

Programme
de mesure
de la performance
des services municipaux



Programme
de mesure
de la **performance**
des services municipaux

Publié par le
ministère des Affaires municipales et du Logement



Le présent document décrit les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) tirés des rapports d'information financière de 2011. Il comprend également les résultats pour les mesures de l'efficacité pour 2011 et ceux de la plupart des mesures de l'efficacité pour la période de 2007 à 2011. Si la formule à utiliser pour prendre une mesure a été redéfinie, les résultats sont indiqués pour les années utilisant la même définition.

Les résultats aberrants, y compris les résultats qui semblaient renfermer une erreur de calcul, ont été exclus afin de fournir des statistiques plus représentatives. On ne peut substituer le présent document à une opinion juridique ou professionnelle, et les personnes qui s'en servent sont responsables de l'utilisation ou de l'application qu'elles font des données qu'il contient.

Les mesures de la performance des services municipaux sont autorisées aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Tous les ans, le ministre des Affaires municipales et du Logement écrit aux municipalités pour leur communiquer les exigences officielles du Programme, y compris une liste de mesures de la performance. La lettre du ministre et la liste des mesures de la performance sont affichées sur le site Web du ministère, www.mah.gov.on.ca, sous le titre « Programme de mesure de la performance des services municipaux ».

Table des matières

Partie I : Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Programme	PMPSM 1
Comité consultatif	PMPSM 2
Publication des résultats par les municipalités	PMPSM 2
Avantages	PMPSM 3
Tableau 1 : Avantages du PMPSM	PMPSM 4
Meilleures pratiques	PMPSM 5
Mesurer l'efficience et l'efficacité	PMPSM 5
Tableau 2 : Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité	PMPSM 6
À qui revient-il de déclarer une mesure?	PMPSM 7
Présentation des résultats	PMPSM 7
Comment trouver le groupe auquel appartient une municipalité	PMPSM 8
Tableau 3 : Groupes de municipalités utilisés dans le rapport sommaire de 2011	PMPSM 8
Mesures de la performance effectuées sur une période d'un an	PMPSM 9
Tableau 4 : Liste de vérification aux fins de comparaison	PMPSM 10
Faire des comparaisons	PMPSM 11
Statistiques	PMPSM 12
Fourchette	PMPSM 13
Médiane	PMPSM 13
Évaluation des résultats	PMPSM 13
Nombre de municipalités déclarantes	PMPSM 13
Distribution des fréquences	PMPSM 14
Figure 1 : Exemple de la distribution des fréquences	PMPSM 14
Graphiques, tableaux et explications	PMPSM 15
Dépouillement des données brutes	PMPSM 15

Suivi des mesures de la performance	PMPSM 16
Examen des tendances année après année	PMPSM 16
Données des années antérieures	PMPSM 16
Facteurs influant sur les résultats d'une année à l'autre	PMPSM 17
Comparaison de la performance d'une municipalité aux statistiques sommaires	PMPSM 17
Mesures de l'efficacité, mesures « globales »	PMPSM 18
Signification des résultats.....	PMPSM 18
Compromis entre l'efficacité et l'efficacité	PMPSM 18
Établissement d'objectifs en matière de performance	PMPSM 19
 En profondeur – Transmission des données à la province	 PMPSM 20
Règles de contrôle	PMPSM 20
Contrôle de la qualité	PMPSM 21
 En profondeur – Mesures de l'efficacité.....	 PMPSM 22
Mesures de l'efficacité fondées sur les coûts de fonctionnement	PMPSM 22
Mesures de l'efficacité fondées sur les coûts totaux	PMPSM 23
Déclaration des coûts du PMPSM en chiffres bruts	PMPSM 23
Exception : Soustraction des recettes reçues pour les services d'incendie fournis hors du territoire de la municipalité	PMPSM 24
Exception : Soustraction des recettes reçues des services publics pour la réparation des tranchées destinées aux services publics dans les routes revêtues	PMPSM 24
Exception : Soustraction des « autres recettes » tirées de la vente de ressources relatives à l'élimination et au recyclage des déchets	PMPSM 24
 En profondeur – Coûts indirects	 PMPSM 26
Standardisation de la méthode d'affectation des coûts indirects	PMPSM 26
Tableau 5 : Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2011	PMPSM 28
Méthodes utilisées pour déclarer les coûts indirects	PMPSM 29
État de la déclaration des coûts indirects : Utilisation des lignes et des colonnes du tableau 40	PMPSM 30

Tableau 6 : État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40 de 2009 à 2011.....	PMPSM 32
En profondeur – Structure de fonctionnement des municipalités.....	PMPSM 34
Comtés	PMPSM 34
Municipalités régionales	PMPSM 34
Municipalités à palier unique dans le Sud de l’Ontario	PMPSM 35
Nord de l’Ontario	PMPSM 35
Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseil d’administration de district des services sociaux (CADSS)	PMPSM 35
Rôles et responsabilités des municipalités.....	PMPSM 36
Régies locales	PMPSM 38
Regroupement des activités financières d’une régie locale.....	PMPSM 39
 Partie II : Sommaire des résultats pour 2011	
Explication des tableaux des résultats et des graphiques	
Comment interpréter un tableau des résultats	DONNÉES 3
Comment interpréter un diagramme à barres	DONNÉES 4
Comment interpréter un graphique de distribution des fréquences.....	DONNÉES 5
Administration générale	
Coûts liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité	DONNÉES 6-11
Protection	
Services d’incendie	DONNÉES 12-28
Coûts des services d’incendie par tranche de 1 000 \$ de l’évaluation foncière.....	DONNÉES 12
Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d’habitants.....	DONNÉES 17

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans	DONNÉES 19
Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants	DONNÉES 21
Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans	DONNÉES 23
Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants	DONNÉES 26
Services de police	DONNÉES 29-43
Coûts des services de police par habitant	DONNÉES 29
Taux de criminalité violente par millier d'habitants	DONNÉES 34
Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants	DONNÉES 36
Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du <i>Code criminel</i> , à l'exclusion des délits de la route)	DONNÉES 38
Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes	DONNÉES 41
Permis de construire et services d'inspection	DONNÉES 44-57
Coûts des permis de construire et des services d'inspection par 1 000 \$ d'activités de construction (sur la base des permis délivrés)	DONNÉES 44
Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer un permis ou refuser de le faire et fournir tous les motifs du refus	
Catégorie 1 : Maisons (Maisons d'au plus 3 étages ou 600 mètres carrés)	DONNÉES 48
Catégorie 2 : Petits immeubles (Petits immeubles commerciaux/industriels d'au plus 3 étages ou 600 mètres carrés)	DONNÉES 50
Catégorie 3 : Grands immeubles (Grands immeubles résidentiels/commerciaux/industriels/institutionnels)	DONNÉES 52
Catégorie 4 : Immeubles complexes (Immeubles post-catastrophe, y compris hôpitaux, installations électriques ou hydrauliques, casernes de pompiers, postes de police, services d'urgence, installations de communications)	DONNÉES 54

Transports

Routes	DONNÉES 58-68
Coûts liés aux routes revêtues par kilomètre de voie	DONNÉES 58
Coûts liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie	DONNÉES 61
Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant	DONNÉES 66
Ponts et ponceaux	DONNÉES 69-75
Coûts liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie	DONNÉES 69
Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant	DONNÉES 73
Routes – Opérations hivernales	DONNÉES 76-83
Coûts liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver	DONNÉES 76
Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes.....	DONNÉES 81
Transport en commun traditionnel	DONNÉES 84-90
Coûts des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier	DONNÉES 84
Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service.....	DONNÉES 87

Environnement

Eaux usées	DONNÉES 91-111
Coûts de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.....	DONNÉES 91
Coûts de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre	DONNÉES 96
Coûts de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)...	DONNÉES 101
Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an	DONNÉES 106
Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité	DONNÉES 109

Eaux pluviales	DONNÉES 112-119
Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation	DONNÉES 112
Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation	DONNÉES 115
Eau potable	DONNÉES 120-138
Coûts du traitement de l'eau potable par mégalitre	DONNÉES 120
Coûts de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.....	DONNÉES 124
Coûts du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré)	DONNÉES 128
Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité	DONNÉES 133
Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an	DONNÉES 136
Déchets solides	DONNÉES 139-188
Coûts du ramassage des déchets par tonne	DONNÉES 139
Coûts du ramassage des déchets par ménage	DONNÉES 142
Coûts de l'élimination des déchets par tonne	DONNÉES 147
Coûts de l'élimination des déchets par ménage	DONNÉES 150
Coûts du réacheminement des déchets solides par tonne	DONNÉES 155
Coûts du réacheminement des déchets solides par ménage	DONNÉES 158
Coûts moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne	DONNÉES 163
Coûts moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage	DONNÉES 166
Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an	DONNÉES 172
Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.....	DONNÉES 176
Nombre de jours par an où une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives du ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines visait une installation de gestion des déchets solides, par installation.....	DONNÉES 179

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage	DONNÉES 181
Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI).....	DONNÉES 184
Parcs et loisirs	DONNÉES 189-231
Coûts des parcs par habitant	DONNÉES 189
Coûts des programmes de loisirs par habitant.....	DONNÉES 193
Coûts des installations de loisirs par habitant	DONNÉES 197
Coûts des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total)	DONNÉES 201
Coûts des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)	DONNÉES 205
Nombre total de kilomètres de sentier.....	DONNÉES 209
Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants	DONNÉES 211
Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux	DONNÉES 214
Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants	DONNÉES 216
Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants	DONNÉES 219
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales	DONNÉES 222
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisir intérieures municipales par millier d'habitants.....	DONNÉES 224
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales.....	DONNÉES 227
Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants.....	DONNÉES 229
Services de bibliothèque	DONNÉES 232-249
Coûts des services de bibliothèque par habitant.....	DONNÉES 232
Coûts des services de bibliothèque par utilisation.....	DONNÉES 237
Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant	DONNÉES 242
Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.	DONNÉES 245

Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques	DONNÉES 247
Aménagement du territoire.....	DONNÉES 250-263
Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement	DONNÉES 250
Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.	DONNÉES 253
Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000.	DONNÉES 255
Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice	DONNÉES 259
Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1 ^{er} janvier 2000.....	DONNÉES 261
 Partie III : Annexes	
Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011.....	ANNEXE 1
Municipalités par groupe	ANNEXE 9
Liste des sites Web	ANNEXE 24

Partie I : Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Programme

Les administrations municipales fournissent nombre des services qu'utilisent quotidiennement les Ontariennes et Ontariens, dont les services de police, d'eau potable, d'égouts, de collecte et d'élimination des déchets, d'entretien des routes, de transport en commun, ainsi que les parcs et installations de loisirs. Il incombe aux conseils municipaux d'établir des priorités quant à l'utilisation des impôts municipaux, et notamment de déterminer combien d'argent sera affecté à chaque service et quels niveaux de service seront possibles, compte tenu des sommes affectées. Les décisions prises doivent également tenir compte de la réglementation en vigueur et de la nécessité de limiter les risques.

Toutes les municipalités de l'Ontario sont déterminées à fournir d'excellents services à leurs contribuables et à utiliser au mieux les deniers publics. Mais comment les contribuables, les conseillers municipaux et les administrateurs municipaux peuvent-ils évaluer les services municipaux?

Une solution est de surveiller la performance d'une municipalité année après année. On peut aussi comparer les résultats d'une municipalité avec ceux d'autres municipalités semblables.

Les municipalités fournissent depuis longtemps des données statistiques et financières à la province une fois l'année civile terminée. Ces renseignements permettent de déterminer combien d'argent une municipalité a affecté à certains services, comme les services de protection contre les incendies et la collecte des déchets. Toutefois, ces données ne permettent pas d'établir l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle une municipalité offre des services, ou de déterminer les circonstances avec lesquelles elle doit composer.

Pour permettre aux administrateurs et aux conseillers municipaux, ainsi qu'aux résidents d'évaluer la prestation des services, le gouvernement de l'Ontario a créé en 2000 un nouveau programme novateur pour mesurer la performance des municipalités. Toutes les municipalités de l'Ontario fournissent de l'information sur l'efficacité et l'efficacités de leurs services dans treize domaines clés en 2011 :

- Administration municipale
- Protection contre les incendies
- Services policiers
- Permis de construire et services d'inspection
- Routes
- Transport en commun
- Eau potable
- Eaux usées (réseau séparatif)
- Gestion des eaux pluviales
- Gestion des déchets solides
- Parcs et installations de loisirs
- Services de bibliothèque
- Aménagement du territoire

On a sélectionné ces services parce qu'ils relèvent en grande partie des municipalités et représentent un fort pourcentage de leur budget. De plus, les municipalités recueillaient déjà la plupart des données requises pour déterminer la performance de ces services.

Comité consultatif

À la fin de la première année du Programme, le ministère des Affaires municipales a créé un comité consultatif pour orienter l'élaboration du PMPSM. Ce comité consultatif regroupe des représentantes et représentants d'associations municipales, comme l'Association des municipalités de l'Ontario, l'Ontario Municipal Benchmarking Initiative (OMBI), le Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO) et des membres du personnel d'un groupe de municipalités représentatives. Des groupes de travail spécialisés examinent chaque année toutes les mesures de la performance et formulent des recommandations détaillées afin de redéfinir et d'améliorer celles-ci et les instructions s'y rapportant.

Publication des résultats par les municipalités

Tous les ans, chaque municipalité fournit de l'information sur sa performance à la province et à ses résidents. De nombreuses municipalités affichent sur leur site Web de l'information sur leur performance. D'autres publient cette information dans les journaux, l'envoient par la poste ou l'ajoutent au relevé d'imposition foncière. On veut que les municipalités communiquent cette information à leurs contribuables afin d'alimenter les discussions entre les contribuables et leurs représentants élus à propos des priorités et des résultats locaux.

Avantages

Il est grandement avantageux de fournir au public de l'information sur la performance des municipalités. Cela permet non seulement d'accroître la reddition de comptes, mais aussi d'améliorer la prestation des services. En effet, ces renseignements devraient inciter les membres du public à s'informer des décisions que prend le conseil de leur municipalité et alimenter les discussions. En outre, les municipalités veulent savoir ce que font les autres municipalités et ainsi comparer officiellement leurs résultats avec les leurs et discuter des mécanismes qu'elles utilisent pour assurer la prestation de leurs services.

Tableau 1 : Avantages du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Programme de mesure de la performance des services municipaux

Le PMPSM :

- **Est un outil de gestion.**
 - o Les municipalités peuvent suivre leur performance d'une année à l'autre.
- **Favorise les comparaisons.**
 - o L'emploi de définitions et de formules standardisées favorise les comparaisons entre les municipalités.
- **Présente des renseignements équilibrés.**
 - o Le PMPSM présente des renseignements à la fois sur la qualité et les coûts de la plupart des services.
- **Est universel.**
 - o Toutes les municipalités de l'Ontario à qui il incombe d'offrir un service rendent compte de leur performance à l'égard de ce service.

Les mesures de la performance favorisent :

- **La reddition de comptes.**
 - o En fournissant aux contribuables de l'information sur sa performance, une municipalité améliore sa reddition de comptes.
- **La communication.**
 - o Les mesures de la performance encouragent la tenue de discussions entre les contribuables et le conseil municipal, et entre les municipalités.
- **L'établissement de priorités.**
 - o Les mesures de la performance peuvent aider le conseil à établir des priorités et à affecter l'argent des contribuables aux services.
- **La surveillance du budget de la municipalité.**
 - o Grâce aux mesures de la performance, une municipalité peut déterminer si elle a respecté les coûts budgétés et atteint les niveaux de service attendus.
- **La concentration des efforts.**
 - o En portant attention aux résultats, on en vient à examiner de plus près la prestation des services, l'efficacité avec laquelle les services sont offerts, ce qu'il en coûte pour les offrir et leur incidence sur la collectivité.
- **L'établissement d'objectifs.**
 - o On peut améliorer la performance simplement en fixant des objectifs clairs et mesurables.
- **L'adoption de meilleures pratiques.**
 - o Grâce aux mesures de la performance, il est possible de cerner de meilleures pratiques, comme celles qu'a examinées et désignées le Réseau d'échange des connaissances de l'Ontario.
- **La prestation de services améliorés.**
 - o L'amélioration des communications, l'établissement d'objectifs, les comparaisons, la concentration des efforts sur les services et l'accès à un répertoire des meilleures pratiques peuvent contribuer à une meilleure prestation de services.

Les mesures de la performance sont axées sur les résultats et peuvent aider un conseil municipal à déterminer dans quelle mesure ses décisions budgétaires ont contribué à la réalisation des buts de la municipalité. Le personnel de cette municipalité peut alors convertir ces buts en objectifs de performance. En examinant la performance d'une municipalité par rapport à ses buts, le conseil municipal peut déterminer s'il doit réaffecter les sommes consacrées à des services concurrents.

En mesurant régulièrement la performance d'un service de manière uniforme, on y porte une attention particulière, et c'est ce qui contribue initialement à son amélioration. Par amélioration, on entend la réduction des coûts de prestation d'un service, la modification des niveaux de service et la prestation améliorée d'un service.

Meilleures pratiques

Grâce aux mesures de la performance, il est aussi possible de cerner de meilleures pratiques municipales. Le Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO), anciennement le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario, a créé une bibliothèque électronique virtuelle des meilleures pratiques municipales. Le RECMO utilise les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux afin de déterminer les municipalités dont il effectuera un suivi détaillé. Le RECMO fait des recherches et désigne les meilleures pratiques, et les affiche sur son site Web : www.omkn.ca. On encourage les municipalités à examiner les pratiques qui y sont affichées et à déterminer lesquelles s'appliquent à leur situation. Cela permet ainsi aux municipalités d'échanger leurs expériences sur le plan opérationnel.

Mesurer l'efficacité et l'efficacit 

Les mesures de la performance examinent deux aspects de la prestation d'un service – l'efficacit  et l'efficacit .

Les mesures de l'efficacit  d'un service pr sentent de l'information sur le co t de sa prestation. Par exemple, il est possible de mesurer les co ts de fonctionnement li s au traitement de l'eau potable. Depuis l'ann e de d claration 2009, les mesures portent aussi sur les co ts totaux par unit . Ces mesures standards s'appliquent   toutes les municipalit s, peu importe leur population.

Cependant, les mesures de l'efficacit  ne disent pas tout. Les r sidents d'une municipalit  veulent aussi savoir quelle est la qualit  d'un service. Les mesures de l'efficacit  d crivent la performance d'un service par rapport   un objectif. Par exemple, pour l'eau

potable, les municipalités déclarent la mesure « Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur ». Ensemble, les mesures de l'efficience et de l'efficacité brossent un tableau plus complet des coûts de fonctionnement d'un service et des objectifs atteints, et ce, compte tenu des circonstances locales. De nombreuses municipalités donnent une brève description de ces circonstances dans le rapport qu'elles fournissent aux contribuables. Ces circonstances ont une incidence sur les résultats, et on devrait en tenir compte lorsque l'on compare les résultats des municipalités. Par exemple, la géographie et le microclimat ont une incidence sur l'efficience et l'efficacité de l'entretien des routes en hiver.

Tableau 2 : Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité

Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité

Mesures de l'efficience

- Ces mesures sont souvent décrites sous forme d'intrants/d'extrants.
- Les intrants sont en général exprimés en dollars.
- Ces mesures sont souvent exprimées sous forme de coût unitaire.
Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues, par kilomètre de voie de circulation.
Coûts totaux liés aux routes revêtues, par kilomètre de voie de circulation.
Coûts de fonctionnement du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage.
Coûts totaux du réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage.

Mesures de l'efficacité

- Ces mesures portent sur la qualité d'un service.
- Elles indiquent à quel point un but a été atteint.
- Elles sont souvent exprimées en pourcentage.
Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est satisfaisant ou très satisfaisant.
Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés.
- Elles sont aussi exprimées sous forme de taux à l'aide de 2 unités.
Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants.
Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans la zone desservie.

À qui revient-il de déclarer une mesure?

Selon le Programme de mesure de la performance des services municipaux, une municipalité déclare une mesure de la performance seulement si elle est responsable de ce service. Par exemple, si une municipalité régionale du Sud de l'Ontario est responsable de l'épuration des eaux usées, celle-ci est la seule à déclarer une mesure à cet égard. Les municipalités locales au sein de cette municipalité régionale ne la déclarent pas. Si une municipalité régionale et les municipalités locales qui la composent sont conjointement responsables de la prestation d'un service, comme l'entretien des routes en hiver, la municipalité régionale ainsi que les municipalités locales déclarent une mesure à cet égard.

Dans le Nord et le Sud de l'Ontario, les municipalités à palier unique sont responsables de tous les services municipaux offerts aux résidents, à l'exception des services sociaux et de santé offerts par les gestionnaires des services municipaux regroupés ou par les conseils d'administration de district des services sociaux. Qu'une municipalité à palier unique offre un service en sous-traitance, l'offre conjointement avec d'autres municipalités ou le fournisse elle-même, elle doit déclarer les mesures de la performance qui correspondent aux services qu'elle offre.

Présentation des résultats

Les municipalités sont tenues de communiquer annuellement leurs résultats à leurs contribuables. Cependant, certaines municipalités veulent disposer d'une analyse détaillée des résultats ne mettant pas en relief une municipalité en particulier. De nombreux facteurs locaux ont une incidence sur les résultats d'une municipalité, dont les caractéristiques démographiques, la géographie, la répartition urbaine/rurale et l'assiette de l'évaluation foncière. En regroupant les municipalités selon leur géographie, leur catégorie et leur population, il est possible de cerner des tendances. De plus, la fourchette et la médiane permettent aux municipalités de comparer leurs propres résultats avec ceux d'autres municipalités semblables.

Comment trouver le groupe auquel appartient une municipalité

Tableau 3 : Groupes de municipalités
utilisés dans le PMPSM : Sommaire des résultats
pour 2011

Groupes de municipalités	Nombre de municipalités
Nord	
< 5 000	127
5 000 - 19 999	12
20 000 +	4
Sud	
Régions et anciennes régions Comtés	12 22
Palier unique :	
< 10 000	5
10 000 – 99 999	15
100 000 +	6
Palier inférieur :	
< 5 000	66
5 000 - 9 999	67
10 000 - 19 999	62
20 000 - 39 999	21
40 000 - 99 999	11
100 000 +	14
Toutes les municipalités	444

Pour évaluer les résultats, on a créé deux groupes principaux : le Nord de l'Ontario et le Sud de l'Ontario. Le Nord de l'Ontario se distingue du Sud de l'Ontario à de nombreux égards. Il s'agit d'une région en grande partie rurale, où les peuplements sont plus dispersés et où les coûts de prestation des services municipaux sont plus élevés que dans le Sud de l'Ontario.

Les municipalités du Nord de l'Ontario sont à palier unique, à l'exception du district de Muskoka.

Dans le *PMPSM : Sommaire des résultats pour 2011*, les municipalités du Nord de l'Ontario sont réparties en trois groupes de population.

Dans le Sud de l'Ontario, il existe plusieurs formes d'administrations municipales : les municipalités à palier unique, de palier supérieur (régions et comtés) et de palier inférieur (ou municipalités locales). Pour en savoir davantage, consulter la section « En profondeur – Structure de fonctionnement des municipalités ».

Comme les municipalités de palier supérieur et à palier unique assument des responsabilités différentes de celles des municipalités locales, on a créé pour elles des groupes distincts. Le groupe « Régions et anciennes régions » comprend les municipalités à palier unique suivantes qui constituaient auparavant des administrations régionales : Toronto, Ottawa, Hamilton et Grand Sudbury.

Le district de Muskoka et la ville du Grand Sudbury sont situés dans le Nord de l'Ontario, mais le ministère les a traditionnellement considérés comme étant dans le Sud de l'Ontario aux fins d'analyse financière. Il est à noter que le district de Muskoka est une administration régionale à deux paliers, bien qu'il porte le nom de district.

En outre, le comté d'Oxford fonctionne comme une municipalité régionale et a traditionnellement été analysé avec les municipalités régionales. Il fait donc partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Avec les résultats organisés selon la géographie, la catégorie de municipalité et la population, on peut immédiatement déterminer à quel groupe appartient une municipalité et comparer ses résultats à ceux de son groupe. La population signifie le nombre de personnes inscrit par chaque municipalité dans le tableau 2 du RIF.

L'annexe « Municipalités par groupe » dresse la liste des municipalités selon les groupes définis dans le présent rapport. Voir la page Annexe – 7.

Mesures de la performance effectuées sur une période d'un an

Les mesures de la performance sont fondées sur des données couvrant une période d'un an – l'année civile. On se sert de l'année civile parce qu'elle correspond à l'exercice financier des municipalités. Ainsi, le nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants est calculé à partir du nombre réel de crimes contre les biens signalés durant la période visée. Quelques mesures de la performance font état de cette période d'un an (comme la mesure « Nombre de reflux par 100 km de canalisation principale d'égouts par année »), mais la plupart n'en font pas mention. On précise dans ce cas-ci le nombre de reflux par année afin que l'on sache qu'il s'agit d'une mesure annuelle et non mensuelle.

Il y a deux exceptions qui concernent les mesures d'aménagement visant la préservation des terres agricoles. Ces mesures portent sur les changements, en hectares, entre l'année visée et l'année de base (2000). Cette période plus longue permet de voir l'impact des changements dans l'utilisation des terres.

Tableau 4 : Liste de vérification aux fins de comparaison

Liste de vérification aux fins de comparaison	
Circonstances locales	Caractéristiques démographiques et physiques. ✓ Population et croissance démographique. ✓ Caractéristiques démographiques. ✓ Géographie : Nord/Sud. ✓ Répartition urbaine/rurale. ✓ Climat. Coûts de prestation des services sur le plan local. ✓ Salaires, coût du matériel, coût du transport, existence d'un marché concurrentiel de prestation des services. ✓ Dispositions des contrats. Autres circonstances. ✓ Voir les notes afférentes aux résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux qu'une municipalité communique à ses contribuables.
Décisions du conseil et budget	Décisions du conseil en matière de niveaux de service. ✓ Niveaux de service. ✓ Prestation d'un service dans l'ensemble ou une partie de la municipalité. Exemple : service d'égouts sanitaires fourni seulement dans les secteurs urbains. Décisions du conseil en matière de prestation des services. ✓ Services offerts à l'interne ou en sous-traitance, entente de services communs conclue avec d'autres municipalités, etc. Budget de la municipalité. ✓ Importance du budget. ✓ Assiette d'évaluation : résidentielle, agricole et commerciale/industrielle. Croissance de l'assiette.
Structure municipale	Les responsabilités des municipalités varient selon leur structure ✓ Les municipalités ont des responsabilités différentes selon leur structure administrative. De la même façon, les régions qui sont devenues des municipalités à palier unique assument davantage de responsabilités et font partie du groupe « Régions et anciennes régions ». Administration à deux paliers dans le Sud de l'Ontario et responsabilités partagées. ✓ Si deux paliers municipaux au sein d'un système à deux paliers dans le sud de la province sont conjointement responsables d'un service, celui-ci aura une incidence sur les coûts de fonctionnement et l'efficacité.

Liste de vérification aux fins de comparaison	
Zone desservie mesurée	Facteurs afférents à chaque service. ✓ Consulter la liste des facteurs pour chaque mesure. Âge de l'infrastructure. ✓ Une infrastructure vieillissante peut contribuer à une hausse des coûts de réparation et de réfection, et avoir une incidence sur les mesures de l'efficacité. Exemple : routes revêtues.
Questions afférentes à la déclaration de données	Rapport d'information financière. ✓ Colonnes et lignes utilisées pour les coûts indirects liés à l'administration générale. Exemples de lignes concernant l'administration générale : gouvernance, gestion administrative et soutien aux programmes. Les colonnes utilisées pour les coûts indirects sont : affectation des coûts de soutien aux programmes (<i>Allocation of Program Support</i>) et Rajustements interfonctionnels (<i>Interfunctional Adjustments</i>). ✓ Méthode d'affectation à d'autres services des coûts indirects liés à l'administration générale ou à d'autres services. ✓ Inclusion des coûts administratifs d'un service. Exemple : Les coûts administratifs du service des transports sont-ils inclus dans les coûts pour les routes revêtues? ✓ Le fait qu'une municipalité fait ou non des paiements de transfert entre ses services et les enregistre en tant que rajustements interfonctionnels dans le Rapport d'information financière. ✓ Erreurs dans l'information fournie, y compris les erreurs de calcul. Exemple : mégalitres d'eau. ✓ Données estimatives ou données mesurées avec précision. ✓ Déclaration de l'amortissement. ✓ Révision en 2009 des seuils de capitalisation déterminant quand une dépense est capitalisée ou passée en charges.
Statistiques sommaires	Nombre de municipalités déclarantes. ✓ S'il n'y a qu'un petit nombre de municipalités déclarantes, on ne peut guère utiliser les résultats aux fins de comparaison.

Faire des comparaisons

Les municipalités ont été placées dans des groupes créés en fonction de la géographie, du type de municipalité et de la population. Dans *PMPSM : Sommaire des résultats pour 2011*, les groupes de municipalités sont déterminés selon la population indiquée par les municipalités au tableau 02 du Rapport d'information financière.

Ces groupes facilitent les comparaisons entre des municipalités semblables. Le *tableau 4, Liste de vérification aux fins de comparaison*, donne une liste plus détaillée des facteurs à considérer pour déterminer avec quelles municipalités il convient de comparer les résultats d'une autre municipalité. La *liste de vérification aux fins de comparaison* compte six sections : circonstances locales, décisions du conseil et budget, structure municipale, zone desservie mesurée, questions afférentes à la déclaration de données et statistiques sommaires.

Les décisions en matière de niveaux de service sont cruciales; elles sont liées à la taille du budget d'une municipalité. En outre, le budget est tributaire de l'assiette d'évaluation dont on se sert pour percevoir les impôts fonciers. Il y a d'importantes différences entre les municipalités, selon la répartition de leurs biens-fonds résidentiels, agricoles, commerciaux et industriels.

Les pratiques de déclaration financière, dont le traitement des coûts indirects, ont aussi une grande incidence sur les résultats. Pour en savoir davantage, consulter la section « En profondeur – Coûts indirects. »

Statistiques

Pour toute la province et pour chaque groupe de municipalités, on a indiqué la médiane, la fourchette et le nombre de municipalités déclarantes. Ces statistiques permettent à une municipalité d'évaluer ses propres résultats par rapport à ceux des autres municipalités. La médiane pour l'année visée est présentée sous forme de graphique à barres. En outre, le présent document comprend des graphiques de distribution des fréquences, qui donnent une vue d'ensemble des résultats de toutes les municipalités. Pour que les résultats soient significatifs, les données fournies par les municipalités dont les résultats sont aberrants ou qui semblent avoir fait une erreur de calcul sont exclues lorsqu'on établit ces statistiques. Les mêmes critères sont appliqués à toutes les années incluses dans le rapport. Les années précédentes sont incluses seulement si la formule d'une mesure n'a pas changé.

Fourchette

La fourchette représente la gamme des données à partir de la valeur la plus faible ou minimale jusqu'à la valeur la plus élevée ou maximale.

Médiane

Tous savent ce qu'est une moyenne. La médiane est différente d'une moyenne en ce sens qu'elle représente la valeur intermédiaire d'un groupe et n'est pas influencée par les valeurs extrêmes de celui-ci.

Dans un ensemble de données allant de la valeur la plus faible à la valeur la plus élevée, la médiane est la valeur du milieu. La moitié des résultats se situeront en dessous de la médiane et l'autre moitié, au-dessus de celle-ci.

Évaluation des résultats

L'excellence des résultats varie d'une mesure de la performance à l'autre. Dans le cas des mesures de l'efficacité, les meilleurs résultats peuvent se situer au-dessus ou au-dessous de la médiane. Par exemple, dans le cas de la mesure « Nombre de crimes violents par millier d'habitants », un résultat inférieur à la médiane représente un meilleur résultat, tandis que dans le cas de la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés », un résultat supérieur à la médiane représente un pourcentage plus élevé de déchets solides réacheminés.

Nombre de municipalités déclarantes

Le nombre de municipalités déclarantes varie d'une mesure de la performance à l'autre. Ce nombre correspond à celui des municipalités qui remplissent les conditions relatives à la mesure. Ces conditions visent à prévenir les résultats aberrants et les erreurs de calcul. Les conditions utilisées pour évaluer les données sont décrites dans le tableau des résultats de chaque mesure.

À titre d'exemple, les municipalités qui déclarent un total de 0 \$ comme somme de leurs dépenses de base sont exclues. Les dépenses de base sont définies comme étant les salaires, traitements et avantages sociaux; le matériel; les services contractuels; les loyers et dépenses financières; et enfin, les transferts externes.

Avant de comparer la médiane avec les résultats d'une municipalité, il importe de connaître le nombre de municipalités déclarantes. Lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre de municipalités déclarantes, les statistiques sommaires sont moins fiables aux fins de comparaison.

Ainsi, lorsque le nombre de municipalités dans un groupe est faible, la médiane peut changer sensiblement si le nombre de municipalités déclarantes change d'une année à l'autre.

Distribution des fréquences

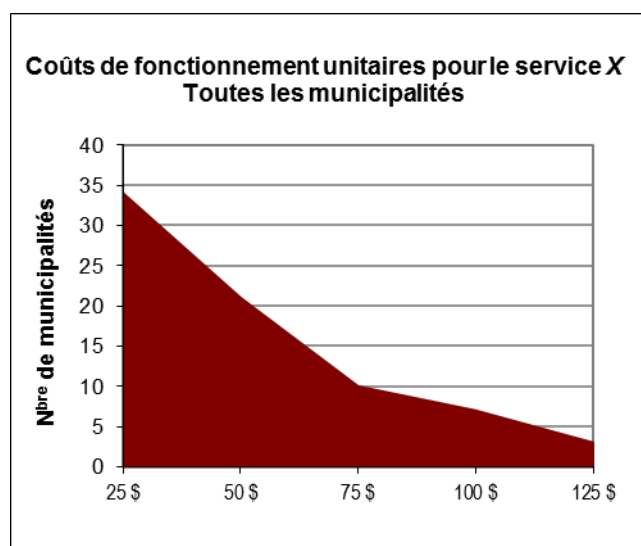
On indique chaque mesure de la performance dans un graphique de distribution des fréquences, et ce, afin de décrire la façon dont les résultats sont concentrés. Ainsi, les résultats sont classés par groupes et le nombre de résultats au sein de chaque groupe (fréquence) est compté.

Exemple : 75 municipalités ont déclaré une mesure d'efficacité pour un service avec des coûts unitaires allant de 2,04 \$ à 121,50 \$. On crée alors des intervalles égaux où sont regroupées toutes les données. Ensuite, on compte le nombre de résultats correspondant à chaque intervalle – voilà ce qu'est la distribution des fréquences.

Intervalles	Fréquences	Marques de graduation sur l'axe des X
0,00 \$ à 25,00 \$	34	25 \$
25,01 \$ à 50,00 \$	21	50 \$
50,01 \$ à 75,00 \$	10	75 \$
75,01 \$ à 100,00 \$	7	100 \$
100,01 \$ à 125,00 \$	3	125 \$

Le graphique de distribution des fréquences du tableau ci-dessus apparaît à la Figure 1.

Figure 1 : Exemple de la distribution des fréquences



Les marques de graduation représentant le nombre de municipalités déclarantes figurent sur l'axe des Y, tandis que les coûts unitaires figurent sur l'axe des X. Chaque marque de graduation représente la valeur la plus élevée de l'intervalle.

Si on consulte le graphique ci-dessus, on peut voir qu'environ 34 municipalités ont déclaré des coûts unitaires de 0,01 \$ à 25,00 \$ et qu'environ 20 municipalités ont déclaré des coûts unitaires de 25,01 \$ à 50,00 \$.

Il est à noter que la distribution des fréquences varie d'une mesure à l'autre, ces mesures étant fondées sur les données fournies par les municipalités. À titre de référence, une « distribution normale » a une forme symétrique ressemblant à une cloche.

Lorsqu'une municipalité déclare un résultat de zéro, comme c'est le cas pour quelques mesures de l'efficacité, la première marque de graduation sur l'axe des X est zéro. La mesure du nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur en est un exemple. Pour toutes les autres mesures, la première marque de graduation sur l'axe des X constitue la valeur la plus élevée du premier intervalle. Par exemple, si un intervalle s'étend de 0,00 \$ à 25,00 \$, c'est ce dernier chiffre qui représente l'intervalle sur l'axe des X. La deuxième valeur indiquée est 50,00 \$ et représente toutes les valeurs de l'intervalle, soit de 25,01 \$ à 50,00 \$.

Graphiques, tableaux et explications

Les résultats pour chaque mesure de la performance sont affichés sous forme de tableaux, de graphiques à barres et de graphiques de distribution des fréquences. Au début de la section où sont présentées les données, on explique comment interpréter les tableaux et graphiques. La partie II du présent rapport précise l'objectif de chaque mesure de la performance et décrit les facteurs ayant une incidence sur les résultats relevés pour cette mesure. Les municipalités elles-mêmes décrivent ces facteurs dans les notes accompagnant les tableaux de mesure de la performance du Rapport d'information financière.

ASTUCE : Les mesures de la performance sont des fractions. Consulter la formule pour chaque mesure.

Dépouillement des données brutes

Avant de préparer le présent rapport sommaire, on a dépouillé les données brutes afin d'en dégager les erreurs. Le personnel a examiné autant le numérateur que le dénominateur. Si l'un ou l'autre est erroné, cela peut entraîner des résultats artificiellement bas ou élevés.

Si un résultat semblait inhabituel, le personnel vérifiait le tableau des notes pour y trouver une explication. Si rien n'expliquait l'« aberration », le résultat était exclu.

Suivi des mesures de la performance

Examen des tendances année après année

L'examen des tendances année après année est un outil d'analyse des plus utiles. En général, la performance d'une municipalité ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Elle tend plutôt à changer graduellement, de manière positive ou négative. L'effet cumulatif d'une série de petits changements peut indiquer une tendance qu'il faudrait suivre de près.

La plupart des mesures d'efficacité sont fondées sur les mêmes formules et définitions pour 2007 et pour 2011. Les municipalités peuvent donc suivre leur propre performance année après année.

Dans le présent rapport, les résultats des mesures de l'efficacité ne sont fournis que pour 2009 et 2011. En 2009, les municipalités ont commencé à déclarer leurs immobilisations corporelles et leur amortissement. Parallèlement, quantité de municipalités ont adopté de nouveaux seuils de capitalisation, ce qui limite les possibilités de comparaison avec les années antérieures.

De plus, les dettes non provisionnées ne font plus l'objet d'une déclaration distincte dans l'état de la déclaration des coûts indirects (*Consolidated Statement of Operations, Expenses*, tableau 40), mais sont comprises dans les autres catégories de dépenses, telles que les salaires, traitements et avantages sociaux.

Données des années antérieures

Pour chaque année sur laquelle porte le présent rapport, les statistiques sommaires ont été extraites de la base de données du ministère, le Système d'analyse et de recherche sur les municipalités (MARS). Cette base de données étant en ligne, il se peut que depuis, des municipalités additionnelles aient signalé des résultats pour des années antérieures ou que certaines municipalités aient révisé leur Rapport d'information financière soumis précédemment. Ces changements influent sur les statistiques sommaires.

Les conditions appliquées pour éliminer les valeurs aberrantes sont les mêmes pour chaque année présentée dans le *PMPSM : Sommaire des résultats pour 2011*.

Facteurs influant sur les résultats d'une année à l'autre

- Changements dans la méthode d'affectation du soutien aux programmes. La catégorie « administration générale » du soutien aux programmes correspond aux dépenses liées aux services qui sont utilisés par tous les services de la municipalité. Ces dépenses représentent des coûts indirects qui doivent être affectés à d'autres fonctions.
- Changements dans la façon dont une municipalité définit un service donné. Par exemple, si une municipalité a traditionnellement inclus les dépenses liées aux opérations hivernales dans la ligne relative aux routes du tableau 40 (*Consolidated Statement of Operations: Expenses*), le fait de rapporter ces opérations séparément peut conduire à une déclaration plus précise et entraîner un changement dans les résultats de la mesure de l'efficacité.
- Un changement du nombre de municipalités déclarantes par rapport à l'année précédente modifiera la médiane du groupe de municipalités.
- Correction des erreurs dans les unités, p. ex. les kilomètres, au cours de l'année de déclaration, sans rajuster les résultats des années précédentes en conséquence.
- Changements des priorités municipales résultant d'un changement du montant inscrit au budget pour un secteur de services.
- Changement du niveau de service.
- Changement de prestataire de service
- Changement des coûts de main-d'œuvre.
- Les conditions climatiques hivernales ont des répercussions sur les opérations hivernales et sur l'entretien des routes revêtues et non revêtues.
- La pluviosité peut avoir des répercussions sur les mesures de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

Comparaison de la performance d'une municipalité aux statistiques sommaires

La médiane et la fourchette permettent à une municipalité de comparer ses résultats à ceux d'une municipalité du Nord ou du Sud de l'Ontario de taille semblable et du même type. La distribution des fréquences peut aider une municipalité à comparer ses résultats à ceux de toutes les municipalités déclarantes.

Mesures de l'efficience, mesures « globales »

Selon le Programme de mesure de la performance des services municipaux, les mesures de l'efficience se basent sur les coûts globaux des principaux services d'une municipalité : services d'incendie, transport en commun traditionnel, collecte des déchets, etc. Ces mesures permettent de déterminer le coût global d'un service par unité. Au fil des ans, il se peut que l'on cerne une tendance. Il faut faire d'autres recherches pour déterminer pourquoi les coûts par unité ont changé. En bref, grâce aux mesures de la performance, on peut cerner les domaines nécessitant une attention particulière.

Signification des résultats

Il ne suffit pas pour une municipalité de conclure sommairement qu'elle a obtenu un bon ou un mauvais résultat. Une municipalité doit déterminer pourquoi sa performance est supérieure ou inférieure à ses attentes. Elle doit faire les recherches nécessaires, peu importe si elle a obtenu un résultat positif ou négatif.

Bien entendu, une municipalité veut savoir si sa performance est inférieure à ses attentes pour pouvoir trouver les moyens d'améliorer ses résultats. Mais elle devrait aussi vouloir savoir si sa performance est supérieure à ses attentes pour pouvoir répéter cette bonne performance et cerner les pratiques qu'elle pourrait mettre en œuvre ailleurs.

Compromis entre l'efficience et l'efficacité

Les tendances en matière de dépenses doivent être examinées en parallèle avec les résultats en matière d'efficacité. S'il y a eu diminution progressive des coûts par unité, quelle en a été l'incidence sur l'efficacité?

En évaluant autant l'efficience que l'efficacité d'un service, on peut mettre en relief les compromis entre les coûts d'un service et sa qualité. Il y a plusieurs façons d'équilibrer coût et qualité :

- Accroître l'efficacité en dépensant plus - coût unitaire plus élevé.
- Accroître l'efficacité tout en maintenant le coût unitaire au même niveau ou en le réduisant.
- Maintenir l'efficacité au même niveau tout en réduisant le coût unitaire.
- Accroître l'efficience en abaissant les normes d'efficacité ou les niveaux de service afin de réduire le coût unitaire.

Il est probable que la plupart des municipalités accordent leur préférence à la deuxième option et considèrent la dernière option comme la moins souhaitable, mais toutes ces options représentent pour une municipalité un moyen d'équilibrer coût et qualité.

Établissement d'objectifs en matière de performance

Les municipalités peuvent se fixer des objectifs en matière d'efficience et d'efficacité. Ce n'est toutefois pas parce qu'une municipalité se donne de tels objectifs qu'elle va toujours les atteindre. Cela veut simplement dire qu'elle a mis en place un processus d'établissement d'objectifs et de surveillance. En mesurant la performance d'un service, on y porte une attention particulière, ce qui peut mener à des améliorations. Autrement dit, lorsqu'on mesure la performance d'un service, on en assure la gestion.

Puisque les circonstances locales ont une incidence sur les objectifs, ces derniers devraient être réalistes. Pour établir des objectifs pour le prochain exercice, les municipalités devraient tenir compte de leurs plans stratégiques à long terme, des fonds dont elles disposent, des priorités du conseil en matière de politiques, de la demande et des circonstances locales.

EN PROFONDEUR

Transmission des données à la province

Les données utilisées dans le cadre du Programme de mesure de la performance des services municipaux sont recueillies par le biais du Rapport d'information financière (RIF) que les municipalités soumettent à la province chaque année. Le Rapport d'information financière comporte des tableaux distincts pour l'efficacité (tableau 92) et l'efficacités (tableau 91). Un tableau spécial pour les notes (tableau 93) permet aux municipalités de qualifier leurs données et de décrire les circonstances locales pouvant avoir une incidence sur l'efficacité et l'efficacités. Le RIF comporte aussi une section sur la prestation de services intersectoriels (tableau 95), qui précise le palier de gouvernement responsable d'un service et décrit les ententes contractuelles ou de services communs conclues entre les municipalités. On recueille également pour le RIF d'autres renseignements, comme la longueur du réseau routier municipal en kilomètres, grâce auxquels il est possible de vérifier les données du numérateur et du dénominateur (tableau 94). On fournit aux municipalités des instructions détaillées sur la façon de remplir ces tableaux.

Règles de contrôle

Les règles de contrôle sont des formules de vérification des données saisies, qui sont intégrées au Rapport d'information financière. Ces règles ont été créées précisément pour les mesures de l'efficacité et de l'efficacités. Un message d'erreur apparaît s'il y a saisie d'une donnée aberrante ou omission d'une information importante. Les règles de contrôle permettent à une municipalité de corriger elle-même une entrée avant que le RIF soit soumis à la province et de contribuer à la précision du Rapport d'information financière.

Bien que les règles de contrôle fassent ressortir de nombreuses erreurs, elles ne peuvent pas toutes les signaler. Il se peut également qu'il y ait une raison légitime pour laquelle un résultat est plus grand ou plus faible que les résultats d'autres municipalités au sein d'un même groupe. Les notes que les municipalités peuvent fournir dans la section sur les mesures de la performance du Rapport d'information financière peuvent aider le personnel du ministère à déterminer si une donnée aberrante est légitime ou attribuable à une erreur de calcul.

Dans la *partie II, PMPSM : Sommaire des résultats pour 2011*, chaque mesure fait l'objet de tableaux et de graphiques. Chaque tableau comprend la liste des conditions qui ont été appliquées pour exclure les erreurs et les résultats aberrants. Les mêmes conditions sont appliquées aux données pour chaque année incluse dans le rapport. Les interrogations de la base de données ont été répétées pour toutes les années prises en compte dans le rapport.

Contrôle de la qualité

Avant de soumettre des données sur sa performance dans le Rapport d'information financière, une municipalité exécute diverses opérations de contrôle de leur qualité. Tout en tenant compte des facteurs figurant au tableau 4 du présent document, chaque municipalité compile ses données au moyen d'un certain nombre de mécanismes et de procédures qui permettent au personnel d'évaluer la qualité et la rigueur des données et de voir si toute l'information est fournie. Au fur et à mesure du déroulement de ces mécanismes et de l'évolution des normes et outils connexes de déclaration de la performance, il sera possible, grâce à la publication de rapports sommaires similaires au présent document, de tirer de nouvelles conclusions à propos de la performance des municipalités.

EN PROFONDEUR

Mesures de l'efficacité

Mesures de l'efficacité fondées sur les coûts de fonctionnement

Dans le cadre du Programme de mesure de la performance des services municipaux, les mesures de l'efficacité sont en général indiquées sous forme de coût unitaire.

Depuis le RIF de 2009, les municipalités déclarent leurs immobilisations corporelles dans l'énoncé de situation financière (*Consolidated Statement of Financial Position*) et leur amortissement dans l'énoncé des opérations (*Consolidated Statement of Operations : Expenses*), conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ce changement permet de déterminer les coûts en immobilisations en fonction des mesures d'amortissement du PMPSM. À compter de l'année de déclaration 2009, le PMPSM présente pour chaque service mesuré une paire de mesures de l'efficacité soit, d'une part, les coûts de fonctionnement par unité et, de l'autre, les coûts totaux par unité. Les coûts totaux par unité sont définis comme étant les coûts de fonctionnement, plus l'amortissement et les intérêts sur la dette à long terme, moins les montants reçus d'autres municipalités pour les immobilisations corporelles.

Les coûts de fonctionnement sont définis comme étant la somme des éléments suivants :

- ✓ salaires, traitements et avantages sociaux;
 - ✓ matériel;
 - ✓ services contractuels;
 - ✓ loyers et dépenses financières;
 - ✓ transferts externes (à des particuliers et à des organismes);
 - ✓ rajustements interfonctionnels (transferts entre différents services);
 - ✓ affectation des coûts de soutien aux programmes;
- moins :
- ✓ montants reçus d'autres municipalités.

Si une municipalité fournit des services contractuels à une autre municipalité, les montants reçus en paiement de ces services sont déduits du revenu de la municipalité. Le raisonnement ici est que les montants reçus correspondent aux coûts additionnels encourus pour fournir les services contractuels. Le chiffre obtenu après déduction des montants reçus d'autres municipalités représente les coûts des seuls services fournis aux résidents de la municipalité.

Comme le dénominateur correspond aux unités ayant trait à la seule municipalité déclarante, le numérateur et le dénominateur vont bien de pair.

Mesures de l'efficience fondées sur les coûts totaux

À compter du RIF de 2010, les coûts totaux s'entendent de ce qui suit :

La somme des éléments suivants :

- ✓ coûts de fonctionnement au sens du PMPSM;
- ✓ amortissement;
- ✓ intérêts sur la dette à long terme;

moins :

- ✓ montants reçus d'autres municipalités pour les immobilisations corporelles.

Vu l'instauration en 2010 d'une formule pour déduire des immobilisations corporelles les montants reçus des autres municipalités, les résultats des mesures des coûts totaux de 2010 et de 2011 ne sont pas comparables à ceux de 2009. Ainsi, les résultats des mesures des coûts totaux de 2009 ne sont pas inclus dans le présent rapport.

Déclaration des coûts du PMPSM en chiffres bruts

Dans le RIF, les coûts sont déclarés en chiffres bruts. Les dépenses et les recettes sont présentées dans deux tableaux distincts. Le PMPSM est lui aussi basé sur la notion de coûts bruts. Les recettes tirées des droits d'utilisation et les subventions octroyées par les gouvernements provincial et fédéral ne sont pas soustraites des coûts de fonctionnement. Les politiques sur les droits d'utilisation varient d'une municipalité à l'autre. Si une municipalité percevait de nombreux droits d'utilisation et que l'on soustrayait ces droits des données brutes, cette municipalité semblerait avoir des coûts unitaires moindres.

Les subventions provinciales comprennent les subventions octroyées pour des services particuliers et les subventions inconditionnelles qu'une municipalité peut utiliser comme elle l'entend pour respecter ses priorités. Les subventions varient d'une municipalité à l'autre, et les politiques régissant les subventions, comme le financement des subventions, changent au fil du temps. Par ailleurs, il est impossible de jumeler les subventions inconditionnelles à un service particulier. Les subventions ne sont donc pas soustraites des dépenses.

Tel qu'indiqué plus haut, seuls les montants reçus d'autres municipalités sont soustraits des coûts de fonctionnement. Aux fins des mesures des coûts totaux, sont uniquement déduits de ces coûts les montants reçus d'autres municipalités pour les immobilisations corporelles.

Exception : Soustraction des recettes reçues pour les services d'incendie fournis hors du territoire de la municipalité

Lorsqu'une municipalité fournit des services d'incendie hors de son territoire, à des conseils de bande, sur des territoires non érigés en municipalité ou des terres de la Couronne, les recettes reçues sont soustraites des coûts de fonctionnement.

Exception : Soustraction des recettes reçues des services publics pour la réparation des tranchées destinées aux services publics dans les routes revêtues

Les recettes reçues des services publics pour la réparation des tranchées destinées aux services publics sont soustraites des coûts de fonctionnement des routes revêtues.

Exception : Soustraction des « autres recettes », tirées de la vente de ressources relatives à l'élimination et au recyclage des déchets

Le groupe de travail municipal spécialisé, qui examine les mesures de la gestion des déchets solides, a noté l'importance, au sein du secteur municipal, des dispositions des contrats d'élimination et de réacheminement des déchets solides ayant trait à la vente de ressources. Parmi les possibilités de vente de ressources liées à l'élimination et au réacheminement des déchets, on trouve la production d'électricité, la collecte de gaz d'enfouissement ainsi que les crédits et redevances liés aux gaz d'enfouissement. En général, aux termes d'un contrat, les entrepreneurs conservent les recettes tirées de la vente de ressources liées à l'élimination et au réacheminement des déchets.

Par conséquent, les « autres recettes » sont soustraites des coûts de fonctionnement. Les « autres recettes » sont définies comme s'entendant strictement des recettes tirées de la vente de ressources, et elles sont déduites des coûts engagés pour l'élimination, le réacheminement et la gestion des déchets solides. Il est à noter que les redevances de déversement et les droits d'utilisation relatifs à la collecte des déchets ne sont pas soustraits des coûts bruts de fonctionnement puisque les droits d'utilisation ne sont pas soustraits des coûts de fonctionnement pour les autres services.

Les montants reçus d'autres municipalités et les montants reçus d'autres municipalités pour les immobilisations corporelles ne sont pas soustraits pour les mesures de gestion des déchets solides.

EN PROFONDEUR

Coûts indirects

Les coûts indirects sont des coûts engagés par de nombreux services municipaux, en général, au titre des ressources humaines, de la paie, de la salle du courrier, etc. La façon dont les coûts indirects sont affectés aux différents services qu'offre une municipalité peut avoir une incidence sur les résultats en matière d'efficience. Les coûts indirects peuvent être affectés à l'administration générale ou ils peuvent être intégrés aux coûts de chaque service.

Avant que les tableaux de mesure de la performance soient intégrés au Rapport d'information financière, aucune politique ne traitait des coûts indirects. Il revenait à chaque municipalité de décider si elle voulait les affecter à l'administration générale ou les intégrer aux coûts de chaque service. Si une municipalité décidait d'intégrer les coûts indirects aux coûts de chaque service, elle pouvait utiliser la méthode qu'elle choisissait.

Lorsque le PMPSM est entré en vigueur, il a fallu envisager la standardisation des rapports municipaux sur les coûts indirects pour améliorer la comparabilité des résultats du PMPSM.

Standardisation de la méthode d'affectation des coûts indirects

En effet, si une municipalité inscrit tous les coûts indirects aux lignes de la gestion centrale et du soutien de programmes, mais n'affecte pas les dépenses de soutien aux programmes, elle obtient des coûts de fonctionnement inférieurs par unité pour tous les autres services. Dans un autre exemple, la mesure de gouvernance et de gestion en tant que pourcentage des coûts de fonctionnement totaux des municipalités est sous-évaluée pour les municipalités qui affectent des dépenses de gouvernance et de gestion par rapport à celles qui n'affectent que des dépenses de soutien aux programmes.

Le ministère a reconnu la nécessité de standardiser la méthode d'affectation des coûts indirects pour qu'il soit possible de faire de véritables comparaisons sur le plan de l'efficience. Le ministère a examiné les méthodes d'affectation des coûts indirects ainsi que la manière de déclarer les coûts pour l'administration générale.

Le ministère était particulièrement intéressé par les travaux de l'initiative d'analyse comparative des services municipaux de l'Ontario (Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative ou « OMBI »). L'OMBI proposait de répartir les coûts pour l'administration générale en trois catégories :

- gouvernance;
- gestion centrale;
- soutien des programmes.

Les coûts au titre du soutien des programmes s'entendent des coûts indirects qu'il y a lieu d'affecter à d'autres services, comme les coûts relatifs à la gestion de l'information, à la paie et à l'impression. Les coûts au titre de la gestion centrale s'entendent des coûts administratifs qu'il est moins facile d'affecter ailleurs, comme les coûts relatifs au soutien juridique, aux investissements et aux communications. L'OMBI recommande que les coûts engagés au titre de la gestion centrale ne soient pas affectés à d'autres services.

Les comparaisons sont plus faciles lorsque les municipalités déclarent leurs coûts indirects catégorisés comme ayant rapport au soutien des programmes sur la ligne réservée à ces derniers. La mesure relative à l'administration générale englobe les dépenses liées à la gouvernance et à la gestion centrale, et elle calcule ce que ces dépenses représentent en pourcentage du total des coûts municipaux. Si une municipalité déclare tous ses coûts indirects sur la ligne réservée à la gestion centrale, ses coûts de fonctionnement unitaires pour toutes les autres mesures, excepté l'administration générale, en sont diminués. Toutefois, vu que la mesure de l'administration générale est fondée sur la somme des coûts de gouvernance et de gestion centrale, les résultats des mesures de l'efficacité de l'administration générale seront plus élevés que ceux des municipalités qui déclarent leurs dépenses au titre du soutien des programmes sur la ligne réservée au soutien des programmes.

L'OMBI a aussi proposé que les grandes municipalités ayant une population d'au moins 100 000 habitants affectent les coûts indirects par une méthode fondée sur l'utilisation des différents services de soutien des programmes par les services municipaux. On appelle cette méthode tout simplement la « méthode OMBI ». Ces concepts ont été acceptés et sont appliqués pour remplir le tableau 40 (*Consolidated Statement of Operations : Expenses*) du RIF.

Les municipalités ayant une population inférieure à 100 000 habitants utilisent une méthode similaire, à savoir le pourcentage du total des dépenses : les coûts indirects sont affectés à chaque secteur de service en fonction du pourcentage des coûts municipaux globaux de ce dernier.

Tableau 5 : Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2011

Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2011			
	Nombre de municipalités de moins de 100 000 habitants	Nombre de municipalités de 100 000 habitants ou plus	
Pourcentage du total des dépenses	159	4	
Pourcentage modifié du total des dépenses	70	5	
Méthode de l'OMBI	4	20	
Méthode de l'OMBI modifiée	0	3	
Autre méthode	19	0	
Aucune	4	1	
TOTAL	256	33	289
Conditions : ■ Les municipalités ont affecté des dépenses de soutien aux programmes dans la colonne d'affectation des dépenses de soutien aux programmes. ■ Le montant de l'affectation était supérieur à 0 \$. REMARQUES : ■ Les municipalités doivent indiquer quelle méthode elles ont utilisée pour affecter leurs dépenses de soutien aux programmes aux fins du tableau 94 (<i>Performance Measurement: Questions</i>) du RIF. ■ Les municipalités de moins 100 000 habitants doivent obligatoirement affecter leurs coûts indirects en se fondant sur le pourcentage du total des dépenses pour chaque secteur de service prévu au tableau 40. ■ Les municipalités de 100 000 habitants ou plus doivent obligatoirement utiliser la méthode de l'OMBI pour affecter les dépenses de soutien aux programmes. Cette méthode répartit ces dépenses en 23 catégories et utilise différents éléments pour mesurer la consommation dans chaque catégorie. Les dépenses de soutien aux programmes sont affectées aux différents secteurs selon leur pourcentage de la consommation totale que représente chacune de ces catégories. ■ Les municipalités ayant indiqué « Autre méthode » ont été invitées à préciser quelle méthode elles ont utilisée. Elles ont répondu avoir basé leurs affectations sur les heures, les heures estimatives, le nombre d'employés, le nombre d'ETP, la charge de travail, les dépenses des services (en pourcentage du budget), une estimation du soutien administratif, les ménages, la méthode de l'OMBI modifiée, les dépenses réelles et les dépenses budgétées. ■ Certaines des municipalités ayant indiqué « Autre méthode » ont réparti leurs dépenses de soutien aux programmes entre un nombre limité de catégories et basé leur affectation sur des éléments variés. Elles ont par exemple affecté les coûts liés aux ressources humaines selon le nombre d'employés ou le total des salaires de chaque service, les coûts liés à la technologie selon le nombre d'ordinateurs, les coûts liés aux bâtiments selon la superficie en pieds carrés et les coûts financiers d'une autre manière encore.			

Méthodes utilisées pour déclarer les coûts indirects

Nous avons constaté que les municipalités ont adopté une méthode mixte pour l'affectation des coûts indirects déclarés aux lignes relatives à l'administration générale du tableau 40 (*Consolidated Statement of Operations: Expenses*) du RIF.

Les coûts indirects qu'il s'agit d'affecter aux différents services d'une municipalité sont qualifiés de dépenses de soutien aux programmes. Ils englobent les salaires, traitements et avantages sociaux, le matériel, les services contractuels, les loyers et dépenses financières, et enfin, les rajustements interfonctionnels (transferts entre différents services). Ces coûts sont automatiquement totalisés et le montant ainsi obtenu est inscrit, sous forme de valeur négative, dans la colonne réservée à l'affectation des dépenses de soutien aux programmes (SLC 40 0260 13). Notez que les montants affectés aux fonctions municipales sont déclarés sous forme de valeurs positives.

La méthode d'affectation des dépenses de soutien aux programmes varie suivant la population d'une municipalité.

Les municipalités qui ont moins de 100 000 habitants sont tenus d'affecter leurs dépenses de soutien aux programmes à d'autres fonctions, selon la proportion du total des dépenses que représentent les dépenses de chacune des fonctions.

Les municipalités qui ont plus de 100 000 habitants doivent utiliser la méthode d'affectation de l'OBMI. Cette méthode répartit les dépenses de soutien aux programmes en 23 catégories et utilise des unités (éléments) précis pour mesurer la consommation dans chaque catégorie. Les dépenses de soutien aux programmes sont affectées aux différentes fonctions proportionnellement à leur consommation. À titre d'exemple, les dépenses au titre de l'impression et des graphismes sont mesurées selon le pourcentage d'impressions commandées par chaque service.

Le *Tableau 5 : Méthodes d'affectation des dépenses de soutien aux programmes, 2011* résume les méthodes auxquelles les municipalités ont recours pour affecter les dépenses de soutien aux programmes déclarées sur la ligne et dans la colonne afférentes (SLC 40 0260 13). Malgré la variété de méthodes utilisées pour affecter les coûts indirects, la plupart des municipalités utilisent la méthode recommandée en fonction de leur taille.

État de la déclaration des coûts indirects : Utilisation des lignes et des colonnes du tableau 40 (*Consolidated Statement of Operations: Expenses*)

Le tableau 6, *État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40 (Consolidated Statement of Operations: Expenses)* en 2011 résume la façon dont les municipalités ont déclaré leurs coûts indirects.

En 2011, 111 des 412 municipalités étudiées n'ont fait aucune affectation de coûts indirects. Ces municipalités n'ont pas déclaré de dépenses à la ligne de l'administration générale réservée aux dépenses de soutien aux programmes pas plus qu'elles n'ont inscrit de montant dans la colonne prévue pour ces mêmes dépenses. De plus, ces municipalités n'ont pas utilisé la colonne relative aux rajustements interfonctionnels pour affecter des dépenses liées à l'administration générale. Notez toutefois que la colonne relative aux rajustements interfonctionnels est prévue uniquement pour la déclaration de transferts entre services.

Parmi les municipalités qui ont affecté des coûts indirects en 2011, 289 l'ont fait en se servant de la ligne relative aux dépenses de soutien aux programmes et de la colonne réservée à l'affectation de ces mêmes dépenses. Sur ces 262 municipalités, 174 se sont servi uniquement de la colonne réservée à l'affectation des dépenses de soutien au programme, conformément aux instructions données pour le RIF.

La déclaration de coûts indirects à l'aide de la ligne réservée aux dépenses de soutien aux programmes et de la colonne prévue pour l'affectation de ces mêmes dépenses présente plusieurs avantages :

- le montant à affecter est transparent et équivaut à la somme des dépenses correspondant aux salaires, traitements et avantages sociaux, au matériel, aux services contractuels, aux loyers et aux dépenses financières, ainsi qu'aux rajustements interfonctionnels déclarés à la ligne du soutien aux programmes;
- la colonne de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes n'est utilisée que pour affecter des coûts indirects à ce soutien. Le soutien aux programmes représente les coûts indirects que l'OMBI a repérés comme étant des dépenses qu'il convient d'affecter à des fonctions municipales.

L'utilisation de la colonne relative aux rajustements interfonctionnels pour déclarer des coûts indirects manque de transparence :

- la colonne relative aux rajustements interfonctionnels est prévue uniquement pour la déclaration des transferts entre services;

- l'utilisation de la colonne des rajustements interfonctionnels aussi bien pour affecter des coûts indirects que pour déclarer des transferts entre services ôte toute transparence à la déclaration des coûts indirects, vu qu'il est dans ce cas impossible de cerner les coûts indirects affectés à d'autres fonctions;
- la nature des dépenses déclarées dans la colonne relative aux rajustements interfonctionnels est inconnue;
- les municipalités doivent indiquer quelle méthode elles ont utilisée pour affecter les dépenses de soutien aux programmes déclarées à la ligne et dans la colonne prévues à cet effet. Toutefois, si elles utilisent la colonne des rajustements interfonctionnels, la méthode d'affectation choisie n'est pas repérée. On peut supposer dans pareil cas que les municipalités, y compris les plus grandes, utilisent une méthode d'affectation simple, fondée sur un ou deux éléments de coût seulement.

En 2011, 12 municipalités ont utilisé seulement la colonne des rajustements interfonctionnels pour affecter à d'autres fonctions les coûts relatifs à l'administration générale.

Toujours en 2011, 115 municipalités ont ventilé leurs coûts indirects entre la colonne de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes et de celle des rajustements interfonctionnels.

En conclusion, l'affectation municipale des coûts indirects dans le RIF est loin d'être uniforme, ce qui nuit à la comparaison des résultats du PMPSM. L'affectation des coûts indirects a une incidence sur les résultats du PMPSM, car le numérateur pour les mesures de l'efficience, à savoir les coûts de fonctionnement, comprend les coûts indirects déclarés dans les colonnes de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes et dans celle des rajustements interfonctionnels.

Pour que la déclaration soit la plus cohérente et transparente possible, les coûts indirects affectés à d'autres services doivent être déclarés sur une seule ligne d'administration générale, celle du soutien aux programmes. Le montant à affecter doit être déterminé par l'addition des cinq types de dépenses (voir plus haut). Cela permet de voir l'origine des coûts indirects.

Par souci de transparence, la colonne utilisée pour les rajustements interfonctionnels ne doit être utilisée qu'à cette fin et ne doit pas comprendre de coûts indirects.

La méthode d'affectation utilisée constitue aussi un facteur important pour faciliter la comparaison des résultats.

Tableau 6 : État de la déclaration des coûts indirects au tableau 40 (Consolidated Statement of Operations) de 2009 à 2011

ÉTAT DE LA DÉCLARATION DES COÛTS INDIRECTS AU TABLEAU 4			
DE 2009 À 2011			
	2011	2010	2009
1.0 Municipalités n'ayant procédé à aucune affectation de coûts indirects	111	90	94
■ Ces municipalités n'ont pas utilisé les colonnes de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes et des rajustements interfonctionnels pour affecter des coûts indirects. ■ Aucune de ces municipalités n'a déclaré de dépenses de soutien aux programmes à la ligne de l'administration générale (SLC 40 0260 13 = 0) ■ Aucune d'entre elles n'a utilisé la colonne des rajustements interfonctionnels pour affecter des coûts indirects. ■ (SLC 40 0240 12 $\geq$ 0 et SLC 40 0250 12 $\geq$ 0. ■ Notez qu'une valeur négative à la ligne de l'administration générale (gouvernance, gestion centrale, soutien aux programmes) signifie que les montants correspondants ont été affectés à d'autres fonctions.			

REMARQUES :

- Les lignes d'administration générale du tableau 40 sont : gouvernance, gestion centrale et soutien aux programmes.
- Les coûts indirects qui doivent être affectés à d'autres services sont inscrits à la ligne de soutien aux programmes. Les coûts indirects qui ne peuvent être facilement affectés à d'autres services sont inscrits à la ligne de gestion centrale.
- Le montant à affecter est automatiquement déclaré en tant que valeur négative dans la colonne de l'affectation des dépenses de soutien aux programmes, à la ligne de soutien aux programmes (SLC 40 0260 13).
- Le montant de l'affectation à la colonne du soutien aux programmes est égal à la somme des dépenses relatives aux salaires/traitements/avantages sociaux, matériel, services contractuels, loyers et dépenses financières, et rajustements interfonctionnels, multipliée par - 1.
- Les coûts indirects affectés à d'autres fonctions sont déclarés en tant que valeurs positives dans la colonne utilisée. Ainsi, le total des colonnes relatives aux dépenses de soutien aux programmes égale zéro.
- Certaines municipalités utilisent aussi la colonne des rajustements interfonctionnels pour affecter les sommes d'une ou de plusieurs lignes relatives à l'administration générale.

Municipalités ayant affecté des coûts indirects à l'administration générale		2011	2010	2009
2.0	Municipalités ayant déclaré des dépenses de soutien aux programmes dans la colonne relative à l'affectation de ces mêmes dépenses ■ SLC 40 0260 13 < -1	289	266	275
2.1	Municipalités ayant uniquement utilisé la ligne et la colonne relatives à l'affectation des dépenses de soutien aux programmes pour l'affectation de coûts indirects. ■ Ces municipalités ont déclaré des dépenses à la ligne du soutien aux programmes dans la catégorie des dépenses d'administration générale et elles ont affecté ces dépenses à d'autres fonctions en se servant de la colonne relative à l'affectation des dépenses de soutien aux programmes. (SLC 40 0260 13 = 0), (SLC 40 0240 12 >= 0 ET SLC 40 0250 12 >= 0, ET SLC 40 0260 12 >= 0)	174	164	172
2.2	Municipalités ayant déclaré des dépenses de soutien aux programmes dans la colonne relative au soutien aux programmes et qui se sont aussi servi de la colonne des rajustements interfonctionnels à des fins d'affectation. ■ (SLC 40 0260 13 < -1 et, ■ (SLC 40 0240 12 < 0 OU SLC 40 0250 12 < 0 OU SLC 40 0260 12 < 0.	115	102	103
3.0	Municipalités ayant affecté des coûts indirects en utilisant uniquement la colonne des rajustements interfonctionnels. ■ Ces municipalités ont déclaré des valeurs négatives dans la colonne des rajustements interfonctionnels à la ligne de la gouvernance ou à celle de la gestion centrale, voire aux deux. (SLC 40 0240 12 < 0 OU SLC 40 0250 12 < 0. ■ Ces municipalités n'ont pas déclaré de dépenses de soutien aux programmes. (SLC 40 0260 13 = 0 ET SLC 40 0240 >= 0, ET SLC 40 0250 13 >= 0)	12	9	7
TOTAL PARTIEL (2.0 + 3.0)		301	275	282
4.0	Type de dépenses d'administration générale affectées			
	■ Municipalités ayant affecté des dépenses au soutien aux programmes	289	266	272
	■ Municipalités ayant affecté des dépenses à la gestion centrale	90	81	77
	■ Municipalités ayant affecté des dépenses à la gouvernance	27	17	15

EN PROFONDEUR

Structure de fonctionnement des municipalités

La *Loi de 2001 sur les municipalités* reconnaît trois types de municipalités : les municipalités de palier inférieur et les municipalités de palier supérieur au sein d'une structure municipale à deux paliers, et les municipalités à palier unique qui ne font pas partie d'une structure municipale à deux paliers.

Dans une structure à deux paliers, la municipalité de palier supérieur, soit un comté ou une municipalité régionale, offre certains services aux municipalités locales de son territoire. L'objectif de cette structure est d'assurer la prestation des services utilisés par la totalité ou la plupart des municipalités locales de façon plus efficiente et efficace.

Les administrations municipales à deux paliers n'existent que dans le Sud de l'Ontario. Toutes les municipalités du Nord de l'Ontario sont à palier unique.

Aux fins d'analyse, on intègre traditionnellement les résultats du district de Muskoka et de la ville du Grand Sudbury à ceux des régions et des anciennes régions du Sud de l'Ontario. Le district de Muskoka a une structure municipale similaire à celle d'une municipalité régionale, alors que la ville du Grand Sudbury a été formée à partir de l'ancienne région de Sudbury et de la ville de Sudbury. Dans le rapport sommaire, le Grand Sudbury et Muskoka font tous deux partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Comtés

Les comtés sont traditionnellement une fédération de municipalités de palier inférieur d'un même secteur géographique. Les cités ne faisaient pas partie de la structure des comtés à l'origine, mais certaines en font partie depuis les dernières années. Bien qu'il fasse partie des comtés, Oxford possède une structure municipale similaire à celle d'une municipalité régionale. Dans le rapport sommaire, le comté d'Oxford fait partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Municipalités régionales

Les municipalités régionales sont une autre forme de municipalité de palier supérieur, dont les responsabilités sont beaucoup plus grandes que celles des comtés. Actuellement, il existe douze municipalités régionales, qui ont été créées dans les années 1960 et 1970.

Municipalités à palier unique dans le Sud de l'Ontario

En 2011, il y avait 26 municipalités à palier unique dans le Sud de l'Ontario. Ces municipalités ne sont pas représentées au conseil d'un comté. Cependant, dans le passé, elles ont collaboré pour fournir certains services communs, comme les foyers pour personnes âgées, par l'intermédiaire de régions locales communes. Les pouvoirs des municipalités à palier unique varient pour des raisons historiques, selon l'année où elles ont été créées et la façon dont elles l'ont été.

En 2001, un certain nombre de municipalités à palier unique ont été établies à partir d'anciennes municipalités régionales : Toronto, Ottawa, Grand Sudbury, Hamilton, Haldimand et Norfolk. Dans le rapport sommaire, Haldimand et Norfolk sont groupées avec les municipalités à palier unique parce que leur population est inférieure à 100 000 habitants. Les autres se trouvent dans le groupe appelé « Régions et anciennes régions ».

Nord de l'Ontario

Le Nord de l'Ontario compte onze districts territoriaux qui constituent des secteurs administratifs, et non pas des municipalités. Une grande partie du Nord de l'Ontario est composée de territoires non érigés en municipalités. Le ministère du Développement du Nord et des Mines aide les habitants de ces territoires à établir des régions locales des services publics qui ont pour fonction d'assurer la prestation des services de base.

Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS)

La gestion des services municipaux regroupés a été instaurée en 1997 pour assurer la planification et l'administration régionales de certains services sociaux et de santé, peu importe s'il existe une structure municipale à un ou deux paliers. La gestion des services municipaux regroupés est assurée par les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) dans le Sud de l'Ontario et dans la ville du Grand Sudbury dans le Nord. Dans toutes les autres régions du Nord, la gestion des services municipaux regroupés est assurée par les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS).

Les GSMR dans le Sud de l'Ontario sont responsables de la prestation des services d'aide sociale, de garde d'enfants, de logement social, d'ambulance terrestre et de santé publique.

Dans le Sud de l'Ontario, on a établi 36 zones de service en 1997. Dans chacune de ces zones, une municipalité a été désignée comme GSMR. Toutes les administrations régionales (dont certaines sont devenues depuis des municipalités à palier unique) et de nombreux comtés ont été désignés à ce titre. Les municipalités à palier unique s'entendent avec la municipalité de palier supérieur de leur région quant à la désignation des GSMR. Dans certains cas, une municipalité autre que le GSMR a été désignée à titre d'agent de prestation des services d'ambulance terrestre.

Dans le Nord de l'Ontario, la ville du Grand Sudbury a été désignée comme GSMR, et dix conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) ont été créés pour servir le reste du Nord de l'Ontario. Les CADSS ont pour tâche de servir autant les municipalités que les territoires non constitués en municipalités. Les CADSS doivent, au minimum, gérer la prestation des services d'aide sociale, de garde d'enfants et de logement social. Ils peuvent aussi assurer la prestation des services d'ambulance terrestre et de santé publique.

Depuis 1998, les municipalités du Nord de l'Ontario et les territoires non constitués en municipalités peuvent former une régie régionale des services publics (RRSP), en vertu de la *Loi sur les régies locales des services publics du Nord*, afin de réduire le nombre d'organismes à but unique. Au minimum, les RRSP doivent offrir des services dans six domaines de base : aide sociale, garde d'enfants, logement social, ambulance terrestre, santé publique et foyers pour les personnes âgées. Les collectivités du Nord de l'Ontario peuvent structurer des RRSP qui ont la possibilité d'offrir d'autres services, dont les services policiers, la gestion des déchets, le développement économique, la gestion des aéroports, des routes et des ponts, la protection civile, l'aménagement du territoire et l'application de certaines parties de la *Loi sur les infractions provinciales*. Pour l'instant, aucune RRSP n'a été créée.

Rôles et responsabilités des municipalités

La *Loi de 2001 sur les municipalités* donne aux municipalités le pouvoir d'offrir tout service ou toute chose qui, de l'avis de la municipalité, est nécessaire, ou encore qui pourrait être désirable aux yeux du public.

Toutes les municipalités de l'Ontario peuvent également adopter des règlements municipaux sur les points suivants :

- structure de la gouvernance;
- responsabilité et transparence;
- gestion financière;

- biens publics;
- bien-être socioéconomique et environnemental de la municipalité;
- santé, sécurité et bien-être des habitants;
- protection des habitants et de leurs biens, y compris la protection des consommateurs.

De plus, les municipalités à palier unique ont un pouvoir élargi quant à l'adoption de règlements municipaux dans les domaines suivants :

- animaux;
- constructions, y compris les clôtures et les panneaux et les enseignes;
- délivrance de permis aux entreprises.

Dans le cas d'une structure d'administration municipale à deux paliers, la *Loi de 2001 sur les municipalités* dresse une liste des domaines de compétence et confie le pouvoir exclusivement à la municipalité de palier supérieur ou à la municipalité de palier inférieur. Ces domaines de compétence sont les suivants :

- voies publiques, y compris le stationnement et la circulation sur les voies publiques;
- réseaux de transport autres que les voies publiques;
- gestion des déchets;
- services publics;
- culture, parcs, loisirs et patrimoine;
- drainage et lutte contre les inondations, à l'exception des égouts pluviaux;
- constructions, dont les clôtures, les panneaux et les enseignes;
- stationnement, à l'exception des voies publiques;
- animaux;
- services de développement économique;
- délivrance de permis aux entreprises.

Ainsi, les municipalités locales sont souvent responsables de la collecte des déchets, tandis que les municipalités de palier supérieur sont chargées de l'élimination des déchets, de même que des questions élargies de gestion des déchets.

Certaines des responsabilités précisées dans la *Loi de 2001 sur les municipalités* peuvent être transférées d'un palier à un autre au moyen d'un vote à « triple majorité ». Les membres du conseil de la municipalité de palier supérieur et la majorité des membres des conseils des municipalités de palier inférieur doivent voter pour le transfert. En outre, les électeurs des municipalités de palier inférieur qui appuient le transfert doivent représenter une majorité d'électeurs du comté ou de la région.

D'autres lois donnent aussi des pouvoirs et des responsabilités aux municipalités, dont la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur le code du bâtiment*, la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*, la *Loi sur les services policiers*, la *Loi sur le programme Ontario au travail* et la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*.

Régies locales

De nombreuses régies locales participent à la prestation des services locaux, dont les bureaux de santé, les régies de transport en commun, les sociétés d'aide à l'enfance et les conseils d'aménagement. Des mesures législatives administrées par différents ministères autorisent la création de régies locales. Par exemple, la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, administrée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, prévoit la création de conseils de santé, tandis que la *Loi sur les bibliothèques publiques*, administrée par le ministère des Affaires civiques, régit les conseils de bibliothèques publiques.

Bien que les municipalités aient une grande souplesse à l'égard de la création, de la modification et de la dissolution des régies locales, certaines régies locales, comme les commissions de services policiers, sont obligatoires.

La *Loi de 2001 sur les municipalités* permet aux municipalités, conjointement ou seules, de créer des régies locales. Une municipalité peut donner à une régie locale le contrôle et la gestion des services et activités qui, selon elle, sont appropriés, en lui déléguant ses pouvoirs et devoirs. Les régies locales comprennent, entre autres, les commissions de services publics, les régies du stationnement et les régies de gestion des parcs.

Regroupement des activités financières d'une régie locale

Si une régie locale ne dessert qu'une seule municipalité, ses opérations financières sont entièrement intégrées à celles que la municipalité déclare dans le Rapport d'information financière. Si une ou plusieurs municipalités créent une régie locale commune, chaque municipalité inscrit les opérations financières de la régie locale dans son rapport, sur une base proportionnelle.

Partie II : Sommaire des résultats pour 2011

Comment interpréter un tableau des résultats

RÉSULTATS					
Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par km de voie.					
Coûts totaux liés aux routes revêtues par km de voie.					
			2011	2010	
Population	N ^{bre} de municipalités déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	80	138 à 91 699	1 819	1 789
	Coûts totaux	80	254 à 130 561	4 197	4 141
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	1 800 à 17 212	6 118	4 026
	Coûts totaux	11	2 783 à 21 157	11 497	9 128
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	1 894 à 7 601	3 190	2 669
	Coûts totaux	4	4 624 à 14 633	6 740	7 521
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	534 à 12 797	3 354	4 156
	Coûts totaux	12	6 032 à 26 186	15 205	14 099
Comtés	Coûts de fonctionnement	21	420 à 10 112	2 785	1 812
	Coûts totaux	21	3 412 à 15 413	7 007	5 401
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	5	1 308 à 11 400	5 055	2 480
	Coûts totaux	5	4 119 à 13 893	11 136	6 111
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	467 à 8 733	3 359	2 982
	Coûts totaux	12	1 341 à 21 139	8 513	8 656
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	907 à 5 067	3 141	3 073
	Coûts totaux	6	3 475 à 12 044	10 520	9 224
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	52	231 à 12 772	1 895	1 767
	Coûts totaux	52	1 150 à 25 698	4 948	4 535
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	62	164 à 19 112	1 576	2 217
	Coûts totaux	62	1 413 à 38 618	4 708	4 990
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	57	130 à 22 058	1 804	1 881
	Coûts totaux	57	1 084 à 26 932	4 680	5 007
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	19	248 à 14 930	1 783	1 891
	Coûts totaux	19	500 à 24 757	6 622	5 501
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	454 à 23 281	4 118	2 471
	Coûts totaux	11	3 716 à 31 827	10 079	9 846
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	476 à 12 815	4 626	5 599
	Coûts totaux	14	476 à 19 622	11 321	11 673
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	366	130 à 91 699	2 126	2 281
	Coûts totaux	366	254 à 130 561	5 680	5 513
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			366	323
	Coûts totaux			366	323

Description textuelle des mesures.

Fourchette : renvoie aux données minimales et maximales de chaque groupe.

Les années antérieures comparables sont indiquées. Les formules de calcul des coûts de fonctionnement et des coûts totaux des routes revêtues ont été modifiées en 2010; les résultats de 2009 ne sont donc pas comparables.

Médiane : la valeur intermédiaire d'un groupe. Elle est moins influencée par des valeurs excentriques que la moyenne.

Les municipalités sont regroupées selon leur type, leur population et leur appartenance au Nord ou au Sud.

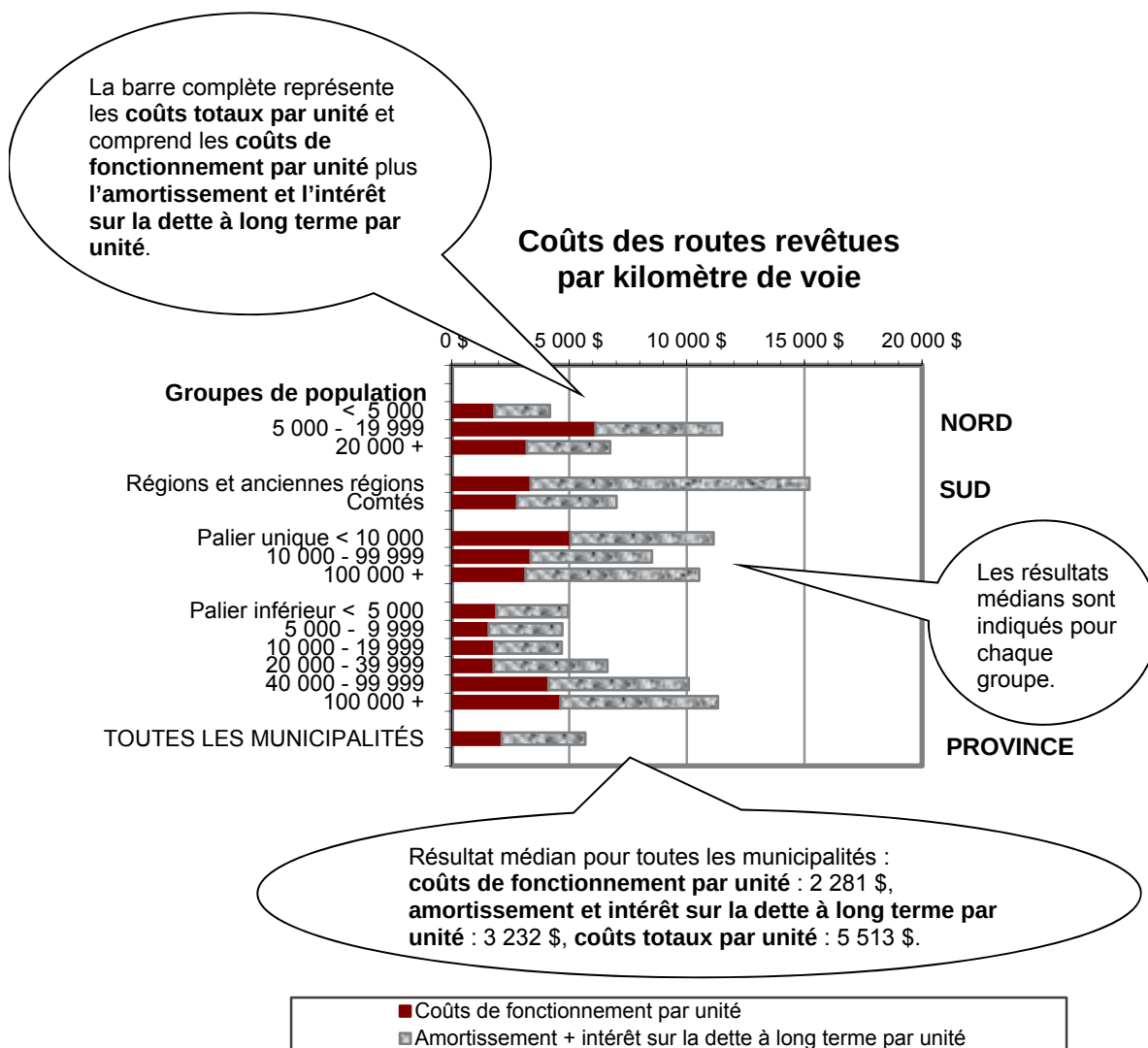
Pour chaque groupe, les résultats liés aux mesures **coûts de fonctionnement par unité** et **coûts totaux par unité** sont indiqués.

Nombre de municipalités déclarantes : le nombre de déclarations après élimination des observations aberrantes et des erreurs de calcul.

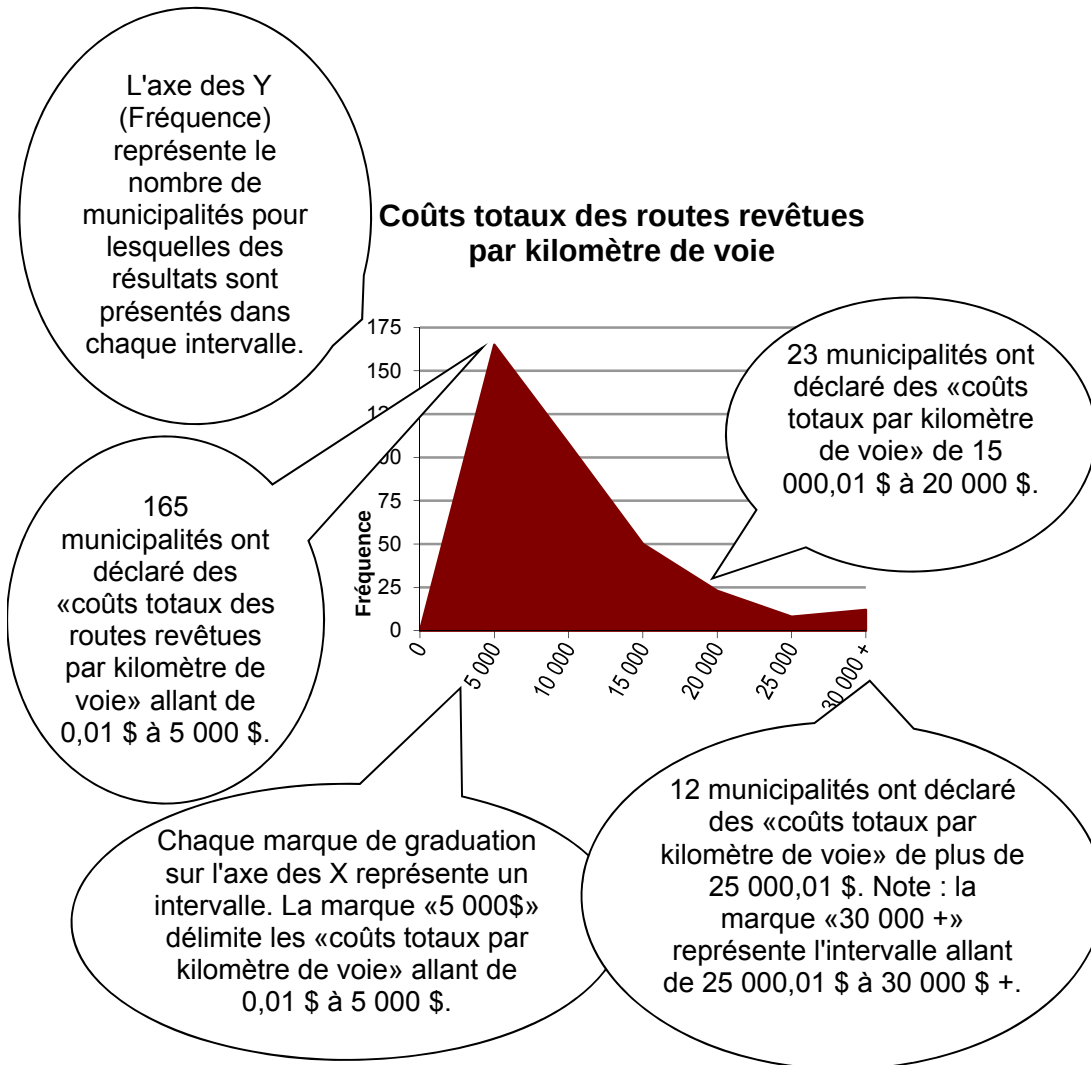
Où trouver la mesure dans le **Rapport d'information financière** avec le numéro de référence SLC (tableau, ligne, colonne) à 8 chiffres.

Référence RIF : SLC 91 1204 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).
SLC 91 1204 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Comment interpréter un diagramme à barres



Comment interpréter un graphique de distribution des fréquences



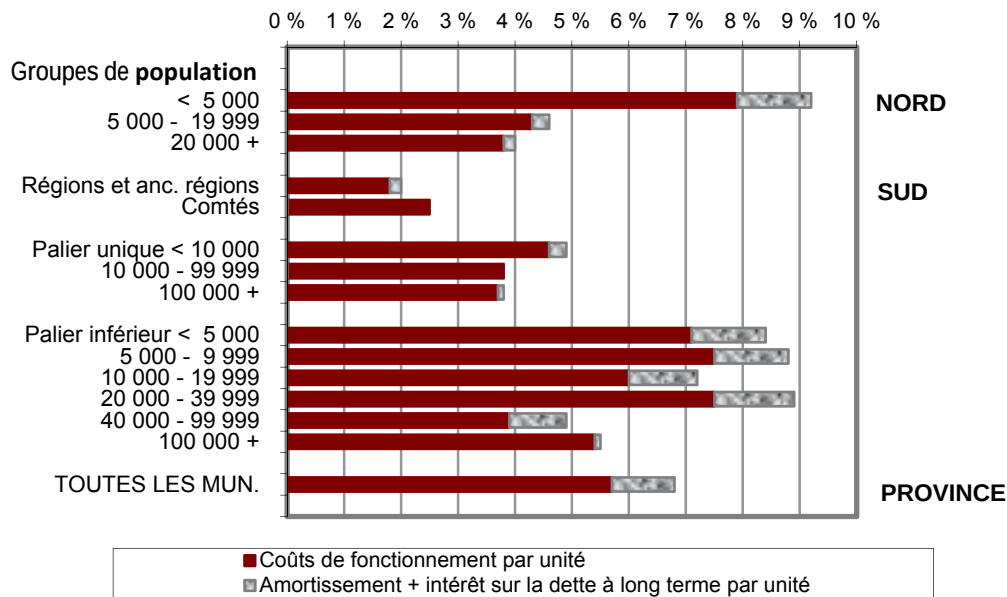
Administration générale : Efficience

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

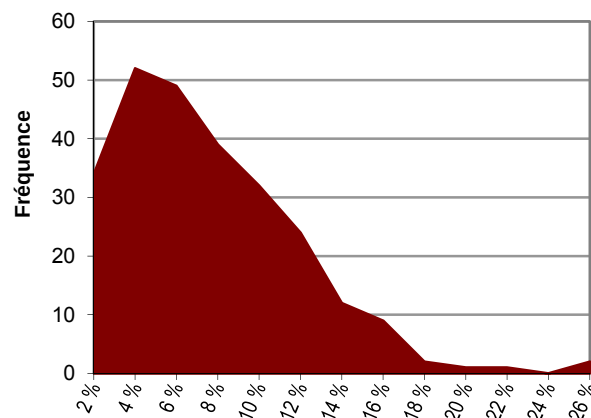
Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité.

$$\frac{\text{Coûts liés à la gouvernance et à la gestion}}{\text{Coûts de fonctionnement totaux de la municipalité (ou coûts totaux de la municipalité)}} \times 100$$

Coûts liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité 2011 (médiane)



Coûts totaux liés à la gouvernance et à la gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité				
		Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité				
				2011	2010	2009
Population		N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	45	1,1 % à 26,0 %	7,9 %	8,0 %	8,8 %
	Coûts totaux	45	1,3 % à 23,9 %	9,2 %	6,9 %	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	6	1,8 % à 8,3 %	4,3 %	6,5 %	4,5 %
	Coûts totaux	6	2,1 % à 9,4 %	4,6 %	6,0 %	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	3,0 % à 4,9 %	3,8 %	4,0 %	3,7 %
	Coûts totaux	4	3,0 % à 5,5 %	4,0 %	3,8 %	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	9	1,4 % à 3,9 %	1,8 %	1,9 %	2,6 %
	Coûts totaux	9	1,4 % à 4,2 %	2,0 %	2,1 %	
Comtés	Coûts de fonctionnement	16	0,8 % à 5,7 %	2,5 %	2,3 %	2,0 %
	Coûts totaux	16	0,9 % à 7,0 %	2,4 %	2,1 %	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	3,6 % à 6,6 %	4,6 %	5,0 %	4,7 %
	Coûts totaux	4	4,4 % à 7,5 %	4,9 %	4,3 %	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	0,4 % à 6,5 %	3,8 %	4,0 %	2,4 %
	Coûts totaux	10	0,4 % à 6,6 %	3,7 %	4,0 %	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	3,5 % à 5,0 %	3,7 %	4,0 %	4,0 %
	Coûts totaux	5	3,6 % à 5,8 %	3,8 %	3,7 %	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	38	1,1 % à 15,4 %	7,1 %	9,6 %	7,5 %
	Coûts totaux	38	1,6 % à 17,8 %	8,4 %	8,8 %	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	36	1,8 % à 15,6 %	7,5 %	8,9 %	8,6 %
	Coûts totaux	36	2,6 % à 18,7 %	8,8 %	7,7 %	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	47	0,8 % à 15,8 %	6,0 %	7,3 %	8,3 %
	Coûts totaux	47	1,1 % à 22,4 %	7,2 %	6,1 %	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	15	0,5 % à 15,7 %	7,5 %	8,2 %	6,7 %
	Coûts totaux	15	0,6 % à 19,3 %	8,9 %	7,4 %	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	1,0 % à 9,7 %	3,9 %	7,4 %	7,9 %
	Coûts totaux	10	1,4 % à 11,6 %	4,9 %	5,2 %	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	12	2,4 % à 25,3 %	5,4 %	5,4 %	6,4 %
	Coûts totaux	12	1,3 % à 10,9 %	5,5 %	4,9 %	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	257	0,4 % à 26,0 %	5,7 %	7,0 %	6,8 %
	Coûts totaux	257	0,4 % à 23,9 %	6,8 %	5,8 %	
N ^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			257	239	235
	Coûts totaux			257	239	

Référence RIF :

SLC 91 1103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité

NOTES

Les résultats de la mesure des coûts totaux de l'administration générale, exprimés en pourcentage, sont inférieurs dans certains cas à ceux de la mesure des coûts de fonctionnement.

Pour toutes les autres mesures d'efficacité, les unités du dénominateur sont identiques pour les mesures des coûts de fonctionnement et des coûts totaux. Toutefois, pour les mesures de l'administration générale, les dénominateurs diffèrent. Le dénominateur « coûts totaux de la municipalité » peut dépasser le dénominateur « coûts de fonctionnement totaux de la municipalité ». Cela tend à produire un résultat en pourcentage inférieur pour la mesure des

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères relatifs à la déclaration des paiements à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM)

- SLC 40 0250 04 $\geq$ SLC 42 5210 01
 - Les paiements à la SEFM (SLC 42 5210 01) doivent être comptabilisés au tableau 40 à titre de services contractuels, à la ligne réservée à la gestion centrale (SLC 40 0250 04).
 - Si les dépenses relatives à la SEFM sont déclarées à la ligne du soutien aux programmes (ligne 0260), les coûts sont sous-évalués parce que les paiements à la SEFM sont inclus dans le montant à indiquer à SLC 40 0260 13, qui est exprimé par une valeur négative.

Critères relatifs à la déclaration des frais généraux et des rajustements interfonctionnels (transferts entre services)

La municipalité est exclue si :

- SLC 40 0260 13 = 0 \$. Cela indique qu'aucune dépense n'est inscrite à la ligne du soutien aux programmes pour les salaires, traitements et avantages sociaux, le matériel, les services contractuels, les rajustements interfonctionnels et les transferts externes.
- Note : la ligne 0260 sert exclusivement à consigner les frais généraux à affecter à d'autres secteurs.
- Des montants négatifs sont inscrits pour la gouvernance ou la gestion à la colonne des allocations de soutien aux programmes. SLC 40 0240 13 $<$ 0 ou SLC 30 0250 13 $<$ 0.
- Des valeurs négatives indiquent que les montants sont affectés à d'autres fonctions. Seul le soutien aux programmes à SLC 40 0260 13 devrait être négatif. Les valeurs de la colonne 13 dans toutes les autres rangées devraient être positives, indiquant que du soutien aux programmes a été affecté à ces services.
 - Note : le soutien aux programmes peut être affecté à la fois à la gouvernance et à la gestion; dans ce cas, les montants de la colonne 13 sont positifs.

Suite à la page suivante.

Référence RIF : SLC 91 0206 35 et SLC 91 0206 45.

CRITÈRES (suite)

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité

Autres critères relatifs à la déclaration des frais généraux et des rajustements interfonctionnels (transferts entre services)

- La municipalité est exclue si le numérateur à SLC 91 0206 30 est nul ou négatif. Cela peut se produire si :
 - 0 \$ est inscrit aux lignes 0240 et 0250 pour les dépenses liées aux coûts de fonctionnement.
 - Des valeurs négatives sont inscrites à SLC 40 0240 13 (ligne de la gouvernance) à la colonne 13 (allocations de soutien aux programmes).
 - Des valeurs négatives sont inscrites à SLC 40 0250 13 (ligne de la gestion) à la colonne 13 (allocations de soutien aux programmes).
 - Des valeurs négatives sont inscrites à SLC 40 0240 12 (ligne de la gouvernance) à la colonne 12 (rajustements interfonctionnels).
 - Des valeurs négatives sont inscrites à SLC 40 0250 12 (ligne de la gestion) à la colonne 12 (rajustements interfonctionnels).
 - La municipalité est exclue si le montant du soutien aux programmes à affecter à SLC 40 0260 13 correspond au montant de la gestion à SLC 40 0250 13 multiplié par -1.
 - $SLC\ 40\ 0260\ 13 = (SLC\ 40\ 0250\ 13 * -1)$
- Cela se produit si la municipalité n'a pas affecté de soutien aux programmes à d'autres services.

NOTES

On a changé la formule de la mesure des coûts totaux par unité en 2010 pour soustraire les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Autres statistiques pour les municipalités répondant aux critères ci-dessus en 2011 :

- 161 des 206 municipalités qui ont déclaré des services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 60 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 65 municipalités ont déclaré un amortissement inférieur ou égal à zéro.

Référence RIF :

SLC 91 0206 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement) et SLC 91 0206 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Administration générale : Efficience

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

Gouvernance et gestion en pourcentage des coûts totaux de la municipalité

Objectif

Administration municipale efficiente.

Notes

Comme la mesure de l'administration générale est exprimée en pourcentage, la proportion des coûts de fonctionnement totaux des municipalités affectés à l'administration générale est mesurée au lieu du coût par unité.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La déclaration des frais généraux au tableau 40 du RIF.
 - o Si des frais généraux sont déclarés au moyen d'une valeur négative à la ligne de la gestion centrale dans la colonne des rajustements interfonctionnels ou des allocations de soutien aux programmes, les mesures sont sous-évaluées. Des critères sont utilisés pour exclure ces résultats.
 - o Aux fins du présent sommaire des résultats, la municipalité est exclue si les frais généraux de gouvernance déclarés à SLC 40 0250 13 sont des montants négatifs ou que les frais généraux liés à la gestion centrale déclarés à SLC 40 0250 13 sont des montants négatifs.
 - o Certaines municipalités déclarent des valeurs négatives pour la gouvernance et la gestion centrale dans la colonne des rajustements interfonctionnels ou la colonne des allocations de soutien aux programmes si elles prévoient affecter ces montants à d'autres fonctions. Toutefois, cette pratique n'est pas recommandée. Dans la partie I, voir la section « En profondeur – Coûts indirects ».
- La méthode d'allocation de soutien aux programmes (frais généraux).
- Le fait que la municipalité consigne des rajustements interfonctionnels (transferts entre services) au tableau 40 sous forme de valeurs négatives pour la gouvernance à SLC 40 0240 12 ou la gestion centrale à SLC 40 0250 12.
 - o La municipalité peut entrer une valeur négative si elle affecte ces dépenses à d'autres lignes du tableau 40. Les valeurs négatives font diminuer le numérateur, ce qui fait aussi diminuer la mesure.

- La proportion de conseillers à temps plein ou à temps partiel.
- La responsabilité pour l'application de la *Loi sur les infractions provinciales*.
- L'inclusion des montants déductibles aux fins de l'impôt dans la gestion centrale.
- La centralisation par rapport à la décentralisation des services administratifs.
- Le fait d'inclure l'administration des secteurs fonctionnels dans la gestion centrale ou les secteurs fonctionnels.
- L'affectation d'une partie des salaires du personnel aux secteurs fonctionnels lorsque les employés s'acquittent de fonctions administratives et exécutives.

**Résultats de
la mesure
des coûts
totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

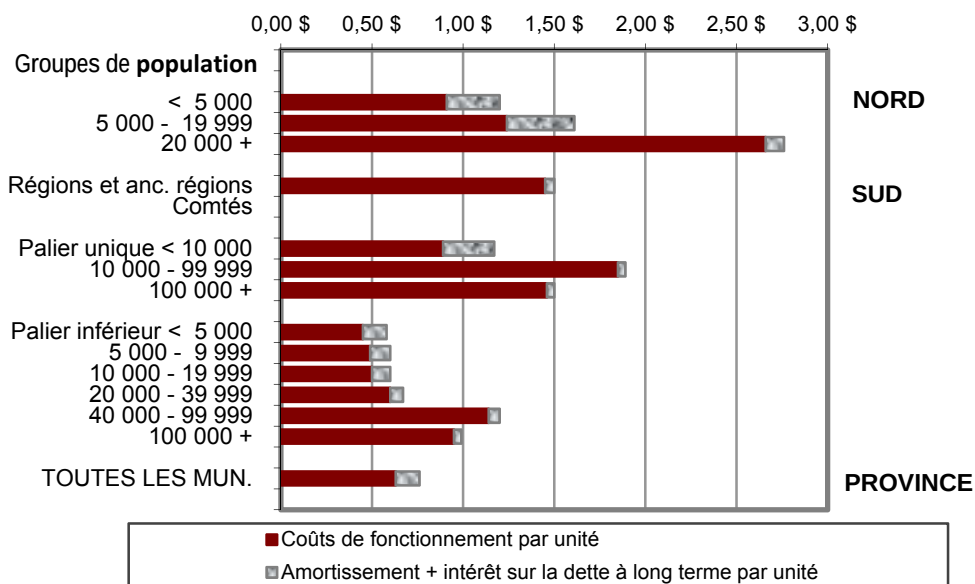
Services d'incendie : Efficience

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière

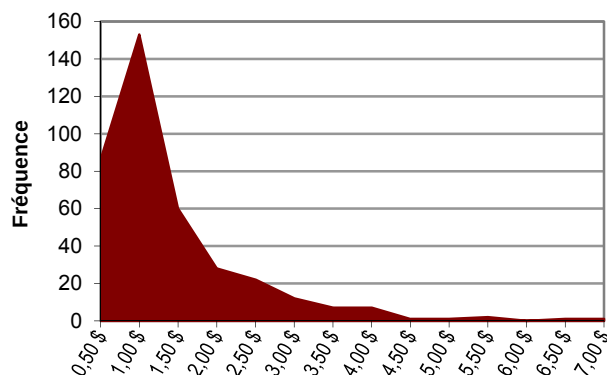
Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière

$$\frac{\text{Coûts des services d'incendie}}{\text{Évaluation foncière totale / 1 000}}$$

Coûts des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière 2011 (médiane)



Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.				
		Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	107	0,15 à 5,44	0,91	1,02	0,94
	Coûts totaux	107	0,17 à 6,88	1,20	1,24	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	0,81 à 5,16	1,24	1,40	1,55
	Coûts totaux	11	0,97 à 5,32	1,61	1,65	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	2,27 à 3,57	2,66	2,78	2,84
	Coûts totaux	4	2,40 à 3,63	2,76	2,86	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	1,13 à 1,66	1,45	1,34	1,39
	Coûts totaux	4	1,15 à 1,73	1,50	1,39	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	5	0,12 à 1,45	0,89	0,77	0,86
	Coûts totaux	5	0,14 à 1,68	1,17	1,05	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	14	0,54 à 3,03	1,85	1,95	1,88
	Coûts totaux	14	0,64 à 3,11	1,89	2,04	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	1,35 à 2,66	1,46	1,49	1,59
	Coûts totaux	6	1,44 à 2,72	1,50	1,55	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	60	0,00 à 4,74	0,45	0,47	0,48
	Coûts totaux	60	0,05 à 4,87	0,58	0,61	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	65	0,13 à 2,35	0,49	0,50	0,50
	Coûts totaux	65	0,16 à 2,43	0,60	0,61	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	60	0,18 à 1,89	0,50	0,46	0,48
	Coûts totaux	60	0,29 à 2,24	0,60	0,56	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	0,37 à 2,53	0,60	0,61	0,59
	Coûts totaux	20	0,43 à 2,61	0,67	0,66	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	0,55 à 2,62	1,14	1,04	1,16
	Coûts totaux	11	0,62 à 2,69	1,20	1,07	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	0,66 à 1,84	0,95	0,99	1,04
	Coûts totaux	14	0,68 à 1,89	0,99	1,03	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS						
	Coûts de fonctionnement	381	0,00 à 5,44	,63	0,62	0,65
	Coûts totaux	381	0,05 à 6,88	0,76	0,76	
N^{bre} de municipalités déclarantes						
	Coûts de fonctionnement			381	334	343
	Coûts totaux			381	334	

Référence RIF :

SLC 91 1103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

NOTES

*La valeur « 0,00 » désigne un petit chiffre arrondi à 0,00.

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.

Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière

Le nombre de municipalités déclarantes dépend des critères suivants.

Critères

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- La municipalité est exclue si le dénominateur n'équivaut pas à l'évaluation foncière totale à SLC 90 9902 01 divisée par 1 000 \$. (Le dénominateur est une valeur automatique pouvant être remplacée afin que les municipalités de palier supérieur qui ne font pas de déclaration puissent le supprimer.)

NOTES

La formule de la mesure des coûts totaux par unité a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Les services d'incendie relèvent des municipalités à palier unique et de palier inférieur.

Les municipalités déclarantes appartenant au groupe « régions et anciennes régions » sont des municipalités à palier unique considérées auparavant comme des régions.

Statistiques additionnelles pour les municipalités répondant aux critères énoncés ci-dessus en 2011 :

- 250 des 266 municipalités qui ont déclaré des services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 114 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 20 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 1103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Services d'incendie : Efficience

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière.

Coûts totaux des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière

Objectif

Services d'incendie efficaces.

Notes

Les services d'incendie relèvent des municipalités à palier unique et des municipalités locales dans une structure à deux paliers.

Le dénominateur est fondé sur l'évaluation de la valeur marchande et il varie d'une municipalité à l'autre. L'évaluation foncière totale d'une municipalité tient compte des valeurs régionales, de la répartition des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels ainsi que des caractéristiques urbaines ou rurales de la municipalité. Si l'évaluation totale est faible, la mesure du rendement peut sembler excessivement élevée, mais si l'évaluation totale est élevée, le résultat peut sembler faible.

La mesure de l'efficience est négative si les coûts de fonctionnement utilisés au numérateur sont inférieurs aux recettes reçues d'autres municipalités pour les services d'incendie.

Une municipalité a indiqué qu'elle se fixait comme objectif d'offrir des services d'incendie municipaux efficaces et de se conformer à la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'évaluation foncière totale.
- La composition du corps de pompiers : employés salariés, volontaires ou les deux.
- La répartition du personnel à temps plein et/ou à temps partiel.
- Les grilles salariales.
- La répartition urbaine/rurale.
- L'emplacement géographique de la municipalité.
- La répartition des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels.
- La forme urbaine.
- La densité.
- La taille de la municipalité et du secteur de service.

- Les dispositions en matière de services communs, y compris les accords d'entraide avec les municipalités avoisinantes.
- Les feux de bâtiments et de végétation.
- Le coût élevé des services d'appel. Le nombre de rappels au travail. L'âge du matériel et des véhicules.
- Les décisions prises par le conseil municipal à l'égard des délais d'intervention et des autres services peuvent avoir une incidence sur le nombre de sapeurs-pompiers, le nombre de casernes et les niveaux d'équipement.
- Le fait d'inclure la coordination des opérations d'urgence et du centre des opérations d'urgence dans le budget des services d'incendie.
- Les services d'incendie offrent une vaste gamme de services, y compris la prévention et l'extinction des incendies, l'application du Code de prévention des incendies, la sensibilisation du public, les services de premier répondant, les services d'intervention immédiate en cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses, le dégagement des victimes (véhicule), les opérations de sauvetage (plongée, nautique) et les services d'entraide aux autres municipalités. Certaines municipalités offrent des services spécialisés, comme des services de secours routiers ou de sauvetage en eaux glacées.
- Le fait d'inclure l'entretien des bornes-fontaines dans les services d'incendie ou les services d'eau.
- La prestation de services d'intervention d'urgence dans les aéroports.

**Résultats de
la mesure
des coûts
totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

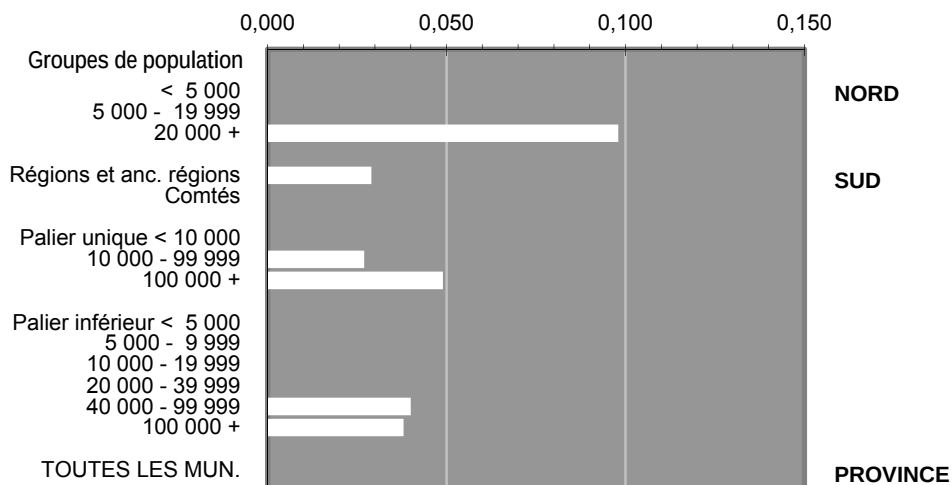
Services d'incendie : Efficacité

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants

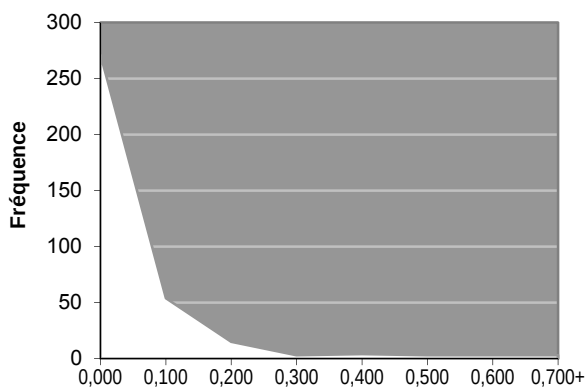
Nombre total de blessures subies par des habitants
liées à un incendie résidentiel

Population / 1 000

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants 2011 (médiane)



Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants



RÉSULTATS		Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants			
			2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane
NORD					
< 5 000	96	0,000 à 12,821	0,000	0,000	0,000
5 000 – 19 999	11	0,000 à 0,474	0,000	0,000	0,000
20 000 +	4	0,070 à 0,120	0,098	0,092	0,053
SUD					
Régions et anciennes régions	4	0,026 à 0,070	0,029	0,028	0,044
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	4	0,000	0,000	0,000	0,000
10 000 – 99 999	14	0,000 à 0,392	0,027	0,053	0,080
100 000 +	6	0,038 à 0,161	0,049	0,042	0,042
Palier inférieur					
< 5 000	52	0,000 à 0,553	0,000	0,000	0,000
5 000 – 9 999	61	0,000 à 0,539	0,000	0,000	0,000
10 000 – 19 999	60	0,000 à 0,123	0,000	0,000	0,000
20 000 – 39 999	20	0,000 à 0,040	0,000	0,000	0,000
40 000 – 99 999	10	0,011 à 0,138	0,040	0,017	0,046
100 000 +	14	0,010 à 0,075	0,038	0,030	0,016
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	356	0,000 à 12,821	0,000	0,000	0,000
N^{bre} de municipalités déclarantes			356	318	310

Référence RIF : SLC 92 1151 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.
- Le nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel est inférieur à 500. Ce critère sert à déceler les erreurs d'entrée de données.

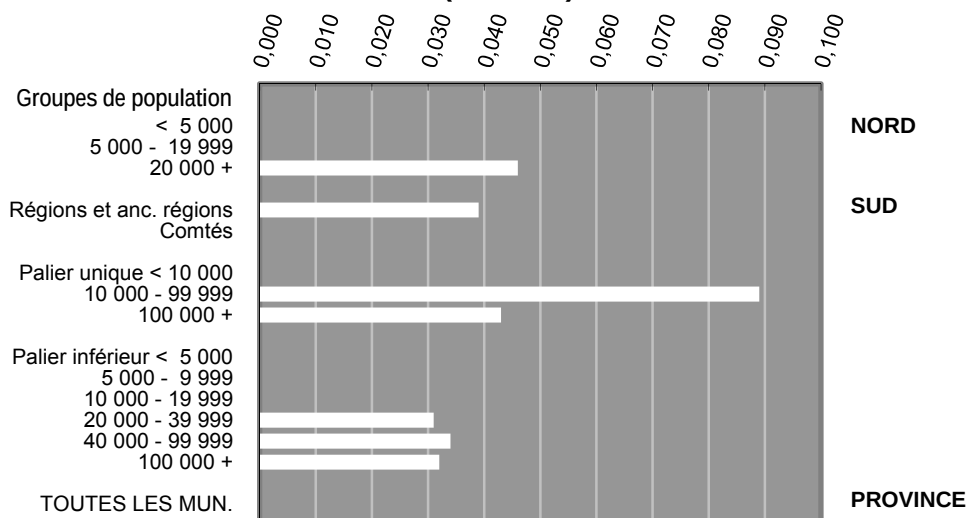
Services d'incendie : Efficacité

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans

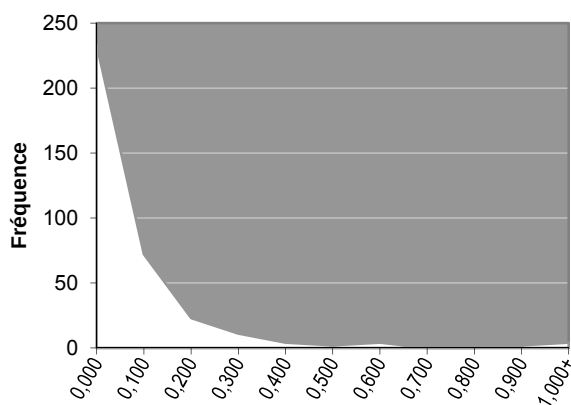
Nombre total de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel en (2006 + 2007 + 2008 + 2009 + 2010) / 5

Population / 1 000

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans 2011 (médiane)



Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans			
			2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane
NORD					
< 5 000	96	0,000 à 0,954	0,000	0,000	0,000
5 000 – 19 999	11	0,000 à 0,284	0,000	0,096	0,139
20 000 +	4	0,039 à 0,133	0,046	0,047	0,119
SUD					
Régions et anciennes régions	4	0,027 à 0,087	0,039	0,044	0,048
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	4	0,000	0,000	0,000	0,000
10 000 – 99 999	14	0,023 à 0,266	0,089	0,095	0,105
100 000 +	6	0,008 à 0,140	0,043	0,050	0,044
Palier inférieur					
< 5 000	52	0,000 à 2,172	0,000	0,000	0,000
5 000 – 9 999	60	0,000 à 0,559	0,000	0,000	0,000
10 000 – 19 999	60	0,000 à ,571	0,000	0,000	0,000
20 000 – 39 999	20	0,000 à 0,231	0,031	0,031	0,000
40 000 – 99 999	10	0,000 à 0,168	0,034	0,036	0,061
100 000 +	14	0,005 à 0,077	0,032	0,031	0,034
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	355	0,000 à 2,172	0,000	0,000	0,000
N^{bre} de municipalités déclarantes			355	315	309

Référence RIF : SLC 92 1152 07

Critères :

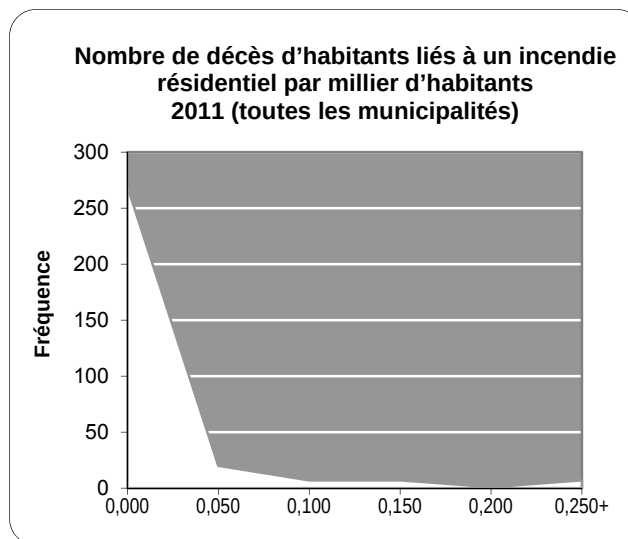
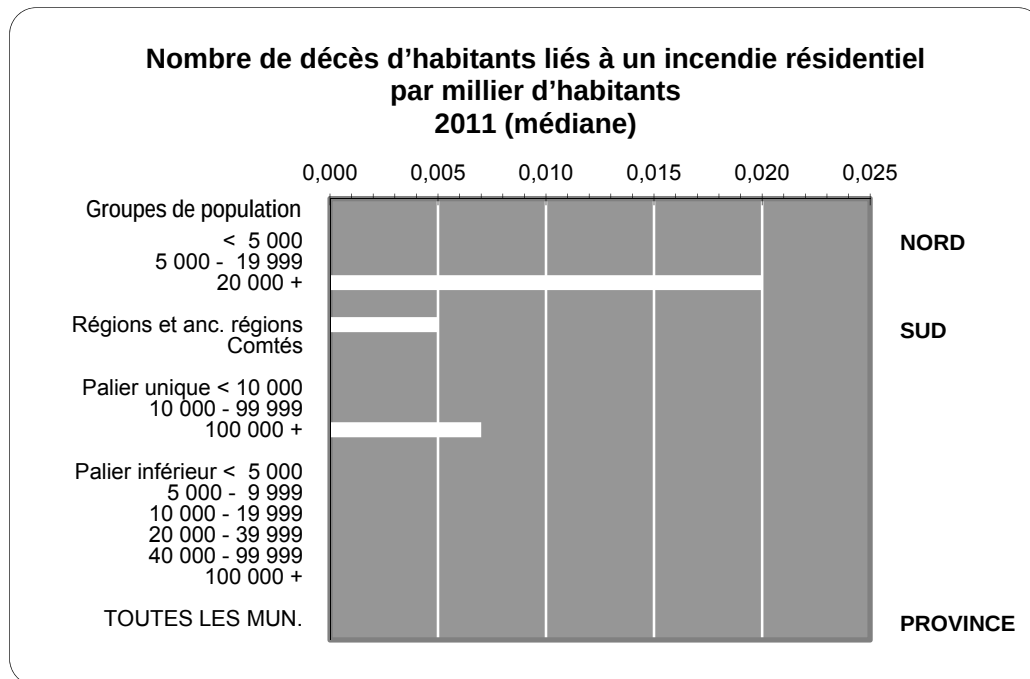
- La municipalité n'est pas de palier supérieur.

Services d'incendie : Efficacité

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants

Nombre total de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel

Population / 1 000



RÉSULTATS		Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants			
			2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane
NORD					
< 5 000	96	0,000 à 0,806	0,000	0,000	0,000
5 000 – 19 999	11	0,000 à 0,134	0,000	0,000	0,000
20 000 +	4	0,018 à 0,027	0,020	0,013	0,000
SUD					
Régions et anciennes régions	4	0,002 à 0,006	0,005	0,006	0,007
Comtés					0,000
Palier unique					
< 10 000	4	0,000 à 0,193	0,000	0,000	0,000
10 000 – 99 999	14	0,000 à 0,052	0,000	0,000	0,000
100 000 +	6	0,000 à 0,019	0,007	0,007	0,000
Palier inférieur					
< 5 000	52	0,000 à 0,892	0,000	0,000	0,000
5 000 – 9 999	61	0,000 à 0,161	0,000	0,000	0,000
10 000 – 19 999	60	0,000 à 0,104	0,000	0,000	0,000
20 000 – 39 999	20	0,000 à 0,062	0,000	0,000	0,000
40 000 – 99 999	10	0,000 à 0,011	0,000	0,000	0,000
100 000 +	14	0,000 à 0,015	0,000	0,000	0,000
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	356	0,000 à 0,892	0,000	0,000	0,000
N^{bre} de municipalités déclarantes			356	318	311

Référence RIF : SLC 92 1155 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.

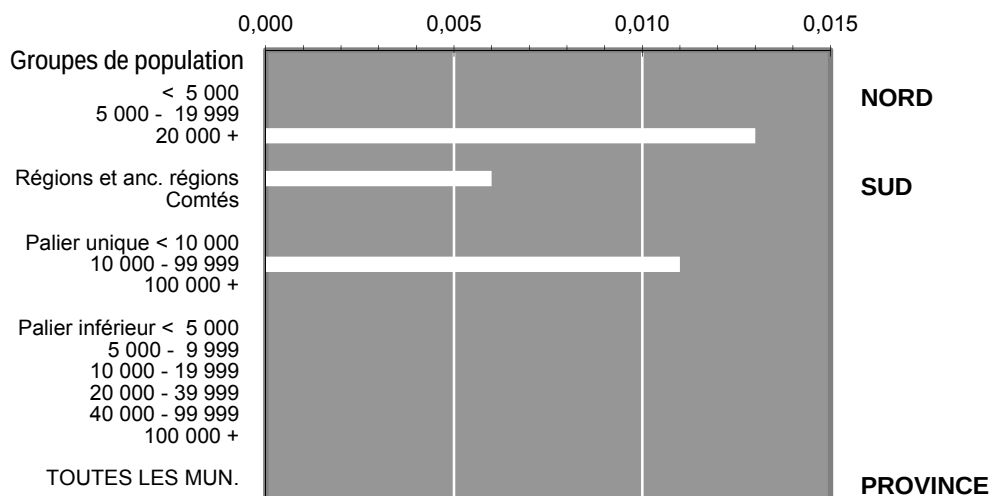
Services d'incendie : Efficacité

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans

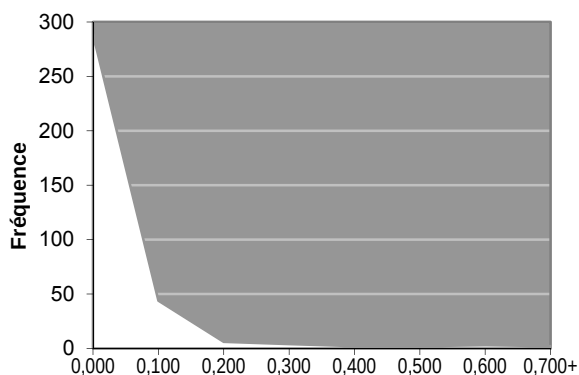
Nombre total de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel en (2006 + 2007 + 2008 + 2009 + 2010) / 5

Population / 1 000

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans 2011 (médiane)



Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans			
			2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane
NORD					
< 5 000	95	0,000 à 1,560	0,000	0,000	0,000
5 000 – 19 999	11	0,000 à 0,559	0,000	0,000	0,000
20 000 +	4	0,009 à 0,023	0,013	0,009	0,015
SUD					
Régions et anciennes régions	4	0,004 à 0,006	0,006	0,005	0,006
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	4	0,000	0,000	0,000	0,000
10 000 – 99 999	14	0,000 à 0,089	0,011	0,016	0,000
100 000 +	6	0,000 à 0,010	0,000	0,005	0,006
Palier inférieur					
< 5 000	51	0,000 à 1,017	0,000	0,000	0,000
5 000 – 9 999	60	0,000 à 0,271	0,000	0,000	0,000
10 000 – 19 999	60	0,000 à 0,208	0,000	0,000	0,000
20 000 – 39 999	20	0,000 à 0,047	0,000	0,000	0,000
40 000 – 99 999	9	0,000 à 0,017	0,000	0,000	0,000
100 000 +	14	0,000 à 0,016	0,000	0,001	0,004
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	352	0,000 à 1,560	0,000	0,000	0,000
N^{bre} de municipalités déclarantes			352	316	309

Référence RIF : SLC 92 1156 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.

Services d'incendie : Efficacité

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants

Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants

Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans

Objectifs

Minimiser le nombre de blessures et de décès d'habitants liés aux incendies résidentiels.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les caractéristiques uniques de chaque incendie de bâtiment résidentiel.
- Les caractéristiques rurales/urbaines de la municipalité.
- La distance moyenne entre les propriétés rurales/urbaines et le poste d'incendie le plus près.
- Les délais d'intervention liés aux caractéristiques rurales/urbaines.
- La composition du corps de pompiers : salariés, volontaires ou les deux.
- La forme bâtie, p. ex., maisons individuelles ou en rangée, immeubles de moins de six logements, tours à logements.
- La densité de la population.
- La présence ou l'absence d'avertisseurs de fumée dans les logements.
- Les décisions concernant le niveau de service prises par les conseils locaux à l'égard du délai d'intervention et des autres services peuvent influencer sur le nombre de pompiers engagés, le nombre de postes et les niveaux de matériel.
- Les dispositions en matière de services communs, y compris les accords d'entraide avec les municipalités avoisinantes.
- Le nombre d'incendies de bâtiment résidentiel.

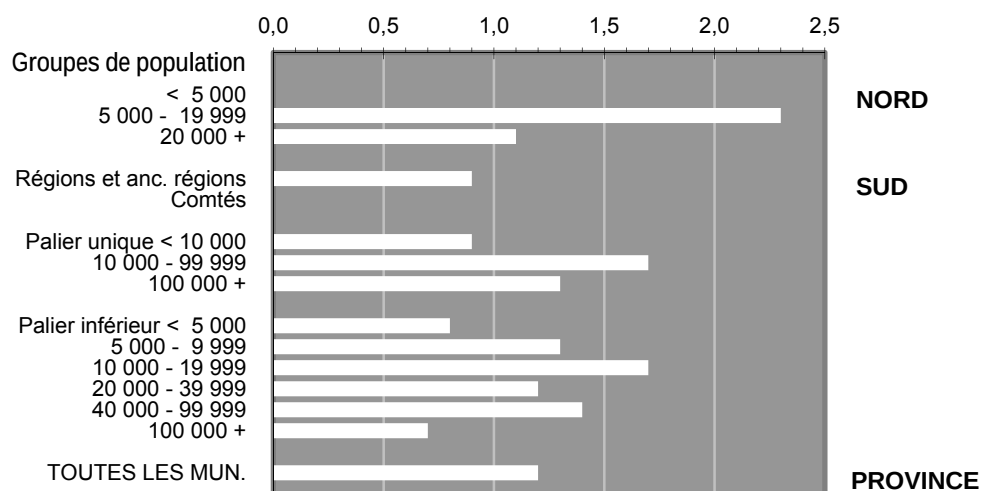
Services d'incendie : Efficacité

Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants

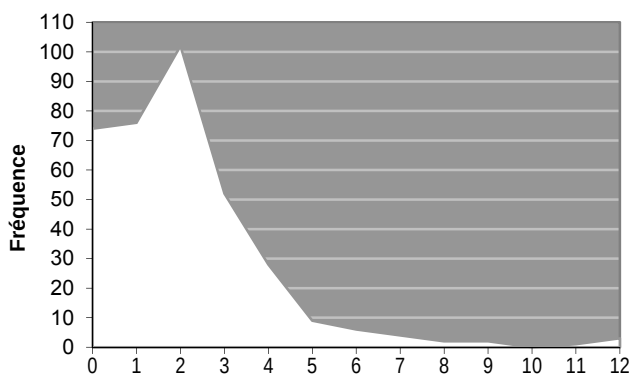
Nombre total d'incendies de bâtiment
résidentiel

Population / 1 000

**Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel
par millier d'habitants
2011 (médiane)**



**Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel
par millier d'habitants
2011 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS			Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants		
			2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette	Médiane	Médiane	Médiane
NORD					
< 5 000	97	0,0 à 16,7	0,0	1,0	1,0
5 000 – 19 999	11	1,0 à 4,4	2,3	1,2	2,4
20 000 +	4	0,2 à 1,8	1,1	1,5	1,6
SUD					
Régions et anciennes régions	4	0,7 à 1,3	0,9	1,0	1,2
Comtés					
Palier unique					
< 10 000	4	0,0 à 3,2	0,9	0,5	0,3
10 000 – 99 999	14	0,3 à 10,6	1,7	1,5	1,7
100 000 +	6	0,8 à 1,6	1,3	1,4	1,2
Palier inférieur					
< 5 000	54	0,0 à 22,9	0,8	1,3	1,3
5 000 – 9 999	61	0,0 à 7,0	1,3	1,4	1,8
10 000 – 19 999	60	0,0 à 15,3	1,7	1,4	1,9
20 000 – 39 999	20	0,7 à 3,0	1,2	1,5	1,1
40 000 – 99 999	10	0,4 à 1,9	1,4	1,2	1,0
100 000 +	14	0,1 à 2,0	0,7	0,9	1,1
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	359	0,0 à 22,9	1,2	1,3	1,4
N ^{bre} de municipalités déclarantes			359	314	310

Référence RIF : SLC 92 1160 07

Critères :

- La municipalité n'est pas de palier supérieur.
- La mesure est inférieure ou égale à 100. Ce critère sert à déceler les erreurs d'entrée de données.

Services d'incendie : Efficacité

Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier d'habitants.

Objectif

Minimiser le nombre d'incendies de bâtiment résidentiel.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition urbaine/rurale.
- L'emplacement géographique de la municipalité.
- La répartition des immeubles résidentiels, commerciaux et industriels.
- La forme bâtie, p. ex., maisons individuelles ou en rangée, immeubles de moins de six logements, tours à logements.
- La densité.
- La taille de la municipalité et du secteur de service.
- La composition du corps de pompiers : salariés, volontaires ou les deux.
- Les décisions prises par le conseil municipal à l'égard des délais d'intervention et des autres services peuvent avoir une incidence sur le nombre de sapeurs-pompiers, le nombre de casernes et les niveaux d'équipement.

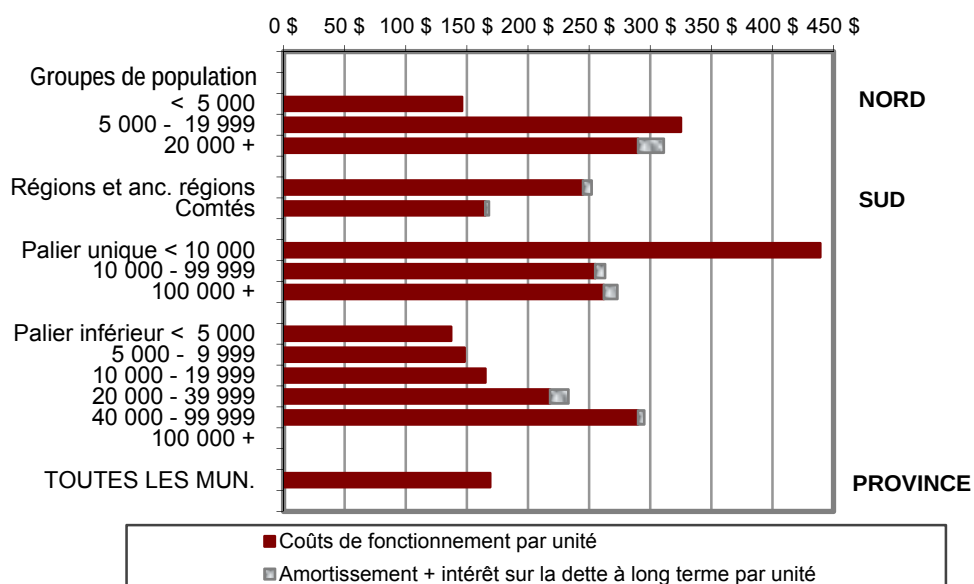
Services de police : Efficience

Coûts de fonctionnement des services de police par habitant

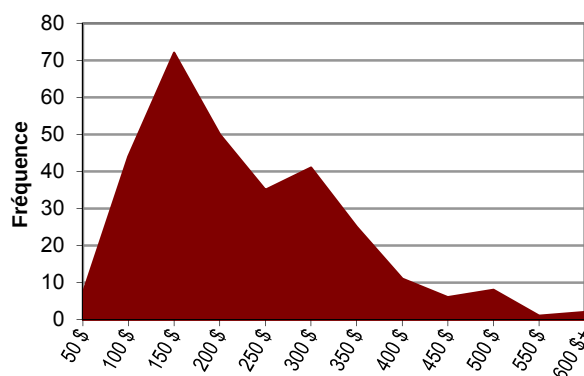
Coûts totaux des services de police par habitant

$$\frac{\text{Coûts des services de police}}{\text{Population totale}}$$

Coûts des services de police par habitant 2011 (médiane)



Coûts totaux des services de police par habitant 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services de police par habitant Coûts totaux des services de police par habitant				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	105	29 à 485	146	144	141
	Coûts totaux	105	29 à 485	146	144	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	170 à 554	325	315	302
	Coûts totaux	11	170 à 555	325	315	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	288 à 363	290	286	287
	Coûts totaux	4	297 à 370	311	309	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	11	154 à 358	245	241	223
	Coûts totaux	11	154 à 377	252	248	
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	165 à 206	165	154	150
	Coûts totaux	2	168 à 206	168	156	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	5	116 à 605	439	406	343
	Coûts totaux	5	116 à 614	439	406	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	14	183 à 487	255	272	239
	Coûts totaux	14	183 à 491	263	279	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	253 à 408	262	255	241
	Coûts totaux	6	261 à 421	273	265	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	49	64 à 422	137	130	132
	Coûts totaux	49	64 à 422	137	130	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	47	85 à 454	148	150	152
	Coûts totaux	47	85 à 463	148	150	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	35	95 à 391	165	164	151
	Coûts totaux	35	95 à 391	165	164	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	117 à 373	218	208	203
	Coûts totaux	12	117 à 384	233	210	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	1	290	290		
	Coûts totaux	1	295	295		
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	302	29 à 605	169	169	161
	Coûts totaux	302	29 à 614	169	169	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			302	268	278
	Coûts totaux			302	268	

Référence RIF :

SLC 91 1204 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1204 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services de police par habitant

Coûts totaux des services de police par habitant

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La municipalité est de palier inférieur et la responsabilité des services de police est déclarée comme relevant du palier supérieur.
- Les coûts de fonctionnement sont inférieurs ou égaux à 5. Dans ces cas, la responsabilité des services de police est déclarée comme partagée, relevant du palier supérieur ou, dans un cas, sans objet.
- La municipalité est de palier supérieur et la responsabilité des services de police est déclarée « sans objet ».
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

NOTES

La formule de la mesure des coûts totaux par unité a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Statistiques additionnelles pour les municipalités répondant aux critères énoncés ci-dessus en 2011 :

- 70 ont déclaré un amortissement.
- 66 des 283 qui ont déclaré des services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 31 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.

Référence RIF :

SLC 91 1204 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1204 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Services de police : Efficience

Coûts de fonctionnement des services de police par habitant

Coûts totaux des services de police par habitant

Objectif Services policiers efficaces.

Notes Une seule mesure de l'efficacité des services policiers est calculée pour chaque municipalité, même si ces services sont fournis par deux ou plusieurs forces policières (les secteurs de certaines municipalités fusionnées, qui étaient des municipalités distinctes avant la fusion, avaient conclu des contrats distincts).

S'il incombe à un comté ou à une région de fournir des services policiers, les résultats des municipalités locales sont exclus. En effet, les coûts résiduels déclarés par une municipalité locale sont automatiquement calculés sous forme de mesure de l'efficacité, qu'une municipalité soit responsable d'un service ou non.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La zone desservie et la population.
- Les méthodes servant à dénombrer la population.
- L'afflux des véhicules et des habitants des régions environnantes (p. ex. les migrants journaliers, les touristes).
- Les ratios entreprises/résidences.
- La densité de la population.
- Les attentes du public concernant le service et les décisions du conseil concernant le niveau de service.
- Les priorités politiques et les initiatives de police particulières ciblées. Exemples : les initiatives ciblant les drogues, la prostitution, le vol de marchandises ou la conduite avec facultés affaiblies.
- L'éventail des services, tels que les services de patrouille, d'enquêtes, de relations avec la collectivité, de prévention des crimes et de sécurité au tribunal, ainsi que les services spécialisés (intervention tactique et expertise judiciaire).
- Le fait d'inclure ou non les SMU et les services d'incendie dans les services de répartition.
- Les ententes concernant les services policiers communs.
- Les coûts liés aux installations, à l'entretien et au parc automobile.
- Les coûts de main-d'œuvre.
- La répartition urbaine/rurale.

- Le nombre et la proximité d'installations à haut risque (maisons de transition, établissements correctionnels et établissements de santé mentale) et à faible risque (bases militaires, principaux corridors hydroélectriques et attractions touristiques).
- La composition de la force policière (p. ex. personnel en uniforme et police civile).
- Les considérations géographiques (p. ex. le fait de devoir patrouiller un plan d'eau d'importance).
- Les événements spéciaux ponctuels, comme l'arrivée d'un haut dignitaire.
- Les événements rares (désastres naturels ou causés par l'homme).
- Un nombre plus élevé de crimes plus complexes (p. ex. homicides) qui nécessitent des ressources supplémentaires.
- Un indice de violence criminelle plus élevé.
- Les passages frontaliers vers les États-Unis.
- La prestation de services policiers contractuels dans un aéroport ou un casino. Remarque : seules les recettes perçues pour des services fournis à d'autres municipalités et les recettes perçues pour des services fournis à l'extérieur des limites municipales sont soustraites des coûts de fonctionnement. Les municipalités qui fournissent des services aux aéroports ou aux casinos ont des coûts de fonctionnement par habitant plus élevés.
- La modification des conventions collectives existantes et les nouvelles conventions qui comprennent des remboursements peuvent faire gonfler les coûts de fonctionnement de l'année visée.
- Les cycles économiques locaux.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

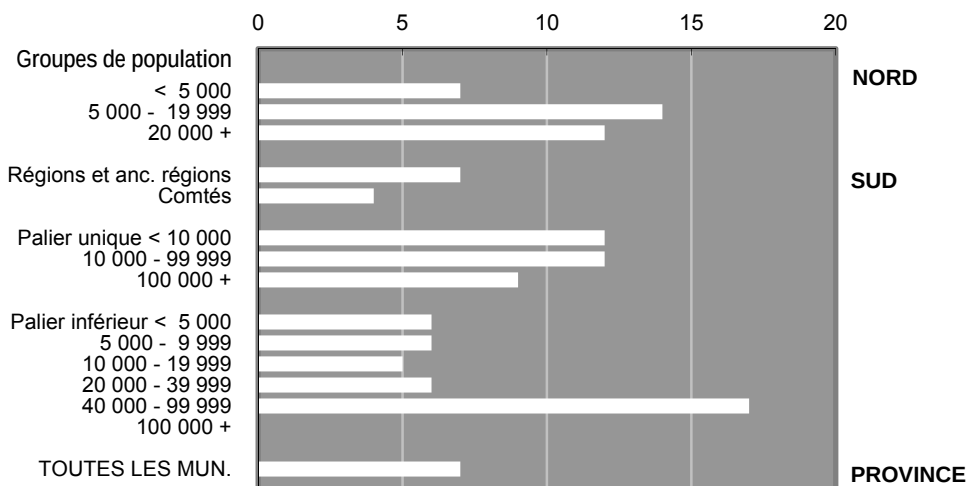
Services de police : Efficacité

Taux de criminalité violente par millier d'habitants

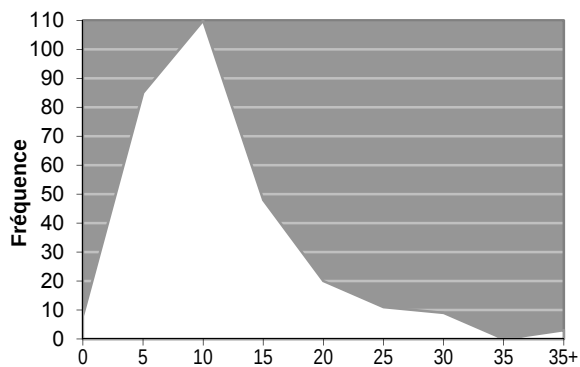
Nombre total de crimes violents, y compris ceux
perpétrés par des jeunes

Population / 1 000

Taux de criminalité violente par millier d'habitants 2011 (médiane)



Taux de criminalité violente par millier d'habitants 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Taux de criminalité violente par millier d'habitants					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	87	0 à 68	7	8	8	9	8
5 000 – 19 999	10	4 à 35	14	16	18	18	18
20 000 +	4	10 à 19	12	11	11	11	13
SUD							
Régions et anciennes régions	11	5 à 13	7	8	6	6	6
Comtés	2	4 à 8	4	4	4	5	4
Palier unique							
< 10 000	4	7 à 27	12	17	18	9	20
10 000 – 99 999	14	6 à 26	12	14	12	13	11
100 000 +	6	9 à 12	9	11	11	8	8
Palier inférieur							
< 5 000	53	1 à 22	6	5	6	6	5
5 000 – 9 999	50	2 à 18	6	6	7	5	5
10 000 – 19 999	39	3 à 27	5	7	7	7	7
20 000 – 39 999	13	3 à 20	6	7	6	6	7
40 000 – 99 999	1	17	17		3	15	15
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	294	0 à 68	7	7	8	8	7
N^{bre} de municipalités déclarantes			294	260	249	278	278

Référence RIF : SLC 92 1258 07

Critères :

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.
- La population au dénominateur égale la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01 divisée par 1 000.

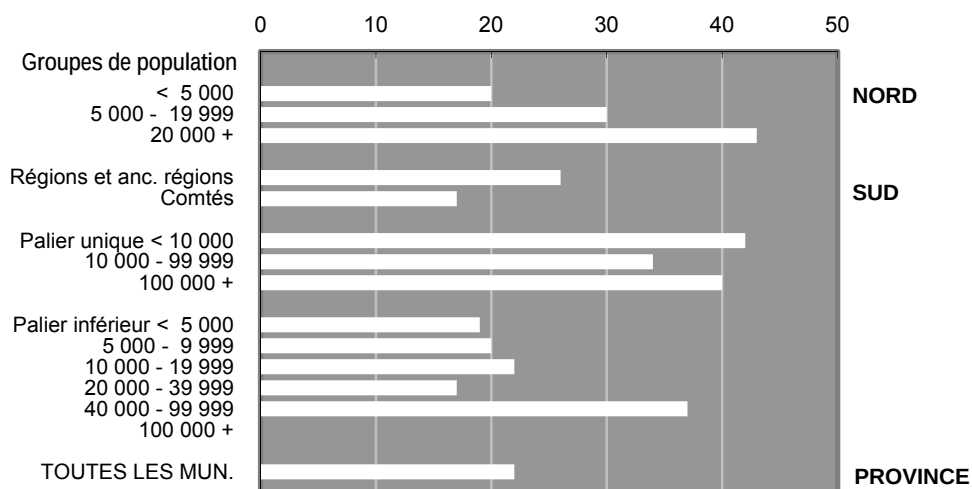
Services de police : Efficacité

Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants

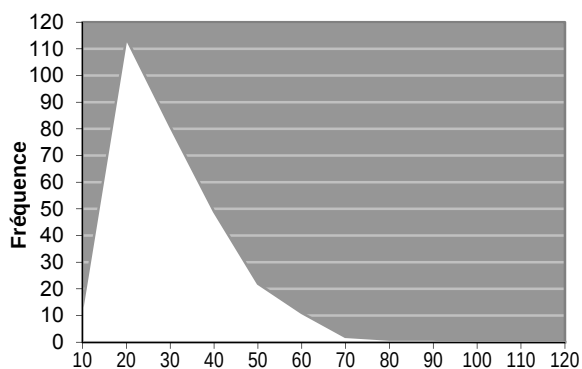
Nombre total de crimes contre les biens, y
compris ceux perpétrés par des jeunes

Population / 1 000

Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants 2011 (médiane)



Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	87	2 à 84	20	24	26	23	25
5 000 – 19 999	10	12 à 78	30	34	42	48	41
20 000 +	4	41 à 55	43	44	45	43	42
SUD							
Régions et anciennes régions	11	16 à 36	26	28	26	25	24
Comtés	2	17 à 22	17	21	23	21	21
Palier unique							
< 10 000	4	34 à 54	42	41	41	45	43
10 000 – 99 999	14	23 à 61	34	47	42	43	43
100 000 +	6	27 à 45	40	42	44	45	44
Palier inférieur							
< 5 000	53	6 à 51	19	21	24	24	23
5 000 – 9 999	50	2 à 51	20	23	25	25	24
10 000 – 19 999	39	13 à 67	22	26	25	27	30
20 000 – 39 999	13	3 à 51	17	22	21	21	21
40 000 – 99 999	1	37	37		9	37	45
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	294	2 à 84	22	25	27	27	26
N^{bre} de municipalités déclarantes			294	260	249	278	277

Référence RIF : SLC 92 1259 07

Critères :

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.
- La population au dénominateur égale la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01 divisée par 1 000.

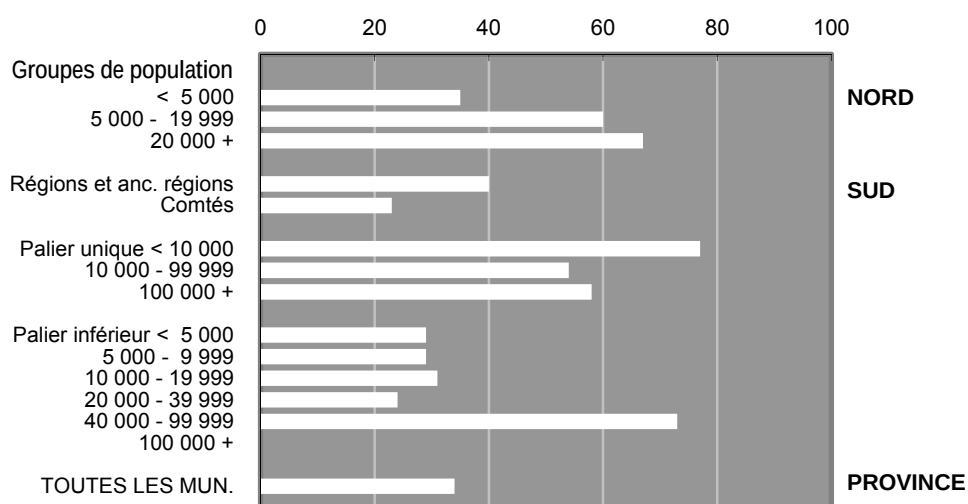
Services de police : Efficacité

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route)

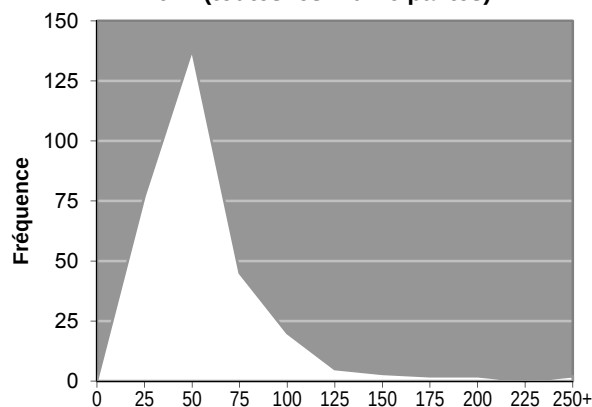
Nombre total de crimes violents, de crimes contre les biens et d'autres infractions au *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route

Population / 1 000

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du Code criminel, à l'exclusion des délits de la route) 2011 (médiane)



Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du Code criminel, à l'exclusion des délits de la route) 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du <i>Code criminel</i> , à l'exclusion des délits de la route)					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	87	4 à 357	35	39	40	39	39
5 000 – 19 999	10	17 à 180	60	67	77	92	99
20 000 +	4	61 à 91	67	70	68	72	79
SUD							
Régions et anciennes régions	11	23 à 55	40	39	40	47	47
Comtés	2	23 à 35	23	27	30	28	29
Palier unique							
< 10 000	4	43 à 157	77	116	120	96	73
10 000 – 99 999	14	35 à 136	54	66	68	77	88
100 000 +	6	45 à 69	58	61	67	71	73
Palier inférieur							
< 5 000	53	15 à 353	29	28	35	33	35
5 000 – 9 999	50	8 à 83	29	30	35	34	34
10 000 – 19 999	39	19 à 109	31	38	37	42	43
20 000 – 39 999	13	9 à 75	24	37	34	33	34
40 000 – 99 999	1	73	73		47	70	79
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	294	4 à 357	34	39	42	40	43
N^{bre} de municipalités déclarantes			294	260	249	278	278

Référence RIF : SLC 92 1263 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.
- La population au dénominateur égale la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01 divisée par 1 000.

Services de police : Efficacité

Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants

Taux de criminalité violente par millier d'habitants

Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du *Code criminel*, à l'exclusion des délits de la route)

Objectif

Collectivités sécuritaires.

Notes

Pour qu'une municipalité soit incluse dans le rapport sommaire, elle doit avoir déclaré un nombre total de crimes supérieur à zéro.

Le nombre total de crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres infractions au *Code criminel*, à l'exclusion de celles concernant la circulation. Il ne comprend pas les crimes liés aux drogues ou qui constituent une infraction aux lois fédérales.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les caractéristiques démographiques.
- La densité de la population.
- La mobilité de la population, par exemple les navetteurs et les touristes.
- La répartition urbaine/rurale.
- La répartition des immeubles commerciaux et résidentiels.
- Les cycles économiques locaux.
- Les programmes de prévention et de sensibilisation.
- La participation de la collectivité et les partenariats.
- Les priorités politiques ainsi que les initiatives particulières et ciblées en matière de maintien de l'ordre.
- L'écart dans l'interprétation des lignes directrices de Statistique Canada.

Voir l'analyse des facteurs qui influent sur les mesures de l'efficacité des services de police.

De plus, le taux de criminalité total varie en fonction de la déclaration du taux de criminalité lié aux autres infractions au *Code criminel*, à l'exclusion de celles qui ont trait à la circulation.

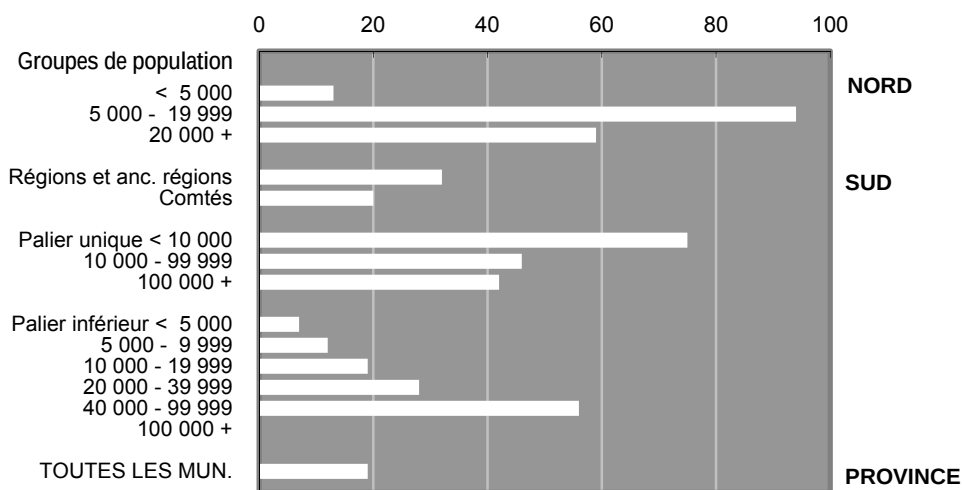
Services de police : Efficacité

Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes

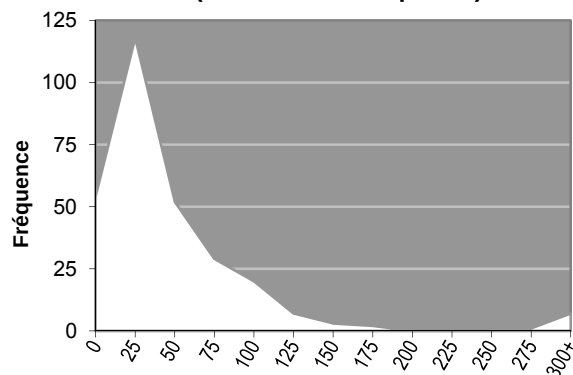
Nombre total de jeunes dont les dossiers ont été classés par
mise en accusation ou autrement

Population de jeunes / 1 000

Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes 2011 (médiane)



Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	89	0 à 388	13	13	22	0	0
5 000 – 19 999	10	20 à 328	94	137	37	123	51
20 000 +	4	33 à 99	59	70	57	60	99
SUD							
Régions et anciennes régions	10	19 à 76	32	40	43	48	59
Comtés	2	20 à 23	20	15	16	7	
Palier unique							
< 10 000	4	70 à 139	75	89	137	42	115
10 000 – 99 999	14	0 à 118	46	70	73	62	84
100 000 +	6	12 à 73	42	43	59	66	64
Palier inférieur							
< 5 000	52	0 à 462	7	8	11	2	0
5 000 – 9 999	49	0 à 275	12	17	19	5	8
10 000 – 19 999	39	0 à 327	19	19	24	10	14
20 000 – 39 999	13	2 à 80	28	19	24	14	23
40 000 – 99 999	1	56	56			38	32
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	293	0 à 462	19	21	24	8	15
N^{bre} de municipalités déclarantes			293	260	252	276	217

Référence RIF : SLC 92 1265 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le taux de criminalité basé sur les autres infractions relevant du *Code criminel*, à l'exception des délits de la route, est supérieur à zéro.
- La population au dénominateur égale la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01 divisée par 1 000.

Services de police : Efficacité**Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes****Objectif**

Collectivités sécuritaires.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Le taux de criminalité chez les jeunes varie selon les facteurs suivants :

- La disponibilité des données.
- Les caractéristiques démographiques.
- La densité de la population.
- La répartition urbaine/rurale.
- La répartition des immeubles commerciaux et résidentiels.
- Les cycles économiques locaux.
- Les programmes préventifs et de sensibilisation.
- La participation de la collectivité et les partenariats.
- Les priorités politiques ainsi que les initiatives particulières et ciblées en matière de maintien de l'ordre.
- L'écart dans l'interprétation des lignes directrices de Statistique Canada.
- *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* avec des ententes à l'amiable.

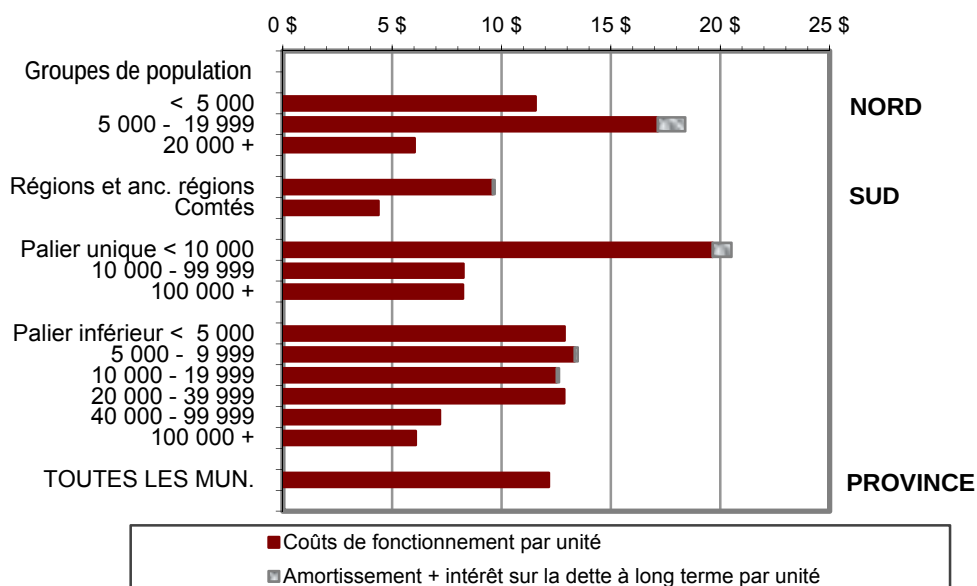
Permis de construire et services d'inspection : Efficience

Coûts de fonctionnement liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)

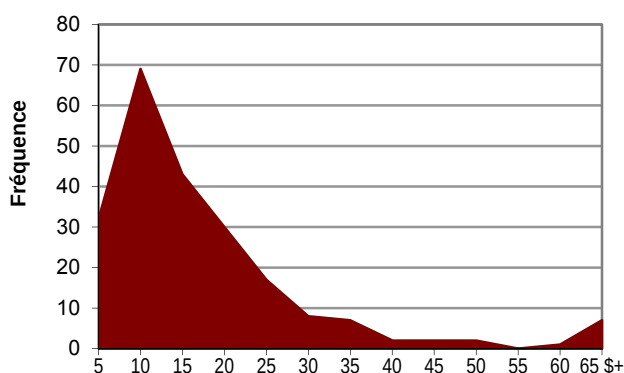
Coûts totaux liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)

$$\frac{\text{Coûts des permis de construire et des services d'inspection}}{\text{Valeur totale des activités de construction (selon les permis délivrés) / 1 000 \$}}$$

Coûts liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés) 2011 (médiane)



Coûts totaux liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés) 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)		
		Coûts totaux liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)		
		2011		
Population		N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$
NORD				
< 5 000	Coûts de fonctionnement	40	0,90 à 66,50	11,55
	Coûts totaux	40	0,90 à 66,50	11,55
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	5	5,87 à 30,31	17,14
	Coûts totaux	5	5,94 à 32,22	18,39
20 000 +	Coûts de fonctionnement	3	3,53 à 8,12	6,02
	Coûts totaux	3	3,53 à 8,25	6,02
SUD				
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	6,30 à 9,89	9,60
	Coûts totaux	4	6,30 à 9,89	9,68
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	4,37 à 5,58	4,37
	Coûts totaux	2	4,37 à 5,73	4,37
Palier unique				
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	9,99 à 1 358,65	19,65
	Coûts totaux	3	9,99 à 1 358,65	20,51
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	9	2,04 à 22,28	8,25
	Coûts totaux	9	2,04 à 22,28	8,25
100 000 +	Coûts de fonctionnement	4	4,27 à 21,38	8,23
	Coûts totaux	4	4,27 à 21,77	8,23
Palier inférieur				
< 5 000	Coûts de fonctionnement	30	0,31 à 776,41	12,88
	Coûts totaux	30	0,31 à 794,71	12,88
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	43	-3,30 à 1 469,99	13,34
	Coûts totaux	43	-3,27 à 1 469,99	13,48
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	42	2,91 à 41,95	12,52
	Coûts totaux	42	2,91 à 42,71	12,62
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	15	5,51 à 49,15	12,86
	Coûts totaux	15	5,51 à 49,68	12,86
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	1,70 à 20,95	7,18
	Coûts totaux	10	1,70 à 20,95	7,18
100 000 +	Coûts de fonctionnement	10	3,80 à 14,00	6,07
	Coûts totaux	10	3,80 à 14,00	6,07
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	220	-3,30 à 1 469,99	12,16
	Coûts totaux	220	-3,27 à 1 469,99	12,16
N ^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement	220		
	Coûts totaux	220		

Référence RIF :

SLC 91 1301 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1301 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)

Coûts totaux liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La valeur totale des activités de construction divisée par la population à SLC 02 0041 01 est supérieure à 50 000 \$. Ce critère vise à exclure les municipalités qui n'ont pas divisé la valeur totale des activités de construction par 1 000 \$.
$$[(\text{SLC } 91 \text{ } 1301 \text{ } 31 \times 1 \text{ } 000) / \text{SLC } 02 \text{ } 0041 \text{ } 01] > 50 \text{ } 000 \text{ } \$.$$
- La valeur totale des activités de construction divisée par la population à SLC 02 0041 01 est inférieure à 5,00 \$. Ce critère vise à exclure les municipalités qui ont divisé la valeur totale des activités de construction par 1 000 \$ deux fois.
$$[(\text{SLC } 91 \text{ } 1301 \text{ } 31 \times 1 \text{ } 000) / \text{SLC } 02 \text{ } 0041 \text{ } 01] < 5,00 \text{ } \$.$$
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

NOTES

Statistiques additionnelles pour les municipalités répondant aux critères énoncés ci-dessus en 2011 :

- 61 des 160 municipalités qui ont déclaré des services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 5 ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 169 n'ont déclaré aucun amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 1301 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 1301 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Permis de construire et services d'inspection : Efficience

Coûts de fonctionnement liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)

Coûts totaux liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)

Objectif	Services efficaces en matière de permis de construire et d'inspection.
Notes	Les mesures relatives à l'examen des demandes de permis de construire complètes sont déclarées par le palier d'administration qui délivre ces permis. La valeur des activités de construction est utilisée comme dénominateur de la formule parce qu'elle représente la charge de travail du service du bâtiment. Des critères visent à exclure les municipalités ayant commis des erreurs de saisie de données dans le dénominateur « valeur totale des activités de construction (selon les permis délivrés) / 1 000 \$ ». La principale erreur consistait à saisir la « valeur totale des activités de construction » sans d'abord la diviser par 1 000 \$. Cette erreur pouvait se produire en cas de doute sur la question de savoir si le service du bâtiment ou celui des finances faisait la division.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants influent sur les résultats : ■ Le type et le nombre de projets de construction dans la municipalité. ■ La méthode utilisée pour déterminer la valeur totale des activités de construction, c.-à-d. des tableaux de coûts de construction ou des estimations. Exemple de tableau de coûts de construction : le document intitulé <i>Hanscomb Yardsticks for Costing</i>, le <i>Guide to Construction Costs</i> du Toronto Real Estate Board et le document annuel intitulé <i>Construction Value Standard</i> du Toronto Area Chief Building Officials Committee. ■ La dotation en personnel : certaines petites municipalités ont déclaré partager les dépenses liées à un chef du bâtiment.

Permis de construire et services d'inspection : Efficacité

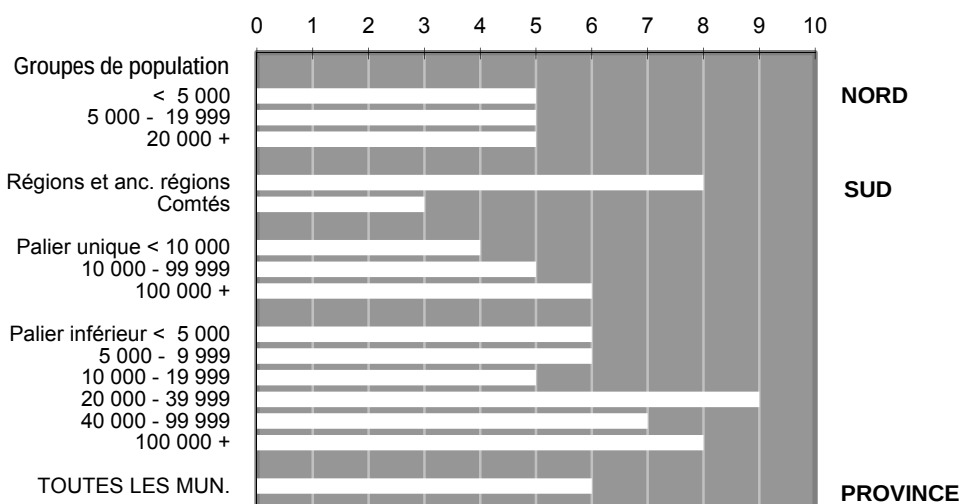
Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

Catégorie 1 : Maisons (au plus 3 étages et 600 mètres carrés)

Référence : la norme provinciale est 10 jours ouvrables.

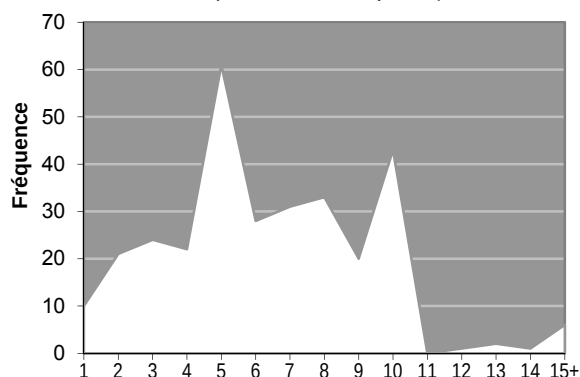
Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

CATÉGORIE 1 : MAISONS
(au plus 3 étages et 600 mètres carrés)
2011 (médiane)



Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

CATÉGORIE 1 : MAISONS
(au plus 3 étages et 600 mètres carrés)
2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS	Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :		
	Catégorie 1 : Maisons (au plus 3 étages et 600 mètres carrés)		
	Référence : la norme provinciale est 10 jours ouvrables.		

			2011
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette Jours ouvrables	Médiane Jours ouvrables
NORD			
< 5 000	72	1 à 30	5
5 000 – 19 999	10	2 à 10	5
20 000 +	4	1 à 10	5
SUD			
Régions et anciennes régions	3	6 à 8	8
Comtés	2	3 à 6	3
Palier unique			
< 10 000	4	4 à 10	4
10 000 – 99 999	12	2 à 10	5
100 000 +	6	1 à 9	6
Palier inférieur			
< 5 000	41	1 à 70	6
5 000 – 9 999	53	1 à 233	6
10 000 – 19 999	55	1 à 14	5
20 000 – 39 999	19	1 à 13	9
40 000 – 99 999	10	2 à 16	7
100 000 +	12	5 à 15	8
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	303	1 à 233	6
N^{bre} de municipalités déclarantes			303

Référence RIF : SLC 92 1351 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère :

- La mesure est supérieure à zéro.

Note :

Nombre de municipalités ayant déclaré zéro (0) jour ouvrable pour examiner une demande complète : 9.

Permis de construire et services d'inspection : Efficacité

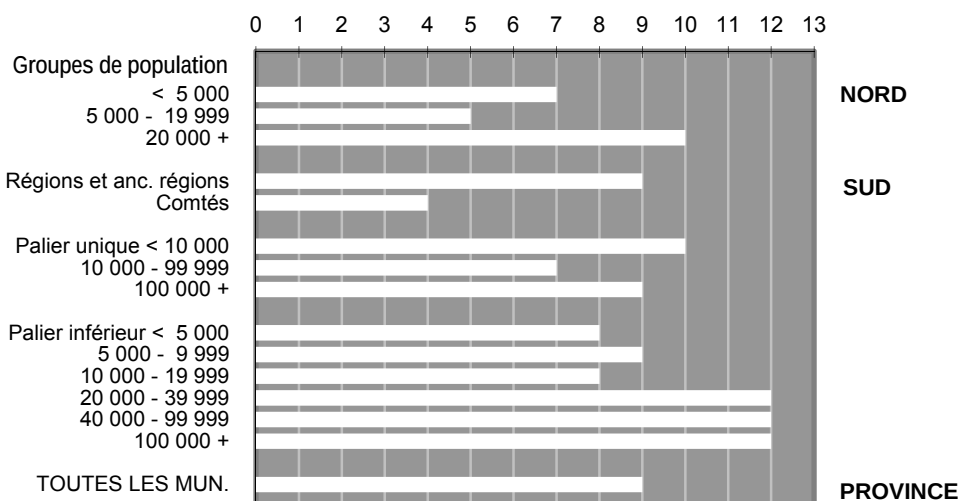
Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

Catégorie 2 : Petits immeubles (commerciaux ou industriels, au plus 3 étages et 600 mètres carrés)

Référence : la norme provinciale est 15 jours ouvrables.

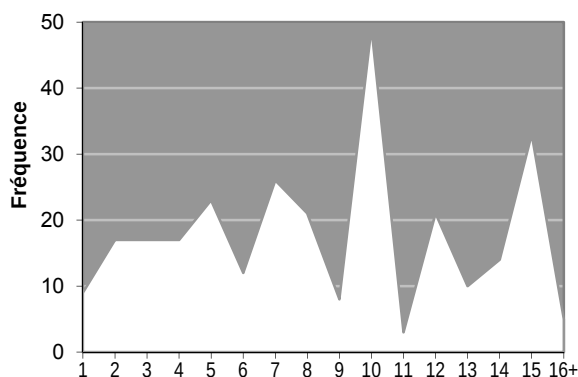
Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

CATÉGORIE 2 : PETITS IMMEUBLES
(commerciaux ou industriels, au plus 3 étages et 600 mètres carrés)
2011 (médiane)



Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

CATÉGORIE 2 : PETITS IMMEUBLES
(commerciaux ou industriels, au plus 3 étages et 600 mètres carrés)
2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS	Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus : Catégorie 2 : Petits immeubles (commerciaux ou industriels, au plus 3 étages et 600 mètres carrés) <i>Référence : la norme provinciale est 15 jours ouvrables.</i>

			2011
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette Jours ouvrables	Médiane Jours ouvrables
NORD			
< 5 000	62	1 à 15	7
5 000 – 19 999	10	1 à 15	5
20 000 +	4	1 à 13	10
SUD			
Régions et anciennes régions	3	9 à 10	9
Comtés	2	4 à 5	4
Palier unique			
< 10 000	3	7 à 15	10
10 000 – 99 999	11	4 à 15	7
100 000 +	6	1 à 14	9
Palier inférieur			
< 5 000	36	1 à 45	8
5 000 – 9 999	53	1 à 15	9
10 000 – 19 999	55	1 à 15	8
20 000 – 39 999	19	1 à 18	12
40 000 – 99 999	10	4 à 15	12
100 000 +	11	7 à 16	12
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	285	1 à 45	9
N^{bre} de municipalités déclarantes			285

Référence RIF : SLC 92 1352 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère :

- La mesure est supérieure à zéro.

Note :

Nombre de municipalités ayant déclaré zéro (0) jour ouvrable pour examiner une demande complète : 24.

Permis de construire et services d'inspection : Efficacité

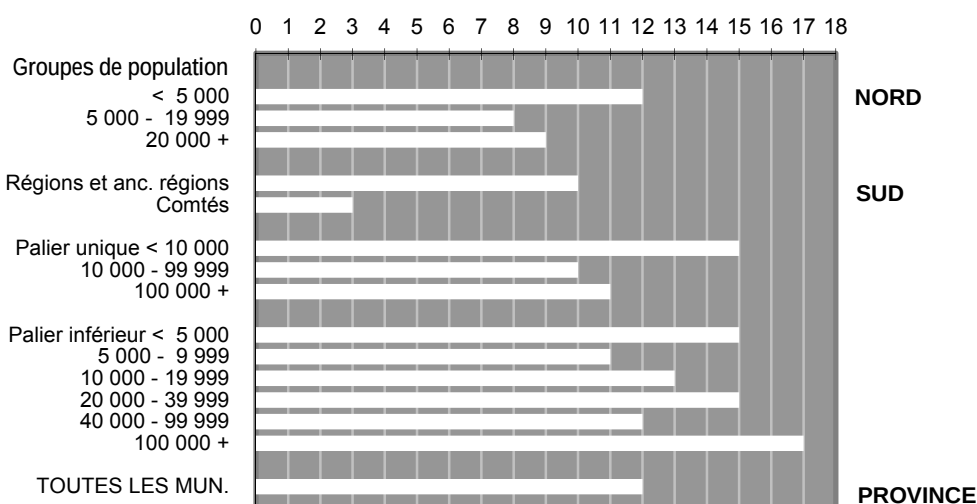
Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

Catégorie 3 : Grands immeubles (résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels)

Référence : la norme provinciale est 20 jours ouvrables.

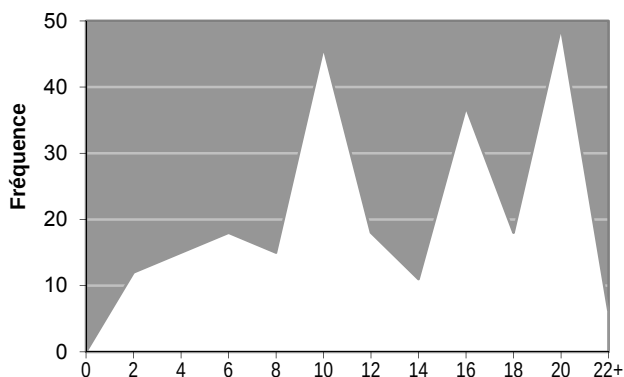
Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

CATÉGORIE 3 : GRANDS IMMEUBLES
(résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels)
2011 (médiane)



Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

CATÉGORIE 3 : GRANDS IMMEUBLES
(résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels)
2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS	Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :		
	Catégorie 3 : Grands immeubles (résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels)		
	<i>Référence : la norme provinciale est 20 jours ouvrables.</i>		

			2011
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette Jours ouvrables	Médiane Jours ouvrables
NORD			
< 5 000	72	0 à 20	5
5 000 – 19 999	9	5 à 20	8
20 000 +	4	1 à 14	9
SUD			
Régions et anciennes régions	3	9 à 14	10
Comtés	2	3 à 4	3
Palier unique			
< 10 000	4	0 à 20	10
10 000 – 99 999	12	1 à 20	10
100 000 +	6	7 à 20	11
Palier inférieur			
< 5 000	39	0 à 60	10
5 000 – 9 999	52	0 à 20	10
10 000 – 19 999	54	0 à 34	10
20 000 – 39 999	19	0 à 25	15
40 000 – 99 999	10	4 à 19	12
100 000 +	11	0 à 20	17
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	297	0 à 60	10
N^{bre} de municipalités déclarantes			297

Référence RIF : SLC 92 1353 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère :

- La mesure est supérieure à zéro.

Note :

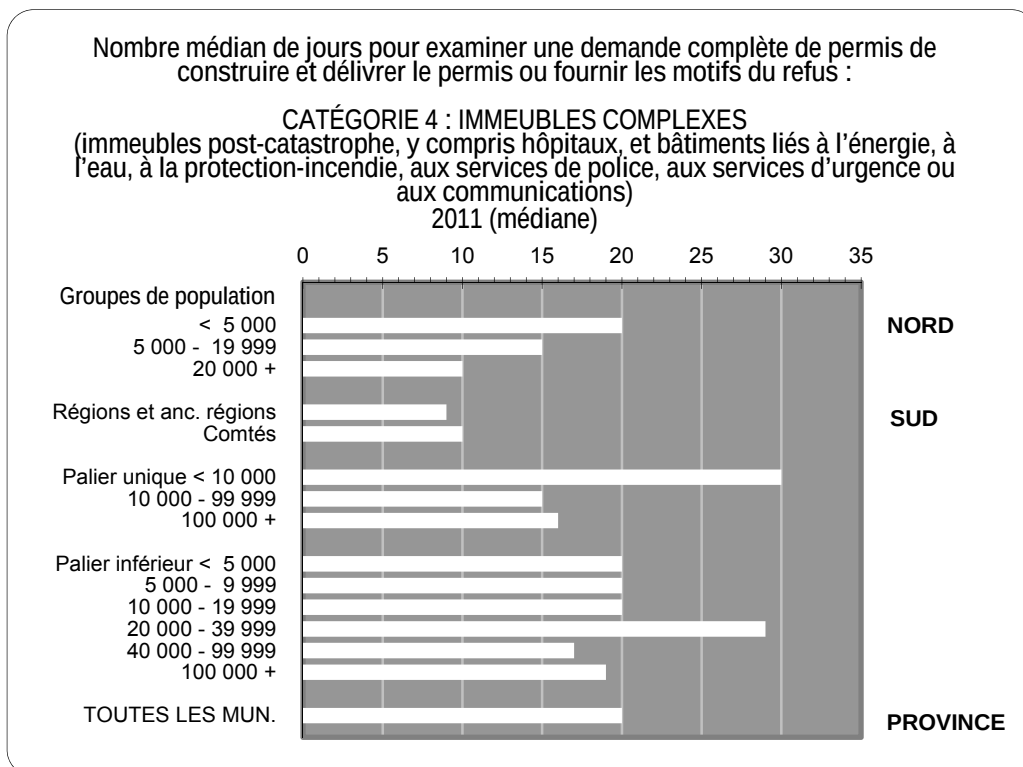
Nombre de municipalités ayant déclaré zéro (0) jour ouvrable pour examiner une demande complète : 56.

Permis de construire et services d'inspection : Efficacité

Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

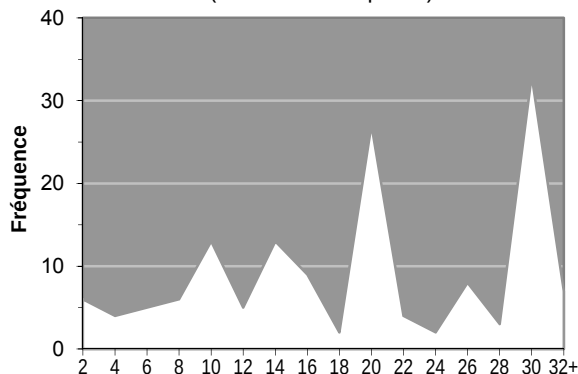
Catégorie 4 : Immeubles complexes (immeubles post-catastrophe, y compris hôpitaux, et bâtiments liés à l'énergie, à l'eau, à la protection-incendie, aux services de police, aux services d'urgence ou aux communications)

Référence : la norme provinciale est 30 jours ouvrables.



Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

CATÉGORIE 4 : IMMEUBLES COMPLEXES
(immeubles post-catastrophe, y compris hôpitaux, et bâtiments liés à l'énergie, à l'eau, à la protection-incendie, aux services de police, aux services d'urgence ou aux communications)
2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS	Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :		
	Catégorie 4 : Immeubles complexes (immeubles post-catastrophe, y compris hôpitaux, et bâtiments liés à l'énergie, à l'eau, à la protection-incendie, aux services de police, aux services d'urgence ou aux communications)		
	Référence : la norme provinciale est 30 jours ouvrables.		

			2011
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette Jours ouvrables	Médiane Jours ouvrables
NORD			
< 5 000	24	1 à 30	20
5 000 – 19 999	8	10 à 30	15
20 000 +	4	7 à 35	10
SUD			
Régions et anciennes régions	3	8 à 14	9
Comtés	1	10	10
Palier unique			
< 10 000	3	15 à 46	30
10 000 – 99 999	7	3 à 30	15
100 000 +	4	8 à 30	16
Palier inférieur			
< 5 000	17	3 à 57	20
5 000 – 9 999	26	1 à 30	20
10 000 – 19 999	27	1 à 49	20
20 000 – 39 999	6	7 à 30	29
40 000 – 99 999	7	5 à 31	17
100 000 +	10	10 à 35	19
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	147	1 à 57	20
N^{bre} de municipalités déclarantes			147

Référence RIF : SLC 92 1354 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère :

- La mesure est supérieure à zéro.

Note :

Nombre de municipalités ayant déclaré zéro (0) jour ouvrable pour examiner une demande complète : 132.

Permis de construire et services d'inspection : Efficacité

Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :

Catégorie 1 : Maisons (au plus 3 étages et 600 mètres carrés)

Référence : la norme provinciale est 10 jours ouvrables.

Catégorie 2 : Petits immeubles (commerciaux ou industriels, au plus 3 étages et 600 mètres carrés)

Référence : la norme provinciale est 15 jours ouvrables.

Catégorie 3 : Grands immeubles (résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels)

Référence : la norme provinciale est 20 jours ouvrables.

Catégorie 4 : Immeubles complexes (immeubles post-catastrophe, y compris hôpitaux, et bâtiments liés à l'énergie, à l'eau, à la protection-incendie, aux services de police, aux services d'urgence ou aux communications)

Référence : la norme provinciale est 30 jours ouvrables.

Objectif

Traitement rapide et exact des demandes complètes de permis de construire.

Notes

Les mesures relatives à l'examen des demandes complètes de permis de construire sont déclarées par le palier administratif qui délivre ces permis.

Le Code du bâtiment énonce la norme provinciale sur le délai d'examen de chaque catégorie de demandes complètes de permis de construire, la délivrance ou le refus du permis et la fourniture de tous les motifs du refus en cas de rejet de la demande.

Les mesures s'appliquent uniquement aux demandes qui sont présentées à la municipalité et que celle-ci juge complètes. Par conséquent, les municipalités qui acceptent des demandes incomplètes à titre de service aux résidents ne devraient pas inclure ces demandes dans le calcul du nombre médian de jours. Lorsqu'une demande présentée est acceptée comme incomplète, il arrive souvent que la municipalité considère que le nombre de jours consacrés à l'examen de la demande complète est nul, puisque l'examen est terminé une fois que la demande est jugée complète. Le fait d'inclure les demandes incomplètes dans le calcul de la médiane entraînera la déclaration d'une médiane trop basse.

Beaucoup de municipalités acceptent couramment des demandes incomplètes de permis de construire de la catégorie 4 en raison de leur complexité. Toutefois, les demandes incomplètes ne doivent pas être comptées dans le calcul du délai médian d'examen des demandes de permis de construire, puisque la norme provinciale s'applique seulement aux demandes présentées que la municipalité juge complètes.

**Facteurs
influant
sur les
résultats**

Les facteurs suivants influent sur les résultats :

- L'inclusion par la municipalité des demandes présentées qu'elle a acceptées comme incomplètes dans le calcul de la médiane.
- L'existence ou l'absence de procédures permettant de faire le suivi de chaque demande.
- Le fait que le nombre médian de jours est estimé ou fondé sur l'examen de toutes les demandes complètes.
- Le fait que la municipalité a délivré ou non des permis dans une catégorie de bâtiments.

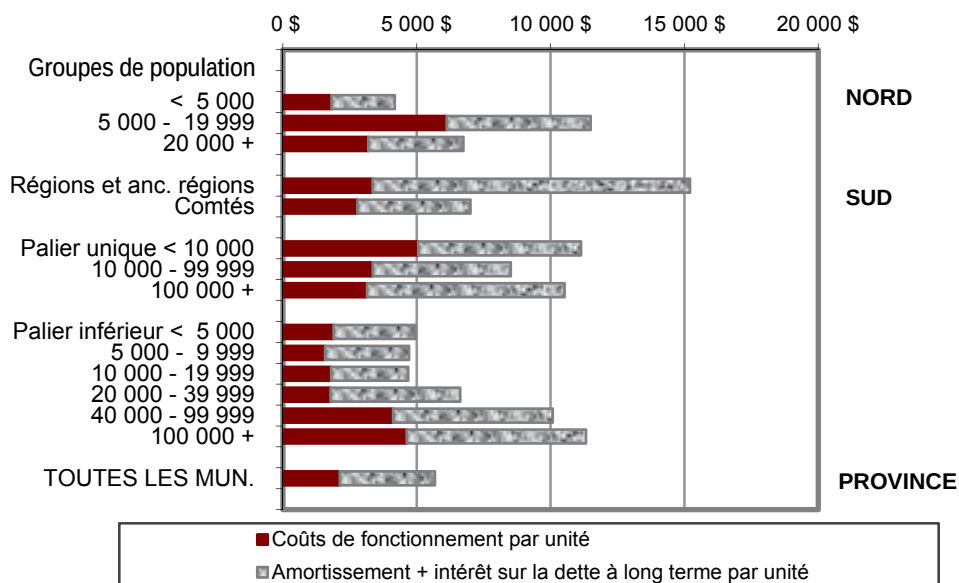
Routes revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie

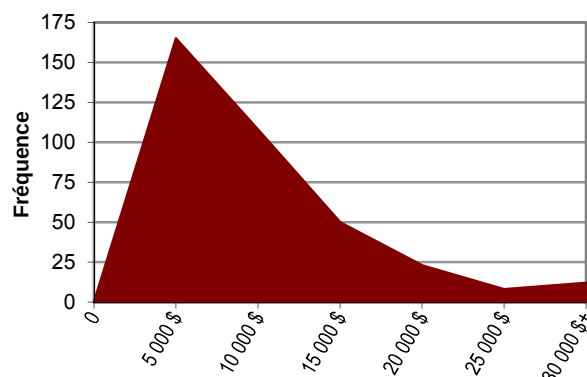
Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie

$$\frac{\text{Coûts des routes revêtues}}{\text{Nombre total de kilomètres de voie revêtue}}$$

Coûts liés aux routes revêtues par kilomètre de voie 2011 (médiane)



Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie			
				2011	2010
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$
NORD					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	80	138 à 91 699	1 819	1 789
	Coûts totaux	80	254 à 130 561	4 197	4 141
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	1 800 à 17 212	6 118	4 026
	Coûts totaux	11	2 783 à 21 157	11 497	9 128
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	1 894 à 7 601	3 190	2 669
	Coûts totaux	4	4 624 à 14 633	6 740	7 521
SUD					
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	534 à 12 797	3 354	4 156
	Coûts totaux	12	6 032 à 26 186	15 205	14 099
Comtés	Coûts de fonctionnement	21	420 à 10 112	2 785	1 812
	Coûts totaux	21	3 412 à 15 413	7 007	5 401
Palier unique					
< 10 000	Coûts de fonctionnement	5	1 308 à 11 400	5 055	2 480
	Coûts totaux	5	4 119 à 13 893	11 136	6 111
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	467 à 8 733	3 359	2 982
	Coûts totaux	12	1 341 à 21 139	8 513	8 656
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	907 à 5 067	3 141	3 073
	Coûts totaux	6	3 475 à 12 044	10 520	9 224
Palier inférieur					
< 5 000	Coûts de fonctionnement	52	231 à 12 772	1 895	1 767
	Coûts totaux	52	1 150 à 25 698	4 948	4 535
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	62	164 à 19 112	1 576	2 217
	Coûts totaux	62	1 413 à 38 618	4 708	4 990
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	57	130 à 22 058	1 804	1 881
	Coûts totaux	57	1 084 à 26 932	4 680	5 007
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	19	248 à 14 930	1 783	1 891
	Coûts totaux	19	500 à 24 757	6 622	5 501
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	454 à 23 281	4 118	2 471
	Coûts totaux	11	3 716 à 31 827	10 079	9 846
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	476 à 12 815	4 626	5 599
	Coûts totaux	14	476 à 19 622	11 321	11 673
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	366	130 à 91 699	2 126	2 281
	Coûts totaux	366	254 à 130 561	5 680	5 513
N^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			366	323
	Coûts totaux			366	323

Référence RIF :

SLC 91 2111 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2111 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie

Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

Critères

La municipalité est exclue si :

- Les dépenses de base (la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et des frais administratifs financiers) sont nulles et les transferts externes sont inférieurs ou égaux à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Le nombre total de kilomètres de voie revêtue au dénominateur dépasse le nombre de kilomètres de voie du réseau routier de la municipalité à SLC 94 2202 02, si cette ligne est remplie.
- Les coûts de fonctionnement sont nuls, mais les coûts totaux ne le sont pas. Ce critère sert à exclure les municipalités qui ne déclarent que de l'intérêt sur la dette à long terme ou un amortissement.

NOTES

La formule des coûts de fonctionnement a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant des services publics pour les réparations liées aux interruptions. De plus, la formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

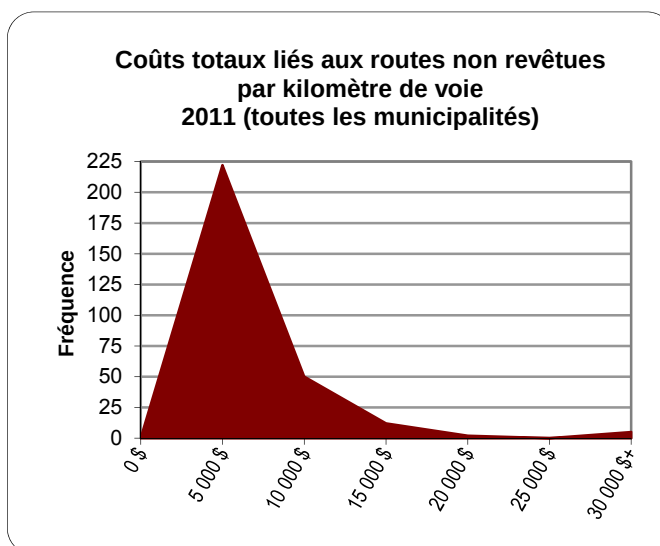
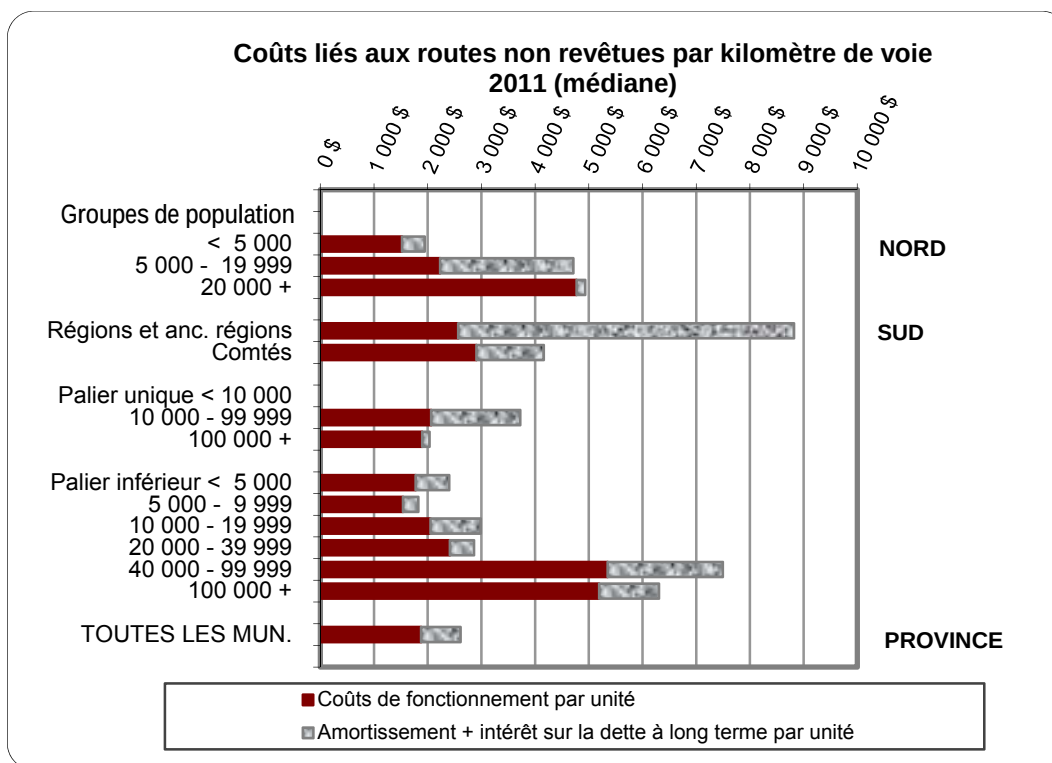
- 255 des 261 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 126 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 14 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2111 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2111 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie
Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie

Coûts des routes non revêtues
Nombre total de kilomètres de voie revêtue



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	82	33 à 10 534	1 520	1 232	1 582
	Coûts totaux	82	33 à 13 928	1 942	1 666	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	9	1 658 à 8 418	2 229	3 253	2 606
	Coûts totaux	9	1 815 à 12 156	4 709	4 562	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	2 303 à 26 853	4 771	2 464	4 714
	Coûts totaux	4	4 771 à 29 729	4 932	5 339	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	3	1 543 à 14 553	2 568	3 804	6 540
	Coûts totaux	3	1 543 à 28 667	8 818	8 139	
Comtés	Coûts de fonctionnement	6	738 à 11 303	2 906	2 196	2 647
	Coûts totaux	6	1 597 à 48 548	4 159	2 534	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	4	1 272 à 4 418	2 063	1 814	2 108
	Coûts totaux	4	1 338 à 8 677	3 722	2 880	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	4	591 à 14 416	1 897	2 019	1 950
	Coûts totaux	4	1 601 à 14 416	2 031	2 609	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	53	50 à 7 434	1 774	1 516	1 518
	Coûts totaux	53	52 à 9 319	2 399	2 204	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	52	304 à 6 293	1 539	1 586	1 423
	Coûts totaux	52	391 à 8 503	1 823	2 240	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	48	375 à 30 859	2 051	1 827	2 024
	Coûts totaux	48	377 à 36 296	2 985	2 853	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	14	289 à 7 641	2 413	2 623	3 378
	Coûts totaux	14	289 à 10 259	2 861	3 798	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	7	2 349 à 23 636	5 349	6 133	6 649
	Coûts totaux	7	4 090 à 34 596	7 494	10 217	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	1 408 à 13 262	5 192	5 813	4 871
	Coûts totaux	5	1 408 à 13 262	6 304	5 813	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	291	33 à 30 859	1 876	1 814	1 927
	Coûts totaux	291	33 à 48 548	2 610	2 615	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			291	252	240
	Coûts totaux			291	252	

Référence RIF :

SLC 91 2110 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2110 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

NOTES

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie

Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- Les dépenses de base* (la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes) sont inférieures ou égales à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Le nombre total de kilomètres de route revêtue au dénominateur dépasse le nombre de kilomètres de voie du réseau routier de la municipalité à SLC 94 2202 02, si cette ligne est remplie.
- Les coûts de fonctionnement à SLC 91 2110 30 sont inférieurs ou égaux à zéro. Ce critère sert à exclure les municipalités qui ne déclarent que de l'intérêt sur la dette à long terme ou un amortissement.
- Les rajustements interfonctionnels à SLC 91 2110 12 sont supérieurs à 5 fois les dépenses de base*.
- Le nombre de kilomètres de voie non revêtue est inférieur à 5 % du nombre de kilomètres de voie revêtue si les mesures de l'efficacité relatives aux routes revêtues et non revêtues ont été déclarées, mais les coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues sont supérieurs à 60 % de la valeur des coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues.
($SLC\ 91\ 2110\ 31 < 5\ \% \times SLC\ 91\ 2111\ 31$) et $SLC\ 91\ 2110\ 30 > 60\ \% \times SLC\ 91\ 2111\ 30$).

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 133 des 162 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 32 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 59 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2110 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2110 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Routes revêtues et non revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie

Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie

Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie

Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie

Objectif

Entretien efficient des routes revêtues et non revêtues.

Certaines régions ont indiqué que leurs objectifs en matière d'entretien des routes étaient les suivants :

- Éliminer les dangers qui menacent la circulation routière.
- Protéger l'investissement réalisé à l'égard du revêtement routier.
- Offrir une surface de roulement sûre et uniforme.
- Permettre aux véhicules de s'arrêter en toute sécurité en cas d'urgence.
- Empêcher l'accumulation d'eau sur la portion fréquentée des routes afin de prévenir les défauts de surface et à en réduire le nombre.
- Fournir des soutiens latéraux à la fondation et à la surface de la route.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les pratiques en matière d'information financière, notamment lorsque la municipalité tient des comptes distincts pour les routes revêtues et les routes non revêtues.
- L'inclusion des frais généraux dans les coûts liés aux routes, p. ex. les coûts liés à la supervision, au soutien technique, à l'entretien des bâtiments et des stocks, à la formation, aux services publics.
- Les résultats varient selon la déclaration des rajustements interfonctionnels. Des valeurs négatives pour ces rajustements réduisent les coûts de fonctionnement et influent sur les résultats. Une valeur négative pour ces rajustements à l'égard des routes revêtues au tableau 40 représente un transfert pour des services fournis à une autre fonction. La valeur doit donc être compensée par des valeurs positives pour les autres fonctions liées aux routes ou connexes.
- La taille de la municipalité.
- Le nombre de kilomètres de voie de circulation.
- La précision des estimations du nombre de kilomètres de voie.
- L'incidence de la largeur des voies sur la surface entretenue.
- La proportion des types de route (p. ex. grandes artères, routes locales ou rues résidentielles).

- Le débit de circulation et la catégorie d'usagers.
- La proportion de camions lourds dans la circulation.
- Le climat, y compris la fréquence et la sévérité des périodes de gel, de dégel et de pluie.
- La répartition urbaine/rurale.
- La densité des logements, les plans d'aménagement, la forme urbaine.
- L'âge et l'état du réseau routier.
- L'âge du matériel.
- Les décisions prises par le conseil municipal en matière de niveaux de service, y compris les normes sur le revêtement et les normes d'entretien.
- Le fait que la fondation des vieilles routes rurales a été stabilisée (les hivers rudes peuvent causer la détérioration des vieilles routes rurales si leur fondation n'est pas stabilisée).
- La présence d'un programme proactif d'entretien préventif.
- L'ajout de trottoirs, de voies piétonnières et d'allées.
- Les dépenses engagées à la suite d'une catastrophe naturelle.
- Les projets de route spéciaux peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.
- Le fait de déclarer la collecte des feuilles comme une dépense liée aux routes ou aux déchets solides.
- La variation du coût de l'essence, de la main-d'œuvre et des contrats pour les activités d'entretien de la route.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

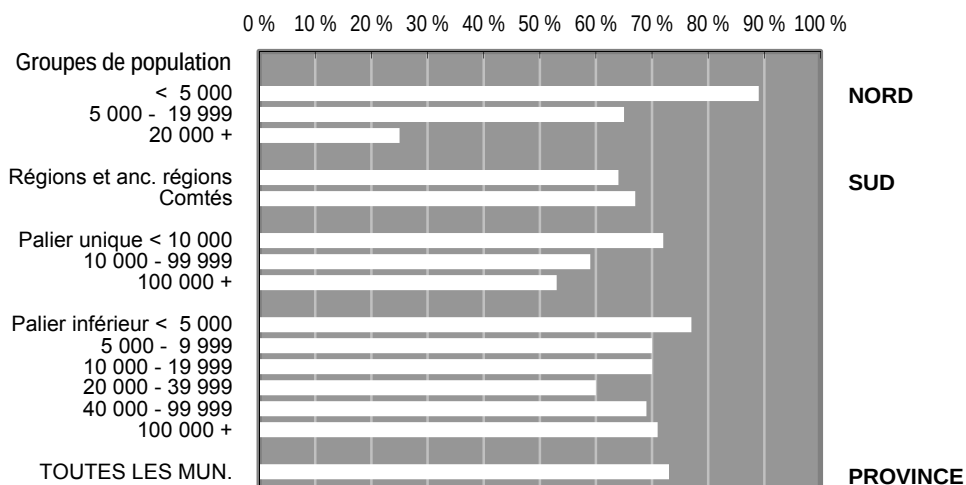
État des routes : Efficacité

Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant

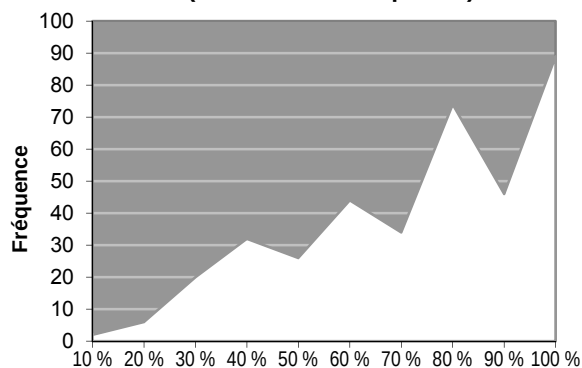
Nombre de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant

Nombre total de kilomètres de voie revêtue

Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant 2011 (médiane)



Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	89	10 % à 100 %	89 %	89 %	85 %	80 %	80 %
5 000 – 19 999	9	24 % à 100 %	65 %	63 %	63 %	69 %	68 %
20 000 +	4	20 % à 79 %	25 %	21 %	20 %	14 %	29 %
SUD							
Régions et anciennes régions	12	41 % à 85 %	64 %	58 %	69 %	64 %	62 %
Comtés	21	31 % à 96 %	67 %	74 %	69 %	67 %	67 %
Palier unique							
< 10 000	4	30 % à 88 %	72 %	72 %	75 %	71 %	71 %
10 000 – 99 999	12	29 % à 100 %	59 %	66 %	68 %	65 %	64 %
100 000 +	6	25 % à 69 %	53 %	61 %	64 %	56 %	59 %
Palier inférieur							
< 5 000	53	25 % à 100 %	77 %	75 %	78 %	76 %	82 %
5 000 – 9 999	63	5 % à 100 %	70 %	75 %	75 %	70 %	67 %
10 000 – 19 999	57	21 % à 100 %	70 %	69 %	70 %	70 %	70 %
20 000 – 39 999	18	35 % à 100 %	60 %	63 %	63 %	66 %	65 %
40 000 – 99 999	11	36 % à 87 %	69 %	67 %	69 %	65 %	69 %
100 000 +	14	33 % à 100 %	71 %	73 %	73 %	74 %	70 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	373	5 % à 100 %	73 %	72 %	72 %	71 %	70 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			373	328	312	347	344

Référence RIF : SLC 92 2152 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- La mesure est supérieure à 0. La mesure est inférieure ou égale à 100 %.
- La municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de voie revêtue au dénominateur dépasse le nombre de kilomètres de voie du réseau routier de la municipalité à SLC 94 2202 02, si cette ligne est remplie.

État des routes : Efficacité

Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant

Objectif

Disposer d'un système routier dont la chaussée répond aux objectifs de la municipalité.

Le ministère recommande aux municipalités d'évaluer l'état des chaussées en utilisant l'une des deux méthodes suivantes :

- L'indice de l'état de la chaussée (PCI).
- Le Système de gestion des infrastructures routières (RIMS) du ministère des Transports.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les décisions municipales en matière de budget et de niveau de service.
- L'analyse d'une partie ou de l'ensemble des kilomètres de voie.
- La méthode d'analyse des kilomètres de voies de circulation (inspection visuelle, estimation ou utilisation d'un système officiel fondé sur l'indice de l'état de la chaussée ou le RIMS).
- Les normes relatives aux services locaux.
- La fréquence du classement de l'inventaire des routes.
- Les types de route : artère, voie collectrice ou route locale. La valeur de l'indice de l'état de la chaussée peut être moindre pour que les voies collectrices et les routes locales soient considérées satisfaisantes. Par conséquent, l'indice de l'état des routes pourrait être plus élevé si une municipalité a principalement des routes locales.

Ponts et ponceaux : Efficience

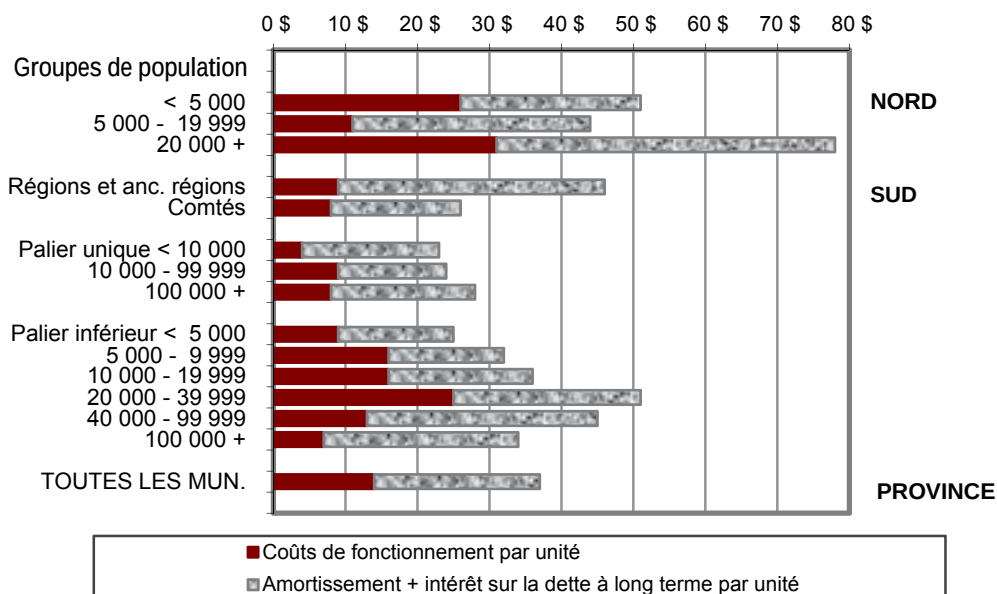
Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie

Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie

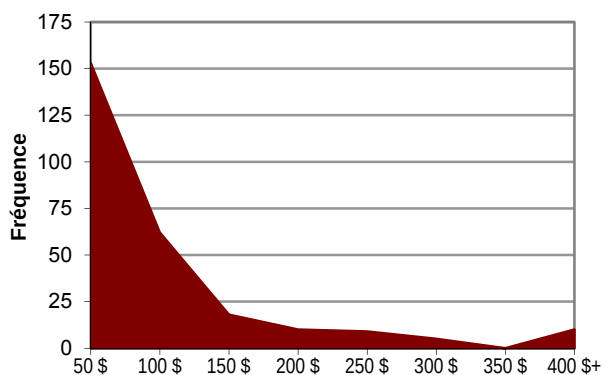
Coûts des ponts et des ponceaux

Nombre total de mètres carrés de superficie
des ponts et des ponceaux

Coûts liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie 2011 (médiane)



Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie				
		Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	53	0,35 à 525	26	34	31
	Coûts totaux	53	0,82 à 986	51	70	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	7	2 à 582	11	19	15
	Coûts totaux	7	8 à 660	44	44	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	11 à 138	31	27	17
	Coûts totaux	4	66 à 197	78	71	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	10	2 à 38	9	9	6
	Coûts totaux	10	20 à 85	46	28	
Comtés	Coûts de fonctionnement	17	0,40 à 103	8	5	8
	Coûts totaux	17	5 à 233	26	25	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	2 à 4	4	3	2
	Coûts totaux	3	15 à 87	23	24	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	12	1 à 162	9	7	10
	Coûts totaux	12	5 à 293	24	29	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	1 à 112	8	6	4
	Coûts totaux	6	20 à 170	28	28	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	27	1 à 74	9	15	17
	Coûts totaux	27	2 à 162	25	29	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	45	0,23 à 198	16	11	10
	Coûts totaux	45	0,80 à 294	36	26	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	47	0,19 à 316	16	15	24
	Coûts totaux	47	2 à 1 054	42	41	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	15	0,59 à 110	25	17	22
	Coûts totaux	15	2 à 216	57	50	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	9	0,58 à 162	13	12	9
	Coûts totaux	9	2 à 267	40	38	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	12	1 à 1 316	7	5	22
	Coûts totaux	12	3 à 4 180	32	31	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	267	0,19 à 1 316	14	13	15
	Coûts totaux	267	0,80 à 4 180	37	39	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			267	216	183
	Coûts totaux			267	216	

Référence RIF :

SLC 91 2130 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2130 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

NOTES

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie

Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les coûts de fonctionnement à SLC 91 2110 30 sont inférieurs à 30. Ce critère sert à exclure les municipalités qui ne déclarent que de l'intérêt sur la dette à long terme ou un amortissement.
- Le nombre de mètres carrés de superficie au dénominateur est inférieur à 10 mètres carrés ou supérieur à 1 000 000 mètres carrés.
- Le nombre de ponts et de ponceaux déclaré pour la mesure de l'efficacité relative à l'état des ponts et des ponceaux à SLC 92 2165 06 est supérieur ou égal à 45 000, si cette mesure est déclarée.
- La mesure de l'efficacité relative aux coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie est inférieure à 0,10 \$. Une valeur basse peut indiquer un nombre trop élevé de mètres carrés de superficie des ponts et des ponceaux ou des coûts de fonctionnement très faibles.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 99 des 115 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 13 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 25 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2130 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2130 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Ponts et ponceaux : Efficience

Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie
Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie

Objectif

Entretien efficient des ponts et des ponceaux.

- Éliminer les dangers pour la circulation véhiculaire.
- Protéger l'investissement dans la surface routière.
- Maintenir une surface de roulement sûre et uniforme.
- Empêcher l'accumulation d'eau sur la portion fréquentée des routes afin de prévenir les défauts de surface et à en réduire le nombre.
- Fournir des soutiens latéraux à la fondation et à la surface de la route.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les pratiques de déclaration financière, y compris le maintien par la municipalité de comptes distincts pour les routes revêtues et non revêtues.
- Le fait que les frais généraux sont inclus dans les coûts liés aux routes, p. ex. les coûts liés à la supervision, au soutien technique, à l'entretien des bâtiments et du stock, à la formation, aux services publics.
- Les décisions du conseil local en matière de niveau de service, y compris les normes relatives au revêtement et à l'entretien.
- L'adoption d'un programme d'entretien préventif proactif.
- De très faibles valeurs au dénominateur augmentent la valeur de la mesure; une valeur très élevée au dénominateur diminue la valeur de la mesure.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

État des ponts et des ponceaux : Efficacité

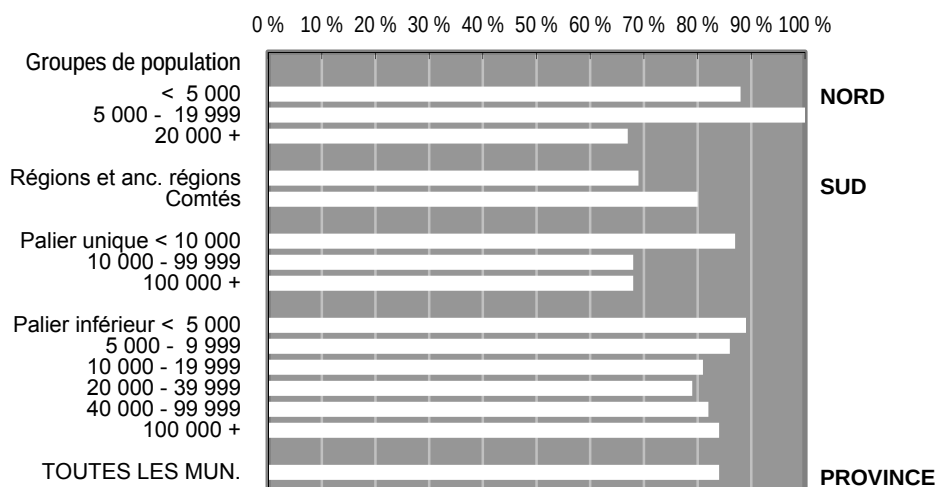
Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant

Nombre de ponts et de ponceaux dont l'état des principaux éléments est considéré satisfaisant ou très satisfaisant et ne nécessitant que l'entretien

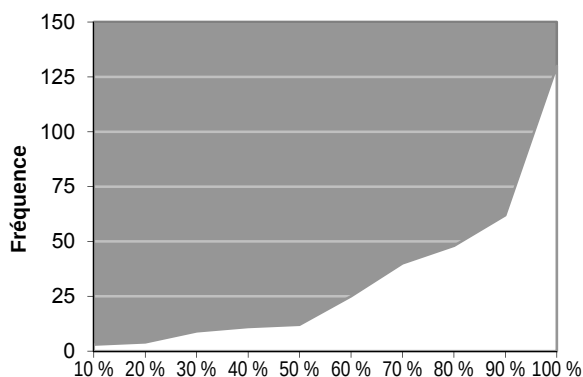
X 100

Nombre total de ponts et de ponceaux

Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant 2011 (médiane)



Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant			
			2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD					
< 5 000	77	18 % à 100 %	88 %	91 %	100 %
5 000 – 19 999	11	2 % à 100 %	100 %	100 %	95 %
20 000 +	4	52 % à 84 %	67 %	71 %	68 %
SUD					
Régions et anciennes régions	10	40 % à 99 %	69 %	67 %	64 %
Comtés	21	23 % à 100 %	80 %	77 %	82 %
Palier unique					
< 10 000	4	86 % à 100 %	87 %	90 %	100 %
10 000 – 99 999	13	17 % à 100 %	68 %	67 %	74 %
100 000 +	6	7 % à 97 %	68 %	81 %	45 %
Palier inférieur					
< 5 000	44	24 % à 100 %	89 %	88 %	95 %
5 000 – 9 999	57	9 % à 100 %	86 %	85 %	91 %
10 000 – 19 999	55	15 % à 100 %	81 %	84 %	84 %
20 000 – 39 999	17	23 % à 100 %	79 %	74 %	85 %
40 000 – 99 999	11	55 % à 100 %	82 %	74 %	65 %
100 000 +	14	59 % à 100 %	84 %	84 %	90 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	344	2 % à 100 %	84 %	84 %	88 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			344	277	246

Référence RIF : SLC 92 2165 07

Critères :

- Le numérateur (nombre de ponts et de ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant) est supérieur à zéro.
- La mesure est inférieure ou égale à 100 %.

État des ponts et des ponceaux : Efficacité

Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant

Objectif

Ponts et ponceaux sûrs et bien entretenus.

Notes

- Éliminer les dangers pour la circulation véhiculaire.
- Protéger l'investissement dans la surface routière.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les décisions du conseil concernant les investissements en immobilisations et les niveaux de service.
- L'âge des ponts et des ponceaux.
- La méthode utilisée pour évaluer l'état des ponts et des ponceaux.

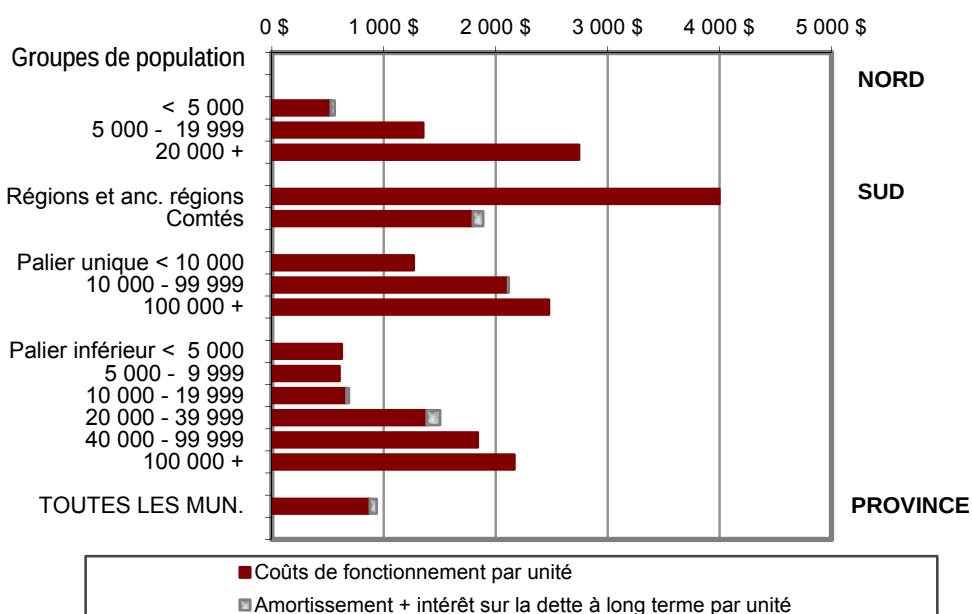
Routes — Opérations hivernales : Efficience

Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie

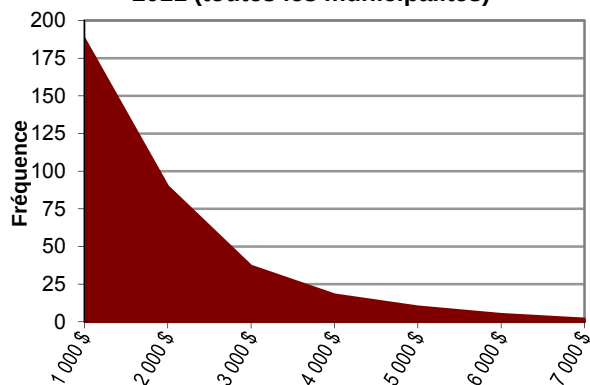
Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie

Coûts de l'entretien hivernal des routes
Nombre total de kilomètres de voie entretenus en hiver

Coûts liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver 2011 (médiane)



Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	88	23 à 6 124	527	487	585
	Coûts totaux	88	23 à 6 124	562	526	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	50 à 3 973	1 352	1 188	2 095
	Coûts totaux	11	50 à 4 214	1 352	1 481	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	2 592 à 5 513	2 745	2 445	2 555
	Coûts totaux	4	2 598 à 5 735	2 745	2 445	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	11	1 529 à 5 777	3 998	3 186	3 599
	Coûts totaux	11	1 530 à 5 777	3 998	3 186	
Comtés	Coûts de fonctionnement	17	1 198 à 3 854	1 796	1 651	1 599
	Coûts totaux	17	1 198 à 4 230	1 888	1 764	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	1 160 à 2 223	1 268	1 023	1 058
	Coûts totaux	4	1 160 à 2 380	1 268	1 023	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	1 304 à 3 797	2 111	1 513	1 736
	Coûts totaux	11	1 304 à 3 853	2 117	1 644	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	1 027 à 4 082	2 476	2 162	2 655
	Coûts totaux	6	1 027 à 4 091	2 476	2 165	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	54	97 à 4 636	624	412	436
	Coûts totaux	54	97 à 4 636	624	468	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	60	19 à 3 931	605	566	738
	Coûts totaux	60	19 à 3 931	627	619	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	50	70 à 1 847	667	583	673
	Coûts totaux	50	70 à 2 404	787	730	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	14	585 à 3 243	1 383	1 084	1 308
	Coûts totaux	14	656 à 3 243	1 383	1 131	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	1 238 à 3 210	1 840	1 195	1 558
	Coûts totaux	10	1 238 à 3 210	1 840	1 231	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	10	1 985 à 6 303	2 167	1 826	2 126
	Coûts totaux	10	1 985 à 6 303	2 200	1 826	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	350	19 à 6 303	875	769	870
	Coûts totaux	350	19 à 6 303	936	801	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			350	305	295
	Coûts totaux			350	305	

Référence RIF :

SLC 91 2205 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2205 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

NOTES*Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.*

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver

Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- La municipalité est exclue si le nombre total de kilomètres de voie revêtue au dénominateur dépasse le nombre de kilomètres de voie du réseau routier de la municipalité à SLC 94 2202 02, si cette ligne est remplie.
- La municipalité est exclue si la mesure des coûts de fonctionnement à SLC 91 2205 35 est inférieure ou égale à zéro.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 103 des 195 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 16 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 192 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2205 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2205 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Routes — Opérations hivernales : Efficience

Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie

Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie

Objectif

Entretien hivernal des routes efficient.

Notes

Les municipalités doivent s'assurer que le nombre de kilomètres de voie entretenus l'hiver déclaré au dénominateur n'est pas supérieur au nombre de kilomètres de voie entretenus l'hiver dans la municipalité (tel qu'il est déclaré au tableau 94).

Certaines municipalités ont traditionnellement intégré les données sur les opérations hivernales aux données sur les routes qu'elles transmettent à la province. Il peut alors être plus difficile de déterminer les coûts des opérations hivernales utilisés dans les mesures de la performance. Dans certains cas, ces coûts peuvent être sous-estimés, particulièrement lorsqu'une municipalité ne fournit que les coûts afférents au matériel.

La mesure de l'efficience en matière d'opérations hivernales ne comprend pas le déneigement des trottoirs, des terrains de stationnement et des voies d'accès dans les propriétés des personnes âgées et handicapées lorsque de tels services sont offerts par la municipalité.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Les pratiques en matière d'information financière, notamment si les charges administratives sont incluses et si les frais d'exploitation hivernale sont déclarés distinctement de ceux des routes.
- Les précipitations de neige moyennes et la fréquence et la sévérité des tempêtes hivernales.
- Le nombre de cycles de dégel et de gel.
- Le nombre réel d'interventions hivernales par rapport au nombre prévu au budget.
- Le nombre et la superficie des secteurs où la poudrierie basse est habituelle.
- Le type de route (p. ex. grande artère ou route auxiliaire).
- La répartition urbaine/rurale.
- Le nombre de bâtiments.
- La densité.
- Le débit de la circulation.

- La taille de la municipalité et de la zone desservie.
- Les décisions en matière de niveaux de service prises par le conseil municipal, p. ex. priorité de dégagement des routes, seuil d'intervention en cas de tempête hivernale, condition de dégagement.
- Le nombre de zones où l'on ne peut utiliser un chasse-neige latéral.
- Le matériel utilisé – volume et prix.
- Les capacités d'intervention l'hiver.
- L'âge de l'infrastructure.
- L'âge du matériel et des véhicules.
- Le coût des contrats.
- Le coût des services d'appel.
- Les frais de carburant.
- Le coût des assurances.
- Les conditions du marché concurrentiel.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

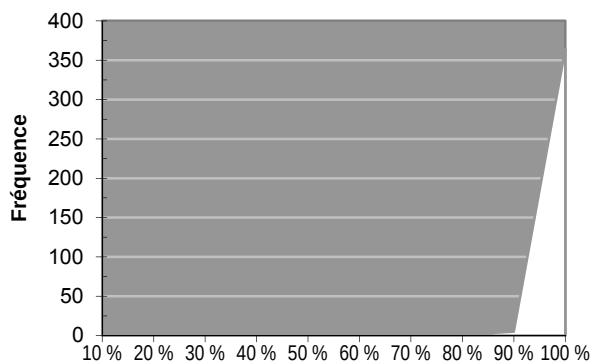
- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

Routes — Opérations hivernales : Efficacité

Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes

$$\frac{\text{Nombre d'interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes municipales d'entretien des routes}}{\text{Nombre total d'interventions hivernales}}$$

Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	88	80 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	11	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	4	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	11	98 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Comtés	20	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique							
< 10 000	4	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 99 999	13	91 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	6	91 % à 100 %	100 %	98 %	100 %	98 %	98 %
Palier inférieur							
< 5 000	52	90 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 9 999	63	90 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 19 999	57	64 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 – 39 999	19	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 – 99 999	10	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	14	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	372	64 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			372	324	315	355	349

Référence RIF : SLC 92 2251 07

Critères :

- Le résultat est de 1 % à 100 %.

NOTES :

- Le diagramme à barres n'est pas montré parce que tous les groupes sauf un ont des résultats médians de 100 %.

Routes — Opérations hivernales : Efficacité

Pourcentage des interventions hivernales qui atteignent ou dépassent les normes locales d'entretien des routes

Objectif

Assurer des interventions appropriées en cas de tempête hivernale.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs qui influent sur les réalisations en matière d'efficience, dont les pratiques en matière d'information financière, le climat, le type de route, le débit de la circulation, les modèles d'aménagement, l'état du matériel et les décisions locales en matière de niveaux de service, ont aussi une incidence sur les résultats liés à l'efficacité.

Afin de déclarer cette mesure avec exactitude, les municipalités doivent définir les interventions hivernales et les normes relatives aux opérations hivernales.

Les excellents résultats obtenus relativement à cette mesure indiquent que la plupart des municipalités ont répondu aux normes en matière de niveaux de service établies par leur propre conseil – normes qui doivent, au minimum, être conformes aux normes minimales en matière de niveaux de service établies par la Province. Puisque les niveaux de service peuvent varier sensiblement d'une municipalité à l'autre, il faut tenir compte des normes municipales avant de faire des comparaisons.

La médiane pour la province et pour tous les groupes de municipalités est de 100 %. Toutefois, il faut examiner la fourchette de chaque groupe de municipalités car certaines municipalités n'ont pas un résultat de 100 %.

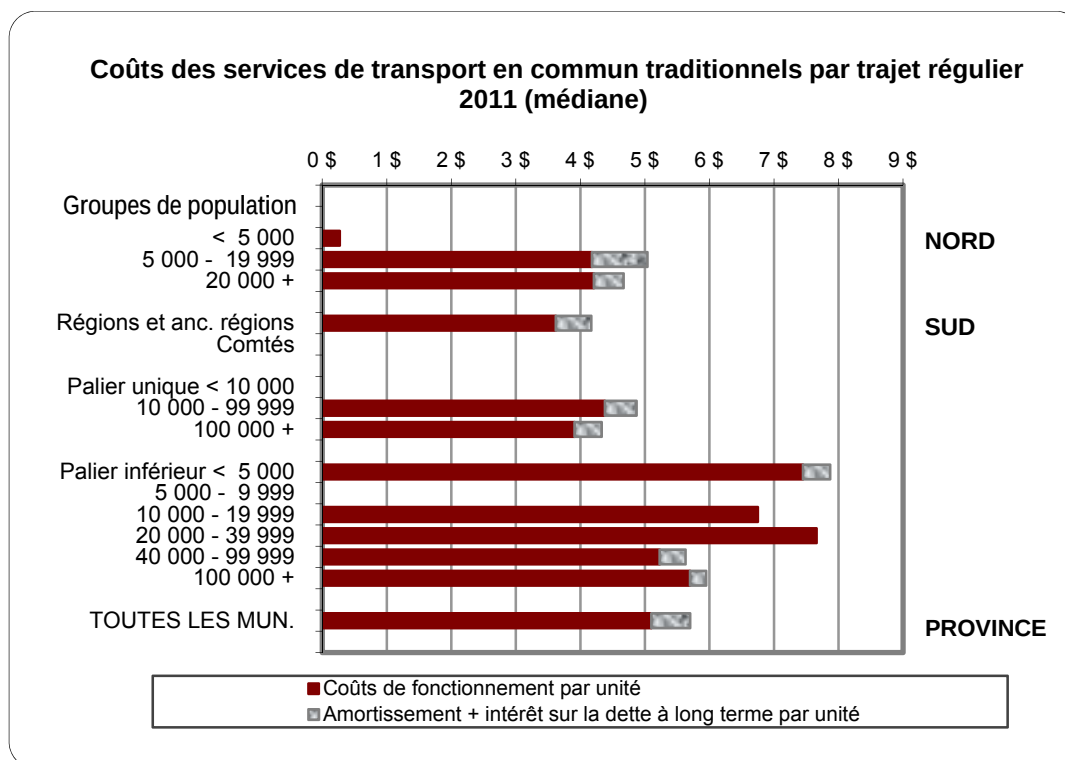
Transport en commun traditionnel : Efficience

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier

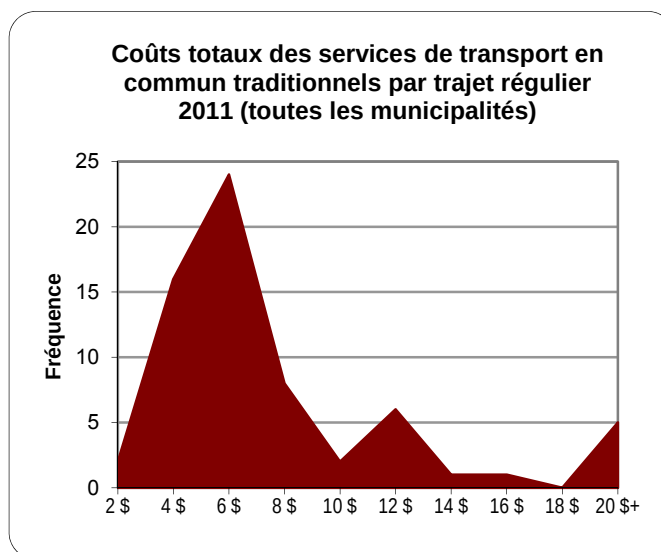
Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier

Coûts du transport en commun traditionnel

Nombre total de trajets réguliers en transport en commun traditionnel dans la zone de services



Note : La seule municipalité de palier inférieur déclarante du groupe de population des 5 000 à 9 999 est exclue parce que le résultat est à l'extérieur de la portée du diagramme à barres.



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier				
		Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	1	0,27	0,27		
	Coûts totaux	1	0,27	0,27		
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	4	1,72 à 11,98	4,18	4,03	3,72
	Coûts totaux	4	1,72 à 11,98	5,04	4,86	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	3,00 à 5,10	4,21	4,32	4,11
	Coûts totaux	4	3,40 à 5,85	4,67	4,76	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	8	2,84 à 50,07	3,62	3,89	3,94
	Coûts totaux	8	3,67 à 50,07	4,17	4,31	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	2,93 à 14,86	4,38	4,27	4,48
	Coûts totaux	10	3,30 à 14,86	4,87	4,76	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	2,34 à 5,94	3,91	3,71	3,68
	Coûts totaux	6	2,79 à 5,97	4,33	4,08	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	2	7,45 à 83,07	7,45	68,10	9,16
	Coûts totaux	2	7,45 à 90,26	7,45	72,77	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	1	196,48	196,48		
	Coûts totaux	1	196,48	196,48		
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	2,32 à 12,95	6,75	7,03	3,95
	Coûts totaux	11	2,33 à 13,13	7,15	7,03	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	8	3,45 à 348,73	7,66	8,38	9,00
	Coûts totaux	8	3,96 à 348,73	7,91	8,64	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	5	4,41 à 27,73	5,23	5,81	5,80
	Coûts totaux	5	4,83 à 27,73	5,77	6,54	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	2,67 à 7,64	5,70	5,74	5,68
	Coûts totaux	5	2,97 à 8,99	6,54	6,48	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	65	0,27 à 348,73	5,10	4,80	4,77
	Coûts totaux	65	0,27 à 348,73	5,70	5,39	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			65	56	51
	Coûts totaux			65	56	

Référence RIF :

SLC 91 2303 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2303 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

NOTES

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier

Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 44 des 59 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 18 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 17 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 2303 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 2303 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

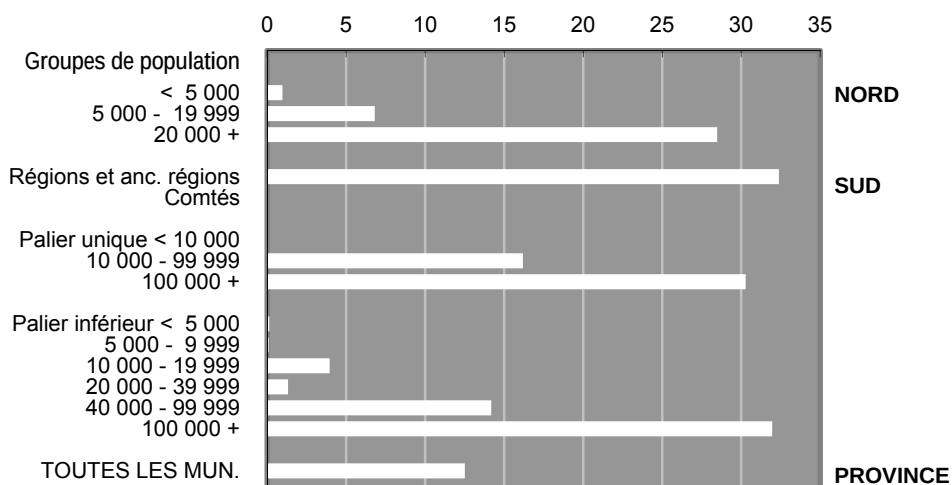
Achalandage du transport en commun traditionnel : Efficacité

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service

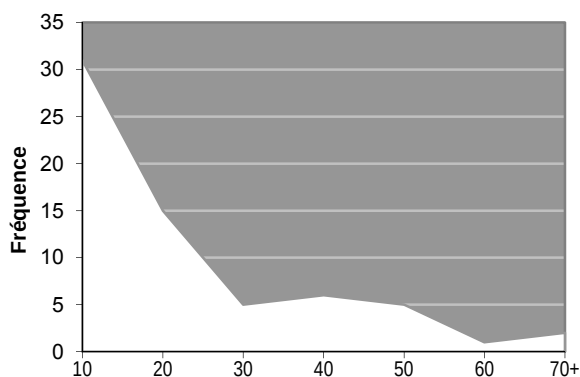
Nombre total de déplacements réguliers en transport en commun traditionnel dans l'aire de service

Population de l'aire de service

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service 2011 (médiane)



Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	2	1 à 6	1	1			
5 000 – 19 999	4	1 à 13	7	9	9	10	9
20 000 +	4	23 à 41	28	28	27	26	24
SUD							
Régions et anciennes régions	7	0,06 à 112	32	37	31	33	32
Comtés							
Palier unique							
< 10 000							
10 000 – 99 999	10	0,74 à 40	16	15	11	13	12
100 000 +	6	5 à 61	30	28	28	30	29
Palier inférieur							
< 5 000	2	0,14 à 14	0,14	1	12	1	0,07
5 000 – 9 999	1	0,10	0,10		2		
10 000 – 19 999	11	2 à 16	4	5	4	4	4
20 000 – 39 999	8	0,25 à 16	1	0,76	0,77	2	1
40 000 – 99 999	5	0,00 à 21	14	11	11	10	9
100 000 +	5	12 à 44	32	28	25	27	26
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	65	0,00 à 112	13	15	13	15	14
N^{bre} de municipalités déclarantes			65	53	54	53	54

Référence RIF : SLC 92 2351 07

Critère : Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

- Le nombre total de déplacements réguliers en transport en commun traditionnel dans l'aire de service à SLC 92 2351 05 (numérateur) est supérieur à zéro.

Notes : Une valeur médiane faible pour la mesure peut indiquer un petit nombre de municipalités déclarantes ou un petit nombre de déplacements par comparaison à la population de l'aire de service.

- Dans le Nord :
 - o Dans le groupe des municipalités à palier unique de moins de 5 000 habitants, la mesure a été déclarée par une municipalité en 2010 et par deux en 2011.
 - o Dans le groupe des municipalités à palier unique de 5 000 à 19 999 habitants, la mesure a été déclarée par trois municipalités en 2007 et en 2011, et par quatre de 2008 à 2010.
 - o Dans le groupe des municipalités à palier unique de plus de 20 000 habitants, les quatre municipalités ont déclaré les mesures de 2007 à 2011.
- Dans le Sud :
 - o Dans le groupe de municipalités de palier inférieur de moins de 5 000 habitants, la mesure a été déclarée par deux municipalités en 2007, en 2008 et en 2011, et par une seule en 2009 et en 2010.
 - o Dans le groupe de municipalités de palier inférieur de 5 000 à 9 999 habitants, la mesure a été déclarée par une municipalité en 2009 et en 2011.
 - o Dans le groupe de municipalités de palier inférieur de 20 000 à 39 999 habitants, la mesure a été déclarée par 5 municipalités de 2007 à 2011.

Achalandage du transport en commun traditionnel : Efficience et efficacité

Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier

Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier

Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service

Objectifs

Efficience : Services efficaces de transport en commun traditionnel.

Efficacité : Utilisation maximale du transport en commun.

Notes

Les déplacements réguliers comprennent tous les types de déplacement exigeant la perception de titres de transport, notamment les tarifs réguliers, les tarifs réduits, les déplacements gratuits, les abonnements et les billets. Les titres de correspondance ne comptent pas comme des déplacements.

Le nombre de municipalités qui ont déclaré la mesure doit être pris en compte. Le fait qu'un groupe de population compte un petit nombre de municipalités déclarantes a une incidence sur les résultats.

Toronto est comprise dans les « Régions et anciennes régions ».

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le nombre de clients.
- L'estimation ou le compte du nombre de clients.
- L'importance des investissements dans le transport en commun.
- Les niveaux de service : parcours, heures de fonctionnement, fréquence du service.
- La forme urbaine.
- La densité.
- Les modèles d'aménagement.
- La densité de la population.
- La croissance de la population et de l'emploi.
- L'âge des véhicules.
- La distribution de la demande (périodes de pointe).
- Les frais de carburant.
- Le niveau salarial.
- Le coût des assurances.
- Le type de véhicule (p. ex. autobus à plancher surbaissé, trains légers sur rail, métro)

- La méthode d'affectation des frais généraux déclarés aux lignes portant sur l'administration générale. Note : la méthode diffère pour les municipalités de plus de 100 000 habitants.

Les niveaux de service ont une incidence sur les résultats. Par exemple, le fait d'offrir des services dans un secteur limité ou d'avoir peu de parcours a une incidence sur les coûts et le nombre de clients. Les heures de fonctionnement et la décision d'offrir des services le dimanche et les jours fériés ont aussi une incidence sur les résultats.

La forme urbaine a un effet sur les itinéraires et le nombre de clients. L'existence de plusieurs centres-villes tend à disperser les déplacements et les services, ce qui peut réduire le nombre de clients.

Les véhicules vieillissants peuvent augmenter les coûts de fonctionnement.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

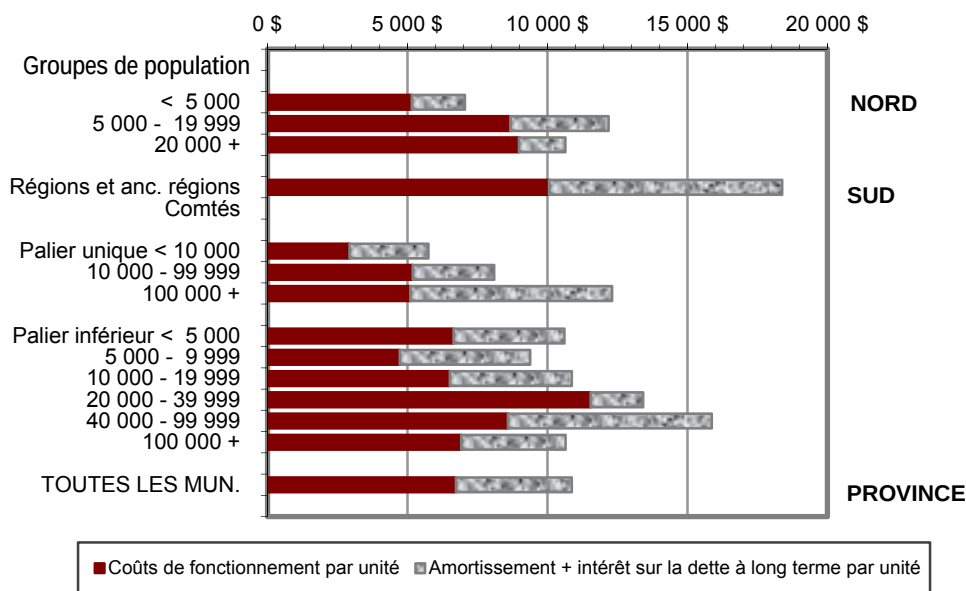
Collecte des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout

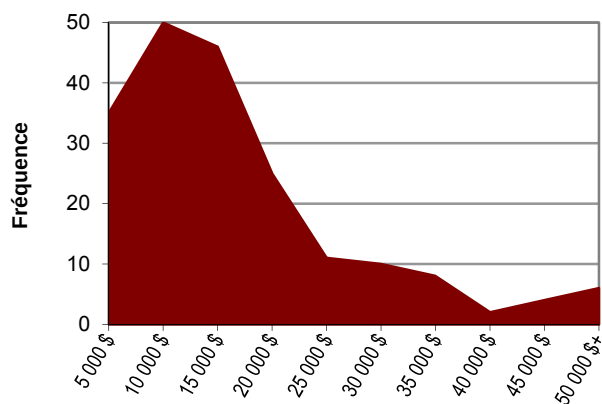
Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout

Coûts de la collecte et de l'adduction des eaux usées
Nombre total de kilomètres de canalisation principale d'égout

Coûts de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout 2011 (médiane)



Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout				
		Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	29	187 à 36 987	5 154	4 452	3 510
	Coûts totaux	29	649 à 38 882	7 046	8 774	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	1 224 à 19 708	8 676	4 596	10 113
	Coûts totaux	10	3 305 à 31 336	12 182	6 865	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	7 186 à 10 688	8 982	7 075	9 555
	Coûts totaux	4	9 737 à 13 456	10 637	8 828	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	5 015 à 62 144	10 058	10 448	8 507
	Coûts totaux	12	7 659 à 201 356	18 384	17 712	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	1 740 à 7 732	2 930	2 985	5 839
	Coûts totaux	4	4 674 à 20 245	5 748	5 943	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	1 232 à 7 751	5 191	4 731	4 906
	Coûts totaux	13	3 567 à 13 354	8 096	7 407	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	3 809 à 16 938	5 105	4 831	5 159
	Coûts totaux	6	8 173 à 19 718	12 304	11 508	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	13	1 384 à 26 838	6 645	5 706	4 482
	Coûts totaux	13	3 323 à 42 042	10 606	8 524	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	34	115 à 61 735	4 725	5 119	5 634
	Coûts totaux	34	1 172 à 68 946	9 379	8 124	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	42	264 à 33 706	6 517	7 071	7 515
	Coûts totaux	42	3 095 à 45 286	10 868	10 572	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	17	2 120 à 91 002	11 547	10 623	7 400
	Coûts totaux	17	8 182 à 107 690	13 416	17 051	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	6	1 837 à 33 089	8 591	8 886	7 212
	Coûts totaux	6	7 450 à 34 600	15 865	17 223	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	7	1 060 à 37 798	6 923	10 185	9 276
	Coûts totaux	7	1 060 à 40 093	10 646	14 576	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	197	115 à 91 002	6 732	6 805	6 475
	Coûts totaux	197	649 à 201 356	10 868	11 162	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			197	183	169
	Coûts totaux			197	183	

Référence RIF :

SLC 91 3115 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3115 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

NOTES

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout

Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées sont inférieurs ou égaux à 2 \$.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 152 des 160 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 82 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 12 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3111 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3111 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Collecte des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout

Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout

Objectif Services municipaux d'eaux usées efficients.

Notes Pour ce qui est des mesures de l'efficience liées aux eaux usées, les municipalités ont déclaré des coûts pour un réseau sanitaire séparatif ou un réseau d'égout mixte (sanitaire et pluvial).

En 2006, la méthode de calcul du dénominateur a été modifiée et ne tient plus compte des raccords. La comparaison avec les exercices précédents n'est donc pas possible.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte.
- Les coûts de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont consignés distinctement ou estimés.
- L'âge, l'état et la taille du réseau de collecte des eaux usées.
- Le type de canalisation principale (p. ex. canalisation gravitaire ou sous faible pression).
- Le nombre et la taille des stations de pompage.
- Les variations de débit.
- L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit.
- La fréquence des activités de nettoyage, de rinçage et d'élimination des obstructions.
- L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts.
- La population et la densité de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les secteurs ruraux sont desservis).
- Le niveau des précipitations et la sévérité des orages.
- Les usagers industriels.
- La répartition des responsabilités pour la collecte des eaux usées entre les municipalités locales et la municipalité régionale. Par exemple, la municipalité locale peut être chargée de la collecte des eaux usées de la limite de la rue jusqu'à la canalisation principale. La municipalité régionale peut être responsable du transport des eaux usées de la municipalité aux usines d'épuration.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

Épuration et évacuation des eaux usées : Efficience

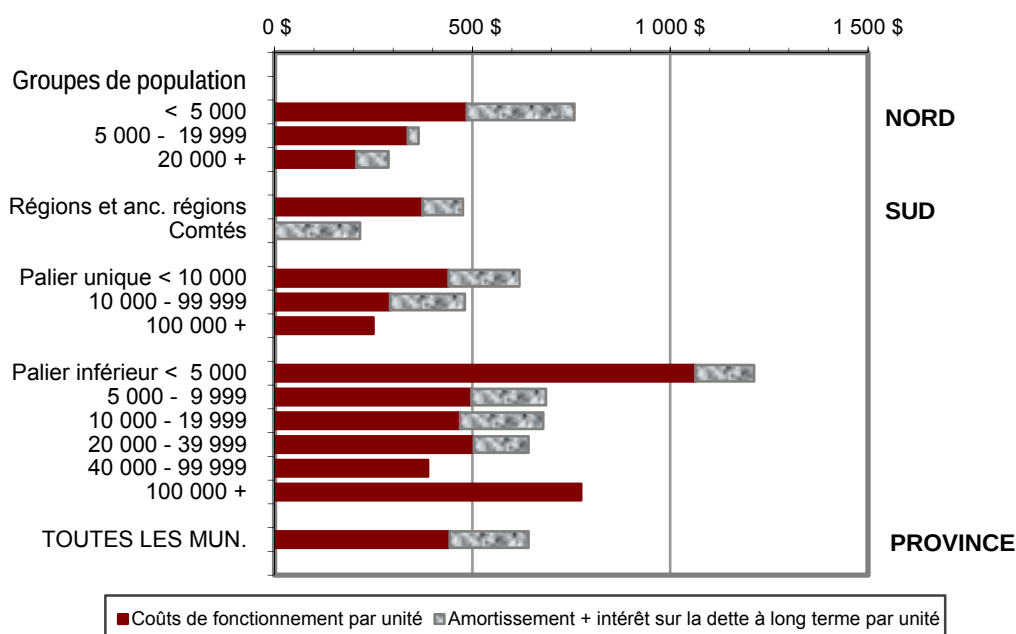
Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre

Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre

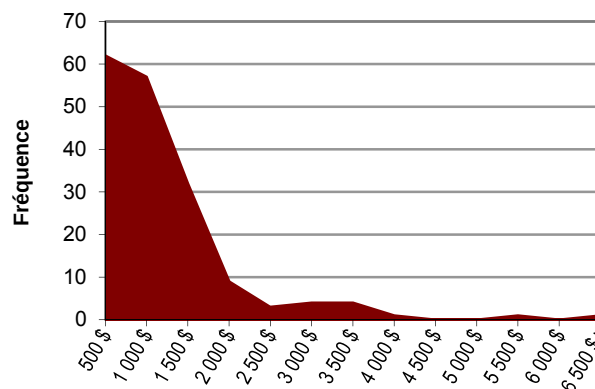
Coûts de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées

Nombre total de mégalitres d'eaux usées épurés

Coûts de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre 2011 (médiane)



Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre				
		Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	22	35 à 20 508	486	428	372
	Coûts totaux	22	143 à 54 867	758	634	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	9	237 à 663	337	436	293
	Coûts totaux	9	285 à 1 132	364	532	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	144 à 355	207	210	206
	Coûts totaux	4	199 à 521	288	229	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	139 à 1 029	374	383	303
	Coûts totaux	12	210 à 2 176	476	506	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	159 à 642	440	526	412
	Coûts totaux	4	164 à 826	656	611	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	147 à 954	292	314	297
	Coûts totaux	13	149 à 1 526	471	467	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	148 à 616	250	291	274
	Coûts totaux	6	251 à 1 130	439	481	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	18	25 à 2 370	1 064	883	814
	Coûts totaux	18	120 à 3 312	1 212	1 173	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	33	138 à 1 772	498	455	445
	Coûts totaux	33	142 à 2 942	686	648	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	37	178 à 5 326	469	468	436
	Coûts totaux	37	220 à 5 326	679	683	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	11	250 à 875	504	560	481
	Coûts totaux	11	312 à 1 986	642	773	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	388 à 689	388	622	570
	Coûts totaux	2	388 à 689	388	622	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	771 à 982	775	704	708
	Coûts totaux	3	774 à 982	775	706	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	174	25 à 20 508	443	451	427
	Coûts totaux	174	120 à 54 867	642	626	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			174	168	142
	Coûts totaux			174	168	

Référence RIF :

SLC 91 3112 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3112 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre
Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Les coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées au numérateur à SLC 91 3112 30 sont inférieurs à 2 \$.
- Le nombre de mégalitres d'eaux usées traités à SLC 91 3112 35 dépasse 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Le nombre de mégalitres d'eaux usées traités à SLC 91 3112 11 est inférieur ou égal à 5,0.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 126 des 150 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 77 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 26 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3112 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3112 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Épuration et évacuation des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre

Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre

Objectifs

Services municipaux d'eaux usées efficaces.

Notes

Pour ce qui est des mesures de l'efficience liées aux eaux usées, les municipalités ont déclaré des coûts pour un réseau sanitaire séparatif ou un réseau d'égout mixte (sanitaire et pluvial).

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte.
- Les coûts de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont consignés distinctement ou estimés.
- La population et la densité de la zone desservie. La taille géographique de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les services de collecte et d'épuration sont fournis aux secteurs ruraux).
- Le niveau des précipitations et la sévérité des orages.
- L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts.
- Le nombre, la taille et la capacité des usines d'épuration municipales.
- Le fait que les usines reçoivent ou non à la fois les eaux usées et l'eau de pluie.
- Le type d'épuration (épuration primaire, secondaire ou tertiaire, ou lagune).
- Les niveaux d'épuration.
- La destination des effluents de la station (lac ou rivière).
- La méthode d'élimination des boues d'épuration (enfouissement, incinération ou épandage).
- L'augmentation du coût d'évacuation des biosolides.
- Hausse du coût de l'unité d'électricité par kilowattheure.
- Hausse des frais d'assurance liés à la réévaluation des coûts de remplacement.
- Le volume et l'intensité des eaux usées industrielles.
- L'analyse des eaux usées.
- Les exigences afférentes au certificat d'approbation accordé par le ministère de l'Environnement pour chaque usine. Les critères varient d'une usine à l'autre, selon la fragilité écologique des eaux réceptrices.

- Les erreurs dans le calcul du nombre de mégalitres. Le fait que la municipalité utilise ou non les mètres cubes dans sa déclaration.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Collecte, épuration et évacuation des eaux usées (système intégré) : Efficience

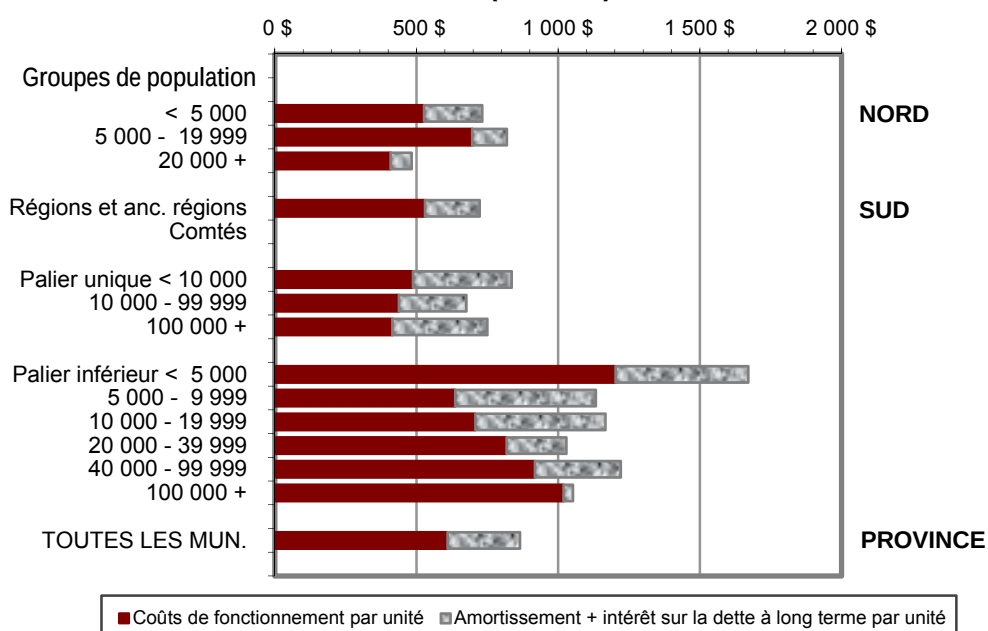
Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)

Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)

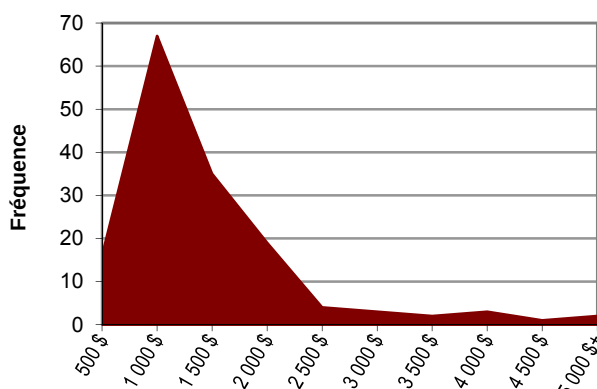
Coûts de la collecte, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées

Nombre total de mégalitres d'eaux usées traités

Coûts de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par million de litres (système intégré) 2011 (médiane)



Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par million de litres (système intégré) 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitres (système intégré)				
		Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitres (système intégré)				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	16	215 à 2 122	527	688	466
	Coûts totaux	16	308 à 4 192	732	950	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	9	312 à 1 087	697	661	558
	Coûts totaux	9	402 à 1 850	819	763	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	303 à 572	409	415	391
	Coûts totaux	4	371 à 806	483	484	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	290 à 1 508	530	506	435
	Coûts totaux	12	495 à 3 447	723	708	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	416 à 754	488	651	575
	Coûts totaux	4	778 à 1 022	836	836	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	215 à 1 139	438	467	420
	Coûts totaux	13	305 à 1 783	676	719	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	291 à 872	415	369	414
	Coûts totaux	6	335 à 1 522	750	704	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	11	246 à 3 296	1 203	781	660
	Coûts totaux	11	361 à 5 268	1 671	1 415	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	29	233 à 1 489	637	599	592
	Coûts totaux	29	296 à 2 536	1 133	952	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	31	343 à 3 706	708	753	670
	Coûts totaux	31	436 à 4 800	1 167	1 123	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	432 à 1 348	818	945	719
	Coûts totaux	12	599 à 2 341	1 029	1 231	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	918 à 1 143	918	959	727
	Coûts totaux	2	1 221 à 1 384	1 221	1 107	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	800 à 1 130	1 019	908	784
	Coûts totaux	3	800 à 1 247	1 052	942	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	152	215 à 3 706	610	665	571
	Coûts totaux	152	296 à 5 268	865	942	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			152	149	131
	Coûts totaux			152	149	

Référence RIF :

SLC 91 3113 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3113 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitres (système intégré)

Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitres (système intégré)

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités dont l'unique dépense déclarée est le soutien aux programmes.
- Le nombre de mégalitres dépasse 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Le nombre de mégalitres est inférieur ou égal à 5,0.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 140 des 144 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 93 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 4 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3113 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3113 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

**Collecte, adduction, épuration et évacuation des eaux usées (système intégré) :
Efficience**

Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)

Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégalitre (système intégré)

Objectif

Services municipaux d'eaux usées efficaces.

Notes

Pour ce qui est des mesures de l'efficience liées aux eaux usées, les municipalités ont déclaré des coûts pour un réseau sanitaire séparatif ou un réseau d'égout mixte (sanitaire et pluvial).

Si la municipalité a un réseau intégré d'égouts, la mesure intégrée de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation est calculée automatiquement.

**Facteurs
influent sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte.
- Les coûts de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées sont consignés distinctement ou estimés.
- La population et la densité de la zone desservie. La taille géographique de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex. si les services de collecte, d'adduction et d'épuration sont fournis aux secteurs ruraux).
- Le niveau des précipitations et la sévérité des orages.
- L'ampleur des infiltrations d'eau dans les égouts.
- La répartition des responsabilités pour la collecte et l'adduction des eaux usées entre les municipalités locales et la municipalité régionale. Par exemple, la municipalité locale peut être chargée de la collecte des eaux usées de la limite de la rue jusqu'à la canalisation principale. La municipalité régionale peut être responsable du transport des eaux usées de la municipalité aux usines d'épuration.
- Les erreurs dans le calcul du nombre de mégalitres.

Les facteurs suivants ont aussi une incidence sur la collecte et l'adduction des eaux usées :

- L'âge, l'état et la taille du réseau de collecte et d'adduction des eaux usées.
- Le type de canalisation principale (p. ex. canalisation gravitaire ou sous faible pression).

- Les variations de débit.
- L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit.
- Le nombre et la taille des stations de pompage.

Les facteurs suivants ont une incidence sur l'épuration et l'évacuation :

- Le nombre, la taille et l'importance des stations municipales d'épuration.
- Les usines reçoivent ou non des eaux usées et des eaux pluviales.
- Le volume et l'intensité des eaux usées industrielles.
- Le type d'épuration (épuration primaire, secondaire ou tertiaire, ou lagune).
- Les niveaux d'épuration.
- L'analyse des eaux usées.
- La destination des effluents de la station (lac ou rivière).
- La méthode d'élimination des boues d'épuration (enfouissement, incinération ou épandage).
- L'augmentation du coût d'évacuation des biosolides.
- Les exigences afférentes au certificat d'approbation.
- Les exigences liées au certificat d'approbation accordé par le ministère de l'Environnement pour chaque usine. Les critères varient d'une usine à l'autre, selon la fragilité écologique des eaux réceptrices.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

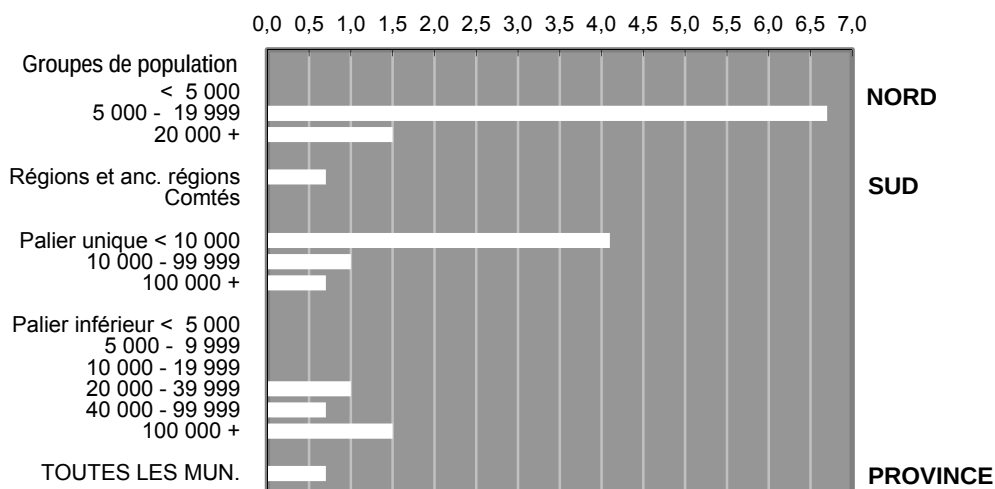
Reflux de la canalisation principale d'égout : Efficacité

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an

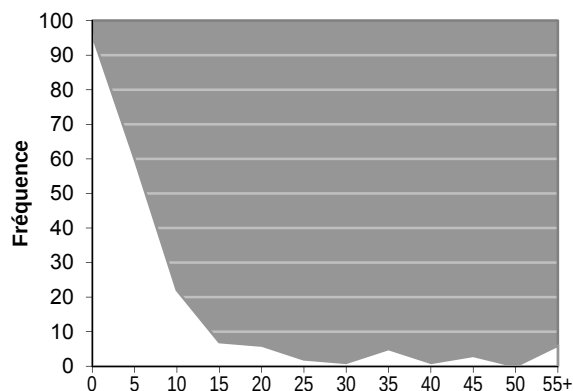
Nombre total de reflux de la canalisation des eaux usées

Kilomètres de canalisation principale d'égout / 100

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an 2011 (médiane)



Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	32	0,0 à 107,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 000 – 19 999	10	0,0 à 41,5	6,7	8,2	12,3	16,7	13,5
20 000 +	4	1,0 à 17,5	1,5	1,1	2,9	1,4	3,0
SUD							
Régions et anciennes régions	11	0,0 à 3,9	0,7	0,6	1,3	1,2	2,0
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	0,0 à 22,9	4,1	0,0	0,0	0,0	9,1
10 000 – 99 999	13	0,0 à 24,5	1,0	1,7	1,6	1,6	2,6
100 000 +	6	0,4 à 8,7	0,7	0,7	0,9	1,7	1,0
Palier inférieur							
< 5 000	19	0,0 à 87,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 000 – 9 999	37	0,0 à 71,4	0,0	0,0	2,0	1,3	2,1
10 000 – 19 999	44	0,0 à 43,2	0,0	0,0	1,1	0,6	3,3
20 000 – 39 999	16	0,0 à 102,7	1,0	0,0	0,0	1,3	0,0
40 000 – 99 999	6	0,0 à 8,9	0,7	0,7	1,1	0,7	0,7
100 000 +	7	0,0 à 4,1	1,5	1,4	2,5	1,6	2,1
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	209	0,0 à 107,7	0,7	0,3	1,0	1,3	2,2
N^{bre} de municipalités déclarantes			209	186	175	191	189

Référence RIF : SLC 92 3154 07

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Aucun critère.

Reflux de la canalisation principale d'égout : Efficacité

Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an

Objectif

Les pratiques municipales de gestion des eaux usées protègent l'environnement et la santé.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

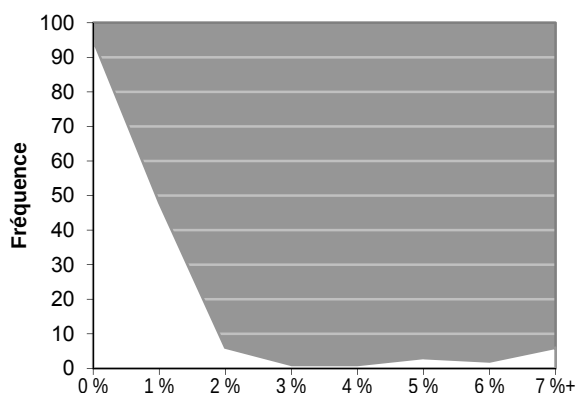
- La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte.
- La population et la densité de la zone desservie.
- La longueur en kilomètres du réseau d'égouts.
- La mesure dans laquelle l'eau s'écoule ou s'infiltré dans les égouts.
- Le nombre et la sévérité des orages.
- Les conditions de givre sévères.
- Le niveau des précipitations.
- L'âge, l'état et les matériaux du réseau de collecte.
- Les raccords illégaux.
- Les descentes pluviales raccordées directement aux réseaux mixtes.
- L'activité près ou au-dessus de la canalisation principale.
- La définition du reflux de canalisation principale d'égout et la méthode de calcul du nombre de reflux.

Eaux usées non traitées : Efficacité

Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité.

$$\frac{\text{Estimation du nombre de mégalitres d'eaux usées non traités}}{\text{Nombre total de mégalitres d'eaux usées traités + nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités}} \times 100$$

**Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité
2011 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité.					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	17	0,000 % à 60,853 %	0,015 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
5 000 – 19 999	9	0,000 % à 1,037 %	0,040 %	0,009 %	0,000 %	0,195 %	0,000 %
20 000 +	4	0,000 % à 0,465 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
SUD							
Régions et anciennes régions	11	0,000 % à 5,538 %	0,515 %	0,242 %	0,023 %	0,067 %	0,015 %
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	0,000 % à 0,431 %	0,000 %	0,000 %	0,021 %	0,000 %	0,000 %
10 000 – 99 999	13	0,000 % à 4,922 %	0,000 %	0,000 %	0,020 %	0,046 %	0,000 %
100 000 +	6	0,000 % à 4,302 %	0,108 %	0,067 %	0,040 %	0,002 %	0,000 %
Palier inférieur							
< 5 000	17	0,000 % à 3,630 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
5 000 – 9 999	32	0,000 % à 49,409 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
10 000 – 19 999	36	0,000 % à 0,440 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
20 000 – 39 999	9	0,000 % à 13,316 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
40 000 – 99 999	2	0,000 % à 0,116 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
100 000 +	2	0,000 % à 0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	162	0,000 % à 60,853 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %	0,000 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			162	150	128	161	160

Référence RIF : SLC 92 3155 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- La mesure est inférieure ou égale à 100 %.
- Le dénominateur « nombre total de mégalitres d'eaux usées traités + nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités » est inférieur à 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Si le nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités au numérateur de la mesure à SLC 92 2155 05 égale zéro, le dénominateur « nombre total de mégalitres d'eaux usées traités + nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités » ne peut pas être supérieur au nombre de mégalitres d'eaux usées traités au dénominateur de la mesure d'efficacité relative à l'épuration et à l'évacuation des eaux usées.
Si SLC 92 3155 05 = 0, alors SLC 92 3155 06 n'est pas > SLC 91 3112 31 + 1.
- Si le nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités au numérateur de la mesure à SLC 92 2155 05 égale zéro, le dénominateur « nombre total de mégalitres d'eaux usées traités + nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités » ne peut pas être inférieur au nombre de mégalitres d'eaux usées traités déclaré au dénominateur de la mesure d'efficacité relative à l'épuration et à l'évacuation des eaux usées.
Si SLC 92 3155 05 = 0, alors SLC 92 3155 06 n'est pas < SLC 91 3112 31.

Notes :

Aucun diagramme à barres n'est montré parce que les valeurs médianes de 2011 pour tous les groupes sauf quatre égalent 0 %.

Eaux usées non traitées : Efficacité

Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité.

Objectif	Les pratiques municipales de gestion des eaux usées protègent l'environnement et la santé humaine.
Notes relatives aux calculs	Certaines municipalités ont eu de la difficulté à calculer le nombre de mégalitres d'eaux usées qui n'ont pas été traités. Un mégalitre est égal à un million de litres ou à 1 000 mètres cubes. Le dénominateur de la mesure de l'efficacité est le nombre de mégalitres d'eaux usées traités plus le nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités. Aux fins de vérification, on a comparé le dénominateur, après déduction du nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non traités exprimé au numérateur, au nombre de mégalitres d'eaux usées traités déclaré au titre de l'efficience. Dans le graphique de la fréquence, le premier pourcentage est 0 %, le deuxième, 1 % et ainsi de suite. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, on a sélectionné zéro (0 %) comme première marque de graduation parce que la plupart des municipalités ont déclaré 0 % d'eaux usées non traitées.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ La présence de réseaux d'égouts sanitaire et pluvial distincts ou d'un réseau mixte. Par exemple, dans une municipalité dotée de réseaux d'égouts combinés, les dérivations aux installations sont plus fréquentes, surtout aux périodes de forte pluviosité. ■ La population et la densité de la zone desservie. ■ L'ampleur des écoulements et des infiltrations d'eau dans les égouts. ■ Les raccords illégaux. ■ Les descentes pluviales raccordées directement aux réseaux mixtes. ■ Le niveau des précipitations. ■ Le nombre et la sévérité des orages. ■ La capacité de la station d'épuration. ■ Les erreurs dans le calcul des mégalitres.

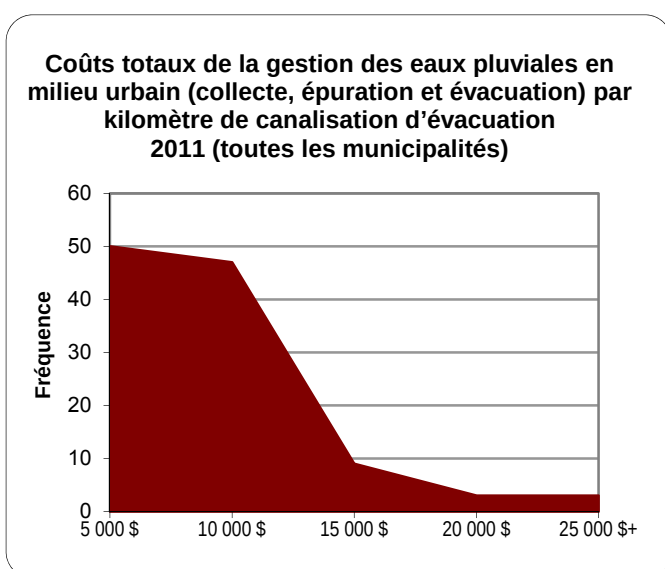
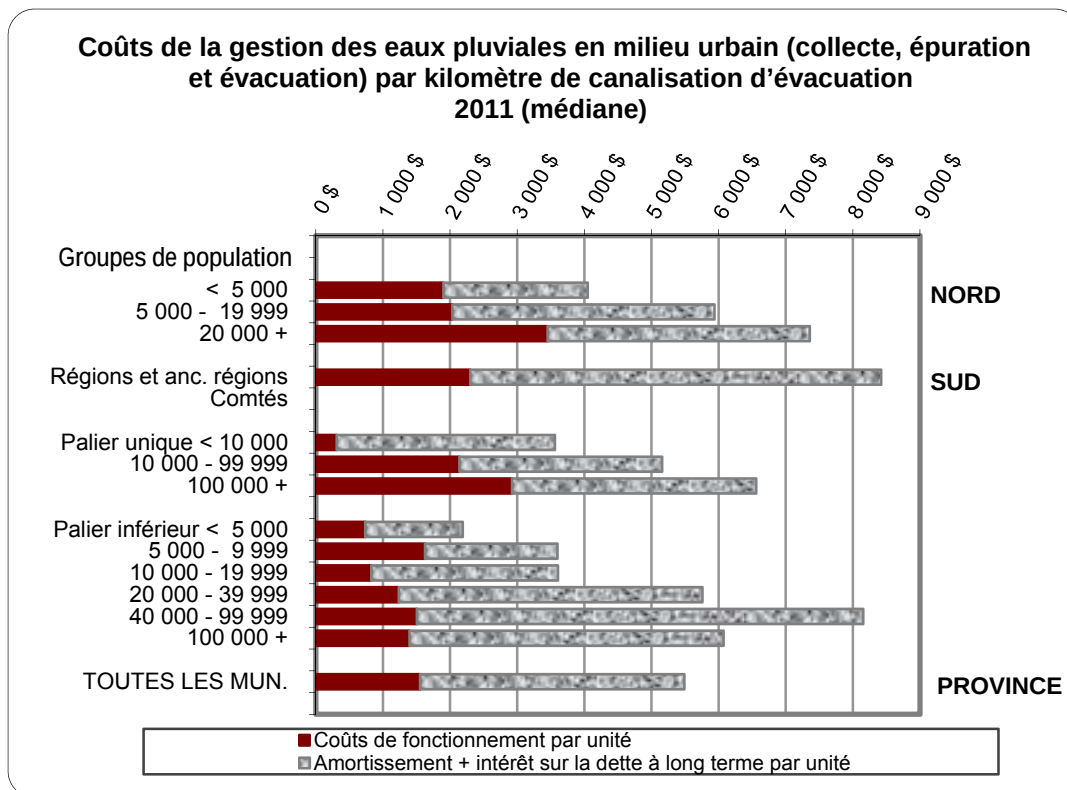
Gestion des eaux pluviales en milieu urbain : Efficience

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain

Nombre total de kilomètres de canalisation d'évacuation en milieu urbain plus (0,005 km multiplié par le nombre de bouches d'égout)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation				
		Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	10	361 à 6 866	1 902	1 711	1 670
	Coûts totaux	10	439 à 24 303	4 051	4 026	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	5	44 à 5 265	2 035	2 270	3 360
	Coûts totaux	5	517 à 15 298	5 939	6 226	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	1 854 à 4 495	3 454	2 866	1 672
	Coûts totaux	4	4 327 à 13 974	7 358	5 615	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	6	840 à 7 891	2 302	3 137	2 960
	Coûts totaux	6	2 503 à 10 993	8 423	4 627	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	2	311 à 1 555	311	612	532
	Coûts totaux	2	3 562 à 3 572	3 562	3 422	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	676 à 34 442	2 141	2 540	2 115
	Coûts totaux	13	1 946 à 38 436	5 159	4 875	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	1 065 à 5 378	2 924	2 209	2 311
	Coûts totaux	6	4 823 à 13 549	6 561	7 476	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	4	99 à 2 205	736	322	603
	Coûts totaux	4	736 à 3 640	2 188	1 074	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	11	237 à 58 722	1 629	1 206	974
	Coûts totaux	11	977 à 72 890	3 600	3 812	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	18	169 à 5 280	827	928	864
	Coûts totaux	18	792 à 11 056	3 606	3 117	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	61 à 4 687	1 236	1 066	801
	Coûts totaux	12	2 025 à 17 225	5 760	4 809	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	8	760 à 2 756	1 507	1 619	1 257
	Coûts totaux	8	5 489 à 10 776	8 154	8 290	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	580 à 8 058	1 396	1 329	1 235
	Coûts totaux	13	2 912 à 13 170	6 073	6 027	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	112	44 à 58 722	1 555	1 550	1 509
	Coûts totaux	112	439 à 72 890	5 489	4 884	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			112	102	94
	Coûts totaux			112	102	

Référence RIF :

SLC 91 3209 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3209 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 72 des 80 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 24 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 11 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3209 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3209 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Gestion des eaux pluviales en milieu rural : Efficience

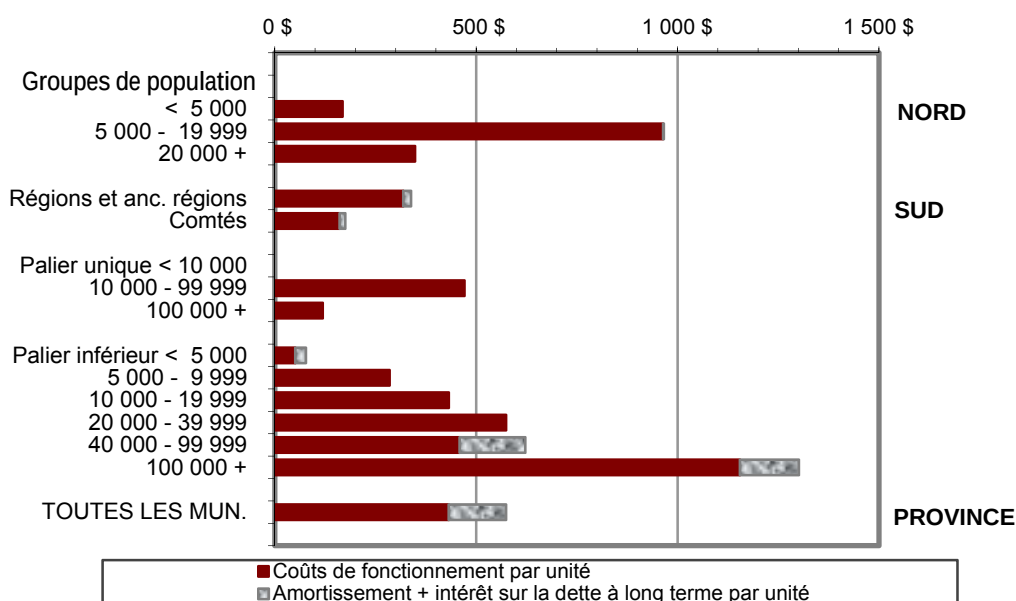
Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

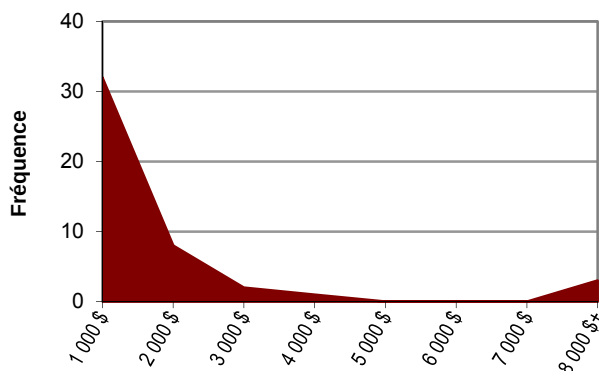
Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu rural

Nombre total de kilomètres de canalisation d'évacuation en milieu rural plus (0,005 km multiplié par le nombre de bouches d'égout)

Coûts de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation 2011 (médiane)



Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation				
		Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	2	168 à 247	168	50	32
	Coûts totaux	2	168 à 609	168	50	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	4	44 à 47 131	964	1 056	182
	Coûts totaux	4	517 à 47 131	966	1 108	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	1	348	348	374	537
	Coûts totaux	1	348	348	374	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	177 à 1 612	319	433	390
	Coûts totaux	4	319 à 1 619	338	433	
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	161 à 367	161	177	
	Coûts totaux	2	175 à 400	175	205	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	5	237 à 1 666	471	402	136
	Coûts totaux	5	285 à 1 666	471	402	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	2	119 à 874	119	114	99
	Coûts totaux	2	119 à 874	119	114	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	2	51 à 77	51	98	90
	Coûts totaux	2	77 à 96	77	98	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	2	285 à 30 848	285	162	561
	Coûts totaux	2	285 à 32 111	285	162	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	7	32 à 1 373	432	249	398
	Coûts totaux	7	32 à 1 373	432	460	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	3	9 à 2 317	574	130	357
	Coûts totaux	3	34 à 2 291	574	130	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	7	39 à 2 877	459	433	406
	Coûts totaux	7	39 à 2 939	622	650	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	687 à 7 187	1 155	794	1 012
	Coûts totaux	5	687 à 20 653	1 301	1 497	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	46	9 à 47 131	432	402	408
	Coûts totaux	46	32 à 47 131	574	527	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			46	47	40
	Coûts totaux			46	47	

Référence RIF :

SLC 91 3210 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3210 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure à 20 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 17 des 37 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 4 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 27 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3210 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3210 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural : Efficience

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation

Objectif	Gestion efficiente des eaux pluviales en milieux urbain et rural.
Notes	Seules les municipalités dotées de réseaux d'égouts pluviaux distincts ont déclaré cette mesure. Un petit nombre de municipalités ont déclaré les mesures de gestion des eaux pluviales. De nombreuses municipalités ont déclaré ne pas avoir de comptes distincts pour la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et celle en milieu rural. Elles ont donc estimé les coûts. Les mesures de gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural peuvent comprendre les coûts de fonctionnement déclarés dans le Rapport d'information financière à la ligne réservée aux routes.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le fait de consigner les coûts du réseau de drainage urbain distinctement de ceux du réseau de drainage rural ou de les estimer. ■ La répartition urbaine/rurale. ■ La superficie de la zone desservie. ■ La répartition de l'infrastructure : égouts pluviaux fermés (réseau urbain), raccords pour les eaux pluviales, bouches d'égout, canalisation à écoulement libre, fossés de drainage, ponceaux, digues, terres humides. ■ La forme urbaine (gestion urbaine des eaux pluviales), à savoir de nombreuses petites régions urbaines ou une grande région urbaine compacte. ■ Les normes locales relatives au niveau de service (p. ex. fréquence du nettoyage ou de l'inspection). ■ La disponibilité des données concernant le nombre de kilomètres de canalisation d'évacuation en milieux urbain et rural ainsi que le nombre de raccords et de bouches d'égout. ■ La variation des coûts liés au matériel et aux services contractuels.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

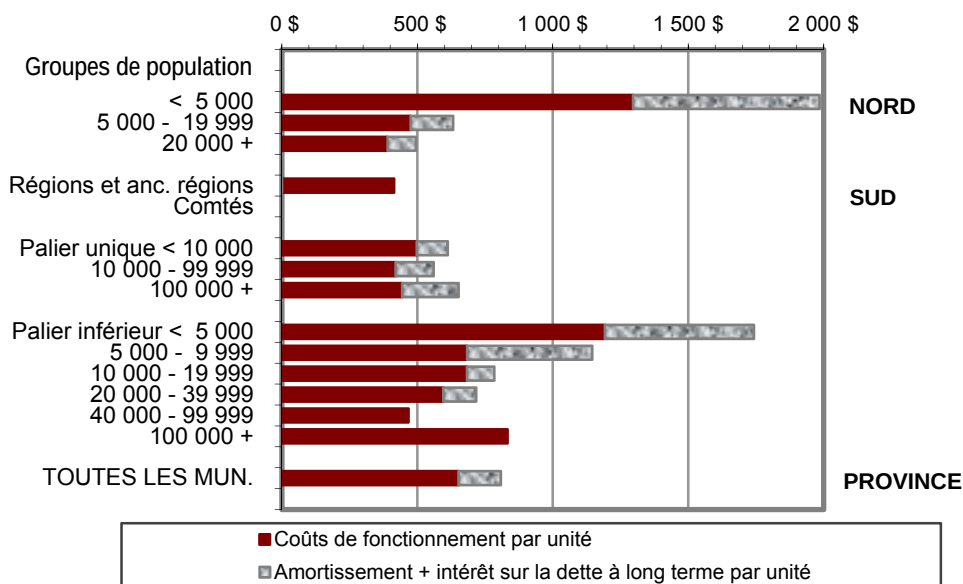
Traitement de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre

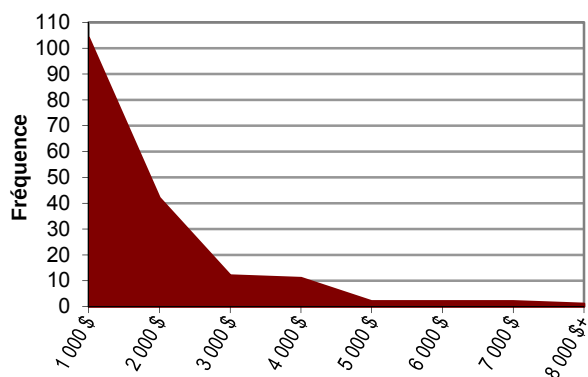
Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre

$$\frac{\text{Coûts du traitement de l'eau potable}}{\text{Nombre total de mégalitres d'eau potable traités}}$$

Coûts du traitement de l'eau potable par mégalitre 2011 (médiane)



Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre				
		Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	24	2 à 2 877	1 296	1 323	1 158
	Coûts totaux	24	65 à 8 014	1 984	1 928	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	45 à 956	475	577	537
	Coûts totaux	11	87 à 1 146	632	645	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	200 à 489	390	371	292
	Coûts totaux	4	359 à 728	495	472	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	180 à 827	437	287	307
	Coûts totaux	12	207 à 1 701	498	404	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	445 à 624	498	523	475
	Coûts totaux	4	556 à 1 284	612	782	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	186 à 1 189	420	384	473
	Coûts totaux	11	225 à 1 797	560	537	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	156 à 582	444	417	166
	Coûts totaux	5	205 à 808	652	521	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	20	4 à 2 921	1 192	964	1 776
	Coûts totaux	20	63 à 5 916	1 742	1 582	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	31	128 à 2 372	684	695	751
	Coûts totaux	31	128 à 2 920	1 145	953	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	37	154 à 4 070	683	617	796
	Coûts totaux	37	214 à 6 943	784	848	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	237 à 1 481	596	556	520
	Coûts totaux	12	338 à 1 667	717	682	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	467 à 706	467	434	396
	Coûts totaux	2	467 à 900	467	434	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	683 à 1 121	833	621	625
	Coûts totaux	3	683 à 1 121	833	621	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	176	2 à 5 877	652	617	629
	Coûts totaux	176	63 à 8 014	808	780	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			176	167	137
	Coûts totaux			176	167	

Référence RIF :

SLC 91 3311 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3311 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre

Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur est supérieur à 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Au plus cinq mégalitres sont déclarés au dénominateur.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure à 20 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure égale le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure concernant le réseau intégré à SLC 91 3313 31 si cette mesure est indiquée.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 133 des 154 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 89 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 24 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3311 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3311 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Traitement de l'eau potable : Efficience**Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre****Objectif**

Traitement efficient de l'eau potable.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le fait de consigner les coûts de traitement séparément de ceux de la distribution ou de les estimer.
- Les répercussions sur le budget des nouvelles normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau.
- Les normes de service locales.
- L'utilisation (résidentielle par rapport à industrielle).
- La source d'eau brute (un lac par rapport à des puits).
- La qualité de l'eau brute.
- Le type de traitement.
- Le nombre et la capacité des stations de traitement de l'eau.
- Le nombre de puits privés.
- L'âge et l'état des stations d'épuration.
- La distance entre la source d'eau brute et les stations d'épuration.
- La zone desservie et les niveaux de consommation.
- Les conditions concurrentielles du marché.
- Le nombre de résidences desservies.
- Le type d'utilisation non résidentielle (p. ex. commerciale, industrielle, institutionnelle ou municipale).

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. Cela détermine si un amortissement est déclaré.

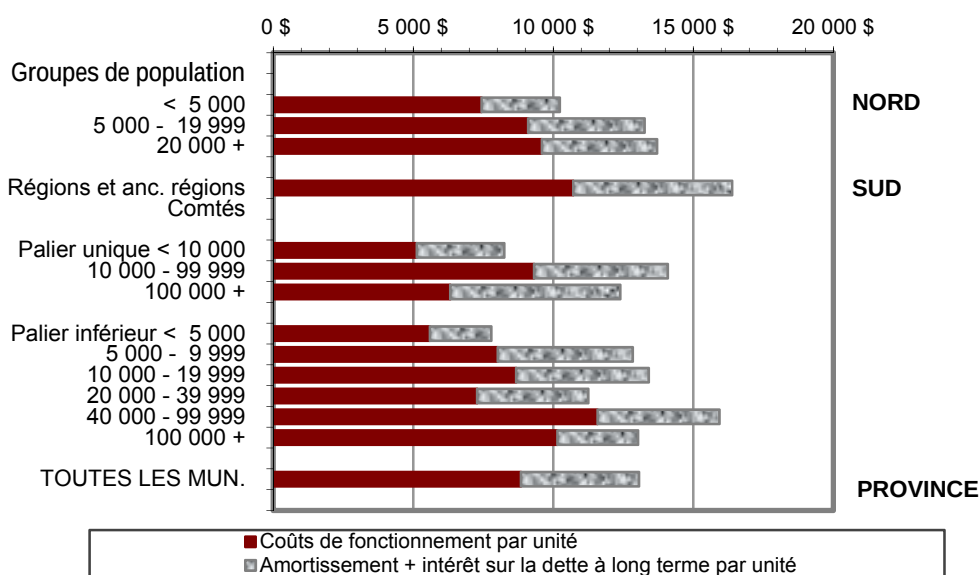
Distribution de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation

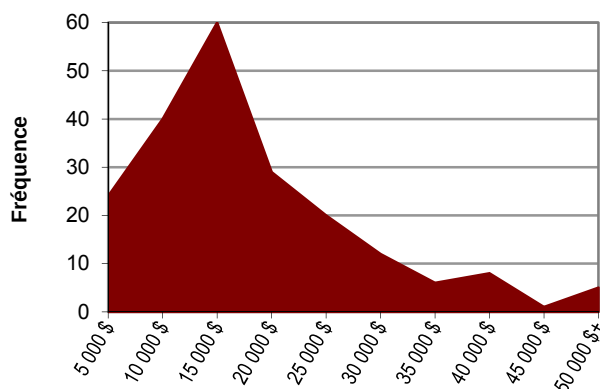
Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation

$$\frac{\text{Coûts de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable}}{\text{Nombre total de kilomètres de canalisation de distribution}}$$

Coûts de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation 2011 (médiane)



Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation				
		Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	31	72 à 53 025	7 440	10 949	7 345
	Coûts totaux	31	72 à 75 621	10 230	11 843	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	8	1 840 à 19 208	9 107	7 865	8 687
	Coûts totaux	8	2 800 à 28 877	13 259	12 152	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	6 486 à 21 505	9 594	9 248	9 183
	Coûts totaux	4	7 910 à 24 821	13 704	13 253	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	11	4 223 à 60 993	10 714	11 312	10 643
	Coûts totaux	11	7 075 à 140 108	16 387	15 712	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	4 842 à 13 579	5 126	5 011	6 014
	Coûts totaux	4	4 842 à 17 644	8 249	9 389	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	4 257 à 16 543	9 316	9 620	9 467
	Coûts totaux	13	10 213 à 20 609	14 088	14 134	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	2 764 à 12 302	6 322	6 425	7 665
	Coûts totaux	5	4 586 à 20 858	12 392	12 385	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	22	675 à 46 331	5 595	5 433	5 204
	Coûts totaux	22	928 à 70 750	7 787	7 645	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	37	1 448 à 40 315	8 021	6 890	7 036
	Coûts totaux	37	2 838 à 57 306	12 837	11 121	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	41	226 à 25 606	8 674	7 591	8 568
	Coûts totaux	41	226 à 36 827	13 406	12 695	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	16	3 331 à 31 567	7 281	7 571	7 147
	Coûts totaux	16	4 793 à 37 925	11 248	10 238	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	6	8 469 à 30 707	11 581	12 752	10 473
	Coûts totaux	6	13 296 à 35 077	15 931	18 737	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	7	5 491 à 36 560	10 147	10 494	11 625
	Coûts totaux	7	5 491 à 37 996	13 027	13 204	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	205	72 à 60 993	8 845	8 744	9 183
	Coûts totaux	205	72 à 140 108	13 060	12 895	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			205	198	164
	Coûts totaux			205	198	

Référence RIF :

SLC 91 3312 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3312 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation

Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- Deux kilomètres de canalisation de distribution d'eau ou moins sont déclarés au dénominateur.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure à 0. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 155 des 166 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 103 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 16 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3312 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3312 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Distribution/adduction de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation

Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation

Objectif

Distribution efficiente de l'eau potable.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le fait de consigner les coûts de distribution de l'eau séparément de ceux de l'épuration ou de les estimer.
- La densité et la taille de la zone desservie. Par exemple, les frais de fonctionnement d'un réseau d'alimentation en eau compact situé dans une zone de population dense sont en général moins élevés que ceux d'un ensemble de réseaux desservant des zones à population moins dense.
- Les modèles de peuplement et la forme urbaine.
- Les niveaux de consommation.
- Le nombre de raccords.
- Le nombre de stations de pompage et d'installations de stockage d'eau ainsi que leur capacité.
- L'âge, la taille et l'emplacement du réseau d'alimentation en eau dans la municipalité.
- La longueur des canalisations en kilomètres.
- L'âge et l'état du réseau de distribution d'eau.
- Les normes en matière de niveau de service et de rendement.
Exemple : fréquence de l'entretien des canalisations principales.

Il est possible que les coûts unitaires des petites municipalités qui n'ont que quelques kilomètres de canalisations soient plus élevés.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Traitement et distribution/adduction de l'eau potable (système intégré) : Efficience

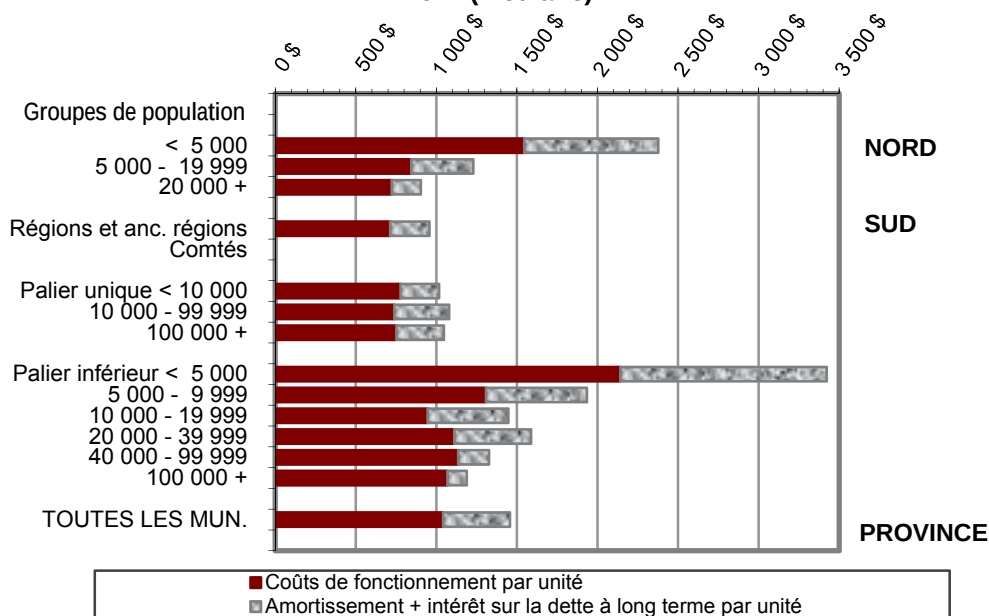
Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre

Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre

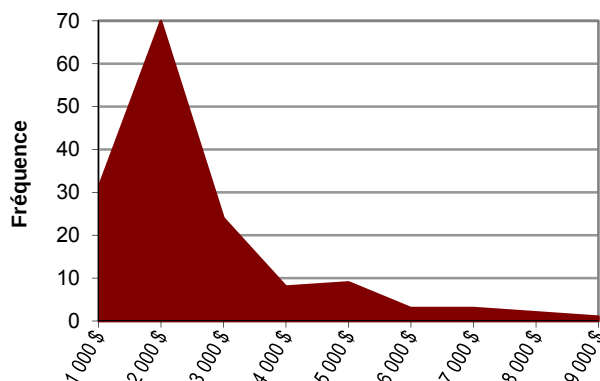
Coûts du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable

Nombre total de mégalitres d'eau potable traités

Coûts du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré) 2011 (médiane)



Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré) 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré).				
		Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré)				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	20	168 à 3 861	1 546	1 755	1 321
	Coûts totaux	20	462 à 10 330	2 377	2 423	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	7	465 à 1 555	845	761	810
	Coûts totaux	7	602 à 2 358	1 229	1 130	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	629 à 1 137	724	672	660
	Coûts totaux	4	835 à 1 616	904	825	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	11	332 à 1 391	714	580	665
	Coûts totaux	11	418 à 2 861	957	839	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	764 à 936	778	779	697
	Coûts totaux	4	999 à 1 853	1 017	1 260	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	408 à 2 086	739	703	717
	Coûts totaux	11	488 à 3 153	1 079	1 090	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	5	425 à 1 009	752	696	523
	Coûts totaux	5	692 à 1 443	1 047	955	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	17	722 à 4 320	2 143	1 768	1 248
	Coûts totaux	17	1 217 à 7 708	3 423	2 443	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	25	598 à 6 362	1 308	1 180	1 109
	Coûts totaux	25	848 à 7 168	1 934	1 734	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	30	406 à 3 855	946	964	1 089
	Coûts totaux	30	707 à 6 390	1 447	1 534	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	12	710 à 1 774	1 112	1 007	1 025
	Coûts totaux	12	956 à 2 102	1 588	1 350	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	1 136 à 1 192	1 136	1 018	907
	Coûts totaux	2	1 327 à 1 522	1 327	1 169	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	947 à 1 272	1 069	915	884
	Coûts totaux	3	1 021 à 1 272	1 189	970	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	151	168 à 6 362	1 042	970	954
	Coûts totaux	151	418 à 10 330	1 457	1 369	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			151	151	120
	Coûts totaux			151	151	

Référence RIF :

SLC 91 3313 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3313 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre
Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure est supérieur à 1,25 fois la population déclarée par la municipalité à SLC 02 0041 01.
- Cinq mégalitres ou moins sont déclarés au dénominateur.
- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure pour le système intégré à SLC 91 3313 31 diffère du nombre total de mégalitres d'eau potable traités au dénominateur de la mesure pour le traitement de l'eau à SLC 91 3311 31, si les deux mesures sont déclarées.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 136 des 139 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 103 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 3 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 3313 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 3313 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Traitement et distribution/adduction de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre

Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre

Objectif

Traitement et distribution efficaces de l'eau potable.

Seules les municipalités à palier unique ou les municipalités qui sont entièrement responsables du traitement et de la distribution de l'eau potable ont déclaré cette mesure. Les municipalités qui ne distinguent pas les dépenses liées au traitement de l'eau de celles liées à sa distribution avaient la possibilité de déclarer la mesure intégrée seulement.

Facteurs influant sur les résultats

Les résultats relatifs au traitement varient selon ce qui suit :

- Le fait de déclarer les coûts de traitement séparément des coûts de distribution de l'eau ou de les estimer.
- Les répercussions sur le budget des nouvelles normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau.
- Les normes locales en matière de service.
- L'utilisation (résidentielle par rapport à industrielle).
- La source d'eau brute (lac par rapport aux puits).
- La qualité de l'eau brute.
- Le type de traitement.
- Le nombre et la capacité des stations de traitement de l'eau.
- Le nombre de puits privés.
- L'âge et l'état des stations d'épuration.
- La distance que l'eau brute doit parcourir pour parvenir aux stations d'épuration.
- La zone desservie et les niveaux de consommation.
- Les conditions concurrentielles du marché.
- Le nombre de résidences desservies.
- Le type d'utilisation non résidentielle (p. ex. commerciale, industrielle, institutionnelle ou municipale).

Les résultats relatifs à la distribution varient selon ce qui suit :

- Le fait de déclarer les coûts de traitement séparément des coûts de distribution de l'eau ou de les estimer.
- La densité et la taille de la zone desservie. Par exemple, les frais de fonctionnement d'un réseau d'alimentation en eau compact situé dans une zone où la population est dense sont généralement moins élevés comparativement à ceux d'un ensemble de réseaux desservant des zones à population moins dense.
- Les modèles de peuplement et la forme urbaine.
- Les niveaux de consommation.
- Le nombre de raccords.
- Le nombre et la capacité des stations de pompage et des installations de stockage d'eau.
- L'âge, la taille et l'emplacement du réseau d'alimentation en eau dans la municipalité.
- La longueur des canalisations en kilomètres.
- L'âge et l'état du réseau de distribution d'eau.
- Les normes en matière de niveau de service et de rendement.
Exemple : Fréquence de l'entretien des conduites principales.

Résultats de la mesure des coûts totaux

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

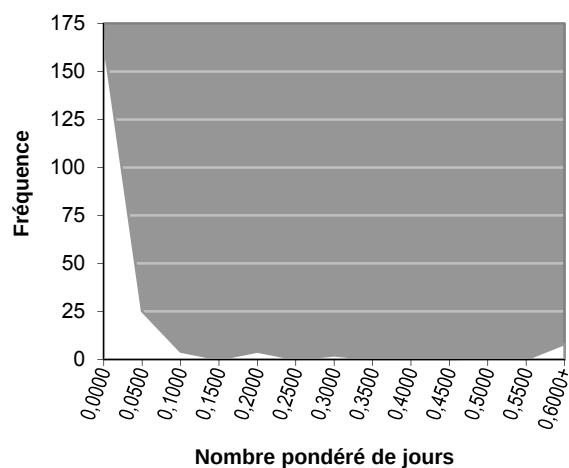
Avis de faire bouillir l'eau : Efficacité

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité

(Nombre de jours où un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur multiplié par le nombre de raccords touchés)

Nombre total de raccords dans la zone desservie

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	36	0,0000 à 5,4167	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
5 000 – 19 999	10	0,0000 à 0,1752	0,0000	0,0000	0,0055	0,0000	0,0000
20 000 +	4	0,0000 à 0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
SUD							
Régions et anciennes régions	9	0,0000 à 0,0501	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Comtés							0,0282
Palier unique							
< 10 000	4	0,0000 à 11,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
10 000 – 99 999	13	0,0000 à 0,0338	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
100 000 +	6	0,0000 à 0,0089	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Palier inférieur							
< 5 000	24	0,0000 à 0,0580	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
5 000 – 9 999	41	0,0000 à 51,0769	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
10 000 – 19 999	41	0,0000 à 24,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
20 000 – 39 999	14	0,0000 à 0,4875	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
40 000 – 99 999	4	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
100 000 +	4	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	210	0,0000 à 51,0769	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
N^{bre} de municipalités déclarantes			210	193	185	195	205

Référence RIF : SLC 92 3355 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères :

La municipalité est exclue si :

- Le nombre pondéré de jours à SLC 92 3355 07 est supérieur à 365.

NOTES :

- La médiane ne figure pas dans un diagramme parce que la médiane de tous les groupes en 2011 est zéro.

Avis de faire bouillir l'eau : Efficacité

Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité

Objectif

L'eau est salubre et répond aux besoins locaux.

Notes

Cette mesure représente le nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau applicable à l'approvisionnement en eau de la municipalité est en vigueur. Ce nombre de jours est pondéré par le nombre de raccords touchés. Par exemple, si un avis de faire bouillir l'eau est en vigueur pendant 20 jours et touche 50 % des ménages, le nombre pondéré de jours est 10.

Dans le graphique de la fréquence, la première marque de graduation est 0. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, la première marque de graduation est 0 parce qu'il n'y a eu, pour la plupart des municipalités, aucun jour pondéré où un avis de faire bouillir l'eau a été en vigueur. Il est important de distinguer ce groupe des municipalités où il y a eu plus d'un jour pondéré pendant lequel un avis de faire bouillir l'eau a été en vigueur.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La source et la qualité d'eau potable (lac par rapport aux puits).
- Le nombre de sources alimentant le réseau d'eau potable.
- Les normes provinciales en matière de qualité et d'échantillonnage de l'eau potable.
- Les normes locales.
- Le type de traitement de l'eau.
- La capacité de décontaminer, de traiter et d'acheminer une eau potable salubre.
- L'analyse et le contrôle de la qualité de l'eau brute et de l'eau traitée dans les usines d'approvisionnement en eau et le réseau de distribution.
- L'élargissement du programme de curage et de nettoyage du réseau d'alimentation en eau de la municipalité.
- L'état des conduites principales.
- L'achat d'eau potable d'une autre municipalité.

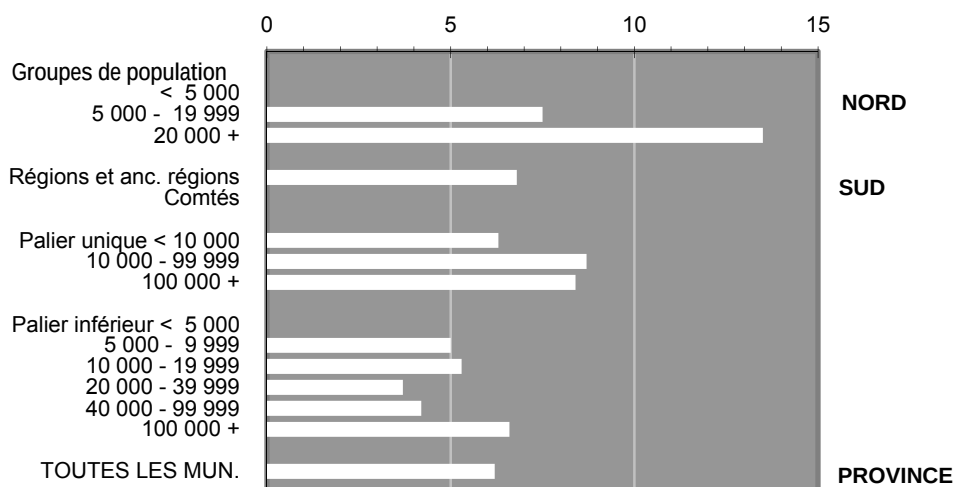
Une municipalité qui achète de l'eau traitée d'une autre municipalité est assujettie aux avis de faire bouillir l'eau imposée à la municipalité auprès de laquelle elle s'approvisionne.

Bris de conduite principale d'eau : Efficacité

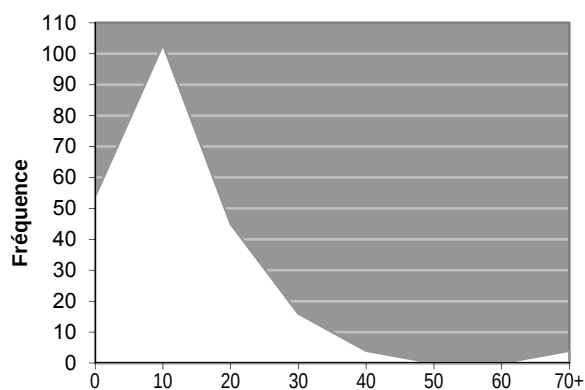
Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an

$$\frac{\text{Nombre de bris de conduite principale par an}}{\text{Nombre total de kilomètres de conduite de distribution ou d'adduction d'eau} / 100}$$

Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an 2011 (médiane)



Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	33	0,0 à 71,4	0,0	0,0	0,0	5,9	0,0
5 000 – 19 999	10	0,0 à 76,4	7,5	7,0	7,6	11,3	14,8
20 000 +	4	11,0 à 22,0	13,5	13,4	18,3	12,9	13,1
SUD							
Régions et anciennes régions	10	0,5 à 17,1	6,8	8,2	6,6	6,7	9,1
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	6,3 à 22,0	6,3	8,0	9,4	4,8	12,0
10 000 – 99 999	13	0,0 à 19,7	8,7	9,3	9,9	11,1	11,5
100 000 +	6	6,2 à 16,4	8,4	8,2	7,3	7,9	10,9
Palier inférieur							
< 5 000	28	0,0 à 69,2	0,0	0,0	0,0	0,5	1,0
5 000 – 9 999	42	0,0 à 88,9	5,0	2,4	6,5	5,0	5,9
10 000 – 19 999	47	0,0 à 21,7	5,3	3,7	5,1	3,5	6,3
20 000 – 39 999	16	1,4 à 26,4	3,7	5,2	6,1	5,0	5,3
40 000 – 99 999	6	2,6 à 28,4	4,2	9,6	4,7	7,4	7,0
100 000 +	7	3,0 à 18,4	6,6	4,1	9,9	10,1	11,0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	226	0,0 à 88,9	6,2	5,7	6,1	5,9	6,8
N^{bre} de municipalités déclarantes			226	208	194	221	219

Référence RIF : SLC 92 3356 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères :

- Le nombre total de kilomètres de conduite de distribution ou d'adduction d'eau divisé par 100 au dénominateur de la mesure doit être inférieur ou égal au nombre total de kilomètres de conduite de distribution ou d'adduction d'eau au dénominateur de la mesure d'efficacité concernant la distribution de l'eau potable à SLC 91 3312 31, divisé par 100.
- La mesure est inférieure à 100.

Bris de conduite principale d'eau : Efficacité

Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an

Objectif

Améliorer la fiabilité du système.

Notes

Dans le graphique de la fréquence, la première marque de graduation est 0. La deuxième marque de graduation est 5 et représente un intervalle de 1 à 5 bris. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, la première marque de graduation est 0 parce que la plupart des municipalités n'ont déclaré aucun bris.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'âge des conduites principales et des raccords.
- Le matériau des conduites (p. ex. fonte ductile, fonte grise, béton ou PVC).
- Les programmes d'entretien et de réparation des conduites, comme la protection cathodique des conduites d'eaux ferreuses pour prévenir les bris et les fuites causés par la corrosion.
- L'utilisation de revêtement de ciment dans les conduites principales.
- La profondeur des conduites principales d'eau.
- Les conditions du sol.
- L'amplitude et les variations de la pression.
- Les pannes d'électricité.
- La sévérité des conditions hivernales et la profondeur du gel.
- La température de l'eau.
- Le rythme de corrosion (peut être accéléré par d'autres services publics coimplantés).
- Les bris dus aux travaux de construction.
- Les normes et les lois nouvelles ou révisées.

Collecte des déchets : Efficience

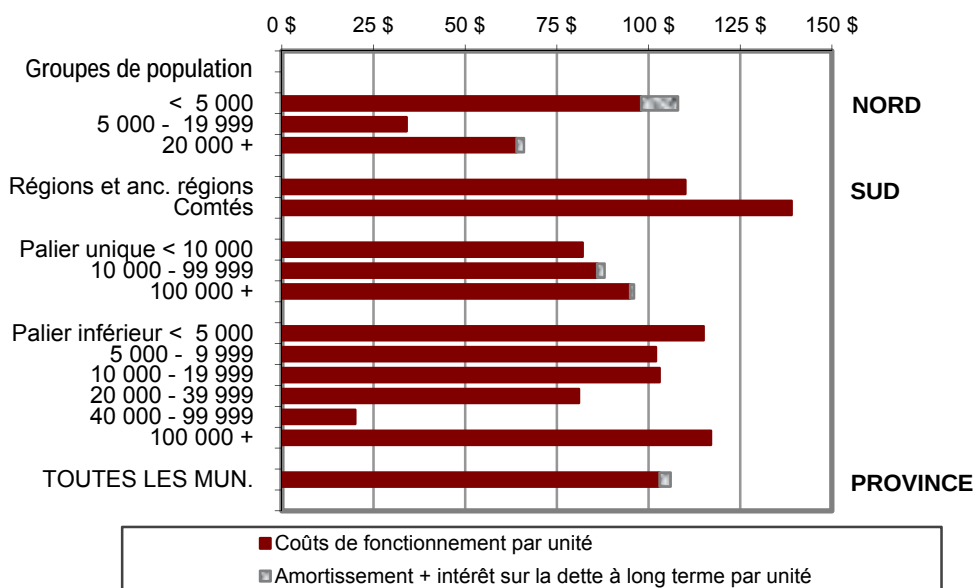
Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne

Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne

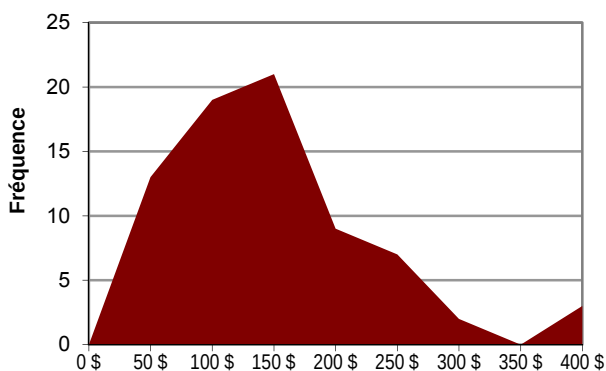
Coûts de la collecte des déchets

Nombre total de tonnes ramassées pour toutes les catégories de propriétés

Coûts du ramassage des déchets par tonne 2011 (médiane)



Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne				
				2011	2010	2009
Population		N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	7	6 à 178	98	100	93
	Coûts totaux	7	6 à 178	108	110	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	2	34 à 151	34	76	26
	Coûts totaux	2	34 à 271	34	76	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	25 à 171	64	78	59
	Coûts totaux	4	25 à 185	66	80	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	10	80 à 241	110	105	100
	Coûts totaux	10	81 à 241	110	105	
Comtés	Coûts de fonctionnement	1	139	139		145
	Coûts totaux	1	139	139		
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	1	82	82	111	
	Coûts totaux	1	82	82	111	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	45 à 374	86	80	64
	Coûts totaux	10	45 à 374	88	83	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	41 à 176	95	91	67
	Coûts totaux	6	41 à 176	96	91	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	6	62 à 222	115	104	104
	Coûts totaux	6	62 à 222	115	104	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	10	29 à 266	102	114	109
	Coûts totaux	10	29 à 266	102	114	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	9	45 à 237	103	101	82
	Coûts totaux	9	45 à 237	103	101	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	2	81 à 650	81	81	90
	Coûts totaux	2	81 à 630	81	81	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	3	4 à 41	20	31	41
	Coûts totaux	3	4 à 41	20	31	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	23 à 181	117	88	84
	Coûts totaux	3	23 à 182	117	109	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	74	4 à 650	103	95	90
	Coûts totaux	74	4 à 680	106	101	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			74	73	63
	Coûts totaux			74	73	

Référence RIF :

SLC 91 3404 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3404 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne

Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3404 55 est « par tonne ».
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- La municipalité est exclue si les dépenses liées au matériel ou aux services contractuels sont négatives.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 19 des 67 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 1 municipalité a déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 52 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 3 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3404 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3404 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Collecte des déchets : Efficience

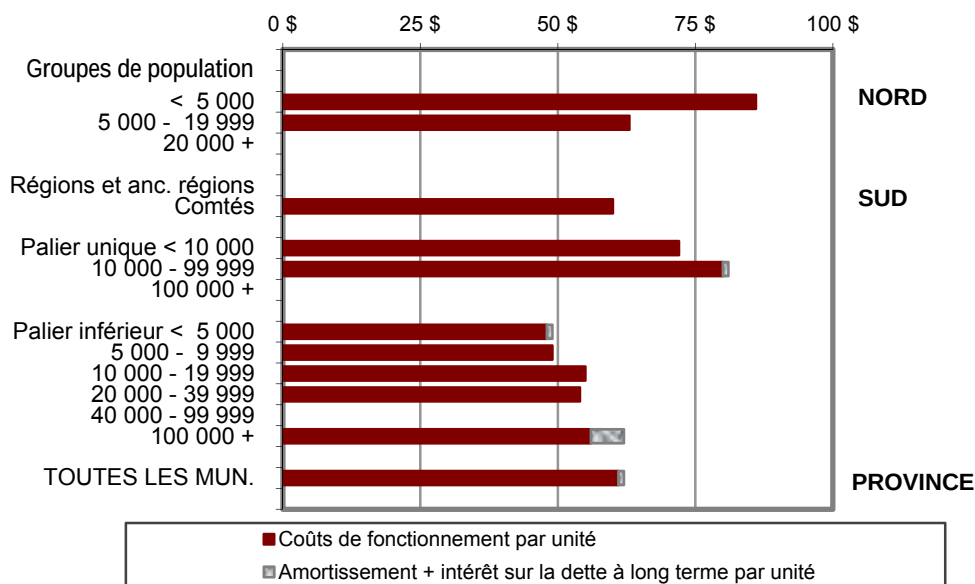
Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par ménage

Coûts totaux du ramassage des déchets par ménage

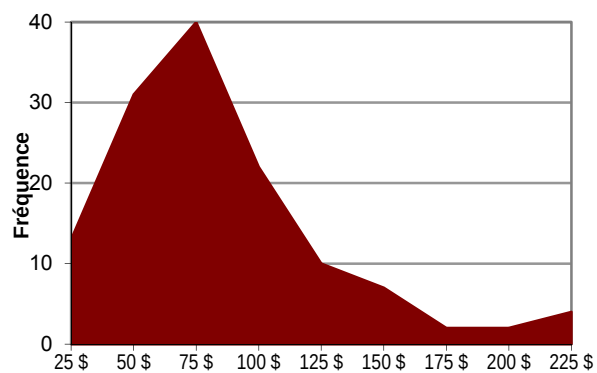
Coûts de la collecte des déchets

Nombre total de ménages

Coûts du ramassage des déchets par ménage 2011 (médiane)



Coûts totaux du ramassage des déchets par ménage 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par ménage Coûts totaux du ramassage des déchets par ménage				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	34	26 à 230	86	82	78
	Coûts totaux	34	26 à 238	86	84	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	7	39 à 272	63	66	58
	Coûts totaux	7	39 à 287	63	71	
20 000 +	Coûts de fonctionnement				51	55
	Coûts totaux				54	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	60 à 85	60	57	51
	Coûts totaux	2	60 à 86	60	57	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	46 à 92	72	66	44
	Coûts totaux	3	48 à 92	72	66	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	3	43 à 139	80	43	40
	Coûts totaux	3	43 à 139	81	43	
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	26	11 à 141	48	47	46
	Coûts totaux	26	11 à 146	49	47	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	25	7 à 395	49	41	49
	Coûts totaux	25	9 à 395	49	50	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	21	11 à 174	55	51	50
	Coûts totaux	21	11 à 174	55	52	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	8	15 à 75	54	57	52
	Coûts totaux	8	15 à 75	54	57	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
100 000 +	Coûts de fonctionnement	2	56 à 63	56	50	52
	Coûts totaux	2	62 à 75	62	53	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	131	7 à 395	61	58	55
	Coûts totaux	131	9 à 365	62	59	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			131	123	101
	Coûts totaux			131	123	

Référence RIF :

SLC 91 3404 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3404 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par ménage

Coûts totaux du ramassage des déchets par ménage

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3404 55 est « par ménage ».
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3404 31 est supérieur ou égal au nombre de ménages à SLC 02 0040 01. Note : tous les ménages de la municipalité sont déclarés, de même que ceux desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La municipalité est exclue si elle déclare des valeurs négatives au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- La municipalité est exclue si le numérateur « coûts de fonctionnement » à SLC 91 3404 30 est inférieur à 200 \$.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 23 des 119 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 6 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 103 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 3 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3404 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3404 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Déchets solides : Efficience**Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne ou par ménage****Objectif**

Services efficaces de collecte des déchets.

Notes

Si la municipalité utilise le nombre de ménages pour les mesures concernant les déchets solides, elle déclare le nombre total de ménages et non le nombre de ménages servis. Si elle fournit le service de collecte à un nombre de ménages relativement faible, la mesure d'efficacité peut sembler basse parce que les coûts de fonctionnement sont divisés par le nombre total de ménages.

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait que le nombre de tonnes soit pondéré ou estimé a une incidence sur le résultat.

Note : la « tonne » est la tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficacité représente le nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- Le niveau des services de collecte des déchets, y compris le pourcentage de résidents desservis, les clients industriels, commerciaux et institutionnels, la fréquence de la collecte.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La forme urbaine : la distance entre les points de collecte et la quantité de déchets ramassés à chaque point.
- La distance de transport jusqu'aux sites d'enfouissement et aux centres de transfert.
- Les services de collecte spéciaux (p. ex. collecte sur appel des déchets volumineux et des produits blancs).
- La limite quant au nombre de sacs ou de conteneurs.
L'interdiction de recueillir les feuilles ou les déchets de jardin et les produits recyclables mêlés aux déchets ordinaires.
- La présence de forces du marché concurrentielles.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.
- Le taux général de réacheminement.
- Les coûts de carburant.
- Si la municipalité déclare cette mesure en tonnes, alors que son contrat de collecte des déchets est établi selon le nombre de ménages, les coûts de fonctionnement par tonne peuvent varier de façon substantielle en fonction du volume total de déchets ramassés.

Si le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agit d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

Si le nombre de ménages est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- Si certains ménages ne reçoivent pas de services de collecte des déchets, le coût par ménage de la municipalité peut être sous-évalué par comparaison au nombre de ménages qui reçoivent réellement ce service.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Élimination des déchets : Efficience

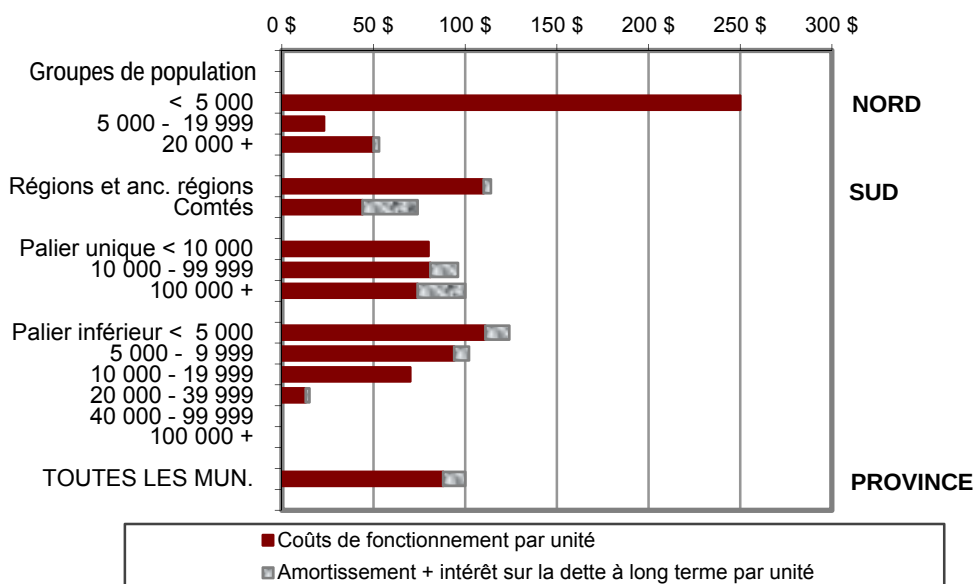
Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne

Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne

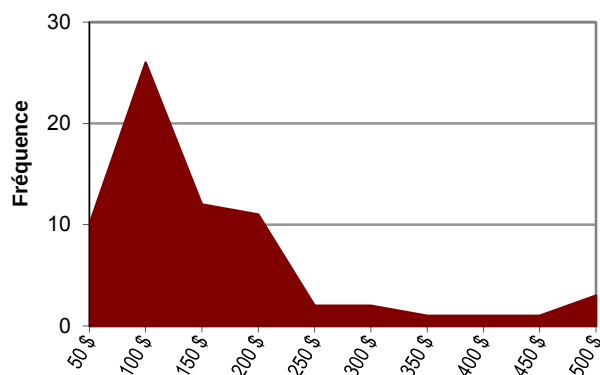
Coûts de l'élimination des déchets

Nombre total de tonnes éliminées pour toutes les catégories de propriétés

Coûts de l'élimination des déchets par tonne 2011 (médiane)



Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	7	124 à 610	250	126	52
	Coûts totaux	7	124 à 640	250	132	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	2	23 à 81	23	42	13
	Coûts totaux	2	23 à 83	23	42	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	35 à 75	50	36	39
	Coûts totaux	4	44 à 80	53	45	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	9	23 à 161	110	87	87
	Coûts totaux	9	26 à 229	114	96	
Comtés	Coûts de fonctionnement	3	36 à 116	44	39	67
	Coûts totaux	3	37 à 127	74	52	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	1	80	80	72	
	Coûts totaux	1	80	80	72	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	9	24 à 189	81	62	92
	Coûts totaux	9	24 à 195	96	63	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	23 à 124	74	68	67
	Coûts totaux	6	25 à 184	100	93	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	6	59 à 296	111	218	62
	Coûts totaux	6	59 à 296	124	227	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	12	50 à 536	94	73	78
	Coûts totaux	12	54 à 545	102	76	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	8	32 à 141	70	67	45
	Coûts totaux	8	43 à 153	70	79	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	2	13 à 110	13	63	62
	Coûts totaux	2	15 à 110	15	63	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	69	13 à 610	88	72	78
	Coûts totaux	69	15 à 640	100	87	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			69	64	56
	Coûts totaux			69	64	

Référence RIF :

SLC 91 3504 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3504 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne

Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3504 55 est « par tonne ».

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- La mesure fondée sur les coûts de fonctionnement est inférieure ou égale à 1.
- Des valeurs négatives sont déclarées au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels.
- Les autres recettes à SLC 91 3504 16 égalent les recettes provenant d'autres municipalités à SLC 12 0850 03 ou les frais exigés des usagers et les frais de service à SLC 12 0850 04. Note : les autres recettes pour l'élimination des déchets par tonne sont définies de façon étroite : ce sont les recettes provenant de la vente de ressources liées à l'élimination des déchets.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par tonne pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 46 des 62 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 13 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 19 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 3 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité du dénominateur et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3504 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3504 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Élimination des déchets : Efficience

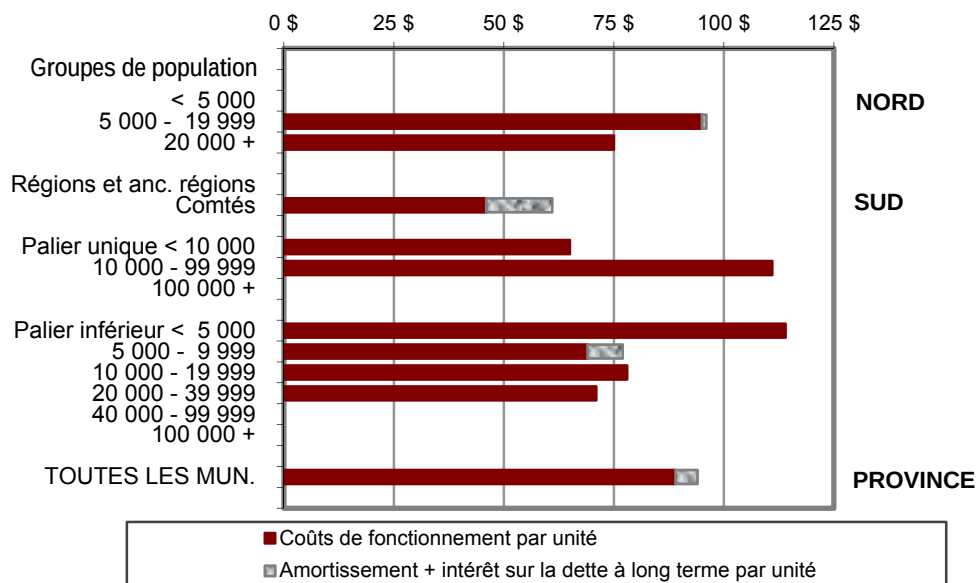
Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage

Coûts totaux de l'élimination des déchets par ménage

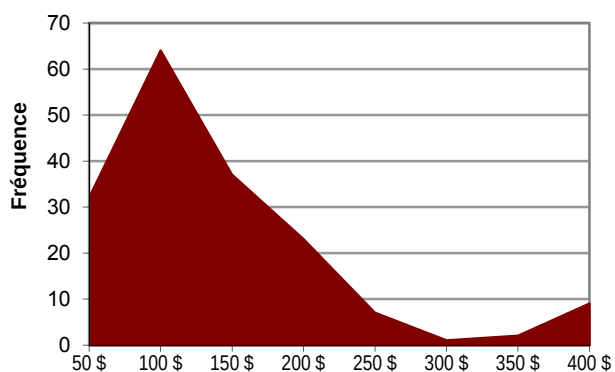
Coûts de l'élimination des déchets

Nombre total de ménages

Coûts de l'élimination des déchets par ménage 2011 (médiane)



Coûts totaux de l'élimination des déchets par ménage 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage				
		Coûts totaux de l'élimination des déchets par ménage				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement			79	78	
	Coûts totaux			91		
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	73	12 à 946	95	91	69
	Coûts totaux	73	12 à 959	96	102	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	8	25 à 166	75	46	50
	Coûts totaux	8	25 à 176	75	50	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Comtés	Coûts de fonctionnement	4	1 à 143	46	48	84
	Coûts totaux	4	1 à 149	61	50	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	2	65 à 163	65	52	47
	Coûts totaux	2	65 à 185	65	52	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	2	111 à 173	111	91	98
	Coûts totaux	2	111 à 224	111	92	
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	34	24 à 810	114	81	106
	Coûts totaux	34	24 à 817	114	83	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	28	2 à 682	69	61	61
	Coûts totaux	28	2 à 685	77	65	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	17	2 à 122	78	60	81
	Coûts totaux	17	12 à 131	78	61	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	7	2 à 86	71	63	63
	Coûts totaux	7	2 à 86	71	63	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	175	1 à 946	89	72	80
	Coûts totaux	175	1 à 959	94	78	
N ^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			175	154	138
	Coûts totaux			175	154	

Référence RIF :

SLC 91 3504 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3504 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par ménage

Coûts totaux de l'élimination des déchets par ménage

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3504 55 est « par ménage ».
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3504 31 est supérieur ou égal au nombre de ménages à SLC 02 0040 01. Note : tous les ménages de la municipalité sont déclarés, de même que ceux desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La municipalité est exclue si elle déclare des valeurs négatives au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels. Note : seuls les transferts entre services peuvent être négatifs et doivent être déclarés dans la colonne des rajustements interfonctionnels au tableau 40 du Rapport d'information financière.
- La municipalité est exclue si les autres recettes à SLC 91 3504 21 égalent les recettes provenant d'autres municipalités à SLC 12 0850 03 ou les frais exigés des usagers et les frais de service à SLC 12 0850 04.
- Les coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets au numérateur sont supérieurs à 200 \$.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 73 des 131 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 16 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 82 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 3 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée au dénominateur et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3504 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3504 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Élimination des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage

Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage

Objectif

Services efficaces d'élimination des déchets.

Notes

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur le résultat. Note : la « tonne » est la tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés.

La mesure est négative si les « autres revenus » de la formule de calcul des coûts de fonctionnement sont supérieurs à la somme des dépenses. La mesure peut également être négative si les rajustements interfonctionnels (transferts entre services) ou l'allocation de soutien aux programmes (frais généraux) sont supérieurs à la somme des autres dépenses.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La méthode d'élimination : enfouissement, incinération, compostage, exportation, etc.
- Le nombre de sites d'enfouissement.
- Les heures d'exploitation des sites d'enfouissement.
- La constatation rétroactive des coûts de fermeture et de post-fermeture des sites d'enfouissement.
- Les coûts de l'entretien perpétuel des sites d'enfouissement.
- Les programmes de recyclage et le taux général de réacheminement.
- La présence de forces du marché concurrentielles.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.

Si le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agit d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

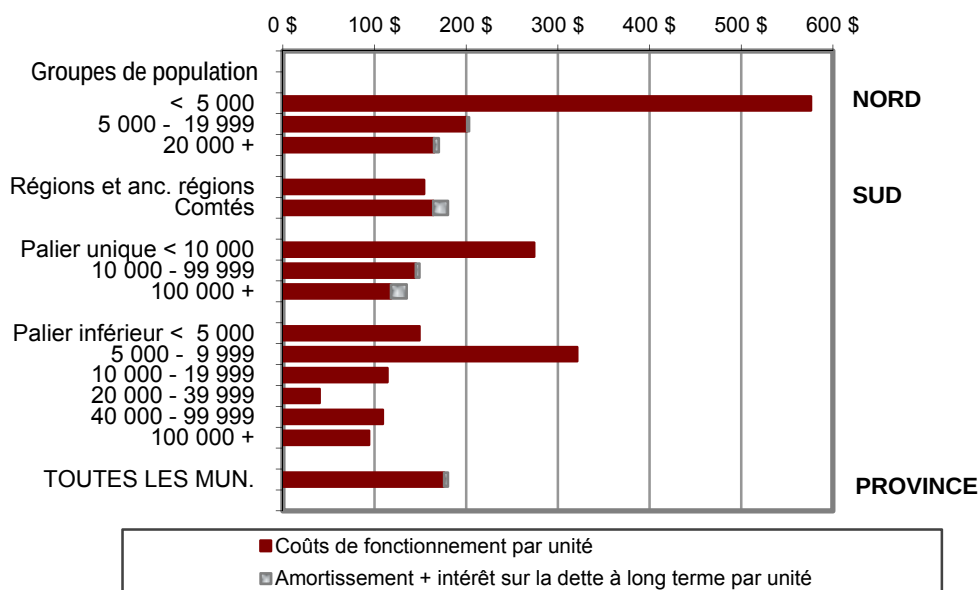
Réacheminement des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne

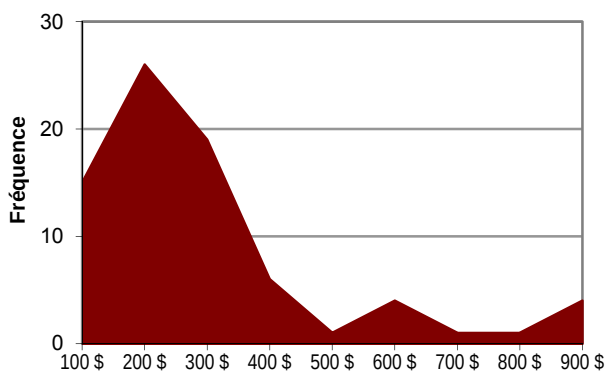
Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne

Coûts du réacheminement des déchets solides
Nombre total de tonnes de déchets solides réacheminées
pour toutes les catégories de propriétés

Coûts du réacheminement des déchets solides par tonne 2011 (médiane)



Coûts totaux du réacheminement des déchets solides par tonne 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne				
		Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	7	156 à 2 903	576	537	591
	Coûts totaux	7	156 à 2 903	576	537	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	2	201 à 237	201	229	234
	Coûts totaux	2	203 à 237	203	230	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	92 à 259	165	117	144
	Coûts totaux	4	92 à 281	170	117	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	12	100 à 253	154	157	174
	Coûts totaux	12	100 à 253	154	168	
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	164 à 231	164	158	165
	Coûts totaux	2	180 à 256	180	176	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	1	339	339	274	
	Coûts totaux	1	339	339	274	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	9	61 à 432	116	145	176
	Coûts totaux	9	61 à 445	117	149	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	83 à 276	111	118	129
	Coûts totaux	6	98 à 328	113	135	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	7	43 à 1 031	161	149	272
	Coûts totaux	7	43 à 1 031	161	149	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	13	81 à 1 045	264	321	231
	Coûts totaux	13	81 à 1 108	264	321	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	7	67 à 346	177	114	169
	Coûts totaux	7	97 à 346	177	114	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	1	3	3	40	147
	Coûts totaux	1	3	3	40	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	3	89 à 904	109	109	84
	Coûts totaux	3	89 à 904	109	109	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	3	83 à 99	96	94	85
	Coûts totaux	3	83 à 99	96	94	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	77	3 à 2 903	176	156	169
	Coûts totaux	77	3 à 2 903	180	156	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			77	74	59
	Coûts totaux			77	74	

Référence RIF :

SLC 91 3606 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3606 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3606 55 est « par tonne ».
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par tonne pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 29 des 71 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 8 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 47 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 3 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3606 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3606 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Réacheminement des déchets solides : Efficience

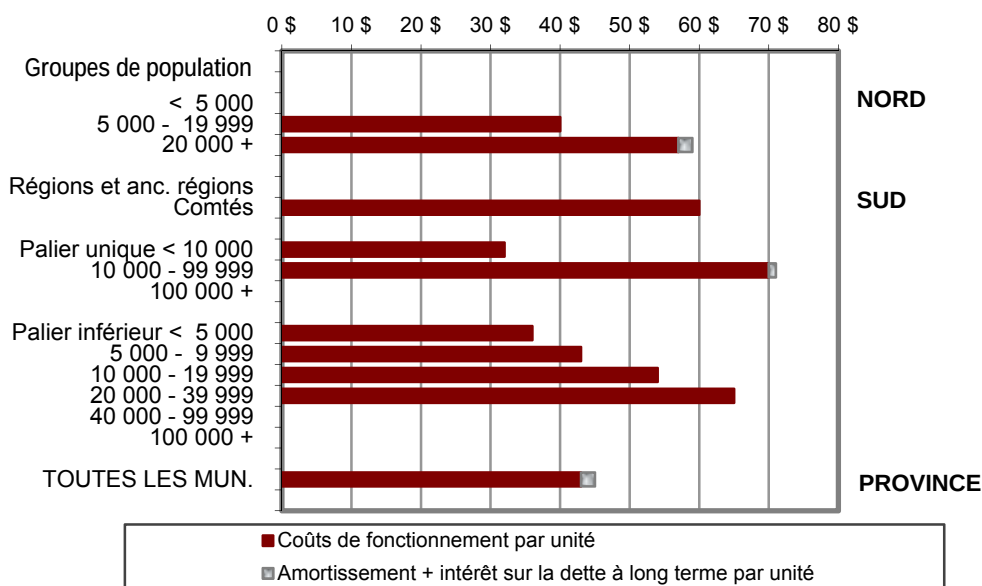
Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par ménage

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par ménage

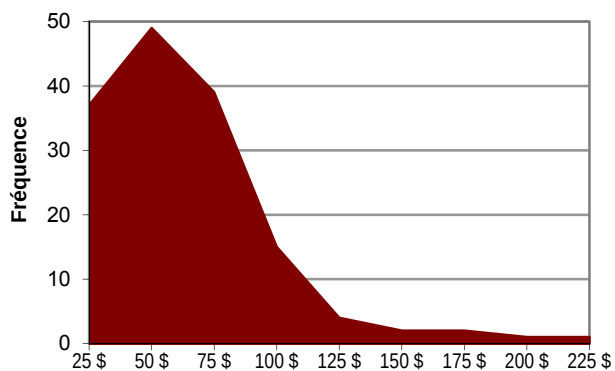
Coûts du réacheminement des déchets
solides

Nombre total de ménages

Coûts du réacheminement des déchets solides par ménage 2011 (médiane)



Coûts totaux du réacheminement des déchets solides par ménage 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides par ménage Coûts totaux du réacheminement des déchets solides par ménage				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement				47	30
	Coûts totaux				47	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	44	0,30 à 211	40	30	34
	Coûts totaux	44	0,30 à 215	40	30	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	5	25 à 133	57	21	22
	Coûts totaux	5	27 à 153	59	24	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Comtés	Coûts de fonctionnement	7	4 à 80	60	59	67
	Coûts totaux	7	4 à 83	60	59	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	3	21 à 72	32	48	40
	Coûts totaux	3	21 à 72	32	48	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	3	5 à 79	70	0,20	59
	Coûts totaux	3	5 à 79	71	0,20	
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	36	1 à 171	36	35	33
	Coûts totaux	36	1 à 171	36	35	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	32	3 à 164	43	37	43
	Coûts totaux	32	3 à 183	43	37	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	15	6 à 91	54	47	51
	Coûts totaux	15	6 à 91	54	47	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	5	8 à 83	65	49	63
	Coûts totaux	5	13 à 83	65	49	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement				5	6
	Coûts totaux				5	
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	150	0,30 à 211	43	40	36
	Coûts totaux	150	0,30 à 215	45	40	
N^{bre} de municipalités déclarantes						
				150	132	134
				150	132	

Référence RIF :

SLC 91 3606 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3606 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par ménage

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par ménage

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3606 55 est « par ménage ».
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3606 31 est supérieur ou égal au nombre de ménages à SLC 02 0040 01. Note : tous les ménages de la municipalité sont déclarés, de même que ceux desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La municipalité est exclue si elle déclare des valeurs négatives au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels. Note : seuls les transferts entre services peuvent être négatifs et doivent être déclarés dans la colonne des rajustements interfonctionnels au tableau 40 du Rapport d'information financière.
- La municipalité est exclue si les autres recettes à SLC 91 3606 21 égalent les recettes provenant d'autres municipalités à SLC 12 0860 03 ou les frais exigés des usagers et les frais de service à SLC 12 0860 04. La raison est que les autres recettes ne représentent que les recettes provenant de la vente de ressources liées aux activités de réacheminement pour cette mesure.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 31 des 125 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 3 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 118 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 3 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3604 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de ménages).

SLC 91 3604 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de ménages).

Réacheminement des déchets solides (recyclage) : Efficience

Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne ou par ménage

Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne ou par ménage

Objectifs Services efficaces de réacheminement des déchets solides.

Notes Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur les résultats. Note : la « tonne » est la tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés.

La mesure est négative si les « Autres revenus » de la formule de calcul des coûts de fonctionnement sont supérieurs à la somme des dépenses. La mesure peut également être négative si les rajustements interfonctionnels (transferts entre services) ou l'allocation de soutien aux programmes (frais généraux) sont supérieurs à la somme des autres dépenses.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- L'ampleur du programme de réacheminement et les matières réacheminées.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels réacheminés.
- Le taux de réacheminement des déchets solides, y compris le niveau de participation du public et des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels.
- Les types de matières traitées par les programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.).
- Les services de collecte et la fréquence de la collecte.
- Les budgets de promotion et de sensibilisation.
- Le niveau de participation publique.
- La distance de transport vers une usine de traitement et les marchés.
- La présence de forces du marché concurrentielles.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.
- Les montants perçus pour les matières recyclables.
- Les coûts de carburant.

Si le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agit d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- Les précipitations, qui augmentent le poids des matières recueillies.
- L'introduction d'un programme de consigne de la LCBO a réduit le poids des bacs bleus.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Gestion des déchets solides : Efficience

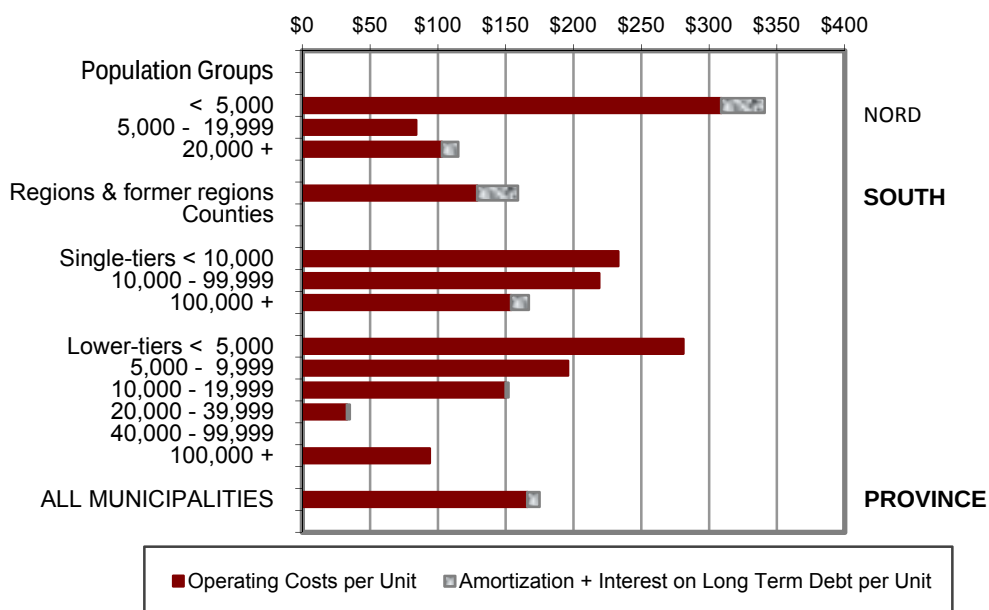
Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne

Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne

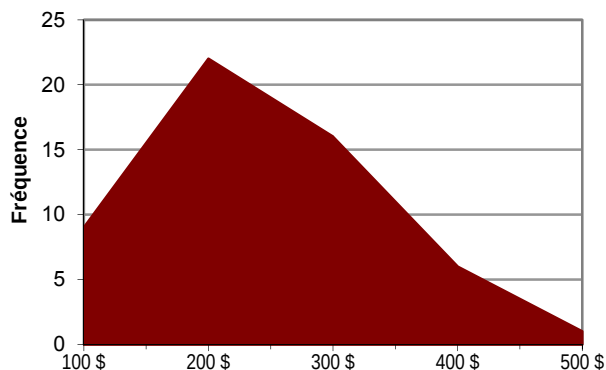
Coûts moyens de la gestion des déchets solides

Nombre total de tonnes de déchets solides éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés

**Average Costs for Solid Waste Management
(Collection, Disposal, Diversion) per Tonne
2011 (Median)**



**Coûts totaux moyens de la gestion des déchets
solides par tonne
2011 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne (système intégré) Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne (système intégré)				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	4	235 à 350	309	244	86
	Coûts totaux	4	235 à 393	341	251	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	2	84 à 114	84	105	48
	Coûts totaux	2	84 à 129	84	117	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	74 à 150	103	80	72
	Coûts totaux	4	82 à 157	115	88	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	9	80 à 246	129	149	172
	Coûts totaux	9	82 à 297	159	170	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	1	233	233	206	237
	Coûts totaux	1	233	233	206	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	7	60 à 413	219	127	165
	Coûts totaux	7	61 à 419	219	129	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	67 à 213	154	147	201
	Coûts totaux	6	70 à 251	167	160	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	5	154 à 368	281	175	244
	Coûts totaux	5	175 à 368	281	203	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	7	122 à 266	196	168	146
	Coûts totaux	7	126 à 277	196	175	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	6	114 à 365	150	123	126
	Coûts totaux	6	114 à 355	152	136	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	1	33	33	55	77
	Coûts totaux	1	35	35	59	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
100 000 +	Coûts de fonctionnement	2	94 à 113	94	98	124
	Coûts totaux	2	94 à 114	94	98	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	54	33 à 413	166	147	159
	Coûts totaux	54	35 à 419	175	160	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			54	54	47
	Coûts totaux			54	54	

Référence RIF :

SLC 91 3607 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement moyens et le nombre de tonnes).

SLC 91 3607 45 (mesure fondée sur les coûts totaux moyens et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne

Coûts totaux de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3607 55 est « par tonne ».

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Des valeurs négatives sont déclarées au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels. Note : seuls les transferts entre services peuvent être négatifs et doivent être déclarés dans la colonne des rajustements interfonctionnels au tableau 40 du Rapport d'information financière.
- Les autres recettes à SLC 91 3606 21 sont supérieures à zéro et égalent les recettes provenant d'autres municipalités à (SLC 12 0840 03 + SLC 40 0850 03 + SLC 12 0860 03).
- Les autres recettes à SLC 91 3606 21 sont supérieures à zéro et égalent les frais exigés des usagers à (SLC 12 0840 03 + SLC 40 0850 03 + SLC 12 0860 03).
- Le nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriété au dénominateur à SLC 91 3607 31 n'est pas égal au nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure concernant le réacheminement des déchets solides résidentiels (fondée sur le nombre de tonnes combiné des résidences et du secteur ICI) à SLC 92 3656 06 si cette mesure est déclarée.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux moyens. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux moyens par tonne pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 42 des 54 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 12 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 12 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 2 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée au dénominateur et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3607 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement et le nombre de tonnes).

SLC 91 3607 45 (mesure fondée sur les coûts totaux et le nombre de tonnes).

Gestion des déchets solides : Efficience

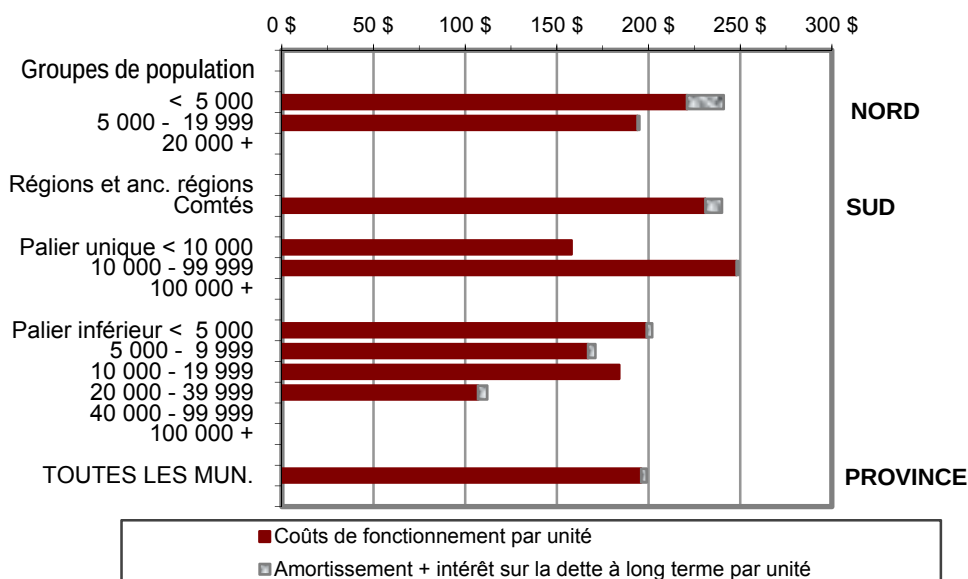
Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage

Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage

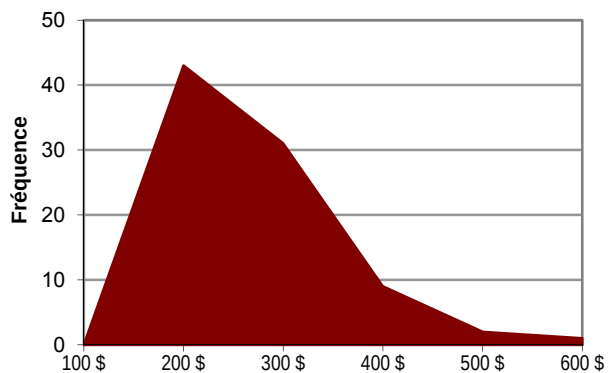
Coûts moyens de la gestion des déchets solides

Nombre total de ménages

Coûts moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage 2011 (médiane)



Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides par ménage 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage (système intégré) Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage (système intégré)				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	17	122 à 466	221	190	178
	Coûts totaux	17	122 à 493	241	204	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	5	164 à 338	194	197	144
	Coûts totaux	5	166 à 368	195	212	
20 000 +	Coûts de fonctionnement					127
	Coûts totaux					
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Comtés	Coûts de fonctionnement	2	231 à 308	231	230	236
	Coûts totaux	2	240 à 316	240	241	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	2	158 à 281	158	166	263
	Coûts totaux	2	158 à 305	158	166	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	3	223 à 317	248	198	197
	Coûts totaux	3	226 à 368	249	200	
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	18	100 à 276	199	168	152
	Coûts totaux	18	103 à 283	202	168	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	23	104 à 804	167	153	169
	Coûts totaux	23	104 à 807	171	160	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	14	118 à 258	184	163	158
	Coûts totaux	14	119 à 266	184	166	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	2	107 à 186	107	95	111
	Coûts totaux	2	112 à 186	112	99	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
100 000 +	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	86	100 à 804	196	168	168
	Coûts totaux	86	103 à 807	199	175	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			86	80	64
	Coûts totaux			86	80	

Référence RIF :

SLC 91 3607 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement moyens et le nombre de tonnes).

SLC 91 3607 45 (mesure fondée sur les coûts totaux moyens et le nombre de tonnes).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage (système intégré)

Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage (système intégré)

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- L'unité sélectionnée au dénominateur à SLC 91 3607 55 est « par ménage ».
- Le nombre total de ménages au dénominateur à SLC 91 3607 31 est supérieur ou égal au nombre de ménages à SLC 02 0040 01. Note : tous les ménages de la municipalité sont déclarés, de même que ceux desservis dans les municipalités avoisinantes.
- La municipalité est exclue si elle déclare des valeurs négatives au tableau 40 à l'égard du matériel ou des services contractuels. Note : seuls les transferts entre services peuvent être négatifs et doivent être déclarés dans la colonne des rajustements interfonctionnels au tableau 40 du Rapport d'information financière.
- La municipalité est exclue si les autres recettes à SLC 91 3607 21 égalent les recettes provenant d'autres municipalités à SLC 12 0860 03 ou les frais exigés des usagers et les frais de service à SLC 12 0860 04.
- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

Les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles ne sont pas déduites des dépenses dans le calcul des coûts totaux moyens. Par conséquent, les mesures fondées sur les coûts totaux moyens par ménage pour 2009 sont comparables aux résultats de 2010 et sont comprises dans le tableau.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 68 des 92 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 14 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 24 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.
- 2 municipalités n'ont pas indiqué le type d'unité déclarée au dénominateur et sont exclues du tableau.

Référence RIF :

SLC 91 3607 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement moyens et le nombre de ménages).

SLC 91 3607 45 (mesure fondée sur les coûts totaux moyens et le nombre de ménages).

Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage

Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par ménage

Objectif	Gestion efficiente des déchets solides.
Notes	Les facteurs qui influent sur la présente mesure comprennent tous ceux qui ont une incidence sur chacun de ses volets. Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, le fait d'utiliser un nombre de tonnes estimatif ou pondéré a une incidence sur les résultats. Note : la « tonne » est la tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ La répartition rurale/urbaine. ■ La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels. ■ La forme urbaine : la distance entre les points de collecte et la quantité de déchets ramassés à chaque point. ■ La présence de forces du marché concurrentielles. ■ L'utilisation d'entrepreneurs privés. La collecte varie selon les facteurs suivants : ■ Le niveau des services de collecte des déchets, y compris le pourcentage de résidents desservis, la collecte des déchets d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, la fréquence de la collecte. ■ La distance de transport vers les sites d'enfouissement et les centres de transfert. ■ Les services de collecte spéciaux (p. ex. collecte sur appel des déchets volumineux et des produits blancs). ■ La limite quant au nombre de sacs ou de conteneurs. L'interdiction de recueillir les feuilles ou les déchets de jardin et les produits recyclables mêlés aux déchets ordinaires. ■ Le taux général de réacheminement. ■ Les coûts de carburant.

Les résultats liés à l'élimination varient selon ce qui suit :

- La méthode d'élimination (enfouissement, incinération, compostage, exportation, etc.).
- Le nombre de sites d'enfouissement.
- Les heures de fonctionnement des sites d'enfouissement.
- La constatation rétroactive des coûts de fermeture et de post-fermeture des sites d'enfouissement.
- Les coûts de l'entretien perpétuel des sites d'enfouissement.
- Les programmes de recyclage et le taux de réacheminement général.

Les résultats liés au réacheminement varient selon ce qui suit :

- L'ampleur du programme de réacheminement et les matières réacheminées.
- Le taux de réacheminement des déchets solides, y compris le niveau de participation du public et des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels.
- Les types de matières recyclées dans le cadre des programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.)
- Les services de collecte et la fréquence de la collecte.
- Les budgets de promotion et de sensibilisation.
- Le niveau de participation publique.
- La distance de transport vers une usine de traitement et les marchés.
- Les montants perçus pour les matières recyclables.
- Les coûts de carburant.

Si le nombre de tonnes est utilisé, les facteurs suivants s'appliquent aussi :

- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets solides.
- Le fait qu'il s'agit d'un nombre de tonnes estimatif ou pondéré.
- Les précipitations, qui augmentent le poids des matières recueillies.
- L'introduction d'un programme de consigne de la LCBO a réduit le poids des bacs bleus.
- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour mesurer le flux des déchets.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

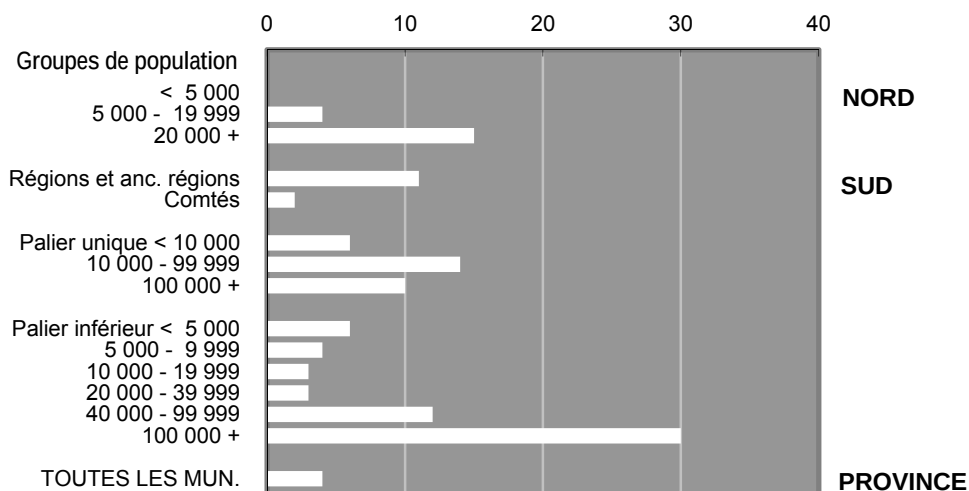
Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an

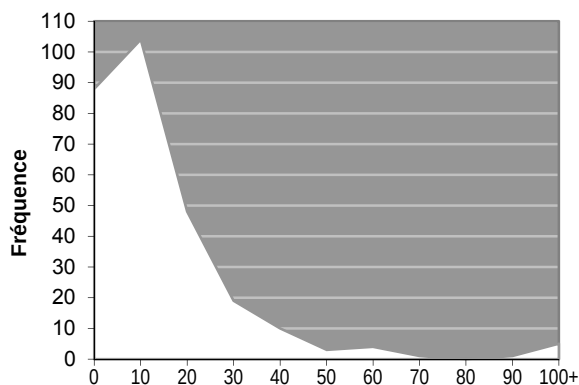
Nombre de plaintes reçues concernant la collecte des
déchets et des matières recyclables par an

Nombre total de ménages / 1 000

**Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets
et des articles recyclables par millier de ménages, par an
2011 (médiane)**



**Nombre de plaintes reçues concernant le
ramassage des déchets et des articles
recyclables par millier de ménages, par an
2011 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	84	0 à 55	0	0	1	0	0
5 000 – 19 999	8	0 à 12	4	2	4	2	4
20 000 +	4	6 à 25	15	10	10	13	13
SUD							
Régions et anciennes régions	12	0 à 65	11	20	13	28	26
Comtés	7	0 à 8	2	2	4	6	4
Palier unique							
< 10 000	4	2 à 21	6	5	8	8	10
10 000 – 99 999	14	3 à 93	14	11	9	14	19
100 000 +	6	1 à 33	10	23	23	21	21
Palier inférieur							
< 5 000	48	0 à 55	6	3	4	2	3
5 000 – 9 999	45	0 à 219	4	3	4	5	6
10 000 – 19 999	31	0 à 207	3	3	7	5	8
20 000 – 39 999	11	0 à 30	3	4	3	9	3
40 000 – 99 999	4	11 à 43	12	34	18	27	40
100 000 +	5	1 à 256	30	34	42	48	61
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	283	0 à 256	4	4	4	5	6
N^{bre} de municipalités déclarantes			283	256	240	271	278

Référence RIF : SLC 92 3452 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères :

- Aucun.

Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an

Objectif	Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence néfaste sur l'environnement.
Notes	Le caractère officiel des systèmes de suivi des municipalités et leurs définitions d'une plainte diffèrent. Les plaintes ne doivent pas comprendre les demandes de renseignements du public à l'égard d'un service ou les commentaires à l'égard des politiques municipales. Certaines municipalités ont donné des exemples de plaintes (collecte de déchets incomplète, déchets non recueillis, conteneurs sales, problèmes afférents aux bancs de neige). Selon une municipalité, une plainte nécessite une enquête du personnel municipal et un règlement. La mesure fait référence au nombre total de ménages dans la municipalité divisé par 1 000, et non seulement aux ménages recevant des services de collecte.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le fait que les plaintes fassent l'objet d'un suivi officiel ou que le nombre en soit estimé. ■ Le fait que le système comprenne à la fois les plaintes adressées par téléphone et par écrit. ■ L'utilisation d'un logiciel pour le suivi des appels entrants. ■ Le fait que les plaintes soient considérées séparément des demandes de renseignements du public. ■ Le fait que la municipalité fournisse des services de collecte ou n'utilise qu'un dépôt de recyclage. ■ Un changement d'entrepreneur. ■ Un changement de méthode de collecte. ■ La responsabilité de la municipalité pour la collecte des déchets solides et pour le réacheminement à l'intérieur d'un système à deux paliers. Aux fins d'exhaustivité, les résultats du palier supérieur et ceux du palier inférieur doivent dans certains cas être combinés.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

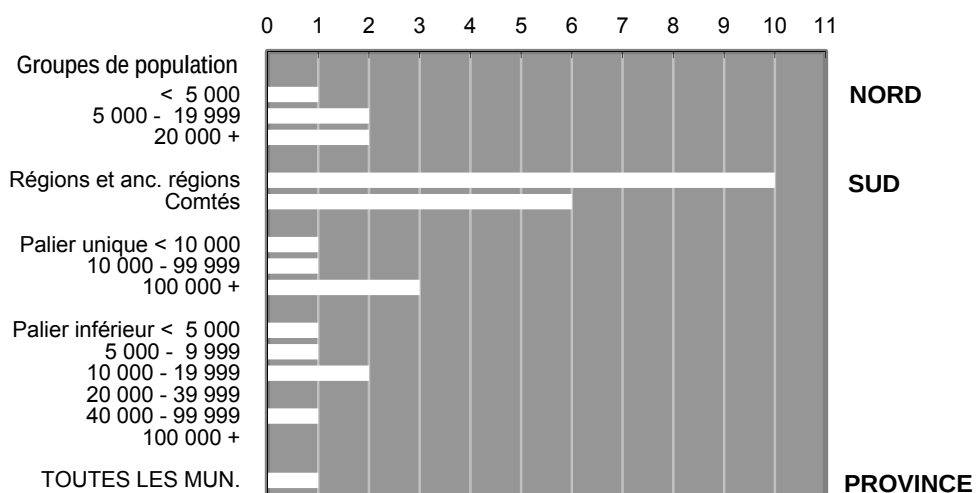
Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

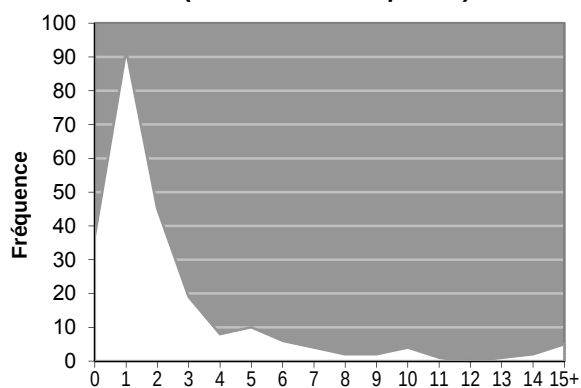
Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement

**Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement
2011 (médiane)**



**Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement
2011 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS			Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	74	0 à 9	1	1	1	1	1
5 000 – 19 999	9	1 à 7	2	2	1	2	1
20 000 +	4	1 à 6	2	2	1	1	1
SUD							
Régions et anciennes régions	12	1 à 29	10	8	6	8	7
Comtés	7	1 à 20	6	1	6	4	6
Palier unique							
< 10 000	1	1	1	0	0	0	0
10 000 – 99 999	12	1 à 41	1	1	1	1	1
100 000 +	4	1 à 10	3	3	3	3	5
Palier inférieur							
< 5 000	36	0 à 9	1	2	1	2	2
5 000 – 9 999	41	0 à 8	1	1	1	2	2
10 000 – 19 999	28	0 à 10	2	1	2	2	2
20 000 – 39 999	6	0 à 3	0	0	0	2	0
40 000 – 99 999	2	1 à 2	1	1	0	0	0
100 000 +	2	0	0	0	0	0	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	238	0 à 41	1	1	1	1	1
N^{bre} de municipalités déclarantes			238	229	211	223	224

Référence RIF : SLC 92 3552 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères :

Aucun.

Objectif

Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence sur l'environnement.

Notes

Cette mesure ne s'applique qu'aux installations de gestion des déchets solides dont la municipalité est propriétaire. La mesure englobe les sites d'enfouissement en milieu ouvert ou en milieu fermé.

La mesure est définie comme le nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'approbation du ministère de l'Environnement.

Cette mesure permet de mettre en contexte le nombre de jours par année pendant lesquels une ordonnance de se conformer rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur ainsi que le nombre d'installations touchées.

RÉSULTATS

Nombre de jours par an où une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives du ministère de l'Environnement (MEO) à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines visait une installation de gestion des déchets solides, par installation

Population	2011					
	Fourchette N ^{bre} de jours	1 à 30 jours N ^{bre} de mun.	31 à 100 jours N ^{bre} de mun.	101 à 200 jours N ^{bre} de mun.	201 à 365 jours N ^{bre} de mun.	1 à 365 jours N ^{bre} total de mun. déclarantes
NORD						
< 5 000	30 à 365	1			2	3
5 000 – 19 999	365				1	1
20 000 +						
SUD						
Régions et anciennes régions						
Comtés						
Palier unique						
< 10 000						
10 000 – 99 999						
100 000 +						
Palier inférieur						
< 5 000						
5 000 – 9 999	8	1				1
10 000 – 19 999	365				1	1
20 000 – 39 999						
40 000 – 99 999						
100 000 +						
TOTAL, 2011 Nombre de municipalités visées par une ordonnance de se conformer du MEO prévoyant des mesures correctives pendant l'exercice.	1 à 365	2	0	0	4	6
TOTAL, 2010	1 à 365	1	0	0	4	5
TOTAL, 2009	1 à 365	3	1	0	5	9
TOTAL, 2008	1 à 365	1	2	0	6	9
TOTAL, 2007	1 à 365	2	2	3	3	10

Référence RIF : SLC 92 3553 07 à SLC 92 3562 07

La déclaration est facultative pour les municipalités où aucune ordonnance de se conformer n'est en vigueur.

Les résultats du tableau tiennent compte des critères énumérés ci-dessous.

Critères :

- La municipalité déclare qu'une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives du MEO à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines a visé au moins une installation au moins un jour.
- Chaque municipalité est comptée une seule fois. Si la municipalité a plusieurs installations faisant l'objet d'une ordonnance de se conformer, l'installation concernée pendant le plus grand nombre de jours est comptée.

Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement

Objectif	La prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence néfaste sur l'environnement.
Notes	Cette mesure ne s'applique qu'aux installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et pour lesquels le ministère de l'Environnement a délivré un certificat d'approbation et rendu une ordonnance de se conformer prévoyant des mesures correctives à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

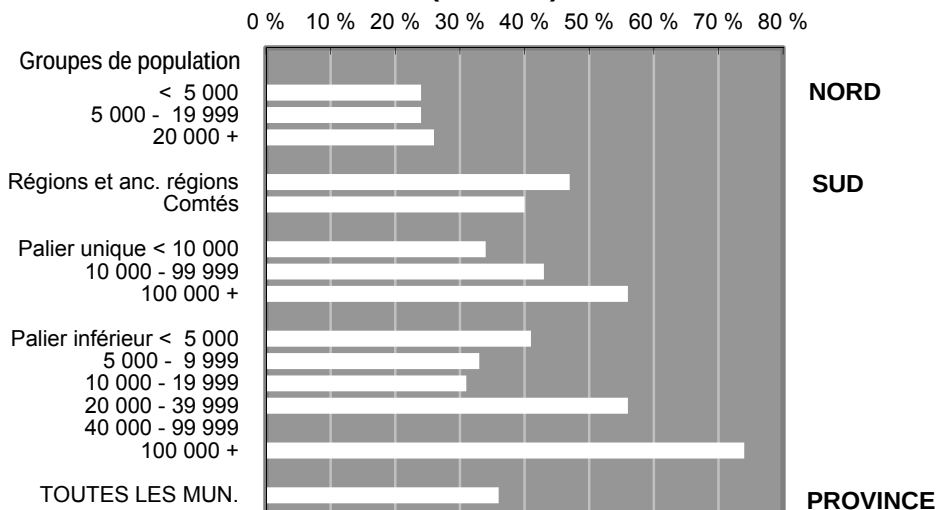
Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage

Nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés

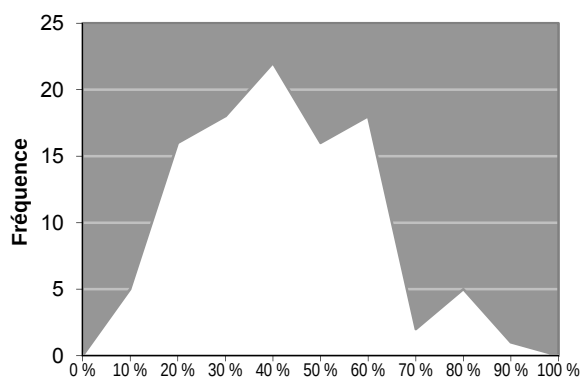
Nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés

X 100

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage 2011 (médiane)



Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	26	1 % à 90 %	24 %	27 %	23 %	20 %	18 %
5 000 – 19 999	5	17 % à 41 %	24 %	18 %	16 %	15 %	18 %
20 000 +	1	26 %	26 %	15 %	7 %	12 %	8 %
SUD							
Régions et anciennes régions	6	38 % à 60 %	47 %	50 %	51 %	43 %	43 %
Comtés	5	30 % à 57 %	40 %	36 %	40 %	32 %	29 %
Palier unique							
< 10 000	3	15 % à 58 %	34 %	34 %	31 %	38 %	32 %
10 000 – 99 999	7	26 % à 57 %	43 %	43 %	47 %	40 %	45 %
100 000 +	2	56 % à 61 %	56 %	58 %	56 %	46 %	45 %
Palier inférieur							
< 5 000	10	11 % à 58 %	41 %	30 %	30 %	23 %	27 %
5 000 – 9 999	22	13 % à 75 %	33 %	31 %	29 %	26 %	26 %
10 000 – 19 999	12	12 % à 71 %	31 %	32 %	27 %	34 %	30 %
20 000 – 39 999	3	55 % à 73 %	56 %	24 %	42 %	64 %	41 %
40 000 – 99 999					48 %		33 %
100 000 +	1	74 %	74 %	69 %	67 %	67 %	56 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	103	1 % à 90 %	36 %	31 %	30 %	31 %	29 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			103	90	91	91	91

Référence RIF : SLC 92 3655 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères de base :

- La mesure est supérieure à 0.
- Le pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés est inférieur à 100 %.

Voir les critères additionnels ci-dessous.

CRITÈRES**Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage****Critères additionnels**

Les critères ci-dessous comparent le nombre de tonnes déclaré au numérateur et au dénominateur avec le nombre de tonnes déclaré au dénominateur de la mesure en matière d'efficacité.

Comparaison avec d'autres mesures d'efficacité

- Si les deux mesures d'efficacité sont déclarées, le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de la mesure fondée sur le nombre de tonnes combiné des résidences et du secteur ICI.
- (SLC 92 3655 05 < SLC 92 3656 05)
- Si les deux mesures d'efficacité en matière de réacheminement sont déclarées, le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés au dénominateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure fondée sur le nombre de tonnes combiné des résidences et du secteur ICI.
(SLC 92 3655 06 < SLC 92 3656 06)

Comparaison avec les mesures d'efficience

- Le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure d'efficience concernant le réacheminement, si cette mesure est déclarée et que l'unité est la tonne.
- (SLC 92 3655 05 < SLC 91 3606 31 si l'unité est la tonne.)
- Le nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés au dénominateur de cette mesure doit être inférieur au nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure d'efficience dans le cas d'un système intégré de gestion des déchets solides, si cette mesure est déclarée et que l'unité est la tonne.
- (SLC 92 3655 06 < SLC 91 3607 31 si l'unité est la tonne.)

Référence RIF : SLC 92 3655 07

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

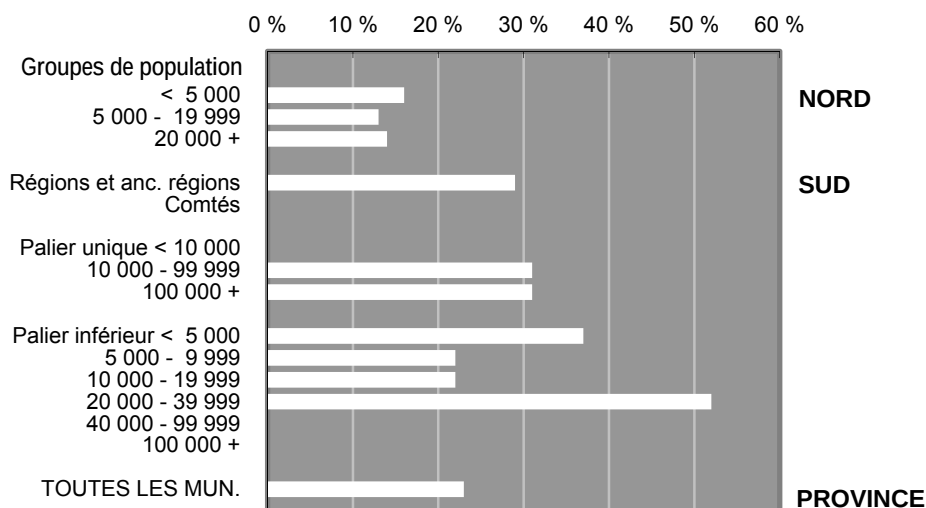
Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI)

Nombre total de tonnes de déchets solides réacheminées pour toutes les catégories de propriétés

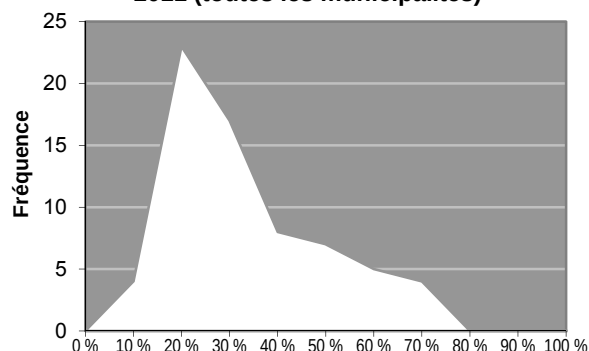
Nombre total de tonnes de déchets solides éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés

X 100

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI) 2011 (médiane)



Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI) 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI)				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	15	5 % à 43 %	16 %	14 %	15 %	22 %	12 %
5 000 – 19 999	4	1 % à 36 %	13 %	1 %	20 %	14 %	3 %
20 000 +	1	14 %	14 %	14 %	13 %	12 %	9 %
SUD							
Régions et anciennes régions	1	29 %	29 %	45 %	40 %		38 %
Comtés							
Palier unique							
< 10 000							
10 000 – 99 999	5	20 % à 58 %	31 %		35 %		
100 000 +	1	31 %	31 %	31 %	36 %	30 %	24 %
Palier inférieur							
< 5 000	19	13 % à 53 %	37 %	27 %	19 %	30 %	26 %
5 000 – 9 999	10	12 % à 62 %	22 %	26 %	20 %	25 %	24 %
10 000 – 19 999	10	2 % à 64 %	22 %	26 %	25 %	28 %	25 %
20 000 – 39 999	2	52 % à 67 %	52 %	38 %	29 %	20 %	18 %
40 000 – 99 999						34 %	33 %
100 000 +							
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	68	1 % à 67 %	23 %	26 %	24 %	27 %	22 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			68	65	69	76	74

Référence RIF : SLC 92 3656 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères de base :

- La mesure est supérieure à 0.
- Le pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés est inférieur à 100 %.

Voir les critères additionnels ci-dessous.

CRITÈRES

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI)

Critères additionnels

Les critères ci-dessous comparent le nombre de tonnes déclaré au numérateur et au dénominateur avec le nombre de tonnes déclaré au dénominateur des mesures en matière d'efficience.

Comparaison avec la mesure d'efficacité concernant le pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés

- Si les deux mesures d'efficacité concernant le réacheminement sont déclarées, le nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de cette mesure doit être supérieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés au numérateur de la mesure fondée sur le réacheminement des déchets solides résidentiels.
- (SLC 92 3656 05 > SLC 92 3655 05)
- Si les deux mesures d'efficacité concernant le réacheminement sont déclarées, le nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de cette mesure doit être supérieur au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés au dénominateur de la mesure fondée sur le nombre de tonnes provenant des résidences.
- (SLC 92 3656 06 > SLC 92 3655 06)

Comparaison avec les mesures d'efficience concernant le réacheminement des déchets solides et le système intégré de gestion des déchets solides

- Le nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au numérateur de cette mesure doit être égal au nombre total de tonnes réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure d'efficience concernant le réacheminement, si cette mesure est déclarée et que l'unité est la tonne.
- (SLC 92 3656 05 = SLC 91 3606 31 si l'unité est la tonne.)
- Le nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de cette mesure doit être égal au nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés au dénominateur de la mesure d'efficience concernant un système intégré de gestion des déchets solides, si cette mesure est déclarée et que l'unité est la tonne.
- (SLC 92 3656 06 = SLC 91 3607 31 si l'unité est la tonne.)

Référence RIF : SLC 92 3656 07.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage

Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI)

Objectif

Réacheminement des déchets des sites d'enfouissement et des incinérateurs dans le cadre des programmes municipaux de réduction des déchets.

Notes

Les municipalités ne doivent remplir qu'une mesure d'efficacité quant au réacheminement des déchets solides. Si la municipalité consigne le nombre de tonnes de déchets résidentiels de façon distincte, elle doit déclarer la mesure « Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés ». Si elle ne consigne pas le nombre de tonnes de déchets solides résidentiels distinctement du nombre de tonnes d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle, elle doit déclarer la mesure « Pourcentage des déchets solides résidentiels réacheminés (basé sur le nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle) ».

De nombreuses municipalités ont déclaré ces deux mesures avec les mêmes résultats pour les deux. Comme ces municipalités ne semblaient pas faire une distinction entre le nombre de tonnes de déchets résidentiels et le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de propriétés, on a établi un critère pour comparer le nombre de tonnes de déchets résidentiels au nombre de tonnes pour toutes les catégories de propriétés. Les municipalités dont les deux nombres de tonnes étaient identiques sont exclues.

Dans le cadre de l'analyse des résultats, le nombre de tonnes éliminées et réacheminées inscrit au dénominateur de chacune de ces mesures a été comparé au dénominateur de la mesure de l'efficacité (nombre total de tonnes éliminées et réacheminées pour toutes les catégories de propriétés).

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'utilisation des principes généralement reconnus par l'organisme Corporations Supporting Recycling pour établir le réacheminement des déchets solides.
- L'utilisation d'un suivi par catégorie des déchets réacheminés.
- La présence de balances sur les sites d'enfouissement et dans les centres de transfert des déchets.

- La disponibilité des données sur la quantité de déchets solides reçus par les installations privées de transfert des déchets.
- Le fait que le nombre de tonnes de déchets résidentiels éliminés et réacheminés soit estimatif ou pondéré. (Certaines municipalités pèsent les déchets réacheminés, mais estiment la quantité de déchets éliminés).
- La méthode de collecte (dépôts, collecte des matières recyclables, etc.).
- Le pourcentage de la population bénéficiant d'un service de collecte.
- La fréquence de la collecte.
- L'ampleur des activités de promotion.
- Les types de matières recyclées dans le cadre des programmes de réacheminement (p. ex. papier, contenants, déchets biologiques, déchets de jardin, ferraille, pneus, déchets électroniques, produits blancs, etc.).
- L'augmentation des matières plastiques a une grande incidence sur le volume, mais une faible incidence sur le poids.
- La combinaison de logements résidentiels unifamiliaux et multifamiliaux. En général, les appartements ont un taux de réacheminement inférieur à celui des maisons.).

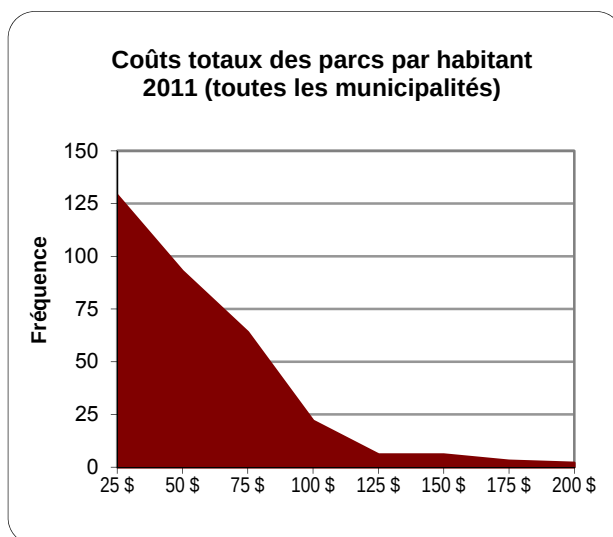
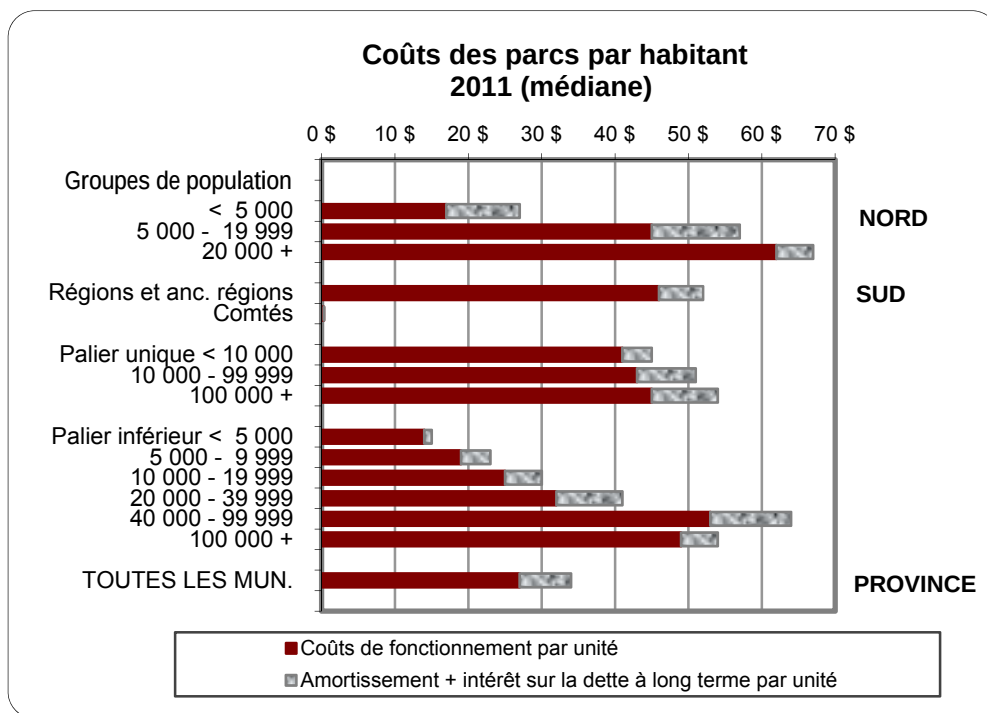
Parcs : Efficience

Coûts de fonctionnement des parcs par habitant

Coûts totaux des parcs par habitant

Coûts des parcs

Population totale



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des parcs par habitant Coûts totaux des parcs par habitant				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	78	2 à 237	17	16	18
	Coûts totaux	78	2 à 252	27	22	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	10	0,02 à 82	45	39	47
	Coûts totaux	10	0,02 à 92	57	42	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	26 à 86	62	67	52
	Coûts totaux	4	28 à 103	67	75	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	5	3 à 55	46	38	41
	Coûts totaux	5	3 à 59	52	47	
Comtés	Coûts de fonctionnement	3	0,19 à 4	0,31	0,26	0,22
	Coûts totaux	3	0,21 à 5	0,33	0,29	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	30 à 67	41	40	34
	Coûts totaux	4	33 à 75	45	43	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	14	20 à 76	43	52	34
	Coûts totaux	14	25 à 90	51	58	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	26 à 92	45	42	34
	Coûts totaux	6	35 à 99	54	48	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	46	0,90 à 140	14	13	16
	Coûts totaux	46	2 à 250	15	16	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	54	1 à 111	19	21	18
	Coûts totaux	54	1 à 164	23	23	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	56	2 à 95	25	31	34
	Coûts totaux	56	2 à 138	30	35	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	16 à 82	32	27	24
	Coûts totaux	20	20 à 97	41	34	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	24 à 84	53	41	44
	Coûts totaux	11	31 à 98	64	55	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	28 à 97	49	40	44
	Coûts totaux	14	28 à 151	54	52	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	325	0,02 à 237	27	27	28
	Coûts totaux	325	0,02 à 252	34	33	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes	Coûts de fonctionnement			325	286	259
	Coûts totaux			325	286	

Référence RIF :

SLC 91 7103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des parcs par habitant

Coûts totaux des parcs par habitant

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

- La municipalité est exclue si la somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à zéro. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 170 des 18 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 36 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 65 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7103 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7103 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Parcs : Efficience

Coûts de fonctionnement des parcs par habitant

Coûts totaux des parcs par habitant

Objectif	Exploitation efficiente des parcs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF. Les parcs sont définis comme des espaces ouverts généralement accessibles au public en tout temps. Les parcs comprennent : les lotissements, les jardins floraux, les aménagements et les zones horticoles, les aires naturelles, les parcs et les mini-parcs, les terrains de jeux, les places publiques, les planchodromes, les patinoires extérieures et les terrains de sport.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre et le type des espaces ouverts. ▪ Le nettoyage après les tempêtes.
Résultats de la mesure des coûts totaux	Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles. ▪ La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats. ▪ La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Programmes de loisirs : Efficience

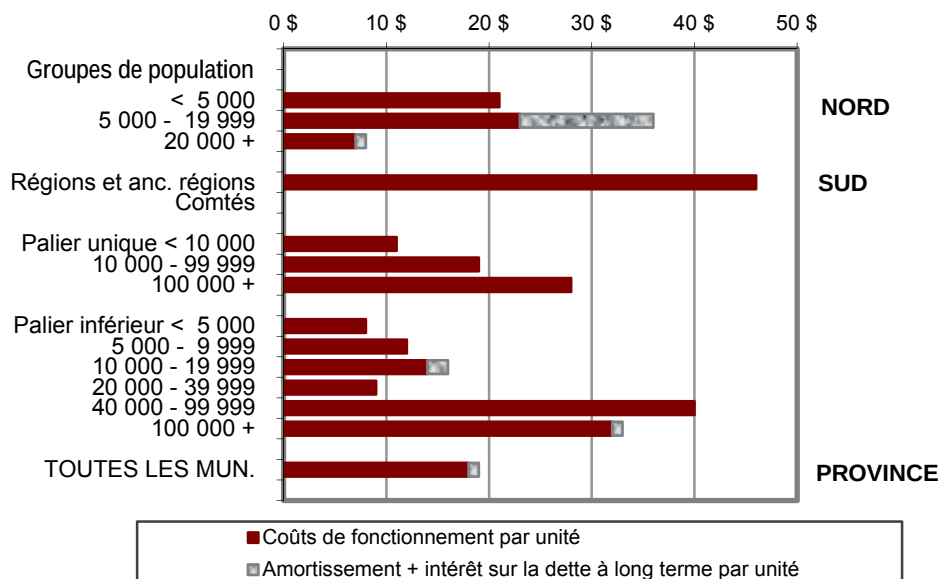
Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant

Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant

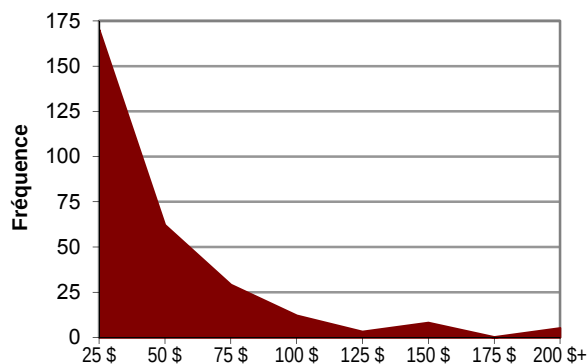
Coûts des programmes de loisirs

Population totale

Coûts des programmes de loisirs par habitant 2011 (médiane)



Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	76	0,11 à 231	21	20	18
	Coûts totaux	76	0,11 à 231	21	20	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	3 à 137	23	28	45
	Coûts totaux	11	3 à 137	36	29	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	0,33 à 30	7	8	18
	Coûts totaux	4	1 à 30	8	8	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	20 à 132	46	37	75
	Coûts totaux	4	21 à 134	46	37	
Comtés	Coûts de fonctionnement					
	Coûts totaux					
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	10 à 146	11	10	8
	Coûts totaux	4	10 à 146	11	10	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	14	3 à 54	19	24	19
	Coûts totaux	14	3 à 54	19	24	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	23 à 42	28	27	24
	Coûts totaux	6	23 à 42	28	27	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	35	0,13 à 225	8	8	9
	Coûts totaux	35	0,13 à 225	8	8	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	40	0,25 à 76	12	8	14
	Coûts totaux	40	0,25 à 76	12	12	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	50	1 à 126	14	12	18
	Coûts totaux	50	1 à 126	16	12	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	1 à 35	9	10	9
	Coûts totaux	20	1 à 36	9	10	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	8 à 76	40	37	29
	Coûts totaux	11	8 à 76	40	38	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	4 à 65	32	33	33
	Coûts totaux	14	4 à 65	33	34	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	289	0,11 à 231	18	18	19
	Coûts totaux	289	0,11 à 231	19	19	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes				289	258	237
				289	258	

Référence RIF :

SLC 91 7203 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7203 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant

Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le matériel ou les services contractuels étaient des valeurs négatives au tableau 40.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 45 des 133 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 8 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 226 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7203 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7203 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Programmes de loisirs : Efficience

Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant

Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant

Objectif	Prestation efficiente des programmes de loisirs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF. Un programme de loisirs s'entend d'une forme d'activité qui se déroule dans une installation ou un espace dont la municipalité est propriétaire ou locataire. Les programmes de loisirs comprennent à la fois les programmes avec inscription ou à participation libre.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le nombre et le type des programmes. ■ La participation bénévole à la prestation des programmes.
Résultats de la mesure des coûts totaux	Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles. ■ La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats. ■ La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Installations de loisirs : Efficience

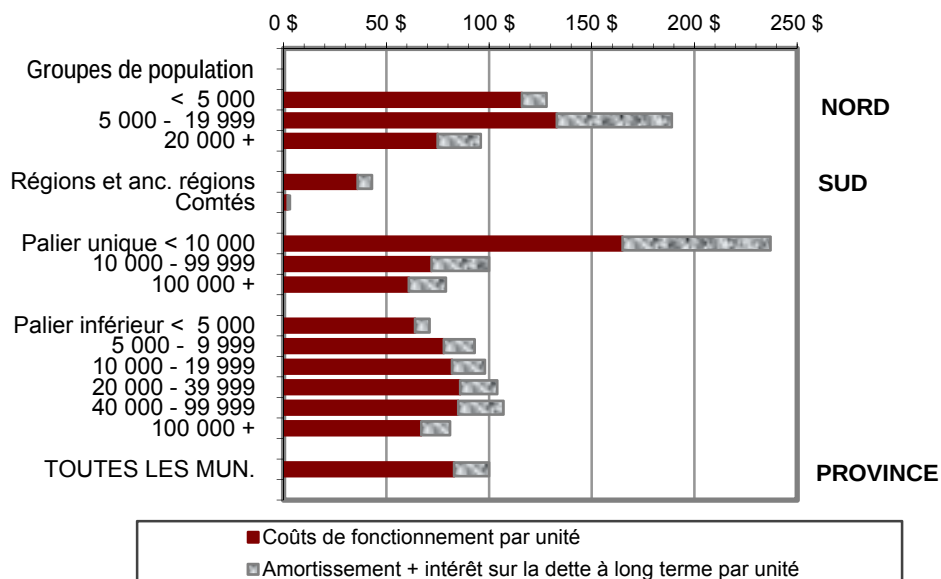
Coûts de fonctionnement des installations de loisirs par habitant

Coûts totaux des installations de loisirs par habitant

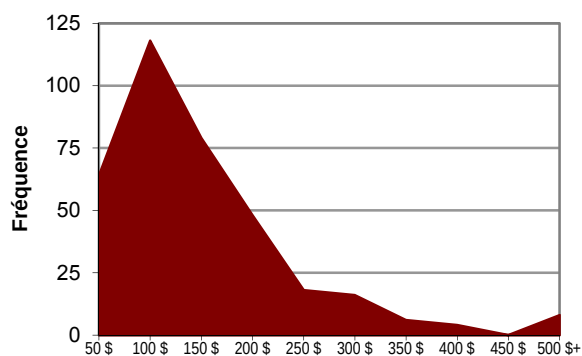
Coûts des installations de loisirs

Population totale

Coûts des installations de loisirs par habitant 2011 (médiane)



Coûts totaux des installations de loisirs par habitant 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des installations de loisirs par habitant Coûts totaux des installations de loisirs par habitant				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	93	0,12 à 10 392	116	110	94
	Coûts totaux	93	0,12 à 15 511	128	134	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	59 à 257	133	160	146
	Coûts totaux	11	59 à 266	189	173	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	54 à 102	75	75	75
	Coûts totaux	4	68 à 109	96	95	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	13 à 86	36	36	37
	Coûts totaux	4	21 à 95	43	36	
Comtés	Coûts de fonctionnement	1	2	2	2	2
	Coûts totaux	1	3	3	3	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	5	93 à 1 170	165	141	117
	Coûts totaux	5	112 à 1 170	237	160	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	14	28 à 115	72	83	67
	Coûts totaux	14	45 à 168	100	87	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	42 à 69	61	60	60
	Coûts totaux	6	58 à 110	79	76	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	58	5 à 475	64	64	54
	Coûts totaux	58	5 à 578	71	75	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	61	9 à 194	78	81	73
	Coûts totaux	61	11 à 243	93	88	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	59	4 à 146	82	75	70
	Coûts totaux	59	4 à 215	98	87	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	34 à 149	86	77	78
	Coûts totaux	20	37 à 193	104	97	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	33 à 116	85	81	78
	Coûts totaux	11	39 à 149	107	93	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	50 à 106	67	65	61
	Coûts totaux	14	59 à 154	81	75	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	361	0,12 à 10 392	83	79	74
	Coûts totaux	361	0,12 à 15 511	100	90	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes						
				361	324	299
				361	324	

Référence RIF :

SLC 91 7306 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7306 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant

Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le matériel ou les services contractuels sont des valeurs négatives au tableau 40.

NOTES

La population et les coûts influent sur les résultats.

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 227 des 242 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 114 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 31 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7306 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7306 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Exploitation efficiente des installations de loisirs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des dépenses déclarées au tableau 40 du RIF. Les installations de loisirs sont les structures construites ou fermées utilisées pour les loisirs communautaires. Cette définition couvre les installations intérieures et les espaces extérieurs. Les espaces de loisirs extérieurs nécessitent habituellement une forme de fonction opérationnelle (mécanique, électrique) et de contrôle d'accès (comme les entrées).
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ▪ Le nombre et le type des installations de loisir. ▪ L'âge des installations. ▪ La participation bénévole. ▪ Les installations desservent une population régionale et locale.

Programmes et installations de loisirs (sous-total) : Efficience

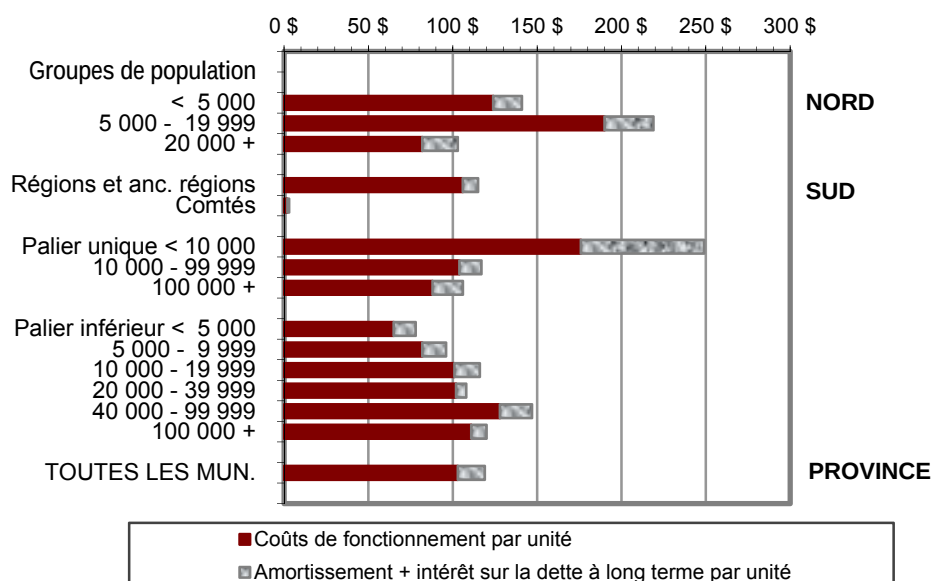
Coûts de fonctionnement des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total)

Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total)

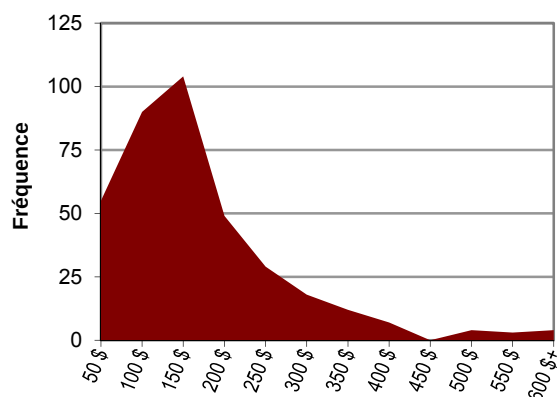
Coûts des programmes et des installations de loisirs

Population totale

Coûts des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total) 2011 (médiane)



Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total) 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total)				
		Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs par habitant (sous-total)				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	104	0,11 à 10 392	124	126	99
	Coûts totaux	104	0,11 à 15 511	141	145	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	79 à 375	190	204	199
	Coûts totaux	11	112 à 394	219	229	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	78 à 132	82	77	88
	Coûts totaux	4	92 à 139	103	96	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	82 à 145	106	92	112
	Coûts totaux	4	89 à 155	115	97	
Comtés	Coûts de fonctionnement	1	2	2	2	2
	Coûts totaux	1	3	3	3	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	5	112 à 1 170	176	141	117
	Coûts totaux	5	122 à 1 170	249	160	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	14	38 à 157	104	99	89
	Coûts totaux	14	55 à 188	117	108	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	75 à 107	88	88	84
	Coûts totaux	6	92 à 138	106	100	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	59	6 à 525	65	67	62
	Coûts totaux	59	7 à 693	78	77	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	63	13 à 246	82	81	76
	Coûts totaux	63	13 à 319	96	95	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	59	13 à 241	101	99	88
	Coûts totaux	59	13 à 288	116	105	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	38 à 159	102	89	80
	Coûts totaux	20	41 à 218	108	108	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	41 à 168	128	123	115
	Coûts totaux	11	47 à 209	147	143	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	67 à 165	111	99	90
	Coûts totaux	14	80 à 223	120	117	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	375	0,11 à 10 392	103	98	90
	Coûts totaux	375	0,11 à 15 511	119	109	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			375	333	311
	Coûts totaux			375	333	

Référence RIF :

SLC 91 7320 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 7320 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des programmes et des installations de loisirs par habitant

Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs par habitant

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le matériel ou les services contractuels sont des valeurs négatives au tableau 40.

NOTES

La population et les coûts influent sur les résultats.

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 237 des 253 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 116 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 31 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7320 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7320 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Fonctionnement efficace des programmes et des installations de loisirs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir de la somme des dépenses liées aux programmes et aux installations de loisirs déclarées au tableau 40 du RIF. Ce sous-total est fondé sur la manière dont beaucoup de municipalités regroupent leurs dépenses en matière de loisirs.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ▪ Le nettoyage après les tempêtes. ▪ Le nombre et le type des installations de loisirs. ▪ L'âge des installations. ▪ L'envergure des programmes de loisirs. ▪ La participation bénévole.
Résultats de la mesure des coûts totaux	Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles. ▪ La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats. ▪ La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Programmes et installations de loisirs (sous-total) : Efficience

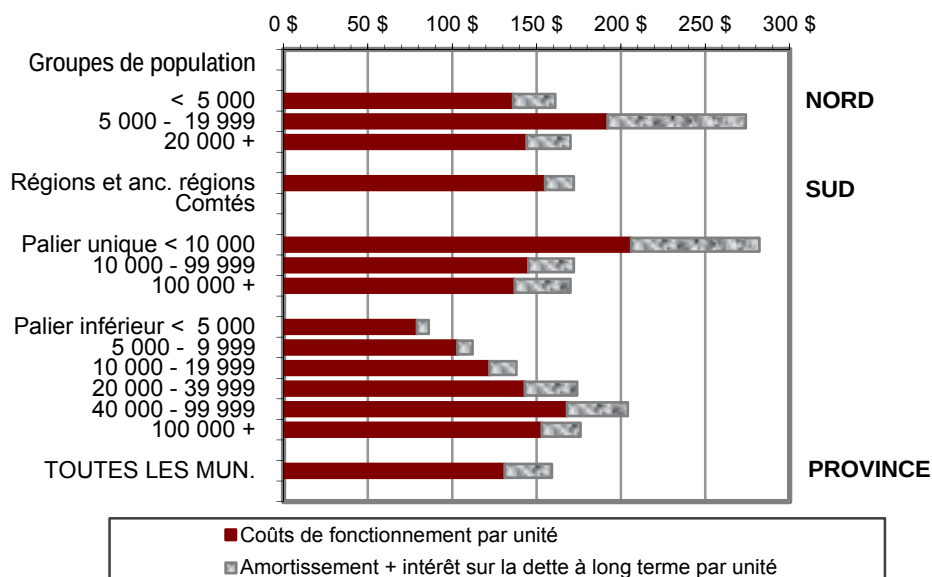
Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)

Coûts totaux des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)

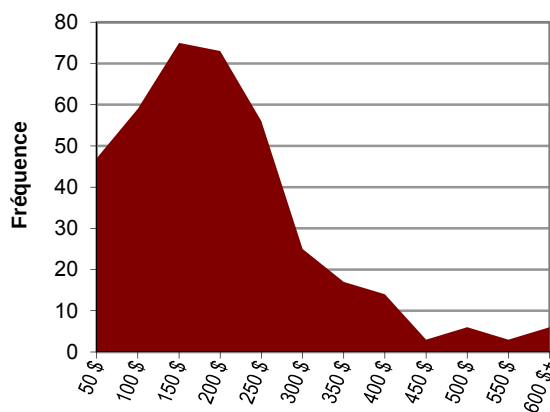
Coûts des parcs et des programmes et installations de loisirs

Population totale

Coûts des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total) 2011 (médiane)



Coûts totaux des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total) 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)				
		Coûts totaux des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$	Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$	
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	106	2 à 10 392	136	138	116
	Coûts totaux	106	2 à 15 511	161	151	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	79 à 396	192	270	236
	Coûts totaux	11	112 à 415	274	278	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	128 à 211	144	135	142
	Coûts totaux	4	137 à 237	170	155	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	5	3 à 192	155	148	152
	Coûts totaux	5	3 à 206	172	160	
Comtés	Coûts de fonctionnement	4	0,19 à 4	0,31	0,26	0,26
	Coûts totaux	4	0,21 à 5	0,33	0,29	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	5	153 à 1 170	206	177	148
	Coûts totaux	5	166 à 1 203	282	198	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	14	64 à 209	145	146	137
	Coûts totaux	14	87 à 243	172	166	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	101 à 189	137	123	116
	Coûts totaux	6	128 à 216	170	159	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	60	6 à 665	79	76	70
	Coûts totaux	60	7 à 943	86	80	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	64	13 à 308	103	106	100
	Coûts totaux	64	13 à 403	112	124	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	60	16 à 276	122	123	118
	Coûts totaux	60	19 à 314	138	139	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	20	69 à 189	143	137	116
	Coûts totaux	20	77 à 265	174	164	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	103 à 230	168	157	142
	Coûts totaux	11	124 à 277	204	188	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	14	112 à 226	153	141	136
	Coûts totaux	14	112 à 303	176	172	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	384	0,19 à 10 392	131	128	122
	Coûts totaux	384	0,21 à 15 511	159	148	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			384	339	316
	Coûts totaux			384	339	

Référence RIF :

SLC 91 7321 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 7320 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)

Coûts totaux des parcs et des programmes et installations de loisirs par habitant (sous-total)

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Le matériel ou les services contractuels sont des valeurs négatives au tableau 40.

NOTES

La population et les coûts influent sur les résultats.

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 263 des 270 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 124 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 14 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

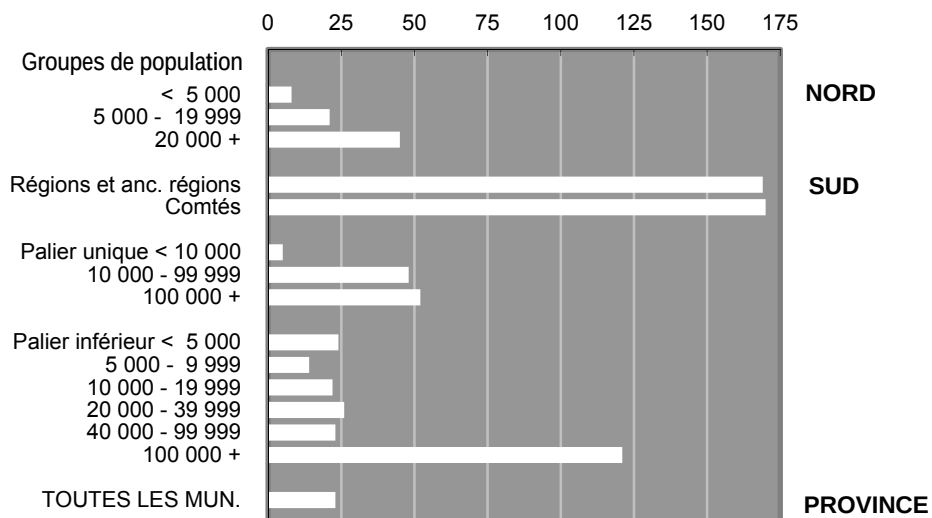
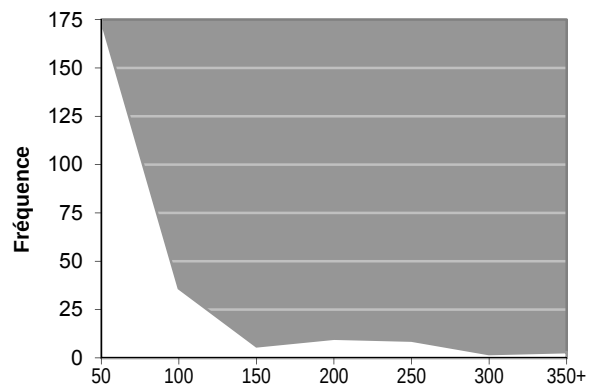
SLC 91 7321 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7321 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Exploitation efficiente des programmes et des installations de loisirs.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir de la somme des dépenses liées aux programmes et aux installations de loisirs déclarées au tableau 40 du RIF. Ce sous-total tient compte de la manière dont beaucoup de municipalités regroupent leurs dépenses en matière de loisirs.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ Le nombre d'habitants déclaré par la municipalité; le nombre d'habitants selon les saisons. ■ Le nettoyage nécessaire après les tempêtes. ■ Le nombre et le type des installations de loisirs. ■ L'âge des installations. ■ L'envergure des programmes de loisirs. ■ La participation bénévole.
Résultats de la mesure des coûts totaux	Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles. ■ La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats. ■ La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Sentiers : Efficacité

Nombre total de kilomètres de sentier

**Nombre total de kilomètres de sentier
2011 (médiane)****Nombre total de kilomètres de sentier
2011 (toutes les municipalités)**

RÉSULTATS			Nombre total de kilomètres de sentier				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	40	1 à 160	8	8	15	8	8
5 000 – 19 999	7	4 à 90	21	13	13	13	13
20 000 +	4	19 à 90	45	45	45	34	12
SUD							
Régions et anciennes régions	4	50 à 249	169	168	234	169	169
Comtés	5	6 à 200	170	72	72	72	6
Palier unique							
< 10 000	4	4 à 15	5	5	5	5	5
10 000 – 99 999	14	1 à 113	48	29	27	42	25
100 000 +	6	33 à 199	52	51	50	51	51
Palier inférieur							
< 5 000	21	1 à 450	24	24	25	18	10
5 000 – 9 999	40	1 à 397	14	12	9	9	10
10 000 – 19 999	54	1 à 1 200	22	20	20	22	22
20 000 – 39 999	17	5 à 239	26	26	16	16	13
40 000 – 99 999	11	7 à 182	23	20	22	21	23
100 000 +	14	27 à 293	121	115	115	90	90
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	241	1 à 1 200	23	24	22	21	18
N ^{bre} de municipalités déclarantes			241	215	206	221	220

Référence RIF : SLC 92 7152 05.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères de base :

- Nombre total de kilomètres de sentier déclaré à SLC 92 7152 05 s'il est supérieur à 0.

Notes

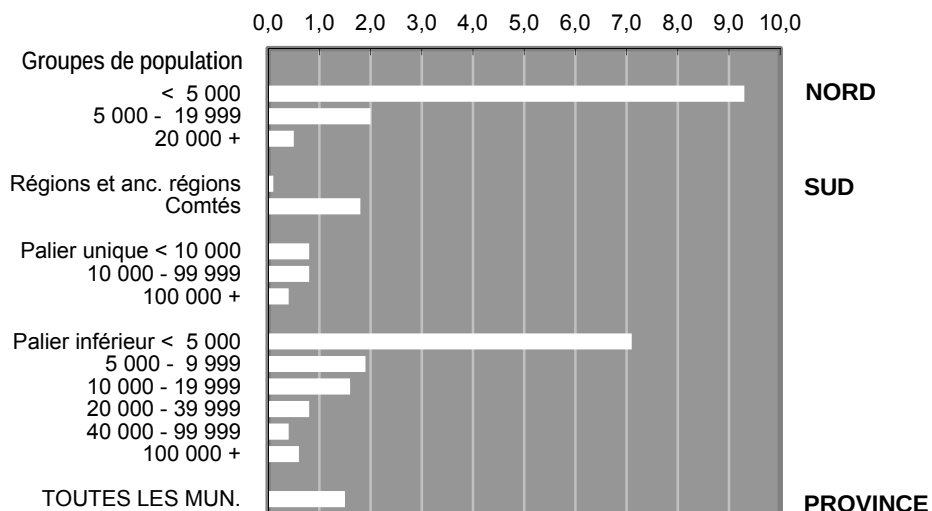
- Les sentiers sont définis comme des sentiers qui sont la propriété de la municipalité ou d'une tierce partie.
- Le nombre total de kilomètres de sentier est le numérateur de la mesure « nombre total de kilomètres de sentier par milliers d'habitants ».

Sentiers : Efficacité

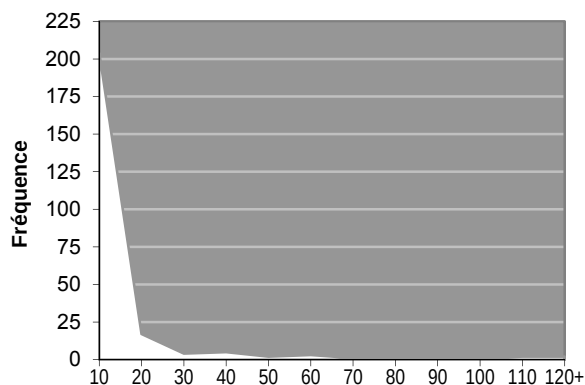
Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants

$$\frac{\text{Nombre total de kilomètres de sentier}}{\text{Population totale / 1 000}}$$

**Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants
2011 (médiane)**



**Nombre total de kilomètres de sentier par
millier d'habitants
2011 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	40	0,4 à 233	9,3	7,2	12,8	10,3	10,3
5 000 – 19 999	7	0,3 à 8	2,0	1,6	1,6	2,1	1,9
20 000 +	4	0,4 à 1	0,5	0,5	0,5	0,3	0,2
SUD							
Régions et anciennes régions	4	0,1 à 1	0,1	0,3	1,1	0,3	0,1
Comtés	5	0,1 à 3	1,8	1,5	0,9	0,9	0,1
Palier unique							
< 10 000	4	0,6 à 3	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
10 000 – 99 999	14	0,1 à 2	0,8	0,6	0,7	0,7	0,6
100 000 +	6	0,3 à 1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Palier inférieur							
< 5 000	21	0,5 à 90	7,1	7,3	7,3	5,1	4,0
5 000 – 9 999	40	0,2 à 62	1,9	1,5	1,3	1,1	1,2
10 000 – 19 999	54	0,1 à 106	1,6	1,4	1,5	1,8	1,6
20 000 – 39 999	17	0,2 à 11	0,8	0,9	0,7	0,6	0,4
40 000 – 99 999	11	0,1 à 3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
100 000 +	14	0,2 à 1	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	241	0,1 à 233	1,5	1,4	1,2	1,2	1,2
N ^{bre} de municipalités déclarantes			241	215	206	221	220

Référence RIF : SLC 92 7152 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères de base :

- Nombre total de kilomètres de sentier déclaré à SLC 92 7152 05 s'il est supérieur à 0.

Note

- Les sentiers sont définis comme des sentiers qui sont la propriété de la municipalité ou d'une tierce partie.

Sentiers : Efficacité

Nombre total de kilomètres de sentier

Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants

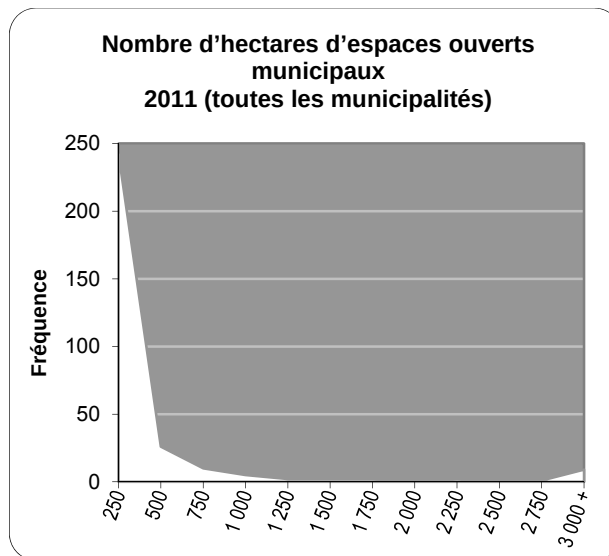
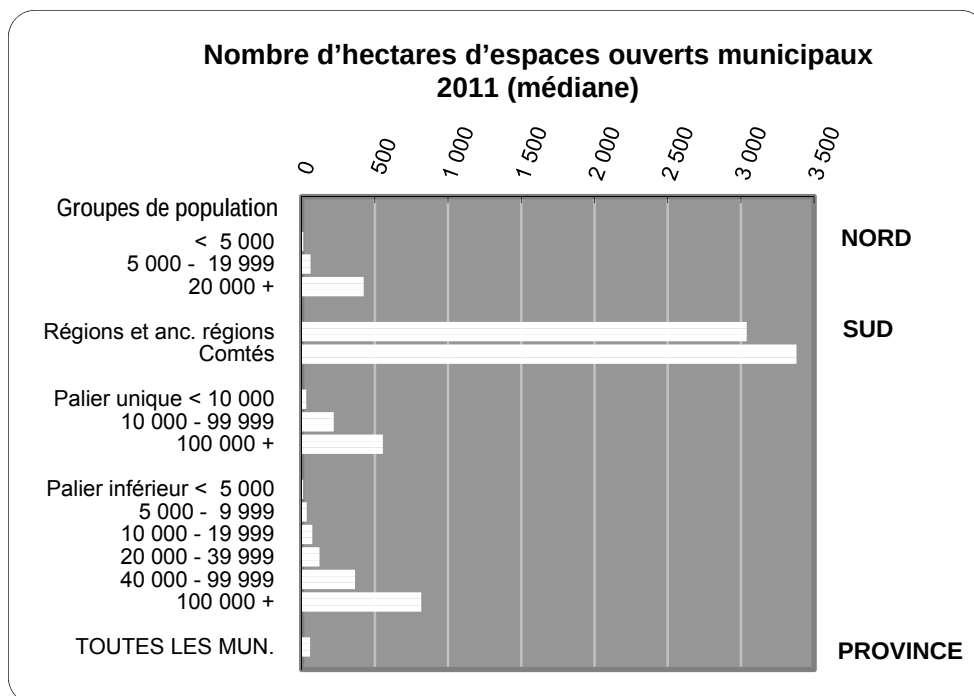
Objectif

Sentiers propices à la pratique d'activités de loisir.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La disponibilité de données exactes.
- Le fait que le réseau municipal de sentiers comprenne des sentiers appartenant à une tierce partie, y compris des aires de conservation, des droits de passage de compagnies d'électricité, etc.
- L'usage des sentiers (pédestres, cyclables, de patin, de motoneige).
- Les bénévoles.

Espaces ouverts : Efficacité**Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux**

RÉSULTATS		Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	69	1 à 74 196	12	12	12	11	13
5 000 – 19 999	9	5 à 606	61	61	40	61	61
20 000 +	4	91 à 1 516	424	315	315	315	900
SUD							
Régions et anciennes régions	4	2 599 à 8 066	3 039	3 881	5 464	2 124	1 797
Comtés	4	2 002 à 5 800	3 379	2 002	2 002	605	605
Palier unique							
< 10 000	4	30 à 51	32	30	32	30	30
10 000 – 99 999	14	60 à 4 159	220	219	219	211	209
100 000 +	6	258 à 2 441	555	529	505	479	478
Palier inférieur							
< 5 000	38	1 à 465	11	9	10	10	10
5 000 – 9 999	50	1 à 1 570	35	38	35	35	30
10 000 – 19 999	59	6 à 546	73	74	70	70	70
20 000 – 39 999	17	68 à 397	122	118	115	89	81
40 000 – 99 999	11	167 à 655	365	323	365	365	280
100 000 +	14	291 à 2 975	817	830	893	893	837
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	303	1 à 74 196	58	55	54	50	48
N^{bre} de municipalités déclarantes			303	273	260	290	285

Référence RIF : SLC 92 7155 05.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères de base :

- Le nombre total d'hectares d'espace ouvert déclaré, s'il est supérieur à 0.

Notes

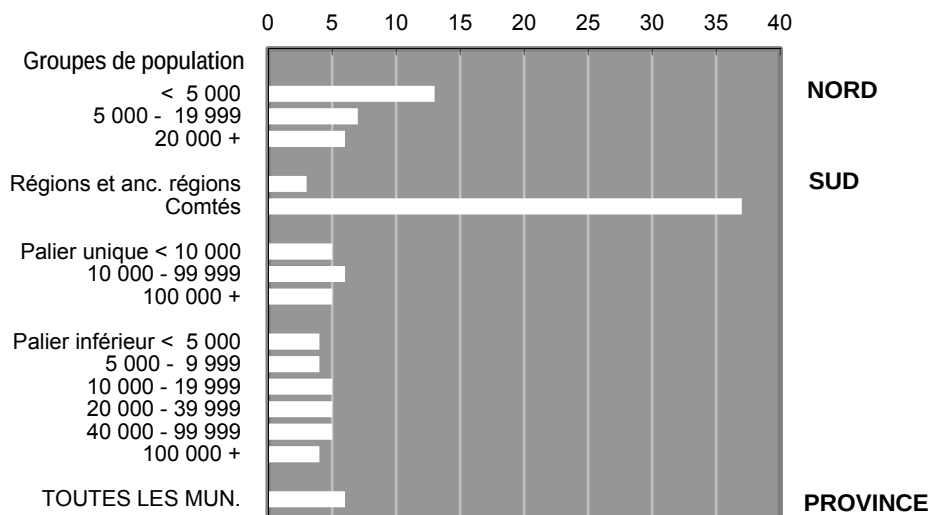
- Le nombre d'hectares d'espaces ouverts est le numérateur de la mesure « Nombre d'hectares d'espaces ouverts par millier d'habitants ».

Espaces ouverts : Efficacité

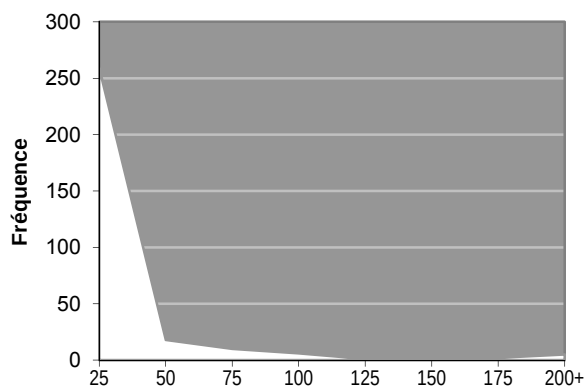
Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants

$$\frac{\text{Nombre total d'hectares d'espaces ouverts}}{\text{Population totale / 1 000}}$$

**Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux
par millier d'habitants
2011 (médiane)**



**Nombre total d'hectares d'espaces ouverts
municipaux par millier d'habitants
2011 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS		Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	69	0,3 à 30 383	13	14	14	12	15
5 000 – 19 999	9	0,9 à 76	7	7	5	6	6
20 000 +	4	2 à 18	6	4	4	4	15
SUD							
Régions et anciennes régions	4	3 à 24	3	7	6	4	3
Comtés	4	36 à 96	37	34	34	11	11
Palier unique							
< 10 000	4	5 à 10	5	5	5	5	5
10 000 – 99 999	14	2 à 57	6	6	6	6	5
100 000 +	6	2 à 10	5	4	4	4	4
Palier inférieur							
< 5 000	38	0,3 à 138	4	3	4	4	4
5 000 – 9 999	50	0,1 à 211	4	4	4	4	4
10 000 – 19 999	59	0,6 à 51	5	5	5	5	5
20 000 – 39 999	17	3 à 12	5	4	4	3	3
40 000 – 99 999	11	2 à 11	5	5	5	5	5
100 000 +	14	3 à 8	4	4	4	4	4
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	303	0,1 à 30 383	6	5	5	5	5
N^{bre} de municipalités déclarantes			303	273	260	290	285

Référence RIF : SLC 92 7155 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère :

- Le nombre total d'hectares d'espaces ouverts déclaré au numérateur à SLC 92 7155 05 est supérieur à 0.

Espaces ouverts : Efficacité

Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux

Nombre total d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants

Objectif

Espaces ouverts adéquats pour la population.

Notes

Cette mesure normalise le nombre d'hectares d'espaces ouverts en divisant le nombre d'hectares par la population totale/1 000. Les municipalités n'ayant déclaré aucun hectare sont exclues.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le type d'espaces ouverts, comme les parcs, les espaces naturels, les forêts jardinées, etc.
- La disponibilité de données exactes.

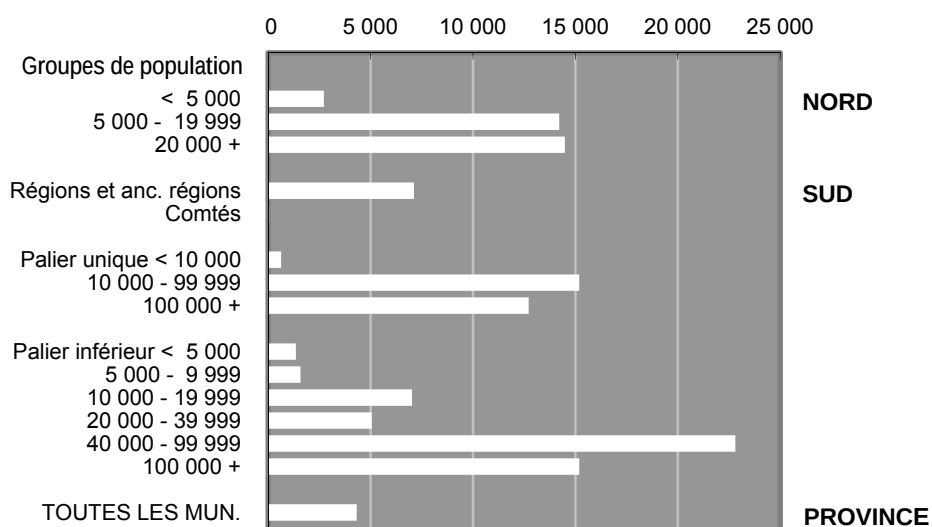
Programmes de loisirs : Efficacité

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants

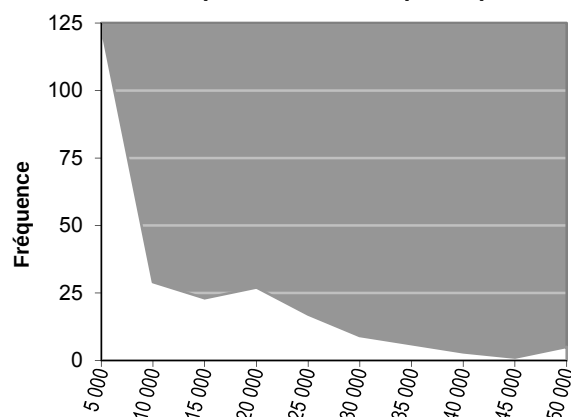
Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs : programmes avec permis, avec inscription ou à participation libre

Population totale / 1 000

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants 2011 (médiane)



Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	47	13 à 47 366	2 719	3 589	1 345	1 333	897
5 000 – 19 999	9	57 à 29 457	14 209	20 708	19 568	21 685	15 979
20 000 +	4	35 à 33 289	14 487	14 288	10 014	16 164	3 833
SUD							
Régions et anciennes régions	4	446 à 15 172	7 120	12 634	12 045	9 034	7 102
Comtés	1	51	51				
Palier unique							
< 10 000	4	304 à 21 263	635	915	15 437	1 086	1 086
10 000 – 99 999	12	745 à 25 450	15 185	16 588	16 119	14 592	16 225
100 000 +	6	2 315 à 46 318	12 720	12 722	12 722	13 481	12 410
Palier inférieur							
< 5 000	26	56 à 30 153	1 357	769	831	528	1 086
5 000 – 9 999	40	24 à 45 378	1 584	1 452	1 156	793	1 330
10 000 – 19 999	51	11 à 47 346	7 023	4 158	5 129	4 360	6 217
20 000 – 39 999	16	147 à 20 488	5 057	11 652	6 559	6 712	3 949
40 000 – 99 999	10	837 à 49 744	22 814	8 806	17 485	17 385	16 851
100 000 +	14	8 775 à 38 463	15 188	18 515	19 453	20 268	18 370
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	244	11 à 49 744	4 319	5 452	5 873	3 080	2 926
N^{bre} de municipalités déclarantes			244	219	215	247	240

Référence RIF : SLC 92 7255 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère de base :

- Le nombre total d'heures de participation au numérateur à SLC 92 7255 05 est supérieur à zéro.
- Le nombre total d'heures de participation au numérateur à SLC 92 7255 05 est inférieur au nombre d'habitants à SLC 02 0041 01 multiplié par 50.

Programmes de loisirs : Efficacité

Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants

Objectif

Les programmes de loisirs répondent aux besoins des résidents.

Notes

Les événements spéciaux ne sont pas inclus dans la mesure. Le nombre d'heures de participation est déclaré pour les programmes avec permis, avec inscription ou à participation libre.

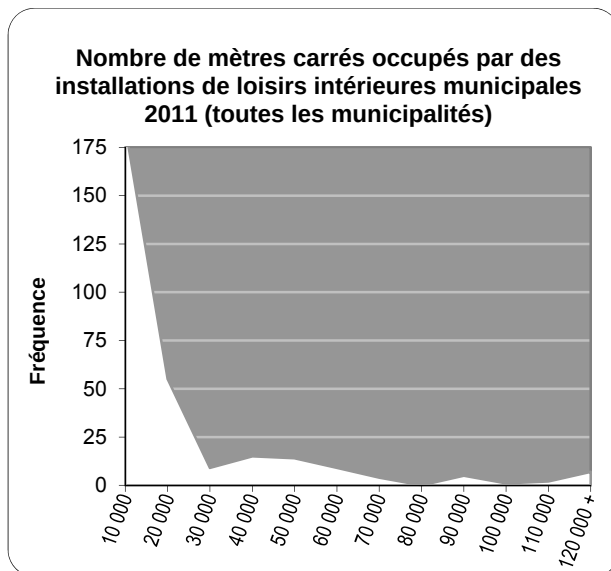
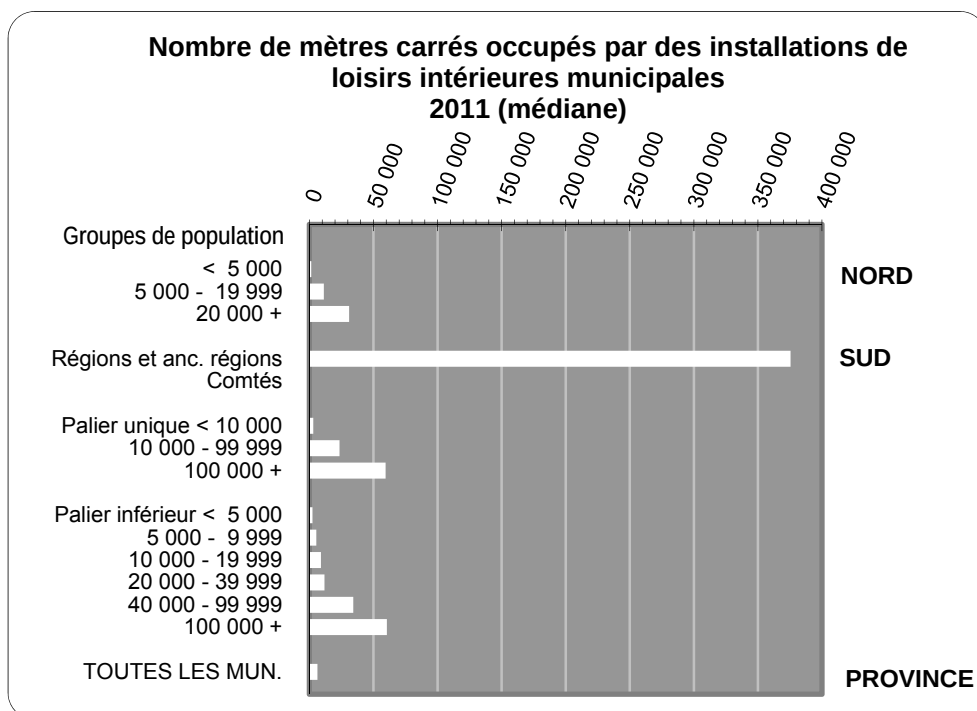
**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La disponibilité de données exactes.
- Le fait que la municipalité a un système en place pour consigner chaque type de programme ou non.
- Le fait que les programmes de loisirs sont gérés ou non par des bénévoles.
- La disponibilité des installations pour les programmes, y compris les ententes réciproques avec les conseils scolaires.

Installations de loisirs intérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales



RÉSULTATS		Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	73	5 à 49 285	1 447	1 500	1 766	1 643	1 643
5 000 – 19 999	10	5 281 à 55 787	11 298	11 298	12 211	11 298	11 298
20 000 +	4	13 000 à 56 841	30 967	30 967	30 967	45 314	45 314
SUD							
Régions et anciennes régions	3	129 030 à 420 181	375 479	147 741	375 479	135 267	135 267
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	2 542 à 10 154	3 057	3 057	6 932	3 057	3 057
10 000 – 99 999	14	7 665 à 53 256	23 446	24 136	24 136	28 786	28 786
100 000 +	6	53 166 à 86 589	59 452	59 008	58 882	59 585	47 853
Palier inférieur							
< 5 000	40	6 à 24 296	2 330	2 232	2 032	2 415	2 356
5 000 – 9 999	52	54 à 104 295	5 383	5 873	5 130	5 735	5 735
10 000 – 19 999	57	6 à 500 000	8 960	8 531	7 305	8 701	8 701
20 000 – 39 999	18	2 508 à 34 541	11 792	11 690	11 792	11 792	11 273
40 000 – 99 999	11	21 020 à 81 329	34 234	33 677	32 128	33 450	33 450
100 000 +	14	31 776 à 207 067	60 491	60 491	61 653	61 653	60 491
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	306	5 à 500 000	6 192	6 500	6 215	6 092	5 873
N^{bre} de municipalités déclarantes			306	274	261	296	292

Référence RIF : SLC 92 7356 05.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures est supérieur à zéro.

NOTES

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures est le numérateur de la mesure « nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants ».
- En 2008, en 2009 et en 2011, seules 3 municipalités du groupe Régions et anciennes régions ont déclaré la mesure, ce qui influe sur les résultats.

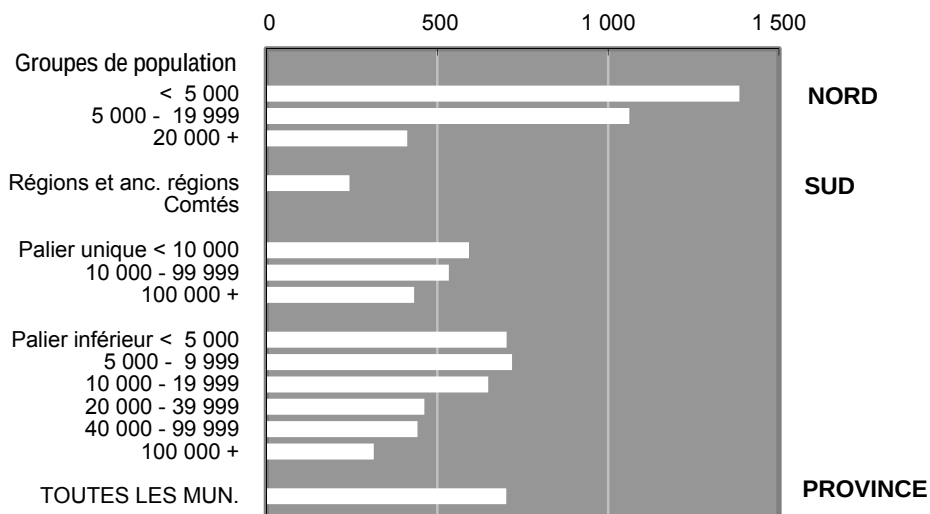
Installations de loisirs intérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants

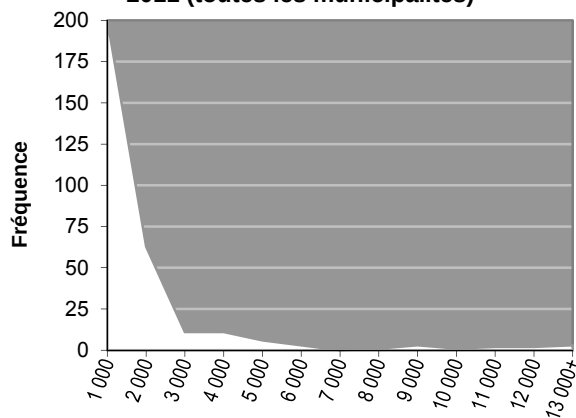
Nombre de mètres carrés occupés par des
installations de loisirs intérieures

Population totale / 1 000

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants 2011 (médiane)



Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	73	7 à 35 119	1 384	1 462	1 160	1 377	1 336
5 000 – 19 999	10	501 à 9 690	1 062	1 121	1 121	1 187	1 187
20 000 +	4	254 à 1 050	412	411	411	521	521
SUD							
Régions et anciennes régions	3	151 à 405	243	280	413	418	261
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	589 à 1 535	593	650	790	650	650
10 000 – 99 999	14	329 à 1 306	534	494	494	495	495
100 000 +	6	227 à 511	432	432	448	446	255
Palier inférieur							
< 5 000	40	3 à 12 553	703	757	815	882	819
5 000 – 9 999	52	6 à 11 172	719	777	702	749	776
10 000 – 19 999	57	1 à 44 135	649	628	605	617	685
20 000 – 39 999	18	117 à 1 046	462	461	458	463	428
40 000 – 99 999	11	358 à 1 644	442	438	371	437	441
100 000 +	14	242 à 515	314	311	306	318	321
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	306	1 à 44 135	702	707	689	723	702
N^{bre} de municipalités déclarantes			306	274	261	296	292

Référence RIF : SLC 92 7356 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures au numérateur à SLC 92 7356 05 est supérieur à 0.
- En 2008, en 2009 et en 2011, seules 3 municipalités du groupe Régions et anciennes régions ont déclaré la mesure, ce qui influe sur les résultats.

Installations de loisirs : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants

Objectif

Installations de loisir intérieures adéquates pour la population.

Notes

Ces mesures ont été ajoutées en 2006 pour déterminer le nombre de mètres carrés de structures construites séparément des mètres carrés occupés par des installations et des aires de loisirs extérieures.

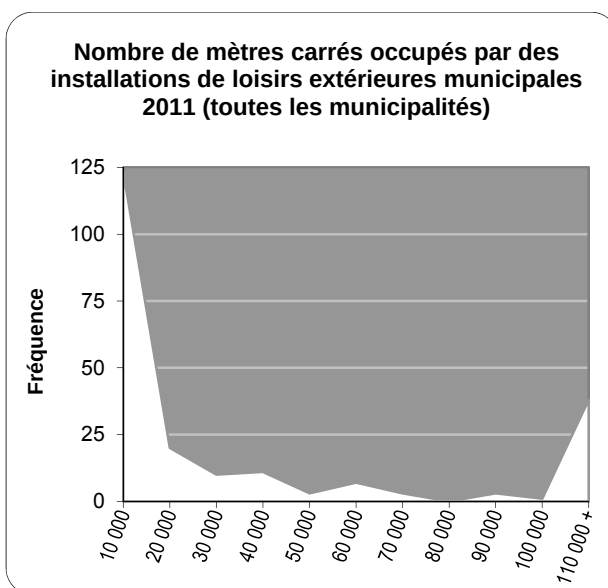
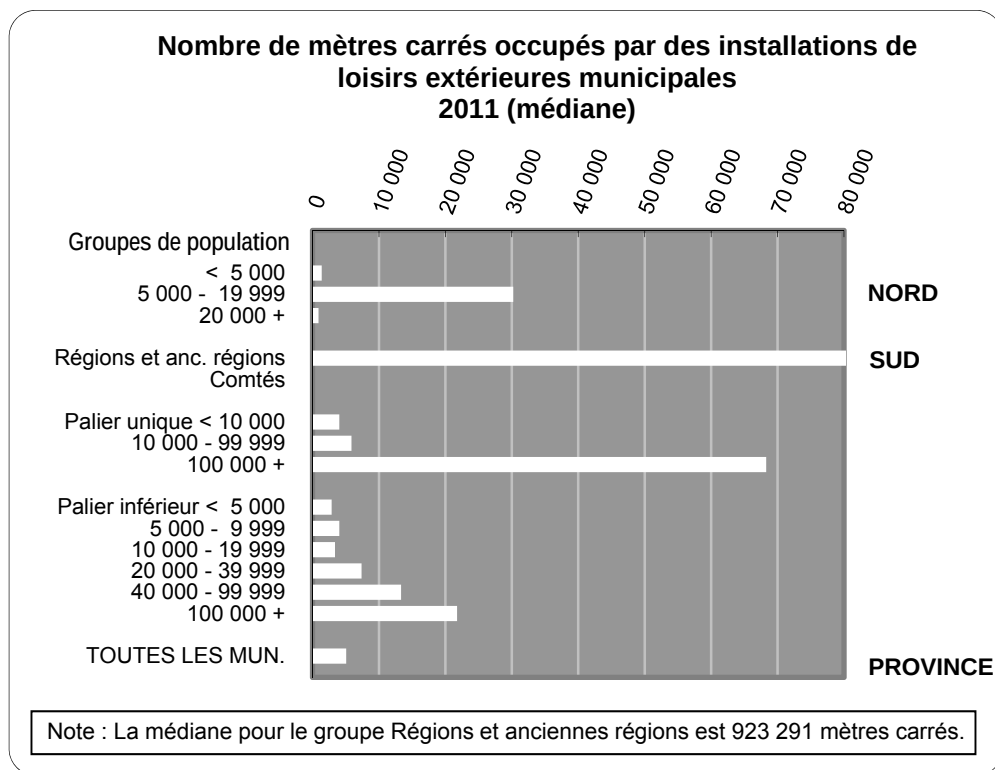
Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- La disponibilité de données exactes.
- Le nombre et la taille des installations de loisirs intérieures (structures bâties).
- L'âge de l'infrastructure a une incidence sur les coûts d'entretien.

Installations de loisirs extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales



RÉSULTATS		Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	45	28 à 1 570 500	1 400	1 394	1 400	1 625	1 625
5 000 – 19 999	6	929 à 705 281	30 210	6 836	30 210	6 836	6 836
20 000 +	4	611 à 130 000	912	2 910	2 910	6 573	6 573
SUD							
Régions et anciennes régions	3	282 589 à 2 920 200	923 291	424 297	42 810	42 810	422 429
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	1 113 à 300 000	4 047	4 047	4 047	1 113	1 113
10 000 – 99 999	11	1 925 à 59 270	5 880	14 629	5 880	9 000	14 784
100 000 +	6	19 915 à 5 550 000	68 284	68 284	18 578	18 578	18 578
Palier inférieur							
< 5 000	20	145 à 130 000	2 894	2 894	2 894	2 894	2 200
5 000 – 9 999	41	13 à 316 800	4 047	4 047	2 532	5 351	5 351
10 000 – 19 999	44	35 à 1 451 965	3 400	3 400	3 051	4 013	5 073
20 000 – 39 999	12	221 à 443 261	7 381	7 381	10 400	6 917	2 098
40 000 – 99 999	9	2 421 à 184 774	13 430	12 883	12 833	12 883	12 883
100 000 +	14	677 à 3 135 312	21 751	21 751	22 188	22 188	22 188
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	219	13 à 5 550 000	5 073	5 374	4 047	5 374	4 613
N^{bre} de municipalités déclarantes			219	194	181	201	202

Référence RIF : SLC 92 7359 05.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est supérieur à 10.

Notes :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est le numérateur de la mesure « nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants ».
- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.
- Le nombre de municipalités du groupe Régions et anciennes régions a varié de 2 à 4, ce qui a influé sur les résultats. Deux municipalités du groupe ont déclaré des résultats en 2008 et en 2009, trois l'ont fait en 2007 et 2011, et 4 l'ont fait en 2010.

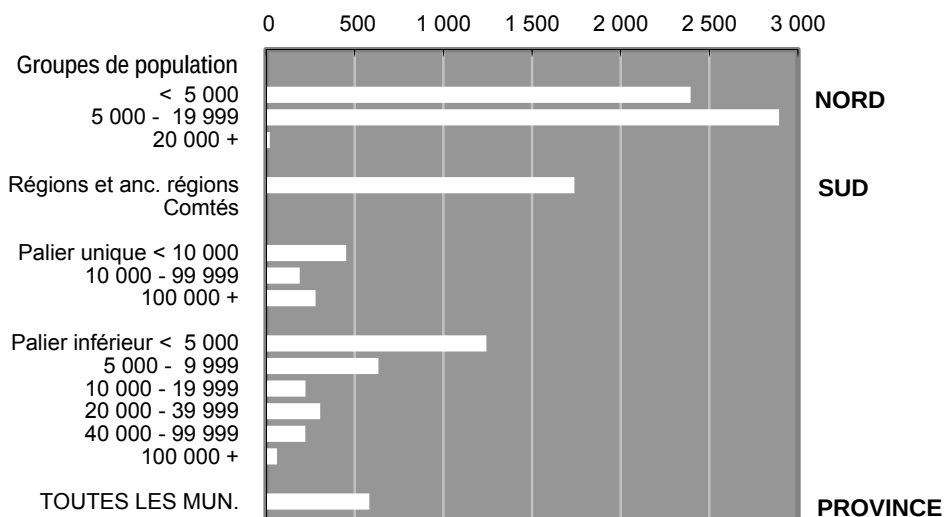
Installations de loisirs extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales
par millier d'habitants

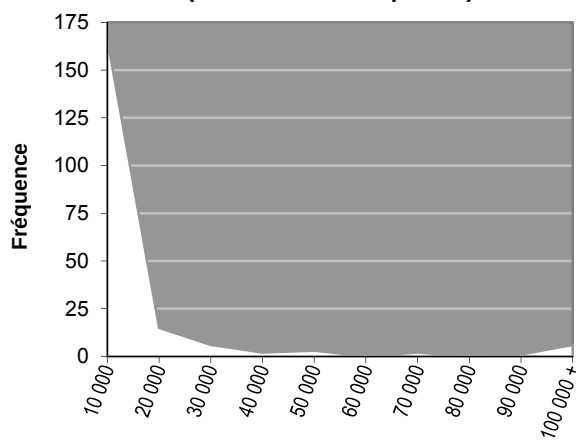
Nombre de mètres carrés occupés par des
installations de loisirs extérieures

Population totale / 1 000

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants 2011 (médiane)



Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	45	25 à 1 209 007	2 394	2 156	1 804	1 930	2 014
5 000 – 19 999	6	113 à 68 393	2 893	510	2 893	510	510
20 000 +	4	8 à 2 545	21	27	27	87	88
SUD							
Régions et anciennes régions	3	101 à 3 150	1 739	269	266	266	266
Comtés							
Palier unique							
< 10 000	4	260 à 45 338	451	461	461	266	266
10 000 – 99 999	11	33 à 1 564	190	272	186	199	281
100 000 +	6	161 à 45 608	279	187	172	172	172
Palier inférieur							
< 5 000	20	92 à 31 941	1 243	1 243	1 293	1 312	1 030
5 000 – 9 999	41	2 à 47 348	634	634	485	691	687
10 000 – 19 999	44	3 à 91 124	222	229	182	233	341
20 000 – 39 999	12	10 à 13 422	305	304	326	304	95
40 000 – 99 999	9	27 à 2 226	221	217	223	223	211
100 000 +	14	2 à 16 362	62	60	60	61	62
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	219	2 à 1 209 007	582	485	436	529	507
N^{bre} de municipalités déclarantes			219	194	181	201	202

Référence RIF : SLC 92 7359 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures au numérateur à SLC 92 7359 05 est supérieur à zéro.

Notes :

- Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.
- Le nombre de municipalités du groupe Régions et anciennes régions a varié de 2 à 4, ce qui a influé sur les résultats. Deux municipalités du groupe ont déclaré des résultats en 2008 et en 2009, trois l'ont fait en 2007 et 2011, et 4 l'ont fait en 2010.

Installations de loisirs extérieures : Efficacité

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales

Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales
par millier d'habitants

Objectif

Installations de loisir extérieures adéquates pour la population.

Notes

Ces mesures ont été ajoutées en 2006 pour déterminer le nombre de mètres carrés occupés par des installations et des aires de loisirs extérieures séparément de l'espace occupé par des constructions. Seules les installations et les aires appartenant à la municipalité sont incluses.

Le nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures est défini comme étant l'espace appartenant à la municipalité dont l'accès est contrôlé, doté de fonctions électriques et mécaniques.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Disponibilité de données exactes.
- Nombre et taille des installations et des aires de loisirs extérieures.

Services de bibliothèque : Efficience

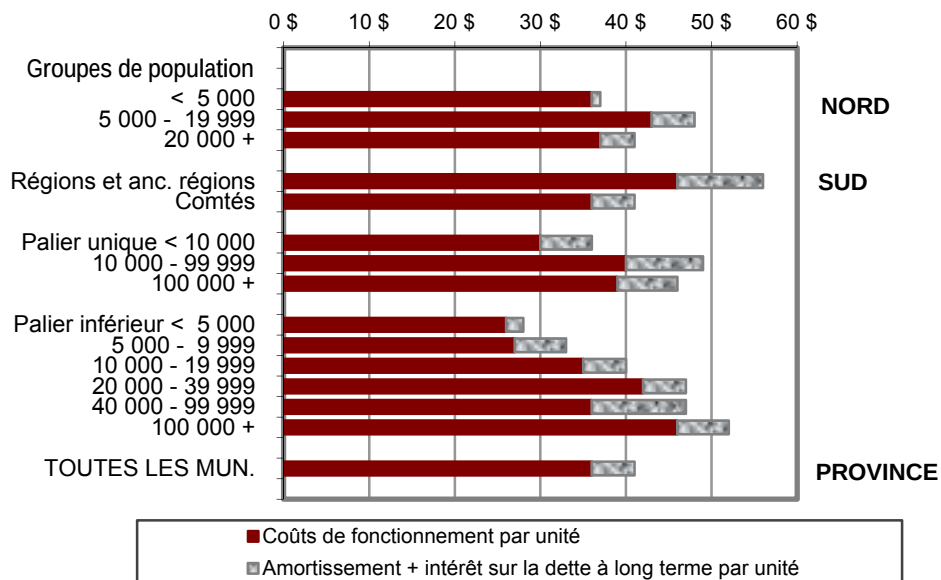
Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant

Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant

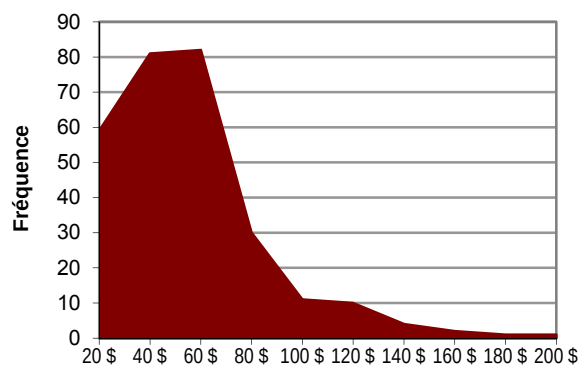
Coûts des services de bibliothèque

Population totale / 1 000

Coûts des services de bibliothèque par habitant 2011 (médiane)



Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	88	2 à 181	36	30	24
	Coûts totaux	88	2 à 192	37	32	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	13 à 81	43	47	46
	Coûts totaux	11	14 à 105	48	47	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	34 à 53	37	36	34
	Coûts totaux	4	38 à 58	41	40	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	44 à 64	46	45	43
	Coûts totaux	4	53 à 75	56	53	
Comtés	Coûts de fonctionnement	11	3 à 47	36	34	33
	Coûts totaux	11	3 à 56	41	37	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	27 à 73	30	30	38
	Coûts totaux	4	32 à 85	36	37	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	13	25 à 73	40	38	38
	Coûts totaux	13	28 à 80	49	47	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	33 à 62	39	36	34
	Coûts totaux	6	39 à 67	46	43	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	40	1 à 114	26	23	25
	Coûts totaux	40	1 à 146	28	25	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	30	8 à 89	27	29	28
	Coûts totaux	30	8 à 118	33	32	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	36	2 à 77	35	34	35
	Coûts totaux	36	3 à 102	40	39	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	11	15 à 69	42	38	41
	Coûts totaux	11	25 à 87	47	41	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	10	33 à 58	36	42	36
	Coûts totaux	10	36 à 67	47	46	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	21 à 57	46	46	39
	Coûts totaux	13	26 à 71	52	48	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	281	1 à 181	36	35	33
	Coûts totaux	281	1 à 192	41	40	
N^{bre} de municipa- lités déclarantes				281	271	255
				281	271	

Référence RIF :

SLC 91 7405 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 7405 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant

Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 0 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- Les transferts externes sont déclarés comme une valeur négative.
- Les municipalités de palier inférieur desservies par le conseil de bibliothèque d'une municipalité de palier supérieur sont exclues parce que le palier supérieur a la responsabilité du service et déclare la mesure.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 131 des 169 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 34 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 74 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7405 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7405 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif

Services de bibliothèque efficaces.

Notes

Cette mesure est calculée automatiquement à partir des coûts de fonctionnement déclarés au tableau 40 du RIF et de la population.

Les résultats ne sont pas inclus dans le rapport si l'allocation de soutien aux programmes est la seule dépense déclarée ou si les transferts externes constatés au tableau 40 représentent des valeurs négatives.

Les municipalités de palier supérieur dotées de conseils de bibliothèque ne déclarent que la population des municipalités de palier inférieur recevant des services de bibliothèque du conseil du palier supérieur.

Les services de bibliothèque sont dispensés selon une variété de modèles, notamment :

- La municipalité a une bibliothèque. Il n'existe aucune entente contractuelle.
- La municipalité a une bibliothèque et elle a conclu un contrat « interconseils » avec une bibliothèque d'une autre municipalité.
- La municipalité a une bibliothèque et fournit des services contractuels dans des territoires non érigés en municipalité ou aux Premières nations.
- La municipalité a une bibliothèque et elle a conclu des ententes avec une ou plusieurs municipalités qui n'en ont pas.
- La municipalité n'a pas de bibliothèque et achète des services de bibliothèque d'une ou de plusieurs municipalités.
- La municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie qui n'a conclu aucune entente avec les municipalités.
- La municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie qui a conclu une entente avec les municipalités qui n'ont pas de bibliothèque.
- La municipalité de palier supérieur a une bibliothèque qui fournit des services à certaines ou à l'ensemble des municipalités de palier inférieur. Il n'existe aucun contrat.
- La municipalité de palier supérieur a une bibliothèque qui fournit des services à certaines ou à l'ensemble des municipalités de palier inférieur. Cette bibliothèque fournit aussi des services contractuels à des municipalités de l'extérieur du comté ou de la région. Les conseils de bibliothèque du palier supérieur sont habituellement situés dans les comtés; une seule région est dotée d'un conseil de bibliothèque de palier supérieur.
- La coopérative des bibliothèques du comté de Simcoe.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le modèle de prestation de services utilisé.
- Les services offerts, y compris les services numériques.

**Résultats de la
mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Services de bibliothèque : Efficience

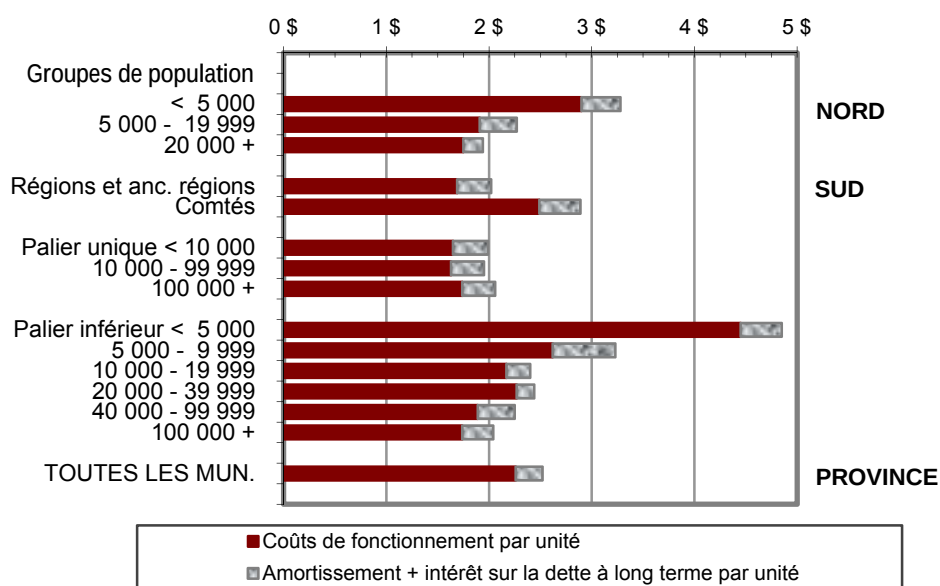
Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation

Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation

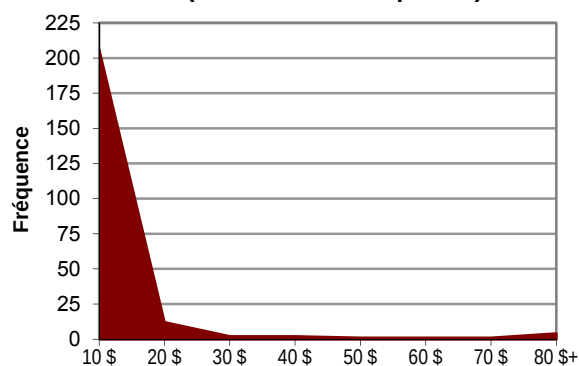
Coûts des services de bibliothèque

Nombre total d'utilisations de la bibliothèque
dans votre municipalité

Coûts des services de bibliothèque par utilisation 2011 (médiane)



Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation				
		Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation				
				2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette \$		Médiane \$	Médiane \$	Médiane \$
NORD						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	64	0,30 à 811,89	2,90	4,01	3,71
	Coûts totaux	65	0,30 à 867,81	3,28	4,22	
5 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	11	0,62 à 3,28	1,91	1,78	1,60
	Coûts totaux	11	0,68 à 3,45	2,27	2,26	
20 000 +	Coûts de fonctionnement	4	0,53 à 2,70	1,75	2,30	1,81
	Coûts totaux	4	0,60 à 2,98	1,94	2,51	
SUD						
Régions et anciennes régions	Coûts de fonctionnement	4	1,44 à 4,25	1,69	1,71	1,99
	Coûts totaux	4	1,73 à 5,02	2,02	2,01	
Comtés	Coûts de fonctionnement	8	1,70 à 5,24	2,49	2,46	2,36
	Coûts totaux	8	2,02 à 5,84	2,89	2,77	
Palier unique						
< 10 000	Coûts de fonctionnement	4	1,32 à 1,88	1,65	1,73	2,14
	Coûts totaux	4	1,53 à 2,18	1,99	1,97	
10 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	11	1,04 à 2,90	1,63	1,89	2,21
	Coûts totaux	11	1,24 à 3,27	1,95	2,27	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	6	1,27 à 1,99	1,74	1,69	1,65
	Coûts totaux	6	1,58 à 2,16	2,06	2,03	
Palier inférieur						
< 5 000	Coûts de fonctionnement	25	0,17 à 60,01	4,45	4,62	4,30
	Coûts totaux	25	0,23 à 60,01	4,85	5,31	
5 000 – 9 999	Coûts de fonctionnement	28	0,71 à 40,37	2,62	2,42	2,43
	Coûts totaux	28	0,78 à 56,62	3,23	2,83	
10 000 – 19 999	Coûts de fonctionnement	33	0,39 à 37,47	2,17	2,06	2,10
	Coûts totaux	33	0,42 à 42,76	2,40	2,41	
20 000 – 39 999	Coûts de fonctionnement	9	1,10 à 3,82	2,27	2,52	2,72
	Coûts totaux	9	1,32 à 4,64	2,44	2,81	
40 000 – 99 999	Coûts de fonctionnement	9	0,28 à 3,17	1,89	1,80	1,75
	Coûts totaux	9	0,32 à 3,66	2,25	2,13	
100 000 +	Coûts de fonctionnement	13	0,84 à 2,13	1,74	1,69	1,24
	Coûts totaux	13	0,84 à 2,59	2,04	1,92	
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	Coûts de fonctionnement	229	0,17 à 811,89	2,26	2,30	2,33
	Coûts totaux	229	0,23 à 867,81	2,52	2,52	
N^{bre} de municipalités déclarantes	Coûts de fonctionnement			229	213	185
	Coûts totaux			229	213	

Référence RIF :

SLC 91 7406 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement). SLC 91 7405 46 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Voir à la page suivante les critères de repérage et de suppression des valeurs extrêmes.

CRITÈRES

Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation

Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

La municipalité est exclue si :

- La somme des salaires, traitements et avantages sociaux, du matériel, des services contractuels, des loyers et frais d'administration financiers ainsi que des transferts externes est inférieure ou égale à 1 \$. Cette exclusion ne comprend pas les municipalités qui déclarent seulement le soutien aux programmes comme dépense ou un montant résiduel dans une des autres catégories.
- La municipalité est exclue si les transferts externes sont déclarés comme une valeur négative.
- Les municipalités de palier inférieur desservies par le conseil de bibliothèques de leur palier supérieur sont exclues parce que le palier supérieur a la responsabilité du service et déclare la mesure.
- Si une municipalité reçoit un revenu d'autres municipalités pour des services de bibliothèque, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être inférieur au nombre d'utilisations pour le conseil de bibliothèque inscrit à SLC 94 7403 02, si cette information est déclarée. En effet, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être réparti entre la bibliothèque qui fournit les services et la bibliothèque qui les achète, en fonction des dépenses.
- Le nombre d'utilisations des bibliothèques à SLC 91 7406 31 est supérieur à 1.

NOTES

La formule des coûts totaux a été modifiée en 2010 pour tenir compte des recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

Pour les municipalités comprises dans le tableau en 2011 :

- 121 des 145 municipalités qui ont déclaré des dépenses liées aux services contractuels ont aussi déclaré un amortissement.
- 30 municipalités ont déclaré de l'intérêt sur la dette à long terme.
- 40 municipalités n'ont pas déclaré d'amortissement.

Référence RIF :

SLC 91 7406 35 (mesure fondée sur les coûts de fonctionnement).

SLC 91 7406 45 (mesure fondée sur les coûts totaux).

Objectif	Services de bibliothèque efficaces.
Notes	Cette mesure est calculée automatiquement à partir des coûts de fonctionnement déclarés au tableau 40. Le nombre d'utilisations des bibliothèques au dénominateur est déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations comprennent la diffusion annuelle, la participation aux programmes, l'utilisation des documents de la bibliothèque, le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références standard, le nombre de transactions de références électroniques, le nombre de visites en personne de la bibliothèque, le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.
Calcul	Le numérateur est calculé automatiquement en fonction de la population et des coûts de fonctionnement déclarés au tableau 40 du RIF. Les résultats sont exclus si l'allocation de soutien aux programmes est la seule dépense déclarée ou si les transferts externes constatés au tableau 40 représentent des valeurs négatives. Si la bibliothèque a conclu un contrat, le nombre d'utilisations doit être réparti entre la municipalité qui fournit les services de bibliothèque et la ou les municipalités qui les achètent en fonction des dépenses totales encourues par les municipalités participantes. Il s'agit d'une méthode plus équitable de répartition des utilisations que la répartition en fonction de la population. Des fichiers de travail Excel sont fournis aux municipalités pour les aider à répartir le nombre d'utilisations des bibliothèques. Les membres d'une bibliothèque publique unie doivent également répartir les utilisations en fonction des dépenses. Les résultats doivent toutefois être identiques pour chaque membre de la bibliothèque unie étant donné que les utilisations sont réparties de façon proportionnelle. Les résultats sont sous-évalués si les utilisations ne sont pas réparties en fonction des dépenses pour : ▪ les municipalités ayant conclu une entente contractuelle; ▪ les membres d'une bibliothèque publique unie.

Afin d'améliorer la qualité des résultats présentés dans ce rapport, les municipalités sont exclues si elles ont reçu des revenus d'autres municipalités (preuve d'un lien contractuel), mais qu'elles ont déclaré les utilisations totales pour le conseil de bibliothèques. Ce critère ne tient pas compte des problèmes de déclaration auxquels sont confrontés les comtés, les municipalités qui achètent des services et les membres d'une bibliothèque publique unie.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le modèle de prestation de services utilisé.
- Les services offerts, y compris les services numériques.
- La répartition du nombre d'utilisations des bibliothèques en fonction des dépenses dans les cas suivants : la municipalité fournit des services de bibliothèque contractuels, la municipalité achète des services, la municipalité est membre d'une bibliothèque publique unie.

**Résultats de
la mesure des
coûts totaux**

Les coûts totaux au numérateur désignent les coûts de fonctionnement au sens du PMPSM plus l'intérêt sur la dette à long terme et l'amortissement, moins les recettes provenant d'autres municipalités à l'égard des immobilisations corporelles.

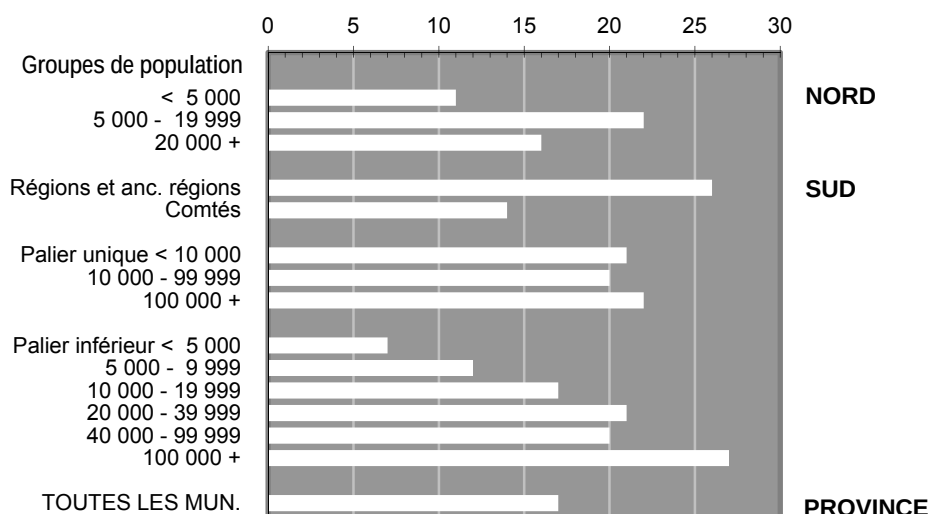
- La façon dont la municipalité finance les projets d'immobilisations (dette à long terme ou paiement au fur et à mesure) influe sur les résultats.
- La municipalité qui déclare des dépenses au titre des services contractuels peut ou non posséder des immobilisations corporelles. L'amortissement n'est déclaré que si la municipalité possède de telles immobilisations. Les contrats de services peuvent ou non tenir compte des coûts d'amortissement.

Services de bibliothèque : Efficacité

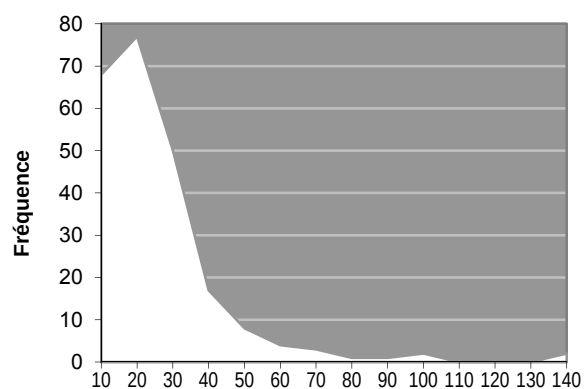
Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant

$$\frac{\text{Nombre total d'utilisations des bibliothèques}}{\text{Population totale}}$$

Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant 2011 (médiane)



Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant					
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	63	0,05 à 90	11	12	10	9	9
5 000 – 19 999	11	4 à 74	22	23	30	21	21
20 000 +	4	13 à 70	16	16	18	17	18
SUD							
Régions et anciennes régions	6	12 à 36	26	25	22	27	26
Comtés	7	8 à 17	14	15	16	12	13
Palier unique							
< 10 000	4	18 à 39	21	17	18	14	15
10 000 – 99 999	12	13 à 56	20	23	21	16	18
100 000 +	6	18 à 41	22	22	32	22	24
Palier inférieur							
< 5 000	27	0,38 à 171	7	8	8	5	6
5 000 – 9 999	27	0,23 à 47	12	14	11	8	9
10 000 – 19 999	35	0,44 à 65	17	14	16	15	14
20 000 – 39 999	8	5 à 42	21	12	11	15	15
40 000 – 99 999	10	14 à 191	20	20	20	16	16
100 000 +	13	17 à 42	27	24	27	22	22
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	233	0,05 à 191	17	17	16	14	13
N^{bre} de municipalités déclarantes			233	207	189	222	208

Référence RIF : SLC 92 7460 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre total d'utilisations des bibliothèques est supérieur à 10.
 - Si une municipalité reçoit un revenu d'autres municipalités pour des services de bibliothèque, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être inférieur au nombre d'utilisations pour le conseil de bibliothèque inscrit à SLC 94 7403 02, si cette information est déclarée. En effet, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être réparti entre la bibliothèque qui fournit les services et la bibliothèque qui les achète, en fonction des dépenses.
- NON (SLC 91 7406 20 > 0 ET SLC 92 7460 05 ≥ SLC 94 7403 02 ET SLC 94 7403 02 N'EST PAS NUL)

Services de bibliothèque : Efficacité**Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant****Objectif**

Utilisation accrue des services de bibliothèque.

Notes

Le nombre d'utilisations des bibliothèques au dénominateur est déterminé d'après l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques menée par le ministère de la Culture. Les utilisations des bibliothèques comprennent la diffusion annuelle, la participation aux programmes, les documents utilisés dans les bibliothèques, le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références électroniques, le nombre de visites en personne de la bibliothèque et le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.

Calcul

Si la bibliothèque a conclu un contrat, le nombre d'utilisations des bibliothèques doit être réparti entre la municipalité qui fournit les services de bibliothèque et la ou les municipalités qui les achètent en fonction des dépenses totales encourues par les municipalités visées par le contrat. Il s'agit d'une méthode plus équitable de répartition des utilisations que la répartition en fonction de la population.

Les membres d'une bibliothèque publique unie doivent également répartir les utilisations en fonction des dépenses.

**Facteurs
influant sur
les résultats**

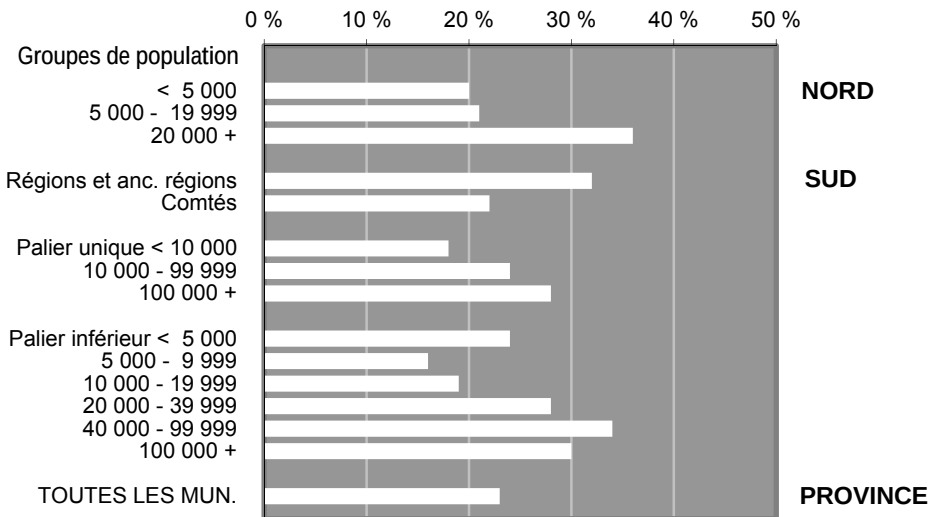
Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le modèle de prestation de services utilisé.
- Les services offerts, y compris les services numériques.

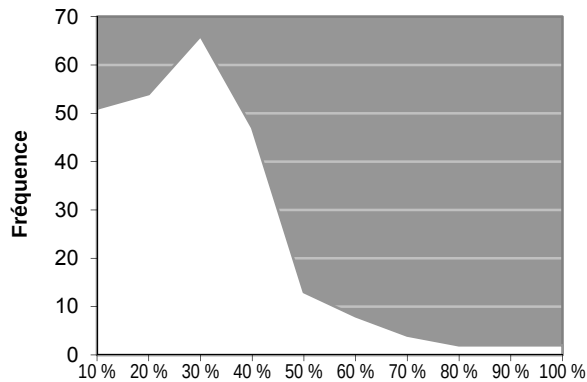
Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques 2011 (médiane)



Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS		Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques			
		2011	2010	2009	
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD					
< 5 000	66	0 % à 75 %	20 %	18 %	15 %
5 000 – 19 999	11	2 % à 61 %	21 %	19 %	19 %
20 000 +	4	23 % à 83 %	36 %	34 %	35 %
SUD					
Régions et anciennes régions	6	26 % à 60 %	32 %	38 %	36 %
Comtés	9	2 % à 35 %	22 %	19 %	17 %
Palier unique					
< 10 000	4	9 % à 38 %	18 %	17 %	19 %
10 000 – 99 999	13	13 % à 45 %	24 %	23 %	23 %
100 000 +	6	19 % à 43 %	28 %	26 %	23 %
Palier inférieur					
< 5 000	31	0 % à 100 %	24 %	13 %	15 %
5 000 – 9 999	25	0,8 % à 53 %	16 %	14 %	12 %
10 000 – 19 999	38	0 % à 77 %	19 %	15 %	11 %
20 000 – 39 999	11	5 % à 43 %	28 %	24 %	19 %
40 000 – 99 999	10	21 % à 90 %	34 %	29 %	28 %
100 000 +	13	9 % à 52 %	30 %	26 %	28 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	249	0 % à 100 %	23 %	19 %	18 %
N^{bre} de municipalités déclarantes		249	229	223	

Référence RIF : SLC 92 7463 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critère :

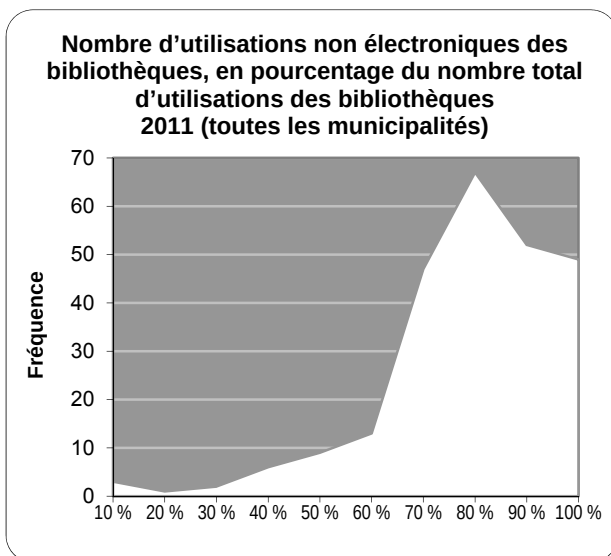
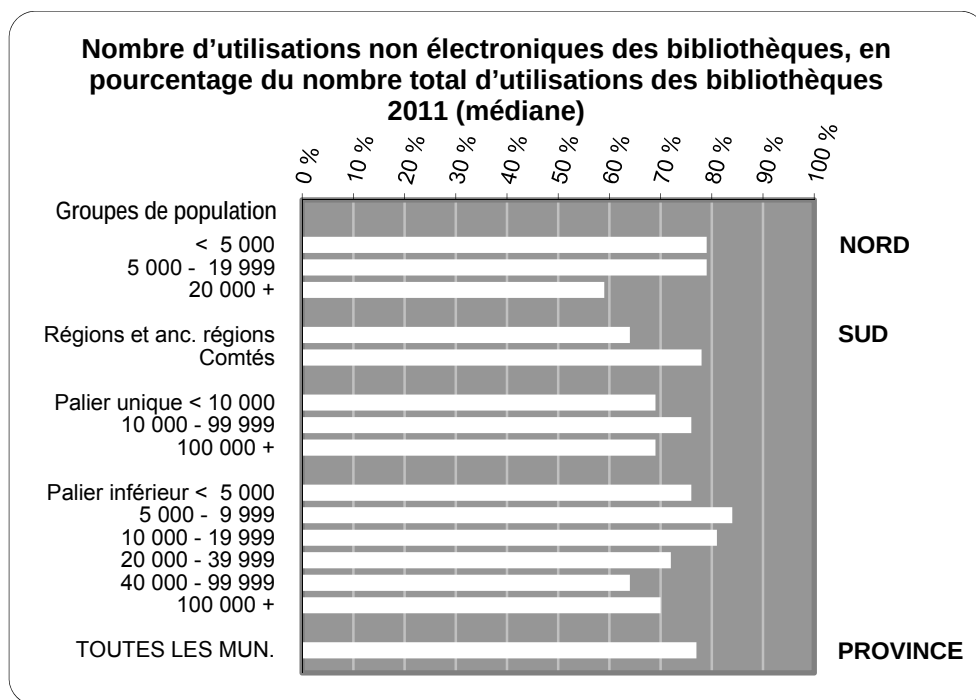
- La somme des utilisations électroniques et non électroniques des bibliothèques ne dépasse pas 100 %.

Notes :

- Les définitions des utilisations électroniques et non électroniques correspondent à celles utilisées par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport; elle tient compte des modifications apportées à l'*Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques* et à l'*Enquête sur une semaine d'utilisation des bibliothèques publiques (semaine type)*.
- Le calcul des utilisations électroniques des bibliothèques a été mise à jour en 2009 : il comprend le nombre de personnes qui utilisent la connexion sans fil de la bibliothèque publique.

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques



RÉSULTATS			Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques		
			2011	2010	2009
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD					
< 5 000	66	25 % à 100 %	79 %	82 %	85 %
5 000 – 19 999	11	40 % à 98 %	79 %	81 %	81 %
20 000 +	4	17 % à 77 %	59 %	65 %	64 %
SUD					
Régions et anciennes régions	6	40 % à 74 %	64 %	62 %	64 %
Comtés	9	65 % à 98 %	78 %	82 %	82 %
Palier unique					
< 10 000	4	62 % à 91 %	69 %	79 %	81 %
10 000 – 99 999	13	55 % à 87 %	76 %	77 %	76 %
100 000 +	6	58 % à 81 %	69 %	73 %	73 %
Palier inférieur					
< 5 000	31	0 % à 100 %	76 %	87 %	85 %
5 000 – 9 999	27	47 % à 99 %	84 %	86 %	88 %
10 000 – 19 999	38	23 % à 100 %	81 %	86 %	89 %
20 000 – 39 999	11	57 % à 95 %	72 %	74 %	81 %
40 000 – 99 999	10	10 % à 79 %	64 %	70 %	70 %
100 000 +	13	48 % à 92 %	70 %	73 %	72 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	249	0 % à 100 %	77 %	81 %	82 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			249	229	223

Référence RIF : SLC 92 7462 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon le critère suivant.

Critères :

- La somme des utilisations électroniques et non électroniques des bibliothèques ne dépasse pas 100 %.

Notes:

- Les définitions des utilisations électroniques et non électroniques correspondent à celles utilisées par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport; elle tient compte des modifications apportées à l'*Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques* et à l'*Enquête sur une semaine d'utilisation des bibliothèques publiques (semaine type)*.
- Le calcul des utilisations électroniques des bibliothèques a été mise à jour en 2009 : il comprend le nombre de personnes qui utilisent la connexion sans fil de la bibliothèque publique.

Services de bibliothèque : Efficacité

Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques

Objectif	Utilisation accrue des services de bibliothèque.
Notes	Le nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques est déterminé d'après l'<i>Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques</i> et l'<i>Enquête sur une semaine d'utilisation des bibliothèques publiques (semaine type)</i>. Les utilisations électroniques des bibliothèques comprennent le nombre de personnes qui utilisent les postes de travail, le nombre de fois que les utilisateurs accèdent aux bases de données électroniques de la bibliothèque, le nombre de transactions de références électroniques, ainsi que le nombre de visites électroniques de la bibliothèque.
Calcul	Comme la mesure est exprimée en pourcentage, la somme des utilisations électroniques et non électroniques des bibliothèques ne peut dépasser 100 %.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ▪ Le modèle de prestation de services utilisé. ▪ Les services offerts, y compris les services électroniques. ▪ L'exactitude du nombre d'utilisations électroniques. ▪ Les modifications apportées aux définitions des utilisations électroniques de l'<i>Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques</i> et de l'<i>Enquête sur une semaine d'utilisation des bibliothèques publiques (semaine type)</i>.

Emplacement des nouveaux aménagements résidentiels : Efficacité

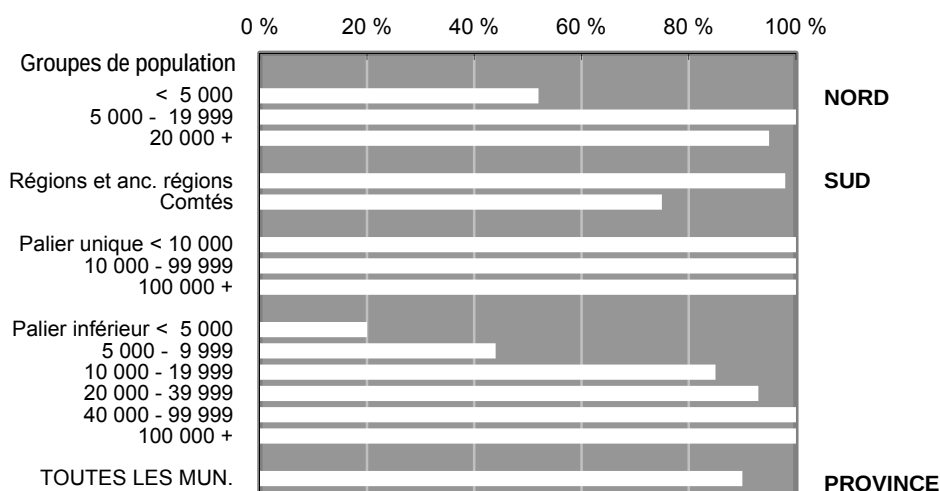
Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement

Nombre de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement

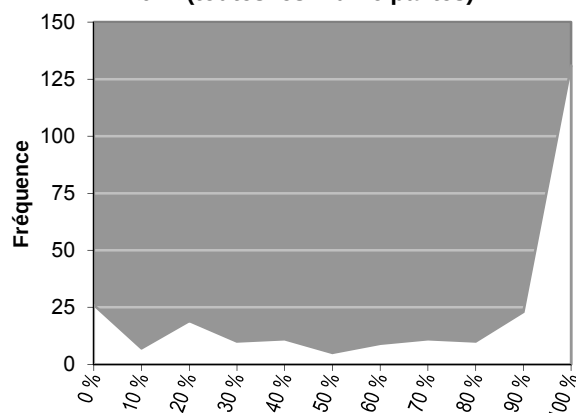
Nombre total de nouvelles unités résidentielles situées dans l'ensemble de la municipalité

X 100

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement 2011 (médiane)



Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	41	0 % à 100 %	52 %	22 %	33 %	27 %	71 %
5 000 – 19 999	9	22 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	4	76 % à 100 %	95 %	90 %	89 %	85 %	93 %
SUD							
Régions et anciennes régions	7	0 % à 100 %	98 %	99 %	97 %	98 %	99 %
Comtés	3	62 % à 85 %	75 %	79 %	65 %	67 %	75 %
Palier unique							
< 10 000	4	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 99 999	13	44 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	5	95 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur							
< 5 000	29	0 % à 100 %	20 %	23 %	29 %	20 %	9 %
5 000 – 9 999	52	0 % à 100 %	44 %	56 %	64 %	61 %	64 %
10 000 – 19 999	56	1 % à 100 %	85 %	93 %	87 %	87 %	91 %
20 000 – 39 999	15	61 % à 100 %	93 %	93 %	93 %	88 %	93 %
40 000 – 99 999	11	87 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	13	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	262	0 % à 100 %	90 %	94 %	93 %	90 %	91 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			262	236	229	259	256

Référence RIF : SLC 92 8170 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre total de nouvelles unités résidentielles situées dans l'ensemble de la municipalité est supérieur à zéro (SLC 92 8170 06 > 0).
- La mesure ne dépasse pas 100 % (SLC 92 8170 07 ≤ 100).

Notes :

- Cette mesure a été ajoutée en 2007 et remplace la mesure portant sur l'emplacement des nouveaux aménagements fondée sur les lots, les immeubles ou les unités approuvés définitivement. La mesure actuelle est reposée sur les données liées aux permis de construction.

Emplacement des nouveaux aménagements résidentiels : Efficacité

Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement

Objectif

Nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement.

Notes

Cette mesure permet de déclarer les nouvelles unités résidentielles nécessitant la construction d'immeubles ou de structures appartenant aux catégories suivantes : maisons individuelles, maisons jumelées, maisons en rangée et appartements/immeubles à logements multiples. Cette mesure ne tient pas compte des ajouts faits aux édifices résidentiels ni des reconstructions qui n'ajoutent pas de nouvelles unités résidentielles. Elle repose sur les données liées aux permis de construction. L'ancienne mesure portant sur l'emplacement des nouveaux aménagements était fondée sur les lots, immeubles et/ou unités approuvées définitivement.

Cette mesure est utilisée seulement par les municipalités responsables de la délivrance des permis de construction.

Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- Le fait que la municipalité a un plan officiel ou non.
- La désignation de zones de peuplement par la municipalité.
- La disponibilité des terrains propices aux nouveaux aménagements.
- Les terres de la Couronne peuvent représenter, pour certaines municipalités, une grande proportion des terres dont elles disposent.
- Les aménagements à l'extérieur des zones de peuplement peuvent être conformes aux politiques du plan officiel et aux énoncés de politiques provinciales.
- Le nombre d'unités établi selon les permis de construction peut ne pas correspondre au nombre réel de nouvelles unités résidentielles, car l'approbation finale de construction peut avoir lieu à une année différente de la construction.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

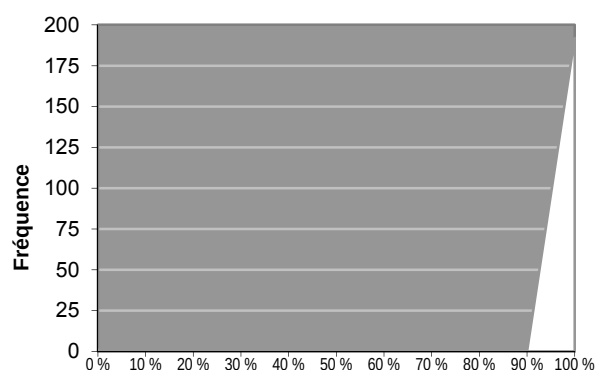
Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 31 décembre de l'année de déclaration

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 1^{er} janvier de l'année de déclaration

X 100

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice 2011 (toutes les municipalités)



RÉSULTATS			Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	21	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	4	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	1	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	10	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Comtés	9	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique							
< 10 000	2	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	68 %
10 000 – 99 999	9	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	3	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur							
< 5 000	20	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 9 999	35	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 19 999	50	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 – 39 999	16	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 – 99 999	8	68 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	9	78 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	197	68 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			197	184	166	193	192

Référence RIF : SLC 92 8163 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles au 1^{er} janvier de l'année de déclaration est supérieur à zéro. (SLC 92 8163 06 > 0)
- La mesure n'est pas supérieure à 100 %. (SLC 92 8163 07 ≤ 100 %)

Notes :

- Aucun diagramme à barres n'est montré parce que le résultat médian pour tous les groupes était 100 % en 2011.

RÉSULTATS			Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %	Médiane %
NORD							
< 5 000	17	19 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 19 999	5	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 +	1	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SUD							
Régions et anciennes régions	11	0 % à 100 %	98 %	98 %	98 %	98 %	98 %
Comtés	8	99 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier unique							
< 10 000	2	57 % à 100 %	57 %	57 %	57 %	57 %	57 %
10 000 – 99 999	9	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 000 +	3	98 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Palier inférieur							
< 5 000	18	75 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5 000 – 9 999	31	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
10 000 – 19 999	47	85 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
20 000 – 39 999	16	64 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
40 000 – 99 999	8	68 % à 100 %	95 %	99 %	100 %	99 %	100 %
100 000 +	9	5 % à 100 %	95 %	95 %	95 %	97 %	100 %
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	185	0 % à 100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
N^{bre} de municipalités déclarantes			185	171	163	184	179

Référence RIF : SLC 92 8164 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Le nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles au 1^{er} janvier 2000 est supérieur à 0. (SLC 92 8164 06 > 0).
- La mesure est inférieure à 100,5 %. (SLC 92 8164 07 < 100,5)

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000

Objectif

Préservation des terres agricoles.

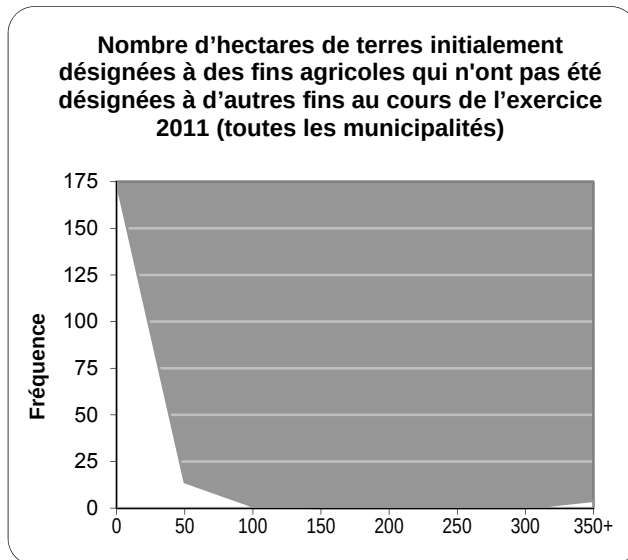
Facteurs influant sur les résultats

Les facteurs ayant une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'existence d'un plan officiel.
- La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel.
- L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel.
- Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre portant toute désignation destinée à préserver les terres agricoles.
- La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles.
- Une annexion ou une fusion.
- La demande de nouveaux aménagements.
- La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes.
- Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice



RÉSULTATS			Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	21	0 à 75	0	0	0	0	0
5 000 – 19 999	4	0	0	0	0	0	0
20 000 +	1	0	0	0	0	0	0
SUD							
Régions et anciennes régions	10	0 à 30	0	0	0	0	0
Comtés	8	0 à 47	0	1	0	20	2
Palier unique							
< 10 000	2	0	0	0	0	0	77
10 000 – 99 999	9	0 à 28	0	0	0	0	0
100 000 +	3	0 à 3	0	6	0	0	0
Palier inférieur							
< 5 000	19	0 à 30	0	0	0	0	0
5 000 – 9 999	34	-2 à 3 835	0	0	0	0	0
10 000 – 19 999	50	0 à 8	0	0	0	0	0
20 000 – 39 999	16	0	0	0	0	0	0
40 000 – 99 999	8	0 à 1 052	0	0	0	0	0
100 000 +	9	0 à 690	0	0	0	0	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	194	-2 à 3 835	0	0	0	0	0
N^{bre} de municipalités déclarantes			194	181	165	191	190

Référence RIF : SLC 92 8165 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Dans la mesure connexe portant sur la préservation des terres agricoles au cours de l'année de déclaration, la municipalité doit avoir désigné des terres à des fins agricoles dans le plan officiel. (SLC 92 8163 06 > 0)
- Les municipalités qui déclarent des valeurs négatives pour le nombre d'hectares (SLC 92 8165 07 < 0) pour cette mesure sont exclues des statistiques sommaires, sauf si elles font une inscription aux notes du tableau 93.

Notes :

Cette mesure est négative si le résultat pour la mesure connexe (pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice) est supérieur à 100 % (SLC 92 8163 07 > 100 %). Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles au 31 décembre de l'exercice peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier 2000 par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification du plan officiel ou de la méthode de calcul des hectares, ou encore d'erreurs dans la saisie des données.

- Aucun diagramme à barres n'est montré parce que le résultat médian pour tous les groupes était 0.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice

Objectif Préservation des terres agricoles.

Notes Cette mesure fournit le nombre d'hectares désignés à d'autres fins au cours de l'année de déclaration et complète la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'année de déclaration ». La médiane de tous les groupes municipaux sauf deux étant égale à zéro, la fourchette au sein de chaque groupe est plus informative.

Facteurs influant sur les résultats Les municipalités qui ont déclaré une valeur négative pour le nombre d'hectares désignés à d'autres fins sont exclues des statistiques sommaires. Une valeur négative signifie que SLC 92 8163 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles à la fin de l'année peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification du plan officiel ou de la méthode de calcul des hectares, ou bien d'erreurs dans la saisie des données.

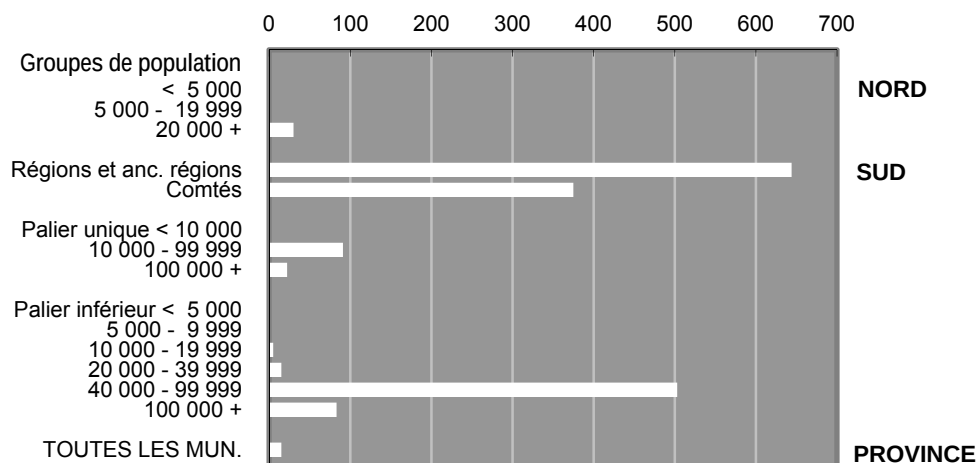
Les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats :

- L'existence d'un plan officiel.
- La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel.
- L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel.
- Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre portant toute désignation destinée à préserver les terres agricoles.
- La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles.
- Une annexion ou une fusion.
- La demande de nouveaux aménagements.
- La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes.
- Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

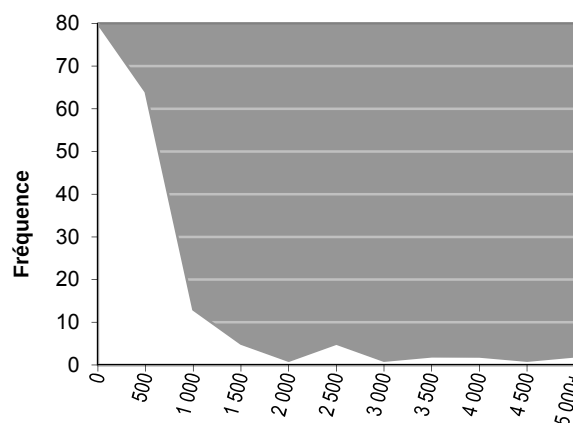
Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000

**Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000
2011 (médiane)**



**Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000
2011 (toutes les municipalités)**



RÉSULTATS			Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1er janvier 2000				
			2011	2010	2009	2008	2007
Population	N ^{bre} de mun. déclarantes	Fourchette N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}	Médiane N ^{bre}
NORD							
< 5 000	17	0 à 924	0	0	0	0	0
5 000 – 19 999	5	0	0	0	0	0	0
20 000 +	1	30	30	30	30	30	30
SUD							
Régions et anciennes régions	10	0 à 3 566	644	644	583	1,169	1,114
Comtés	7	48 à 2 374	375	208	162	175	150
Palier unique							
< 10 000	2	0 à 120	0	120	120	120	120
10 000 – 99 999	8	0 à 2 545	91	63	85	80	85
100 000 +	3	0 à 264	22	128	26	0	27
Palier inférieur							
< 5 000	17	0 à 1 000	0	0	0	0	0
5 000 – 9 999	29	-695 à 4 994	0	0	0	0	0
10 000 – 19 999	44	0 à 2 107	5	4	22	4	4
20 000 – 39 999	16	0 à 8 343	15	76	5	15	2
40 000 – 99 999	8	0 à 3 922	503	42	6	15	6
100 000 +	9	0 à 2 072	83	0	4	4	0
TOUTES LES MUNICIPALITÉS	176	-695 à 8 343	15	6	1	5	1
N^{bre} de municipalités déclarantes			176	165	154	179	175

Référence RIF : SLC 92 8166 07.

Le nombre de municipalités déclarantes est établi selon les critères suivants.

Critères :

- Dans la mesure connexe pour la préservation des terres agricoles par rapport à l'année de base (2000), la municipalité doit désigner certaines terres du plan officiel à des fins agricoles. (SLC 92 8164 06 > 0)
- Les municipalités qui déclarent des valeurs négatives pour le nombre d'hectares (SLC 92 8166 07 < 0) sont exclues des statistiques sommaires sauf si elles ont fait une inscription aux notes du tableau 93.

Notes :

- Une valeur négative signifie que SLC 92 8164 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base (2000) ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles au 31 décembre de l'exercice peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier 2000 par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification du plan officiel ou de la méthode de calcul des hectares, ou encore d'erreurs dans la saisie des données.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000

Objectif	Préservation des terres agricoles.
Notes	Cette mesure fournit le nombre d'hectares cumulés qui ont été désignés à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000 et complète la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins par rapport à l'année de base (2000) ». Les municipalités qui ont déclaré une valeur négative pour le nombre d'hectares désignés à d'autres fins sont exclues des statistiques sommaires. Une valeur négative signifie que SLC 92 8164 07 est supérieur à 100 % pour la mesure « pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins par rapport à l'année de base 2000 ». Le nombre d'hectares désignés à des fins agricoles au 31 décembre de l'année de déclaration peut être supérieur au nombre d'hectares au 1^{er} janvier 2000 par suite d'une fusion, d'une annexion, d'une modification du plan officiel ou de la méthode de calcul des hectares, ou bien d'erreurs dans la saisie des données.
Facteurs influant sur les résultats	Les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats sont les mêmes pour toutes les mesures concernant la préservation des terres agricoles. Les facteurs suivants ont une incidence sur les résultats : ■ L'existence d'un plan officiel. ■ La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel. ■ L'inclusion des terres agricoles dans une catégorie distincte dans le cadre du plan officiel. ■ Le fait qu'une terre agricole soit considérée comme une terre portant toute désignation destinée à préserver les terres agricoles. ■ La municipalité dispose d'un inventaire des terres agricoles. ■ Une annexion ou une fusion. ■ La demande de nouveaux aménagements. ■ La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes. ■ Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2011
Administration générale			
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement liés à la gouvernance et à la gestion, en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.	91 0206 35
		b) Coûts totaux liés à la gouvernance et à la gestion, en pourcentage des coûts totaux de la municipalité.	91 0206 45
Services de protection			
Services d'incendie	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement des services de protection-incendie par 1 000 \$ au rôle d'évaluation.	91 1103 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux des services de protection-incendie par 1 000 \$ au rôle d'évaluation.	91 1103 45
	Efficacité	Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants.	92 1151 07
	Efficacité	Nombre de blessures subies par des habitants liées à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.	92 1152 07
	Efficacité	Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants.	92 1155 07
	Efficacité	Nombre de décès d'habitants liés à un incendie résidentiel par millier d'habitants – moyenne sur cinq ans.	92 1156 07
	Efficacité	Nombre d'incendies de bâtiment résidentiel par millier de ménages.	92 1160 07
Services de police	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement des services de police par habitant.	91 1204 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux des services de police par habitant.	91 1204 45
	Efficacité	Taux de criminalité violente par millier d'habitants.	92 1258 07
	Efficacité	Taux de criminalité contre les biens par millier d'habitants.	92 1259 07
	Efficacité	Taux de criminalité global par millier d'habitants (infractions relevant du <i>Code criminel</i> , à l'exclusion des délits de la route).	92 1263 07
	Efficacité	Taux de criminalité chez les jeunes par millier de jeunes.	92 1265 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2011
Services de protection (suite)			
Permis de construire et services d'inspection	Efficienne	a) Coûts de fonctionnement liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)	91 1301 35
	Efficienne	b) Coûts totaux liés aux permis de construire et aux services d'inspection par millier de dollars d'activité de construction (selon les permis délivrés)	91 1301 45
	Efficacité	Nombre médian de jours pour examiner une demande complète de permis de construire et délivrer le permis ou fournir les motifs du refus :	
	Efficacité	a) Catégorie 1 : Maisons (au plus 3 étages et 600 mètres carrés) Référence : la norme provinciale est 10 jours ouvrables.	92 1351 07
	Efficacité	b) Catégorie 2 : Petits immeubles (commerciaux ou industriels, au plus 3 étages et 600 mètres carrés) Référence : la norme provinciale est 15 jours ouvrables.	92 1352 07
	Efficacité	c) Catégorie 3 : Grands immeubles (résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels) Référence : la norme provinciale est 20 jours ouvrables.	92 1353 07
	Efficacité	d) Catégorie 4 : Immeubles complexes (immeubles post-catastrophe, y compris hôpitaux, et bâtiments liés à l'énergie, à l'eau, à la protection-incendie, aux services de police, aux services d'urgence ou aux communications) Référence : la norme provinciale est 30 jours ouvrables.	92 1354 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2011
Routes			
Routes	Efficiency	a) Coûts de fonctionnement liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.	91 2111 35
	Efficiency	b) Coûts totaux liés aux routes revêtues par kilomètre de voie.	91 2111 45
	Efficiency	a) Coûts de fonctionnement liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.	91 2110 35
	Efficiency	b) Coûts totaux liés aux routes non revêtues par kilomètre de voie.	91 2110 45
	Efficacité	Pourcentage de kilomètres de voie revêtue dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.	92 2152 07
Ponts et ponceaux			
Ponts et ponceaux	Efficiency	a) Coûts de fonctionnement liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.	91 2130 35
	Efficiency	b) Coûts totaux liés aux ponts et aux ponceaux par mètre carré de superficie.	91 2130 45
	Efficacité	Pourcentage des ponts et des ponceaux dont l'état est considéré satisfaisant ou très satisfaisant.	92 2165 07
Entretien hivernal			
Entretien hivernal	Efficiency	a) Coûts de fonctionnement liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver.	91 2205 35
	Efficiency	b) Coûts totaux liés à l'entretien hivernal des routes, à l'exclusion des trottoirs et des parcs de stationnement, par kilomètre de voie entretenu en hiver.	91 2205 45
	Efficacité	Pourcentage des interventions hivernales qui répondent aux niveaux de services municipaux fixés relativement à l'entretien des routes ou qui les dépassent.	92 2251 07
Transport en commun traditionnel			
	Efficiency	a) Coûts de fonctionnement des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.	91 2303 35
	Efficiency	b) Coûts totaux des services de transport en commun traditionnels par trajet régulier.	91 2303 45
	Efficacité	Nombre de déplacements en transport en commun traditionnel par personne, par an, dans l'aire de service.	92 2351 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011			
Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2011
Services environnementaux			
Eaux usées	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.	91 3111 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux de la collecte et de l'adduction des eaux usées par kilomètre de canalisation principale d'égout.	91 3111 45
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégallitre.	91 3112 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégallitre.	91 3112 45
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégallitre (système intégré).	91 3113 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux de la collecte, de l'adduction, de l'épuration et de l'évacuation des eaux usées par mégallitre (système intégré).	91 3113 45
	Efficacité	Nombre de reflux de la canalisation principale d'égout par centaine de kilomètres de canalisation principale, par an.	92 3154 07
	Efficacité	Estimation du pourcentage d'eaux usées qui n'a pas été traité.	92 3155 07
Eaux pluviales	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.	91 3209 35
		b) Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.	91 3209 45
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.	91 3210 35
		b) Coûts totaux de la gestion des eaux pluviales en milieu rural (collecte, épuration et évacuation) par kilomètre de canalisation d'évacuation.	91 3210 45

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2011
Services environnementaux (suite)			
Eau potable	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement du traitement de l'eau potable par mégalitre.	91 3311 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux du traitement de l'eau potable par mégalitre.	91 3311 45
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.	91 3312 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par kilomètre de canalisation.	91 3312 45
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré).	91 3313 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux du traitement et de la distribution ou de l'adduction de l'eau potable par mégalitre (système intégré).	91 3313 45
	Efficacité	Nombre pondéré de jours où un avis de faire bouillir l'eau donné par le médecin hygiéniste visait l'approvisionnement en eau de la municipalité.	92 3355 07
	Efficacité	Nombre de bris dans la conduite d'eau maîtresse par centaine de kilomètres de conduite de distribution d'eau, par an.	92 3356 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2011
Services environnementaux (suite)			
Gestion des déchets solides	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement du ramassage des déchets par tonne ou par ménage.	91 3404 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux du ramassage des déchets par tonne ou par ménage.	91 3404 45
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage.	91 3504 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux de l'élimination des déchets par tonne ou par ménage.	91 3504 45
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne ou par ménage.	91 3606 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux du réacheminement des déchets solides (recyclage) par tonne ou par ménage.	91 3606 45
	Efficiencia	a) Coûts de fonctionnement moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage.	91 3607 35
	Efficiencia	b) Coûts totaux moyens de la gestion des déchets solides (ramassage, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage.	91 3607 45
	Efficacité	Nombre de plaintes reçues concernant le ramassage des déchets et des articles recyclables par millier de ménages, par an.	92 3452 07
	Efficacité	Nombre total d'installations de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité et ayant reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.	92 3552 07
	Efficacité	Nombre de jours par an où une ordonnance de se conformer et de prendre des mesures correctives rendue par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme relative à l'air ou aux eaux souterraines était en vigueur dans une installation de gestion des déchets solides appartenant à la municipalité, par installation.	92 3553 03 à 92 3562 03 92 3553 07 à 92 3562 07
	Efficacité	Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage.	92 3655 07
	Efficacité	Pourcentage des déchets solides d'origine résidentielle réacheminés vers le recyclage (par rapport au nombre total de tonnes de déchets d'origine résidentielle et ICI).	92 3656 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2011
Parcs et loisirs			
	Efficienne	a) Coûts de fonctionnement des parcs par habitant.	91 7103 35
	Efficienne	b) Coûts totaux des parcs par habitant.	91 7103 45
	Efficienne	a) Coûts de fonctionnement des programmes de loisirs par habitant.	91 7203 35
	Efficienne	b) Coûts totaux des programmes de loisirs par habitant.	91 7203 45
	Efficienne	a) Coûts de fonctionnement des installations de loisirs par habitant.	91 7306 35
	Efficienne	b) Coûts totaux des installations de loisirs par habitant.	91 7306 45
	Efficienne	a) Coûts de fonctionnement des programmes et des installations de loisirs (sous-total).	91 7320 35
	Efficienne	b) Coûts totaux des programmes et des installations de loisirs (sous-total).	91 7320 45
	Efficacité	a) Nombre total de kilomètres de sentier.	92 7152 05
	Efficacité	b) Nombre total de kilomètres de sentier par millier d'habitants.	92 7152 07
	Efficacité	a) Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux.	92 7155 05
	Efficacité	b) Nombre d'hectares d'espaces ouverts municipaux par millier d'habitants.	92 7155 07
	Efficacité	Nombre total d'heures de participation aux programmes de loisirs par millier d'habitants.	92 7255 07
	Efficacité	a) Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales.	92 7356 05
	Efficacité	b) Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs intérieures municipales par millier d'habitants.	92 7356 07
	Efficacité	a) Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales.	92 7359 05
	Efficacité	b) Nombre de mètres carrés occupés par des installations de loisirs extérieures municipales par millier d'habitants.	92 7359 07

Mesures de la performance des services municipaux de l'Ontario pour 2011

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2011
Bibliothèques			
	Efficience	a) Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par habitant.	91 7405 35
	Efficience	b) Coûts totaux des services de bibliothèque par habitant.	91 7405 45
	Efficience	a) Coûts de fonctionnement des services de bibliothèque par utilisation.	91 7406 35
	Efficience	b) Coûts totaux des services de bibliothèque par utilisation.	91 7406 45
	Efficacité	Nombre d'utilisations des bibliothèques par habitant.	92 7460 13
	Efficacité	Nombre d'utilisations électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.	92 7463 07
	Efficacité	Nombre d'utilisations non électroniques des bibliothèques, en pourcentage du nombre total d'utilisations des bibliothèques.	92 7462 07
Aménagement du territoire			
	Efficacité	Pourcentage de nouvelles unités résidentielles situées dans des zones de peuplement.	92 8170 07
	Efficacité	Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.	92 8163 07
	Efficacité	Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles qui n'ont pas été désignées à d'autres fins, par rapport à l'année de base 2000.	92 8164 07
	Efficacité	Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins au cours de l'exercice.	92 8165 07
	Efficacité	Nombre d'hectares de terres initialement désignées à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1 ^{er} janvier 2000.	92 8166 07

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

Les municipalités sont regroupées selon l'emplacement géographique, le type de municipalité et le nombre d'habitants déclaré par la municipalité dans le Rapport d'information financière (RIF) de 2010 à SLC 02 0041 01. Si une municipalité n'a pas présenté son RIF au moment de la compilation des données du présent rapport, on présume que le nombre d'habitants est égal à celui déclaré dans le RIF de 2011.

NORD

Population	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
< 5 000	Alberton, canton	864	958
	Armour, canton	1 241	1 241
	Armstrong, canton	1 216	1 155
	Assignack, canton	960	915
	Atikokan, canton	2 814	2 814
	Baldwin, canton	542	553
	Billings, canton	506	539
	Black River - Matheson, canton	2 396	2 396
	Blind River, ville	3 549	3 549
	Bonfield, canton	2 016	2 009
	Brethour, canton	117	117
	Bruce Mines, ville	566	584
	Burk's Falls, village	967	893
	Burpee and Mills, canton	308	285
	Callander, municipalité	3 864	3 579
	Calvin, canton	568	608
	Carling, canton	1 112	1 115
	Casey, canton	370	385
	Central Manitoulin, canton	1 958	1 792
	Chamberlain, canton	310	310
	Chapleau, canton	2 096	2 072
	Chapple, canton	741	650
	Charlton-Dack, municipalité	680	613
	Chisholm, canton	1 208	1 172
	Cobalt, ville	1 229	961
	¹ Cochrane, ville	4 722	5 487
	Cockburn Island, canton	2	2
	Coleman, canton	431	431
	Conmee, canton	764	689
	Dawson, canton	470	500
	Dorion, canton	298	291
	Dubreuilville, canton	635	773
	Ear Falls, canton	1 026	893
	East Ferris, canton	4 512	4 431
	Emo, canton	1 113	1 120
	Englehart, ville	1 519	1 494
	Evanturel, canton	473	473

¹ De 2007 à 2010, la ville de Cochrane a déclaré une population de plus de 5 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des municipalités du Nord de 5 000 à 19 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

NORD

Population	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
< 5 000 (suite)			
	Fauquier-Strickland, canton	621	621
	French River, municipalité	2 442	2 660
	Gauthier, canton	133	133
	Gillies, canton	473	544
	Gordon/Barrie Island, municipalité	526	523
	Gore Bay, ville	850	799
	Greenstone, municipalité	4 724	4 906
	Harley, canton	540	551
	Harris, canton	519	519
	² Hearst, ville	4 730	4 728
	Hilliard, canton	190	190
	Hilton Beach, village	166	166
	Hilton, canton	257	251
	Hornepayne, canton	1 050	1 041
	Hudson, canton	475	462
	Huron Shores, municipalité	1 723	1 696
	Ignace, canton	1 183	1 184
	Iroquois Falls, ville	4 191	4 192
	James, canton	414	414
	Jocelyn, canton	273	361
	Johnson, canton	588	588
	Joly, canton	237	237
	Kearney, ville	841	837
	Kerns, canton	360	325
	Killarney, municipalité	399	397
	La Vallée, canton	943	968
	Laird, canton	986	1 109
	Lake of The Woods, canton	242	285
	Larder Lake, canton	684	735
	Latchford, ville	446	446
	Macdonald Meredith et al, canton	1 464	1 550
	Machar, canton	834	813
	Machin, canton	978	978
	Magnetawan, municipalité	1 454	1 286
	Manitouwadge, canton	2 105	2 300
	Marathon, ville	3 353	3 446
	Markstay-Warren, municipalité	2 645	2 645
	Matachewan, canton	1 128	375

² De 2007 à 2008, la ville de Hearst a déclaré une population de plus de 5 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des municipalités du Nord de 5 000 à 19 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

NORD

Population	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
< 5 000 (suite)			
	Mattawa, ville	2 114	2 114
	Mattawan, canton	162	150
	Mattice - Val Cote, canton	718	727
	McDougall, canton	2 705	2 493
	McGarry, canton	595	674
	McKellar, canton	934	929
	McMurrich-Monteith, canton	779	791
	Moonbeam, canton	1 112	1 112
	Moosonee, ville	3 000	3 000
	Morley, canton	474	492
	Nairn and Hyman, canton	425	434
	Neebing, municipalité	2 180	2 190
	Nipigon, canton	1 631	1 661
	Nipissing, canton	1 582	1 612
	Northeastern Manitoulin & The Isl., ville	2 706	2 711
	O'Connor, canton	720	720
	Opasatika, canton	236	236
	Papineau-Cameron, canton	978	1 060
	Perry, canton	2 317	1 929
	Pickle Lake, canton	428	398
	Plummer Additional, canton	650	625
	Powassan, municipalité	3 378	3 309
	Prince, canton	971	971
	Rainy River, ville	842	713
	Red Lake, municipalité	4 728	4 728
	Red Rock, canton	942	1 063
	Ryerson, canton	591	591
	Sables-Spanish Rivers, canton	3 075	2 910
	Schreiber, canton	1 126	900
	Seguin, canton	4 276	4 276
	Shuniah, canton	2 737	2 915
	Sioux Narrows-Nestor Falls, canton	720	599
	Smooth Rock Falls, ville	1 473	1 473
	South Algonquin, canton	1 086	1 104
	South River, village	1 049	942
	Spanish, ville	696	740
	St. Joseph, canton	1 189	1 196
	St. Charles, municipalité	1 282	1 196
	Strong, canton	1 341	1 327
	Sundridge, village	857	875
	Tarbutt and Tarbutt Additional, canton	428	428

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

NORD

Population	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
< 5 000 (suite)	Tehkummah, canton	406	382
	Temagami, municipalité	814	814
	Terrace Bay, canton	1 391	1 586
	The Archipelago, canton	568	572
	The North Shore, canton	509	468
	Thessalon, ville	1 299	1 318
	Thornloe, village	83	83
	Val Rita-Harty, canton	780	797
	Wawa, municipalité	2 975	2 726
	White River, canton	841	841
	Whitestone, municipalité	728	728
5 000 à 19 999	Dryden, cité	8 195	8 195
	Elliot Lake, cité	10 550	11 170
	Espanola, ville	5 364	5 079
	Fort Frances, ville	7 952	8 103
	Kapuskasing, ville	7 465	7 323
	Kenora, cité	12 401	12 401
	Kirkland Lake, ville	8 248	8 125
	Oliver Paipoonge, municipalité	5 757	5 180
	Parry Sound, ville	6 191	5 818
	Sioux Lookout, municipalité	5 336	5 336
	Temiskaming Shores, cité	10 442	10 442
	West Nipissing, municipalité	14 149	13 410
20 000+	North Bay, cité	51 082	53 966
	Sault Ste. Marie, cité	75 141	75 400
	Thunder Bay, cité	108 359	109 140
	Timmins, cité	43 165	42 997

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Municipalité		Population de 2011	Population de 2010
Régions et anciennes régions	Durham, région	636 915	621 420
	Greater Sudbury, cité	160 300	158 900
	Halton, région	493 045	492 100
	Hamilton, cité	531 057	528 502
	Muskoka, district	61 700	63 041
	Niagara, région	431 346	443 866
	Ottawa, cité	927 118	917 570
	Oxford, comté	90 622	93 711
	Peel, région	1 364 200	1 317 900
	Toronto, cité	2 790 200	2 773 000
	Waterloo, région	553 000	543 700
	York, région	1 085 588	1 061 983
Comtés	Bruce, comté	60 264	60 264
	Dufferin, comté	56 881	58 600
	Elgin, comté	49 556	49 241
	Essex, comté	176 642	176 642
	Frontenac, comté	26 375	26 658
	Grey, comté	92 568	92 411
	Haliburton, comté	16 526	16 526
	Hastings, comté	39 888	52 543
	Huron, comté	57 041	57 131
	Lambton, comté	129 199	128 204
	Lanark, comté	56 689	55 008
	Leeds and Grenville, comtés unis	60 400	62 159
	Lennox and Addington, comté	41 824	40 542
	Middlesex, comté	70 796	73 341
	Northumberland, comté	82 126	83 860
	Perth, comté	37 571	35 448
	Peterborough, comté	56 235	58 182
	Prescott and Russell, comtés unis	82 718	82 780
	Renfrew, comté	77 693	77 693
	Simcoe, comté	279 766	238 815
	Stormont, Dundas and Glengarry, comtés unis	56 203	57 485
	Wellington, comté	93 641	93 636

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier unique	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
< 10 000	Gananoque, palier unique	5 194	4 702
	Pelee, canton	275	275
	Prescott, palier unique	4 284	4 180
	Smiths Falls, palier unique	8 978	8 777
	St. Marys, palier unique	6 617	6 617
10 000 – 99 999	Belleville, cité	49 454	48 821
	³ Brant County	30 841	30 825
	Brantford, cité	93 650	94 493
	Brockville, cité	19 204	19 128
	Cornwall, cité	46 340	45 965
	⁴ Haldimand County	45 212	45 212
	Kawartha Lakes, cité	73 214	74 561
	⁵ Norfolk County	63 000	63 000
	Orillia, cité	30 586	31 716
	Pembroke, cité	11 266	12 035
	Peterborough, cité	78 700	76 000
	⁶ Prince Edward County, cité	25 258	21 486
	Quinte West, cité	43 086	42 697
	St. Thomas, cité	37 905	36 110
	Stratford, cité	30 886	31 641
100 000+	Barrie, cité	141 000	141 000
	Chatham-Kent, municipalité	104 075	108 177
	Guelph, cité	121 688	123 000
	Kingston, cité	123 363	119 712
	London, cité	366 150	365 200
	Windsor, cité	210 891	216 473

³ Le comté de Brant est une municipalité à palier unique et se classe dans les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

⁴ Le comté de Haldimand est une municipalité à palier unique et se classe dans les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

⁵ Le comté de Norfolk est une municipalité à palier unique et se classe dans les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

⁶ Le comté de Prince Edward est une municipalité à palier unique et se classe dans les municipalités à palier unique de 10 000 à 99 999 habitants.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
< 5 000	Addington Highlands, canton	1 945	1 900
	Adelaide-Metcalf, canton	3 117	2 892
	Admaston-Bromley, canton	2 844	2 657
	Algonquin Highlands, canton	2 156	1 976
	Amaranth, canton	3 560	3 483
	⁷ Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton	4 824	4 845
	Asphodel-Norwood, canton	4 125	4 125
	Athens, canton	2 809	2 809
	Bancroft, ville	3 880	3 838
	Bonnechere Valley, canton	2 950	3 186
	Brooke-Alvinston, municipalité	2 397	2 548
	Brudenell, Lyndoch and Raglan, canton	1 452	1 424
	Carlow-Mayo, canton	892	950
	Casselman, village	3 205	3 192
	Central Frontenac, canton	3 951	3 978
	Centre Hastings, municipalité	4 543	4 390
	Dawn-Euphemia, canton	2 050	2 066
	Deep River, ville	4 086	4 550
	Deseronto, ville	1 824	1 824
	Dutton-Dunwich, municipalité	3 553	3 569
	East Garafraxa, canton	2 297	2 297
	East Hawkesbury, canton	3 289	3 289
	East Luther Grand Valley, canton	2 726	2 403
	Enniskillen, canton	3 122	3 122
	Faraday, canton	1 468	1 578
	Front of Yonge, canton	2 803	2 803
	Frontenac Islands, canton	1 733	1 596
	Georgian Bay, canton	1 781	1 781
	Greater Madawaska, canton	2 183	2 238
	Hastings Highlands, municipalité	4 813	4 033
	Havelock-Belmont-Methuen, canton	4 637	4 637
	Head, Clara and Maria, canton	212	210
	Highlands East, municipalité	2 726	2 744
	Horton, canton	2 524	2 497
	Howick, canton	3 500	3 882
	Killaloe, Hagarty and Richards, canton	2 241	2 241
	Lake of Bays, canton	2 589	2 589
	Laurentian Hills, ville	2 811	2 830
	Limerick, canton	352	365

⁷ La ville d'Ashfield-Colborne-Wawanosh a déclaré une population de plus de 5 000 habitants en 2007 et en 2008, ce qui l'a placée dans le groupe des paliers uniques du Sud de 5 000 à 9 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
< 5 000 (suite)			
	Lucan Biddulph, canton	4 187	4 187
	Madawaska Valley, canton	4 186	3 990
	Madoc, canton	2 197	1 905
	Marmora and Lake, municipalité	3 440	3 465
	Melancthon, canton	2 437	2 475
	Merrickville-Wolford, village	2 812	2 812
	Montague, canton	3 483	3 140
	Morris-Turnberry, municipalité	3 379	3 379
	Mulmur, canton	3 391	3 163
	Newbury, village	439	405
	North Algona-Wilberforce, canton	2 659	2 612
	North Frontenac, canton	1 842	1 904
	North Huron, canton	4 884	4 833
	North Kawartha, canton	2 065	2 062
	Northern Bruce Peninsula, municipalité	3 615	3 850
	Oil Springs, village	705	720
	Perth South, canton	3 888	3 888
	Point Edward, village	1 964	1 964
	⁸ Shelburne, ville	4 625	5 764
	Southwold, canton	4 800	4 724
	Stirling-Rawdon, canton	4 906	4 906
	Tudor and Cashel, canton	586	682
	⁹ Tweed, municipalité	4 980	4 974
	Tyendinaga, canton	4 070	3 618
	Warwick, canton	3 833	3 833
	Westport, village	594	594
	Wollaston, canton	708	730

⁸ De 2007 à 2010, la ville de Shelburne a déclaré une population de plus de 5 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des paliers uniques de 5 000 à 9 999 habitants pour ces années.

⁹ De 2007 à 2009, la municipalité de Tweed a déclaré une population de plus de 5 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des paliers uniques de 5 000 à 9 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
5 000 – 9 999	Alfred and Plantagenet, canton	7 890	7 877
	Alnwick-Haldimand, canton	6 617	6 435
	Arnprior, ville	7 158	7 158
	Arran-Elderslie, municipalité	6 747	6 747
	Augusta, canton	7 430	7 510
	Aylmer, ville	7 151	7 069
	Bayham, municipalité	6 989	6 727
	Beckwith, canton	6 395	6 309
	Blandford - Blenheim, canton	6 764	6 796
	Bluewater, municipalité	7 044	6 578
	Brockton, municipalité	8 875	8 875
	Carleton Place, ville	9 809	9 905
	¹⁰ Cavan Monaghan, canton	8 601	9 235
	Central Huron, municipalité	7 591	6 719
	Champlain, canton	7 679	7 699
	Chatsworth, canton	6 437	6 450
	Cramahe, canton	5 364	5 375
	Douro-Dummer, canton	6 805	6 954
	Drummond-North Elmsley, canton	7 487	6 831
	¹¹ Dysart et al, canton	5 966	5 526
	East Zorra - Tavistock, canton	6 836	7 000
	Edwardsburgh-Cardinal, canton	6 959	6 689
	¹² Elizabethtown-Kitley, canton	9 724	10 201
	¹³ Erin, ville	9 974	10 068
	Galway-Cavendish and Harvey, canton	5 284	5 284
	Goderich, ville	6 850	7 251
	Grey Highlands, municipalité	9 520	8 405
	Hanover, ville	7 490	7 147
	Huron East, municipalité	9 310	9 233
	Huron-Kinloss, canton	6 790	6 515

¹⁰ En 2007, le canton de Cavan-Millbrook-North Monaghan a été rebaptisé canton de Cavan-Monaghan.

¹¹ De 2007 à 2009, le canton de Dysart et al. a déclaré une population d'un peu moins de 5 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de moins de 5 000 habitants pour ces années.

¹² En 2009 et en 2010, le canton d'Elizabethtown-Kitley a déclaré une population d'un peu plus de 10 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de 10 000 à 19 999 habitants pour ces années.

¹³ De 2007 à 2010, la ville d'Erin a déclaré une population d'un peu plus de 10 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des municipalités de 10 000 à 19 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
5 000 – 9 999 (suite)			
	Lanark Highlands, canton	5 128	5 180
	Laurentian Valley, canton	9 657	8 288
	Leeds and the Thousand Islands, canton	9 277	9 037
	Malahide, canton	8 828	8 828
	McNab-Braeside, canton	7 371	7 222
	¹⁴ Minden Hills, canton	5 655	5 556
	Minto, ville	9 188	9 230
	Mono, ville	7 546	6 895
	Muskoka Lakes, canton	6 324	6 467
	North Dumfries, canton	9 650	9 410
	¹⁵ North Glengarry, canton	9 690	9 740
	North Middlesex, municipalité	6 206	6 275
	North Stormont, canton	5 904	6 120
	Otonabee-South Monaghan, canton	6 080	6 934
	Penetanguishene, ville	9 354	9 354
	Perth, ville	6 273	6 251
	Petrolia, ville	5 528	5 222
	Plympton-Wyoming, ville	7 459	7 459
	Puslinch, canton	6 129	6 129
	Ramara, canton	8 197	8 355
	Renfrew, ville	8 218	7 846
	Rideau Lakes, canton	9 291	9 209
	South Bruce, municipalité	5 685	5 561
	South Huron, municipalité	9 982	9 982
	Southgate, canton	7 190	7 167
	Southwest Middlesex, municipalité	5 860	5 860
	South-West Oxford, canton	7 544	6 460
	Stone Mills, canton	6 812	6 764
	¹⁶ Tay, canton	9 339	9 339
	Tay Valley, canton	5 571	6 000
	The Blue Mountains, ville	6 453	6 825

¹⁴ En 2007 seulement, le canton de Minden Hills a déclaré une population de moins de 5 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de moins de 5 000 habitants pour cette année.

¹⁵ De 2007 à 2009, le canton de North Glengarry a déclaré une population d'un peu plus de 10 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de 10 000 à 19 999 habitants pour ces années.

¹⁶ De 2007 à 2009, le canton de Tay a déclaré une population d'un peu plus de 10 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de 10 000 à 19 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
5 000 – 9 999 (suite)			
	The South Bruce Peninsula, ville	7 285	7 289
	Wainfleet, canton	6 106	6 250
	West Elgin, municipalité	5 223	5 242
	West Perth, municipalité	8 919	8 839
	Whitewater Region, canton	5 852	5 904
	Zorra, canton	7 277	7 440

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
10 000 – 19 999	Adjala-Tosorontio, canton	10 603	10 695
	Bracebridge, ville	15 652	15 652
	Brighton, municipalité	10 928	10 253
	Brock, canton	10 919	11 279
	Central Elgin, municipalité	12 015	12 015
	Clearview, canton	13 734	14 088
	Cobourg, ville	18 519	18 519
	Collingwood, ville	19 241	17 503
	Essa, canton	18 505	16 901
	¹⁷ Essex, ville	19 600	20 032
	Georgian Bluffs, canton	10 506	10 506
	Gravenhurst, ville	11 640	11 046
	Greater Napanee, ville	15 511	15 400
	Guelph-Eramosa, canton	13 458	13 176
	Hamilton, canton	10 972	10 972
	Hawkesbury, ville	10 551	10 886
	Huntsville, ville	19 056	18 280
	Ingersoll, ville	12 146	10 512
	Kincardine, municipalité	10 763	10 763
	King, canton	19 900	19 487
	Lambton Shores, municipalité	11 150	11 150
	Lincoln, ville	19 663	19 663
	Loyalist, canton	16 221	15 062
	¹⁸ Mapleton, canton	10 489	10 560
	Meaford, municipalité	11 100	10 005
	Middlesex Centre, canton	14 930	14 787
	Midland, ville	16 295	17 300
	Mississippi Mills, ville	12 385	11 734
	Niagara-on-the-Lake, ville	15 400	14 587
	North Dundas, canton	11 329	12 100
	North Grenville, municipalité	15 085	14 198
	North Perth, ville	12 631	12 255
	¹⁹ Norwich, canton	10 721	10 481

¹⁷ De 2007 à 2010, la ville d'Essex a déclaré une population d'un peu plus de 20 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des municipalités de 20 000 à 39 999 habitants pour ces années.

¹⁸ En 2007 et en 2008, le canton de Mapleton a déclaré une population d'un peu moins de 10 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de 5 000 à 9 999 habitants pour ces années.

¹⁹ De 2007 à 2008, le canton de Norwich a déclaré une population d'un peu moins de 10 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de 5 000 à 9 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Palier inférieur 10 000 – 19 999 (suite)	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
	Pelham, ville	16 068	16 051
	Perth East, canton	10 234	10 744
	Petawawa, ville	15 934	15 769
	Port Colborne, cité	18 003	18 003
	Port Hope, municipalité	16 214	17 300
	Russell, canton	15 247	13 883
	Saugeen Shores, ville	12 661	11 720
	Severn, canton	11 251	11 066
	Smith-Ennismore-Lakefield, canton	17 413	17 413
	²⁰ South Dundas, canton	10 794	10 535
	South Frontenac, canton	15 675	15 675
	South Glengarry, canton	12 062	11 781
	South Stormont, canton	12 615	12 552
	Springwater, canton	18 223	18 778
	St. Clair, canton	14 515	14 650
	Strathroy-Caradoc, canton	19 980	19 980
	Thames Centre, municipalité	12 073	12 073
	The Nation, municipalité	11 668	11 078
	Thorold, cité	17 931	18 224
	Tillsonburg, ville	15 301	14 822
	Tiny, canton	11 232	10 784
	Trent Hills, municipalité	12 603	12 247
	Uxbridge, canton	19 169	19 169
	Wasaga Beach, ville	17 537	17 000
	²¹ Wellesley, canton	10 570	10 570
	Wellington North, canton	11 477	11 175
	West Grey, municipalité	12 286	12 193
	West Lincoln, canton	13 837	13 700
	Wilmot, canton	19 223	19 621

²⁰ De 2007 à 2008, le canton de South Dundas a déclaré une population d'un peu moins de 10 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de 5 000 à 9 999 habitants pour ces années.

²¹ En 2007 seulement, le canton de Wellesley a déclaré une population d'un peu moins de 10 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de 5 000 à 9 999 habitants pour cette année.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Population	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
20 000 - 39 999	Amherstburg, ville	21 556	21 748
	Bradford-West Gwillimbury, ville	29 561	26 872
	Centre Wellington, canton	26 049	26 049
	Clarence-Rockland, cité	25 000	24 904
	²² East Gwillimbury, ville	21 069	24 000
	Fort Erie, ville	29 960	29 925
	Grimsby, ville	25 325	23 937
	Innisfil, ville	33 024	32 582
	Kingsville, ville	21 362	21 200
	Lakeshore, ville	35 055	34 569
	LaSalle, ville	29 500	28 772
	Leamington, municipalité	28 403	28 833
	New Tecumseth, ville	30 234	30 398
	Orangeville, ville	27 975	27 613
	Oro-Medonte, canton	20 079	20 031
	²³ Owen Sound, cité	21 688	21 753
	Scugog, canton	21 569	21 439
	Tecumseh, ville	23 610	24 224
	Whitchurch - Stouffville, ville	37 628	36 500
	Woodstock, cité	32 127	32 127
	²⁴ Woolwich, canton	23 145	19 658

²² En 2007 seulement, la ville d'East Gwillimbury a déclaré une population d'un peu moins de 20 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des municipalités de 10 000 à 19 999 habitants pour cette année.

²³ En 2007 seulement, la cité d'Owen Sound a déclaré une population d'un peu moins de 20 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des municipalités de 10 000 à 19 999 habitants pour cette année.

²⁴ De 2007 à 2010, le canton de Woolwich a déclaré une population d'un peu moins de 20 000 habitants, ce qui l'a placé dans le groupe des municipalités de 10 000 à 19 999 habitants pour ces années.

MUNICIPALITÉS PAR GROUPE

SUD

Population	Municipalité	Population de 2011	Population de 2010
40 000 - 99 999	Aurora, ville	53 203	55 024
	Caledon, ville	59 460	57 900
	Clarington, municipalité	89 900	87 900
	Georgina, ville	49 477	46 845
	Halton Hills, ville	58 786	59 900
	Milton, ville	88 000	82 000
	Newmarket, ville	85 008	84 351
	Niagara Falls, cité	82 997	82 184
	Pickering, cité	92 364	93 315
	Sarnia, cité	71 420	71 420
	Welland, cité	50 631	50 331
100 000+	²⁵ Ajax, ville	114 830	110 455
	Brampton, cité	523 911	504 600
	Burlington, cité	173 761	174 300
	Cambridge, cité	126 700	129 000
	Kitchener, cité	234 300	229 400
	Markham, ville	315 588	309 144
	Mississauga, cité	741 000	736 000
	Oakville, ville	182 500	180 500
	Oshawa, cité	151 627	151 284
	Richmond Hill, ville	191 623	187 776
	St. Catharines, cité	131 400	131 989
	Vaughan, cité	304 639	296 863
	Waterloo, cité	124 900	122 900
	Whitby, ville	128 310	124 495

²⁵ En 2007 et en 2008, la ville d'Ajax a déclaré une population de moins de 100 000 habitants, ce qui l'a placée dans le groupe des municipalités de 40 000 à 99 999 habitants pour ces années.

Liste des sites Web

Les sites Web suivants présentent des renseignements supplémentaires utiles.

Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML)

Consultez la page d'accueil du Programme de mesure de la performance des services municipaux sur le site Web du MAML. Les archives contiennent les exigences du PMPSM pour les années antérieures.

www.mah.gov.on.ca/Page2403.aspx

Association des directeurs généraux, des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (ADGSTMO)

L'ADGSTMO sert ceux et celles dont la profession est directement liée à l'administration municipale. Elle contribue à l'expertise de ceux et celles qui veulent acquérir les compétences, les connaissances et les capacités au travail d'équipe requises pour promouvoir l'excellence au sein de l'administration municipale.

www.amcto.com (en anglais)

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

L'Association travaille de concert avec les administrations municipales et pour le compte de celles-ci. Parmi les activités de l'Association, mentionnons les relations intergouvernementales, l'élaboration de politiques ainsi que la collecte et la diffusion d'information sur toutes les questions touchant les municipalités. Le Système d'analyse de l'information et des données municipales (SAIDM) appartient à l'Association, qui donne gratuitement aux municipalités de l'Ontario l'accès aux données liées au PMPSM et aux autres données concernant le RIF.

www.amo.on.ca

Pour obtenir une liste de liens menant à des sites Web municipaux intitulée *Ontario Municipalities* (en anglais), cliquez sur le lien qui suit :

www.amo.on.ca/YLG/Ontario.aspx

Municipal Finance Officers Association of Ontario (MFOA)

La MFOA est l'association professionnelle des agents financiers municipaux de la province de l'Ontario. Elle aide ses membres à assumer leurs responsabilités obligatoires et autres responsabilités financières en effectuant des études et en organisant des séminaires afin d'examiner les grandes politiques et les enjeux en matière de gestion financière, d'en discuter et de prendre position à cet égard.

www.mfoa.on.ca (en anglais)

Ontario Electronic Stewardship (OES)

L'Ontario Electronic Stewardship est un organisme sectoriel sans but lucratif qui supervise la réutilisation et le recyclage responsables des rebuts électroniques dans le cadre d'un programme comprenant des sites de collecte et des sites affiliés situés dans les diverses régions de la province.

www.ontarioelectronicstewardship.ca/ (en anglais)

Ontario Good Roads Association (OGRA)

L'OGRA soulève les préoccupations de toutes les municipalités et d'un grand nombre de Premières Nations de l'Ontario en matière de transports et de travaux publics. Depuis plus de 100 ans, cette association aide les municipalités à offrir des réseaux de transport efficaces et efficaces.

www.ogra.org/ (en anglais)

Ontario Municipal Administrators' Association (OMAA)

Les membres de l'OMAA sont des personnes ayant de vastes responsabilités de gestion pour leur corporation municipale. Ils ont pour objectif une administration locale efficace et démocratique, dont les représentants sont élus. Ils cherchent à améliorer la valeur du palier d'administration municipal au moyen de la promotion d'une amélioration continue de l'administration municipale et de l'excellence du leadership dans les services publics locaux dans l'ensemble de l'Ontario.

www.oma.on.ca/ (en anglais)

Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative (OMBI)

L'OMBI est un projet de partenariat dont l'objectif est de promouvoir l'excellence des services municipaux. Les municipalités participantes examinent les statistiques en matière de performance, cernent les meilleures pratiques opérationnelles et travaillent ensemble dans un esprit d'innovation et d'entrepreneuriat à l'obtention de succès encore plus retentissants.

www.ombi.ca/ (en anglais)

Réseau d'échange des connaissances des municipalités de l'Ontario (RECMO)

Le RECMO, anciennement appelé Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario, a été lancé en 2009 par l'Association des municipalités de l'Ontario et le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario. Il offre de l'information en ligne sur ce que les municipalités de l'Ontario et d'ailleurs font pour améliorer la prestation des services et le rapport qualité-prix pour les contribuables. Parmi les pratiques que nous décrivons, beaucoup ont été déterminées au moyen des données du Programme de mesure de la performance des services municipaux de l'Ontario et ont été examinées et documentées avec soin par les experts collaborateurs appropriés. En outre, nous diffusons de l'information sur les pratiques qui sous-tendent l'excellence en matière de services, l'innovation et les prix de reconnaissance.

www.omkn.ca (en anglais)

Ontario Tire Stewardship (OTS)

L'OTS est un organisme sectoriel sans but lucratif qui élabore, finance et gère le programme de réacheminement des pneus usagés de l'Ontario.

www.rethinktires.ca/?q=home#sthash.pwxpesTk.dpbs (en anglais)

Stewardship Ontario

Stewardship Ontario est un organisme sectoriel sans but lucratif qui élabore, finance et gère les programmes de réacheminement de l'Ontario en matière d'emballage et de papier imprimé (« Boîte bleue ») et de déchets dangereux et spéciaux (« Dépôt orange »). L'administration et le financement du programme Boîte bleue sont partagés par les secteurs dont les produits sont recyclés par ce programme et par les municipalités. L'administration et le financement du programme Dépôt orange relèvent entièrement de l'industrie.

L'organisme fournit de l'information et des ressources aux municipalités qui participent aux programmes Boîte bleue et Dépôt orange de Stewardship Ontario.

www.stewardshipontario.ca/service-providers-municipalités-bluebox/
www.stewardshipontario.ca/service-providers-municipalités-orange-drop/
(en anglais)

Ministère des Affaires municipales et du Logement

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2013

ISSN 1715-3751 (Imprimé)

ISBN 978-1-4606-3004-4 (Imprimé, 2013 ed.)

ISSN 1715-376X (En ligne)

ISBN 978-1-4606-3006-8 (PDF, 2013, ed.)

10/09/13

This publication is also available in English under the title

Municipal Performance Measurement Program: Summary of 2011 Results

Programme
de mesure
de la performance
des services municipaux